



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana - Taniindrazana - Fandrosoana



NATIONS UNIES  
MADAGASCAR



# RAPPORT BASELINE SUR LA SITUATION DES INDICATEURS DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE A MADAGASCAR



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
MINISTRE DE LA VEGETATION ET DES FORÊTS





Tous droits réservés,  
© MEF/PNUD - 2021

Photos de couverture : Réalités de vie à Madagascar  
Mise en page : Unité Communication PNUD Madagascar

Ce document a été élaboré, édité et publié avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme de Planification du Développement, Secteur Privé et Emploi (PDSPE) mis en oeuvre en partenariat avec le Ministère de l'Economie et des Finances. Ce programme s'inscrit dans la lutte contre la pauvreté à Madagascar, et vise à développer une dynamique économique avec une transformation structurelle favorable au renforcement des capacités productives durables ; et à la promotion des opportunités de création d'emplois et de revenus en faveur des populations vulnérables y compris les femmes et les jeunes dans les zones d'interventions.



**Ministère de l'Economie et des Finances**  
14, rue Rabehevitra  
Antananarivo  
101 - Antananarivo - Madagascar  
[www.mefb.gov.mg](http://www.mefb.gov.mg)



**Programme des Nations Unies pour le Développement**  
Maison Commune des Nations Unies  
Zone Galaxy Andraharo - Rue Dr Raseta, BP 1348  
101 - Antananarivo - Madagascar  
[www.mg.undp.org](http://www.mg.undp.org)





**RAPPORT BASELINE SUR LA SITUATION  
DES INDICATEURS DES OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE A MADAGASCAR**



### **Supervision Générale**

Richard RANDRIAMANDRATO, Ministre de l'Economie et des Finances

Natasha Van RIJN, Représentant Résident du PNUD - Madagascar

Coordination technique

RAMIANDRISOA Tiarinisaina Olivier, Directeur Général de l'Economie et du Plan  
auprès du Ministère de l'Economie et des Finances

Isaora Zefania ROMALAHY, Directeur Général de l'INSTAT

El Hadji FALL, Conseiller Economique PNUD

Michaël Alberteau RAOBISON, Directeur de la Planification du Ministère de l'Economie et des  
Finances

### **Equipe d'appui**

Mbolatiana RAHARIMANGA, Ministère de l'Economie et des Finances

Henry DIOUF, Deputy Resident Representative, PNUD

Bakoly Tiana RAFANOHARANA, Coordonnateur du programme PDSPE/PNUD

Eric Norbert RAMILISON, PDSPE/PNUD

Volatiana RABONIRINA, PDSPE/PNUD

Vonjy ANDRIANOMENJANAHARY, PDSPE/PNUD

Nanou FIANKINANA, UCOM/PNUD

Tiana RANDRIAMANIRAKA, UCOM/PNUD

### **Equipe de rédaction**

#### *Au titre de l'INSTAT*

Tovonirina Théodore RAZAFIMIARANTSOA, Directeur de la Démographie et  
des Statistiques Sociales

Heritiana RASOLOFONIAINA, Expert Démographe, Chef de service

Marius RANDRIAMANANBITSOA, Expert Démographe, Chef de service

Andriamahery Ferdinand RASOLONJATOVO, Ingénieur Statisticien, Chef de service

Haritiana Jhonson RAMAROSOLOFO, Ingénieur Statisticien, Chef de service

Arsène MAMONJISOA NAMBININTSOA, Expert Démographe

Samuel ANDRIANAMBININA, Expert Démographe

Jhonny Michel MIRANDRAIBE, Expert Démographe

Veromanitra Noelle RAMIZASON, Comptable National

Benoveloo Eddy Michel ANDRIANIRINA, Comptable National

#### *Au titre de la DGEP*

Nirina HAJARIZAFY, Chef de service des Méthodes de Planification

Andriamahenitahina Lau-Getty RAVOAJANAHARY, Chargée d'études

Fenolalaina Barinjanahary Natacha RANDRIANASOLO, Chargée d'études

Espérance Aimée ANDRIAMALALA, Chargée d'études

Andrianambinintsoa Julien FIENENA, Chargé d'études

Donat Joseph RAKELY, Chargé d'études

#### *Au titre du PNUD/PDSPE*

Eric Norbert RAMILISON, Expert en pauvreté et emploi





# Table des matières

---

LISTE DES TABLEAUX .....	10
LISTE DES GRAPHIQUES.....	11
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	I
PRÉFACE.....	II
REMERCIEMENTS.....	III
RÉSUMÉ EXÉCUTIF .....	IV
<b>I. INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	1
1.2. OBJECTIFS .....	2
1.3. MÉTHODOLOGIE .....	3
1.4. LIMITES ET DIFFICULTÉS.....	3
<b>II. ANALYSE GLOBALE.....</b>	<b>7</b>
2.1. CLASSIFICATION ET REGROUPEMENT THÉMATIQUE DES INDICATEURS.....	7
2.2. CHANGEMENT DE BASE ET DISPONIBILITÉ DES INFORMATIONS .....	10
2.3. CLASSEMENT DE CHAQUE RÉGION DE MADAGASCAR SELON LA DIMENSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES ODD .....	18
2.4. LIENS ENTRE LES INDICATEURS DES ODD ET LEUR INTERÊT POUR UNE MEILLEURE ATTEINTE PAR LES 22 RÉGIONS DES CIBLES DES ODD.....	22
<b>III. SOCIAL.....</b>	<b>37</b>
3.1. ODD 1 : PAS DE PAUVRETÉ.....	38
3.2. ODD 2 : FAIM "ZERO".....	40
3.3. ODD 3 : BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE .....	44
3.4. ODD 4 : EDUCATION DE QUALITÉ .....	60
3.5. ODD 5 : ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES.....	76
3.6. ODD 6 : EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT .....	88
3.7. ODD 8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE.....	93
<b>IV. ÉCONOMIE.....</b>	<b>99</b>
4.1. ODD 7 : ENERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE .....	100
4.2. ODD 8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE.....	105
4.3. ODD 9 : INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE .....	108
4.4. ODD 11 : VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES.....	110
<b>V. CAPITAL NATUREL .....</b>	<b>115</b>
5.1. ODD 1 : PAS DE PAUVRETÉ.....	116
5.2. ODD 12 : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES.....	118

5.3. ODD 13 : LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	120
5.4. ODD 14 : VIE AQUATIQUE.....	123
5.5. ODD 15 : VIE TERRESTRE.....	125
<b>VI. GOUVERNANCE.....</b>	<b>131</b>
6.1. ODD 16 : PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES.....	132
<b>VII. GLOBAL.....</b>	<b>143</b>
7.1. ODD 1 : PAS DE PAUVRETÉ.....	144
7.2. ODD 8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE.....	149
<b>VIII. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES.....</b>	<b>159</b>
<b>RÉFÉRENCES.....</b>	<b>160</b>

## Liste des tableaux

---

Tableau 2.1 : Regroupement des indicateurs, des cibles priorit�ees des ODD par th�ematique de d�eveloppement durable.....	8
Tableau 2.2 : Les indicateurs renseign�es et ayant une valeur cible selon les ODD .....	11
Tableau 2.3 : Les indicateurs renseign�es ou ayant une valeur cible selon la th�ematique de d�eveloppement durable .....	11
Tableau 2.4 : Les indicateurs qui ont des valeurs cibles de politique sectorielle.....	12
Tableau 2.5 a : Classement des r�egions selon les dimensions du d�eveloppement durable .....	19
Tableau 2.5 b : Classement des r�egions selon leur situation par ODD.....	34
Tableau 3.8.1 a : Pourcentage d'enfants �ag�es de moins de 5 ans et 5 �a 17 ans b�en�eficiant d'une assurance maladie.....	56
Tableau 3.8.1 b : Pourcentage d'hommes et de femmes �ag�es de 15 �a 49 ans ayant une assurance maladie .....	58
Tableau 4.5.1 : Indice de parit�e (Femmes et Hommes) par niveau de cycle.....	74
Tableau 14.2.1 : Surfaces d'aires prot�eg�ees abritant des sites importants pour la conservation de la biodiversit�e marine par r�egion.....	124
Tableau 15.1.2 a : R�epartition annuelle de la superficie rebois�ee �a Madagascar .....	125
Tableau 15.1.2 b : Superficie d'exploitation de lot forestier d�elivr�ee par voie d'adjudication (en Ha) .....	127

## Liste des graphiques

---

Graphique 2.1 a : Repr�esentation des 22 r�egions �a partir d'une analyse factorielle en composante principale de quelques indicateurs des ODD (axes 1 et 2).....	58
Graphique 2.1 b : Repr�esentation des 22 r�egions �a partir d'une analyse factorielle en composante principale de quelques indicateurs des ODD (axes 1 et 3).....	59
Graphique 2.1 c : Repr�esentation des 22 r�egions �a partir d'une analyse factorielle en composante principale de quelques indicateurs des ODD (axes 2 et 4).....	60
Graphique 1.3.1 a : Proportion de la population couverte par les transferts sociaux dans les 3 derniers mois pr�ec�edant l'enqu�ete, par sexe, par quintile du ben �etre et par milieu de r�esidence en 2018. ....	66
Graphique 1.3.1 b : Proportion de la population couverte par les transferts sociaux dans les 3 derniers mois pr�ec�edant l'enqu�ete, par r�egion .....	66
Graphique 2.1.1 b : Pr�evalence de la sous-alimentation selon les r�egions.....	67
Graphique 2.2.1 a : Pr�evalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.....	68
Graphique 2.1.1 b : Pr�evalence de la sous-alimentation selon les r�egions.....	69
Graphique 2.3.3 : Taux d'augmentation de la quantit�e de la production rizicole.....	70
Graphique 3.1.1 : Ratio de mortalit�e maternelle pour 100 000 naissances vivantes. ....	71
Graphique 3.1.2 a : Proportion d'accouchements assist�es par un personnel de sant�e qualifi�e.....	72

Graphique 3.2.1 b : Quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans en 2018.....	73
Graphique 3.2.1 a : Quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans.....	74
Graphique 3.1.2 b : Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié par région.....	74
Graphique 3.2.1 c : Quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans par région en 2012 et 2018.....	75
Graphique 3.2.2 a : Quotient de mortalité néonatale selon les caractéristiques de base des enfants.....	77
Graphique 3.2.2 b : Quotient de mortalité néonatale selon les régions en 2013 et 2018.....	77
Graphique 3.3.1 a : Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes séronégatives par sexe .....	79
Graphique 3.3.1 b : Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes séronégatives selon l'âge .....	79
Graphique 3.7.1 : Taux de prévalence contraceptive.....	81
Graphique 3.7.1 : Taux de prévalence contraceptive.....	82
Graphiques : 4.1.1 a : Proportion des élèves de T6 atteignant le seuil suffisant en lecture selon les caractéristiques de base .....	87
Graphiques : 4.1.1 b : Proportion des élèves de T6 atteignant le seuil suffisant en lecture selon les régions.....	88
Graphiques : 4.1.2 a : Proportion des élèves de T6 atteignant le seuil suffisant en mathématiques selon les caractéristiques de base .....	89
Graphiques 4.1.2 b : Proportion des élèves de T6 atteignant le seuil suffisant en mathématiques selon les régions .....	90
Graphique 4.1.3 a : Taux d'Achèvement (TAch) du primaire de 6A selon les diverses caractéristiques de base .....	91
Graphique 4.1.3 b : Taux d'Achèvement (TAch) du primaire de 6A selon les régions de 2013 et 2018.....	92
Graphique 4.1.4 a : Taux d'Achèvement (TAch) du collège selon les caractéristiques de base.....	93
Graphique 4.1.4 b : Taux d'Achèvement (TAch) du collège selon les régions.....	93
Graphique 4.1.5 a : Taux Net de Scolarisation (TNS) du primaire selon les caractéristiques de base de 2013 et 2018.....	95
Graphique 4.1.5 b : Taux Net de Scolarisation (TNS) du primaire selon les régions .....	95
Graphique 4.1.6 a : Taux Net de Scolarisation (TNS) du collège selon les caractéristiques de base de 2013 et 2018.....	96
Graphique 4.1.6 b : Taux Net de Scolarisation (TNS) du collège selon les régions de 2013 et 2018 .....	97
Graphique : 4.1.7 a : Taux Net de Scolarisation (TNS) du lycée selon les caractéristiques de base.....	98
Graphique 4.1.7 b : Taux Net de Scolarisation (TNS) du lycée selon les régions .....	98
Graphique 4.2.1 a : Pourcentage d'enfant de 3 à 5 ans fréquentant un centre du préscolaire selon les caractéristiques de base .....	99
Graphique 4.2.1 b : Pourcentage d'enfants de 3 à 5 ans fréquentant un centre du préscolaire selon les régions en 2018.....	100
Graphique 5.2.1 a : Proportion des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violences.....	105
Graphique 5.2.1 b : Proportion des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violences sexuelles selon certaines caractéristiques socio-démographiques.....	106

Graphique 5.2.1 c : Proportion des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violences sexuelles selon les régions en 2018.....	107
Graphique 5.2.1 d : Proportion des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violences sexuelles selon les difficultés fonctionnelles et le nombre d'enfants en vie en 2018.....	107
Graphique 5.2.1 e : Proportion des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violences physiques selon certaines caractéristiques socio-démographiques.....	108
Graphique 5.2.1 f : Proportion des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violences physiques selon les régions .....	108
Graphique 5.2.1 g : Proportion des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violences physiques selon les difficultés fonctionnelles et le nombre d'enfants en vie en 2018.....	109
Graphique 5.2.1 h : Proportion des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violences émotionnelles selon certaines caractéristiques socio-démographiques en 2012-2013 et 2018.....	110
Graphique 5.2.1 i : Proportion des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violences émotionnelles selon les régions .....	110
Graphique 5.2.1 j : Proportion des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violences émotionnelles selon difficultés fonctionnelles et le nombre d'enfants en vie en 2018 .....	111
Graphique 5.3.1 a : Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans selon les caractéristiques de base.....	112
Graphique 5.3.1 b : Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans selon les régions.....	113
Graphique 6.1.1 a : Proportion de la population ayant accès à l'eau potable améliorée par milieu de résidence .....	115
Graphique 6.1.1 b : Proportion de la population ayant accès à l'eau potable améliorée par région ...	116
Graphique 6.2.1 a : Proportion de la population ayant utilisée de services d'assainissement de base .....	118
Graphique 6.2.1 b : Proportion de la population dans les ménages dotés d'un système d'élimination sûre des déchets des installations sanitaires sur place .....	118
Graphique 6.2.1 c : Pourcentage des membres du ménage ayant un lieu de lavage des mains où l'eau et le savon sont présents .....	119
Graphique 6.2.1 c (bis) : Pourcentage des membres du ménage ayant un lieu de lavage des mains où l'eau et le savon sont présents.....	119
Graphique 8.7.1 a : Proportion des enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent selon les caractéristiques de base en 2018. ....	121
Graphique 8.7.1 b : Proportion des enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent selon les régions en 2018.. .....	122
Graphique 7.1.1 a : Taux d'accès de la population à l'électricité au niveau national (%).....	127
Graphique 7.1.1 b : Taux d'accès de la population à l'électricité selon les régions (%).....	128
Graphique 7.1.2 a : Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres. ....	129
Graphique 7.1.2 b : Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres selon les régions.....	129
Graphique 7.3.1 : Intensité énergétique de 2010 à 2015 (%).....	131
Graphique 8.3.1 a : Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles.....	132

Graphique 8.3.1 b : Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total selon le sexe.....	133
Graphique 8.3.1 c : Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total selon les tranches d'âges.....	133
Graphique 8.3.1 d : Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total selon le milieu de résidence.....	134
Graphique 8.3.1 e : Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total selon les régions.....	134
Graphique 9.2.1 a : Proportion du secteur industriel par rapport au PIB (2010 à 2018).....	135
Graphique 9.2.1 b : Part des différentes branches du secteur industriel dans le PIB (2010 à 2018).....	136
Graphique 11.1.1 a : Proportion de la population urbaine vivant dans des taudis (en %). .....	138
Graphique 1.5.1 a : Nombre de décès et de disparus suite à des catastrophes naturelles.....	144
Graphique 1.5.1 b : Nombre de victimes suite à des catastrophes naturelles.....	144
Graphique 12.2.3 a : Répartition du nombre de contrats de transfert de gestion des ressources naturelles créés/ renouvelés par région en 2017.....	146
Graphique 14.2.1 : Répartition régionale des aires protégées marines en 2018.....	150
Graphique 15.1.2 a : Proportion cumulée de la superficie reboisée.....	153
Graphique 16.1.4 : Proportion des hommes et femmes de 15-49 ans qui se sentent en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans leur quartier après la tombée de la nuit. ....	160
Graphique 16.2.3 : Proportion de jeunes femmes de 15 à 49 ans ayant été victimes de violences sexuelles à n'importe quel moment . ....	161
Graphique 16.3.1 a : Pourcentage de femmes/hommes pour lesquelles la dernière violence physique commise à la suite d'un vol et/ou d'une agression au cours de la dernière année a été déclarée à la police selon certaines caractéristiques socio-démographiques.....	163
Graphique 16.3.1 b : Pourcentage de femmes/hommes pour lesquelles la dernière violence physique commise à la suite d'un vol et/ou d'une agression au cours de la dernière année a été déclarée à la police selon les régions.....	163
Graphique 16.3.2 a : Proportion de la population carcérale en instance de jugement.....	164
Graphique 16.3.2 b : Proportion de la population carcérale en instance de jugement par région en 2018.....	165
Graphique 16.3.2 : Nombre de vindicte populaire à Madagascar de 2016 à 2018.....	165
Graphique 16.5.3 : Indice de Perception de la Corruption (score obtenu au niveau national de 2010 à 2018 et cible année 2019) .....	166
Graphique 1.1.1 a : Pourcentage de la population vivant en dessous de 1,25\$ par jour par région en 2012 (en %) .....	172
Graphique 1.1.1 b : Taux de pauvreté de 1,25 \$ par jour selon la situation dans l'emploi, le genre et le groupe d'âge de la population en 2012 (%) .....	172
Graphique 1.2.1 a : Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté (535 603 Ar) par région en 2010 et 2012.....	174
Graphique 1.2.1 b : Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté (535 603 Ar) selon le genre, et le groupe d'âge de la population.....	174
Graphique 1.2.2 : Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes à Madagascar.....	175
Graphique 8.5.1 a : Revenus salariaux annuels moyens .....	177
Graphique 8.5.1 b : Revenus salariaux annuels moyens par Milieu de résidence.....	177

Graphique 8.5.1 c : Revenus salariaux annuels moyens par branche d'activité et par catégorie socio-professionnelle.....	178
Graphique 8.5.1 d : Revenus salariaux annuels moyens par sexe et par niveau d'instruction .....	178
Graphique 8.5.1 e : Revenus salariaux annuels moyens par Région et par catégorie socio-professionnelle.....	179
Graphique 8.5.2 a : Taux de chômage au sens strict et élargi, par sexe .....	180
Graphique 8.5.2 b : Taux de chômage au sens strict et élargi, par tranche d'âge .....	181
Graphique 8.5.2 c : Taux de chômage au sens strict et élargi, selon le milieu de résidence .....	181
Graphique 8.5.2 d : Taux de chômage au sens strict et élargi, selon les régions .....	182





## Sigles et abréviations

---

BIT	Bureau International du Travail
COAP	Code des Aires Protégées
DNAR	Directives Nationales des Actions de Reboisement
ENSOMD	Enquête Nationale sur le Suivi des Objectif du Millénaire pour le Développement
EPM	Enquête Périodique auprès des Ménages
IEM	Initiative pour l'Emergence de Madagascar
INSTAT	Institut National de la Statistique
IPC	Indice de Perception à la Corruption
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale de Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONE	Office National pour l'Environnement
ONN	Office National pour la Nutrition
PDFN	Plan Directeur forestier National
PGE	Politique Générale de l'Etat
PIB	Produit Intérieur Brut
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'habitation
SIDA	Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TNS	Taux Net de Scolarisation
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

## Préface

---

À l'instar des autres pays membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), Madagascar a souscrit à un nouvel agenda déclinant les Objectifs de Développement Durables (ODD) à l'horizon 2030 qui visent essentiellement à (i) éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes, (ii) lutter contre les inégalités et les injustices et (iii) régler le problème du changement climatique.

Compte tenu de la spécificité de la situation du pays et en cohérence avec les politiques et stratégies de développement telles que déclinées dans le Plan National de Développement (PND), le Gouvernement malagasy à travers le Ministère de l'Economie et du Plan (MEP) en 2016 et avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a décidé d'adopter 64 cibles parmi les 169 prévus et 85 indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre des ODD. Autrement dit, l'évaluation de la contribution de tous les programmes sectoriels à la réalisation de l'Agenda 2030 se fera sur la base de ces 85 indicateurs qui sont le fruit d'une consultation nationale relative à la priorisation des ODD.

De façon à éclairer précisément le contexte du pays en matière de développement durable, une analyse de la situation de référence s'avère nécessaire dans le contexte de la préparation du Rapport baseline de la situation de référence des indicateurs ODD à Madagascar. Cette activité a été menée conjointement par le Ministère de l'Economie et des Finances à travers la Direction Générale de l'Economie et du Plan, avec l'appui technique et financier du PNUD. Cette analyse doit être considérée comme étant une contribution à la réflexion en cours dans le pays sur la formulation d'un diagnostic et l'élaboration des politiques et programmes à mettre en œuvre pour conforter et accélérer la croissance économique et réduire la pauvreté.

Les données utilisées pour réaliser ladite analyse sont diverses. Elles comprennent les données publiées par les structures nationales, notamment l'Institut National de

la Statistique (INSTAT), l'Office National pour l'Environnement(ONE), l'Office National pour la Nutrition (ONN) et celles issues des autres sources administratives.

Un assez long horizon temporel a été adopté pour la réalisation de l'analyse. Ainsi, chaque fois que c'est possible, les évolutions de la plupart des indicateurs renseignés ont été retracées de 2010 à 2018. Les résultats obtenus permettent de mesurer l'ampleur des efforts réalisés par le pays sur les différentes dimensions du développement durable. Par ailleurs, l'analyse permettra également de mieux appréhender l'ampleur des efforts qui restent à accomplir pour l'horizon 2030. Cet exercice requiert un Système Statistique National (SSN) performant. En effet, le principe de « ne laisser personne pour compte » nécessite que soient disponibles les données permettant le suivi de la mise en œuvre des ODD. Autrement dit, il faut absolument faire en sorte que les ODD et la révolution des données ne soient pas un fardeau supplémentaire pour la capacité de la statistique officielle qui doit assurer la disponibilité des données nécessaires au suivi du développement durable.

C'est dans ce contexte que la contribution de l'INSTAT a été sollicitée, vu sa mission au sein du SSN, afin d'assurer la collecte des indicateurs à travers les diverses sources sus mentionnées et l'analyse des indicateurs qui sont inclus dans le présent rapport.

Nous osons espérer que l'ensemble des acteurs de développement à Madagascar feront une réelle appropriation et une utilisation optimale des analyses faites sur la base de ces informations statistiques en vue d'un meilleur suivi des programmes et projets de développement à tous les niveaux.

## Remerciements

---

Le Ministère de l'Economie et des Finances à travers la Direction Générale de l'Economie et du Plan appuyé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a mené du 1er au 30 août 2019 une activité de collecte d'informations portant sur les indicateurs qui touchent plusieurs thématiques relatives au développement durable.

Cette activité consistait essentiellement à : (1) produire les métadonnées des 85 indicateurs relatifs aux cibles priorisées des ODD afin de permettre une comparaison avec d'autres pays et une analyse temporelle pour appuyer Madagascar dans ses efforts de suivi des ODD ; (2) identifier les indicateurs qui ne sont pas encore renseignés et proposer la meilleure façon de les mesurer à partir de l'élaboration d'outils de collecte ; (3) désagréger certains indicateurs déjà disponibles au moyen de traitement des bases de données ayant permis de les produire ; (4) constituer une base de données des indicateurs déjà désagrégés ; et enfin (5) procéder à l'analyse en vue de produire le rapport sur les indicateurs des ODD et de montrer l'importance des données dans le suivi du développement durable.

Le présent rapport est le fruit d'une œuvre collective ayant impliqué les compétences nationales issues de la Direction Générale de l'Economie et du Plan et de l'Institut National de la Statistique (INSTAT) avec l'appui technique et financier du PNUD à travers le Programme de Planification du Développement du Secteur Privé et de l'Emploi (PDSPE).

Nous tenons à adresser, en premier lieu, nos vifs remerciements au PNUD pour le soutien technique et financier apporté à la réalisation de ce projet.

Nous saisissons également cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à tous les membres de l'équipe technique pour le professionnalisme et les actions positives de collaboration aussi bien inter-sectorielles que multidisciplinaires qui ont permis la production du présent rapport : les Cadres de la Direction

Générale de l'Economie et du Plan et ceux des trois Directions techniques de l'INSTAT impliquées dans le projet.

Toute notre reconnaissance et notre gratitude également au Responsable du programme PDSPE du PNUD pour le sens élevé de coopération dont il a fait preuve tout au long de la mise en route du projet.

Nous ne saurions terminer nos propos sans remercier vivement les différentes structures visitées sans la collaboration desquelles les travaux de l'équipe technique n'auraient pas abouti.

## Résumé Exécutif

Madagascar fait partie des pays qui adhèrent au nouvel Agenda 2030 pour le développement durable. Dans l'ensemble, cet Agenda est subdivisé en 17 objectifs, 169 cibles et 237 indicateurs. Compte tenu de ses enjeux et défis spécifiques de développement, Madagascar a entrepris la contextualisation de l'Agenda 2030, et une priorisation des ODD s'est imposée afin que le pays puisse respecter son engagement pour le développement durable. Ainsi, Madagascar a élaboré un document sur la priorisation des ODD en 2018. Le pays a alors retenu 64 cibles assortis de 85 indicateurs pour suivre la mise en œuvre des ODD. Ainsi, pour Madagascar, l'évaluation de la contribution de tous les programmes sectoriels à la réalisation de l'Agenda 2030 doit être faite sur la base des valeurs prises par ces 85 indicateurs.

Une analyse de la situation de référence en termes de développement durable dans le pays a été élaborée pour pouvoir effectuer cette évaluation. Cette analyse a permis de faire la comparaison temporelle du développement de Madagascar durant les dernières années. Dans la mesure du possible, elle a permis également de comparer la situation de Madagascar avec celle de tout pays ayant un niveau de développement humaine similaire au sien. Au terme de cette analyse, le rapport baseline de la situation des indicateurs des ODD priorités a été produit. D'où, le présent document.

Afin de disposer du présent rapport baseline, les démarches méthodologiques suivantes ont été adoptées :

► Collecte d'informations sur les 85 indicateurs des ODD priorités par Madagascar : des outils de collecte ont été élaborés afin de collecter les informations auprès des différents secteurs concernés par ces 85 indicateurs des ODD. Ces outils contiennent, pour chaque indicateur, la définition dudit indicateur, son mode de calcul, la description des données qui interviennent dans le calcul de l'indicateur, les concepts, les périodes de références, les sources des différentes données composant l'indica-

teur, les valeurs déjà prises par l'indicateur et sa valeur cible à atteindre à l'issue de la mise en œuvre d'une politique sectorielle donnée. Dans le cas où l'indicateur en question est non renseigné, on s'est contenté d'un « proxy »<sup>1</sup> de cet indicateur tout en collectant sa valeur cible. A part les données collectées auprès des secteurs, on a procédé également à l'exploitation des données statistiques d'enquêtes telles que le MICS 2018, le RGPH3, l'ENSOMD 2012-2013, l'enquête emploi nationale 2015, l'enquête EN-EMPSI 2012, mais aussi d'informations tirées du compte de base 2007, des comptes légers de 2008 jusqu'au 2017 de la comptabilité nationale suivant le système de la comptabilité nationale 93, puis des informations issues des bases de données de l'ONE (Office National pour l'Environnement) et de l'ONN (Office National pour la Nutrition). Dans l'ensemble, les activités relatives à la collecte d'informations ont duré un (01) mois et ont eu lieu dans la région Analamanga.

► Constitution de la base de données : il s'agit de la compilation et traitement des données collectées, à l'issue desquels, on a pu caractériser et classer les 85 indicateurs. Ci-après les trois (03) niveaux de classification :

- Niveau 1 : L'indicateur est conceptuellement clair, il existe une méthode établie, les normes sont disponibles, et les données sont produites régulièrement par pays.
- Niveau 2 : L'indicateur est conceptuellement clair, il existe une méthode établie, les normes sont disponibles, mais les données ne sont pas produites régulièrement par pays.
- Niveau 3 : L'indicateur n'a pas une méthodologie et de normes établies, ou une méthodologie / normes sont en cours d'élaboration / testé.

<sup>1</sup> Ce sont des indicateurs alternatifs au cas où les valeurs des indicateurs en question ne sont pas renseignées

► Analyse des données : un atelier de cinq (05) jours a été organisé pour mener cette activité qui a permis d'effectuer la comparaison pour chaque indicateur renseigné avec la valeur cible de la politique sectorielle correspondante, de mettre en exergue l'évolution des valeurs prises par chaque indicateur et la disparité selon certaines variables de désagrégation.

► Consultation de l'avis de spécialistes sur les politiques sectorielles et les ODD dans l'interprétation des valeurs prises par les indicateurs. Après l'analyse des données, on a organisé un atelier d'une journée avec tous

les secteurs concernés. Cet atelier a permis de présenter les résultats de la collecte, notamment les valeurs prises par chaque indicateur et sa valeur cible respective. Lors de cet atelier, on a discuté également des politiques sectorielles mises en place pour atteindre les cibles adoptées. A l'issue de toutes ces activités, on a pu finaliser le présent rapport.

En terme de résultats, le tableau suivant résume le statut actuel des indicateurs et cibles des ODD priorités par Madagascar ainsi que les trois (03) niveaux de classification :

Thématiques	Statut de l'indicateur			Statut de la cible		Niveaux			TOTAL
	Non renseigné	Renseigné	Proxy	Non renseigné	Renseigné	Niv 1	Niv 2	Niv 3	
Social	6	28	5	14	25	25	8	6	39
Economie	7	7	1	11	4	5	3	7	15
Capital naturel	6	1	8	12	3	2	7	6	15
Gouvernance	4	3	3	7	3	6		4	10
Global	1	4	1	5	1	4	1	1	6
<b>Total général</b>	<b>24</b>	<b>43</b>	<b>18</b>	<b>49</b>	<b>36</b>	<b>42</b>	<b>19</b>	<b>24</b>	<b>85</b>
	<b>85</b>			<b>85</b>		<b>85</b>			

Il ressort de ce tableau que parmi les 85 indicateurs priorités par Madagascar, on a pu avoir des informations sur les 61 indicateurs dont 43 indicateurs ont été renseignés exactement et 18 indicateurs sont des proxys. Les indicateurs sociaux et globaux sont les plus renseignés (respectivement de 85% et 83%), alors que ceux liés à l'économie, au capital naturel et à la gouvernance sont les moins renseignés (respectivement de 47% et 60% chacun). En ce qui concerne les cibles, dans l'ensemble, 36 indicateurs ont des valeurs cibles. La majorité de ces indicateurs ayant des valeurs cibles pour la planification d'une politique sectorielle sont des indicateurs sociaux.

En faisant référence aux critères de classification mentionnés précédemment, on note que 49% des indicateurs priorités par Madagascar sont classés dans le niveau 1,

21% dans le niveau 2 et 29% dans le niveau 3. Afin d'évaluer efficacement l'impact des programmes sectoriels dans l'atteinte des ODD à Madagascar, il est primordial de concevoir des méthodologies de collecte pour chacun des indicateurs classés dans le niveau 3 et de rendre de manière périodique la production des indicateurs classés dans le niveau 2.

En se basant sur les 61 indicateurs renseignés parmi les 85 priorités (soit 72%), les valeurs récentes prises par ces indicateurs montrent que la situation socio-économique à Madagascar reste encore précaire. D'une manière générale, beaucoup reste à faire pour Madagascar dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ci-après les valeurs récentes prises par les 61 indicateurs ODD renseignés ainsi que les cibles y afférentes :

## THEMATIQUE 1 : SOCIAL

Code	INDICATEURS	Valeur récente	Sources	CIBLES	
				Cible de l'ODD (international)	Valeur cible pour l'indicateur (National)
<b>ODD 1 : PAS DE PAUVRETE</b>					
1.3.1	<p>Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)</p> <p>Population couverte par les transferts sociaux (Nombre de membres des ménages qui ont reçu n'importe quel type de transferts sociaux dans les 3 derniers mois)</p>	24,5%	INSTAT, MICS 2018	Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptées au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.	53% d'ici 2023
<b>ODD 2 : FAIM "ZERO"</b>					
2.1.1	Prévalence de la sous-alimentation (Déf: Pourcentage de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal de 2133 kcal par jour)	55,8%	INSTAT, ENSOMD 2012-2013	D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	Augmenter au moins à 30% le taux de Population ayant une alimentation adéquate

Code	INDICATEURS	Valeur récente	Sources	CIBLES	
				Cible de l'ODD (international)	Valeur cible pour l'indicateur (National)
2.2.1	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans	41,6%	INSTAT, MICS 2018	D'ici 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5ans arrêtés à l'échelle internationale, et répondre aux besoins en matière de nutrition des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	Réduire à 38% d'ici 2021 le taux de malnutrition chronique
2.3.3	Taux d'augmentation de la quantité de la production rizicole	9%	CFSAM 2018	D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de productions, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricole.	Augmenter d'au moins 500 000 t/an la production de riz avant 2023

Code	INDICATEURS	Valeur récente	Sources	CIBLES	
				Cible de l'ODD (international)	Valeur cible pour l'indicateur (National)
<b>ODD 3 : BONNE SANTE ET BIEN ETRE</b>					
3.1.1	Ratio de mortalité maternelle pour 100000 naissances vivantes	426 Pour 1000	INSTAT, MICS 2018	D'ici 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivante.	D'ici 2020 faire passer le taux de mortalité maternelle à 300 pour 100 000 naissances vivante
3.1.2	Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié	46,1%	INSTAT, MICS 2018	D'ici 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivante.	ND
3.2.1	Quotient de mortalité des enfants de moins de cinq ans (Infanto-Juvenile)	59 pour 1000	INSTAT, MICS 2018	D'ici à 2030, éliminer les décès évitables des nouveaux nés et d'enfant de moins de 5ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1.000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1.000 naissances vivantes au plus.	D'ici 2023, réduire le taux de mortalité infanto-juvenile de 52 p.1000 à moins de 35 p.1000
3.2.2	Quotient de mortalité néonatale	21 pour 1000	INSTAT, MICS 2018		ND



Code	INDICATEURS	Valeur récente	Sources	CIBLES	
				Cible de l'ODD (international)	Valeur cible pour l'indicateur (National)
3.3.1	Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population	2,1%	Rapport GESIS du Ministère de la Santé Publique / PNLIS/ Programme National de la Lutte contre l'IST et Sida	D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Le nombre de nouvelles infections au VIH est réduit au moins de 29.000 à 7.250 (soit 75 %) dans les populations clés les plus exposées aux risques d'infection au VIH, chez les jeunes de 10 à 24 ans et la population générale d'ici fin 2022
3.3.2	Prévalence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	139 pour 100 000 hab	Rapport GESIS du Ministère de la Santé Publique (2018)	D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	ND
	Incidence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)				
3.3.3	Taux de mortalité dus au Paludisme pour 1000 personnes par an	3,6 pour 1000	Rapport GESIS du Ministère de la Santé Publique (2018)	D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Réduire à zéro la mortalité liée au paludisme d'ici 2022
	Taux de mortalité du paludisme pour 1000 personnes par an en milieu hospitalier				

Code	INDICATEURS	Valeur récente	Sources	CIBLES	
				Cible de l'ODD (international)	Valeur cible pour l'indicateur (National)
3.4.1	Taux de mortalité spécifique par AVC en milieu hospitalier Taux de létalité d'AVC en milieu hospitalier	28,1%	Rapport GESIS du Ministère de la Santé Publique (2018)	D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Réduire la létalité d'AVC de 40 à 20% d'ici 2021
3.4.3	% des régions disposant d'infrastructures de prise en charge correcte des troubles mentaux	45,0%	Rapport d'activités du Service Santé Mentale (2018)	D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	ND
3.7.1	Taux de prévalence contraceptive	44,4%	INSTAT, MICS 2018	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Atteindre 50% d'ici 2020 dans le cadre du programme PF2020

Code	INDICATEURS	Valeur récente	Sources	CIBLES	
				Cible de l'ODD (international)	Valeur cible pour l'indicateur (National)
3.8.1	% de population couverte par une assurance maladie ou un système de santé publique	Moins de 5 ans: 2,2%	INSTAT, MICS 2018	Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels surs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	ND
	Pourcentage d'enfants âgés de moins de 5 ans et de 5 à 17 ans/ hommes et femmes de 15-49 ans bénéficiant d'une assurance maladie	5-17 ans: 1,7% Hommes 15-49 ans: 4,0% Femmes 15-49 ans: 3,3%			
<b>ODD 4 : EDUCATION DE QUALITE</b>					
4.1.1	Proportion des élèves de T6 atteignant le seuil suffisant en lecture	23,3%	INSTAT, MICS 2018	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit, et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	ND
4.1.2	Proportion des élèves de T6 atteignant le seuil suffisant en mathématiques	4,8%	INSTAT, MICS 2018		ND
4.1.3	Taux d'Achèvement (TAch) du primaire de 6A	56,0%	INSTAT, MICS 2018		69% en 2022 et 93% en 2030
4.1.4	Taux d'Achèvement (TAch) du collège	26,3%	INSTAT, MICS 2018		44% en 2022 et 50% en 2030
4.1.5	Taux brut de scolarisation (primaire)	143,2%	PSE 2018		122 % en 2022 et 107% en 2030
4.1.6	Taux brut de scolarisation (Collège)	46,5%	PSE 2018		51% en 2025 et 66% en 2030
4.1.7	Taux brut de scolarisation (Lycée)	20,8%	PSE 2018		22,5% en 2022 et 26% en 2030

Code	INDICATEURS	Valeur récente	Sources	CIBLES	
				Cible de l'ODD (international)	Valeur cible pour l'indicateur (National)
4.2.1	Pourcentage d'enfants de 3 à 5 ans fréquentant un centre du préscolaire	12,8%	INSTAT, MICS 2018	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès au service de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire	Les objectifs à moyen et à long terme du MEN en matière d'éducation primaire est le suivant : 28 % en 2022 et 52,8 % en 2030 des enfants âgés de 3 à 5 ans bénéficient d'une éducation préscolaire de qualité et sont mieux préparés à la scolarisation primaire (public et privé
4.3.2	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants, Indicateurs d'accès pour les hommes et les femmes	494 étudiants pour 100 000 hab (en 2014)	PSE	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.	574 en 2022 et 1404 en 2030
4.5.1	Indice de parité (Femmes et Hommes)	Primaire: 1,07 1er cycle du secondaire: 1,37 2ème cycle du secondaire : 1,24	INSTAT, MICS 2018	D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	ND

Code	INDICATEURS	Valeur récente	Sources	CIBLES	
				Cible de l'ODD (international)	Valeur cible pour l'indicateur (National)
<b>ODD 5 : EGALITE ENTRE LES SEXES</b>					
5.1.1	Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	Loi n°2007 Article 117: adoption du droit de propriété égal pour les hommes et les femmes	MIN POP	Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	1 loi cadre, 1 politique nationale pour l'égalité homme et femme, 1 plan d'action national pour la résolution 1325 d'ici 2020.
5.2.1	Pourcentage des femmes qui ont subi des actes de violence	Violence sexuelle: 7,1% Violence physique: 11,9% Violence émotionnelle: 23,0%	INSTAT, MICS 2018	Eliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et les autres types d'exploitation.	Zéro violence basée sur le genre
5.3.1	Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans	Avant l'âge de 15 ans: 12,7% Avant l'âge de 18 ans: 40,3%	INSTAT, MICS 2018	Eliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, les mariages précoces ou forcés et la mutilation génitale féminine	o D'ici à 2020, réduire le taux de prévalence du ma-riage des enfants de 41,2 % à 35 %. o D'ici à 2024, réduire le taux de prévalence du ma-riage des enfants à 21,2 %

Code	INDICATEURS	Valeur récente	Sources	CIBLES	
				Cible de l'ODD (international)	Valeur cible pour l'indicateur (National)
5.5.1	Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locale	21,4%	Parlement	Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.	ND
<b>ODD 6 : EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</b>					
6.1.1	Taux d'accès à l'eau potable au niveau national	43,0%	INSTAT, MICS 2018	D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	70% des Malagasy auront accès à l'eau potable à prix socialement acceptable d'ici fin 2023
6.2.1	Proportion de la population utilisant des services d'assainissement et d'hygiène gérés en toute sécurité	Utilisation de services d'assainissement de base: 6,4% Élimination en toute sécurité, sur place, des déchets des installations d'assainissement: 0,9%	INSTAT, MICS 2018	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équi-tables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquat et mettre fin à la défécation en pleine air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et de celles en situation	90% des malagasy ODF et pratiquant le lavage des mains au savon fin 2023 55% des Malagasy utilisent les latrines basiques fin 2023

Code	INDICATEURS	Valeur récente	Sources	CIBLES	
				Cible de l'ODD (international)	Valeur cible pour l'indicateur (National)
6.5.3	Pourcentage de bassins hydriques disposant d'un cadre réglementaire	3 sur 6	Suivi et évaluation/ MEEH 2018	D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	6 sur 6 d'ici 2023
8.7.1	Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge	46,9%	INSTAT, MICS 2018	Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	D'ici 2030, 75% des enfants qui travaillent doivent être retirés

## THEMATIQUE 2 : ECONOMIE

Code	INDICATEURS	Valeur récente	Sources	CIBLES	
				Cible de l'ODD (international)	Valeur cible pour l'Indicateur (National)
<b>ODD 7 : ENERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</b>					
7.1.1	Taux d'accès de la population à l'électricité au niveau national (%)	36,9%	INSTAT, MICS 2018	D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	50% en 2023 et 70% en 2030
7.1.2	Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres	0,8%	INSTAT, MICS 2019	D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	ND
7.2.1	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie		SIE Madagascar (2018)	D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	75% energie d'origine renouvelable en 2023
	Part de l'hydroélectricité	46,0%			
	Part de l'énergie solaire	1,7%			
	Part de l'électricité de source hybride	0,07%			
7.3.1	Intensité énergétique	5,37	WDI, World Bank (2015)	D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique	ND



Code	INDICATEURS	Valeur récente	Sources	CIBLES	
				Cible de l'ODD (international)	Valeur cible pour l'Indicateur (National)
<b>ODD 8 : TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE ECONOMIQUE</b>					
8.3.1	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	82,3%	Enquête emploi 2015	Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et encouragent l'officialisation et la croissance de microentreprises et de petites et moyennes entreprises, y compris par l'accès aux services financiers.	ND
8.9.1	PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total.	0,069	MTTM/BFM	D'ici 2030, atteindre 11% de part de PIB tiré du tourisme en proportion du PIB total	D'ici 2023, atteindre 8% de part de PIB tiré du tourisme en proportion du PIB total
<b>ODD 9 : INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</b>					
9.2.1	Proportion du secteur industriel par rapport au PIB	17,7%	Comptabilité Nationale	Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	20% pour 2019.
<b>ODD 11 : VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES</b>					

## THEMATIQUE 3 : CAPITAL NATUREL

Code	INDICATEURS	Valeur récente	Sources	CIBLES	
				Cible de l'ODD (international)	Valeur cible pour l'indicateur (National)
<b>ODD 1 : PAS DE PAUVRETÉ</b>					
1.5.1	Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes	Décès: 72 cas Disparus: 29 cas	BNGRC, calcul de l'auteur (2018)	D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes extrêmes liés au climat et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental	ND
<b>ODD 12 : CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLE</b>					
12.2.3	Nombre nouveau transfert de gestion des ressources naturelles y compris des plans d'eau effectué Nombre de contrat de transfert de gestion des ressources naturelles créés/ renouvelés	92	Rapport officiel MEDD/DGRNE / MEDD (2018)	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	900 contrats de transfert de gestion à renouveler selon la loi 96-017

Code	INDICATEURS	Valeur récente	Sources	CIBLES	
				Cible de l'ODD (international)	Valeur cible pour l'indicateur (National)
12.5.1	Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés	1	Rapports d'activités/ Service de Gestion des Pollutions et des Déchets (SGPD)/ Direction Générale de l'Environnement et des Forêts, Direction générale du Développement Durable/ MEDD	D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	3 centres de traitement et de valorisation implantés.  La mise en place de ces centres pour chaque année est parmi les priorités du Ministère et le projet est déjà inscrit dans les cadres de Dépenses à Moyen Terme (Projets d'Investissement Publics) 2019-2020-2021-2022
Proxy 12.5.2	Nombre de centres de traitement et de valorisation des déchets opérationnels				
<b>ODD 13 : LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b>					
13.1.1	Proportion des localités adoptant au moins une activité d'adaptation et résilience au changement climatique	10 régions sur 22	Documents de projet sur le changement climatique et rapport d'activités des DREDD/ MEDD/ BN-CCCREDD+/ DREDD/ PTF/ Bailleurs (2018)	Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	
	Nombre de Régions bénéficiant des activités d'adaptation et résilience au changement climatique, appuyées par des projets locaux ou nationaux				

Code	INDICATEURS	Valeur récente	Sources	CIBLES	
				Cible de l'ODD (international)	Valeur cible pour l'indicateur (National)
<b>ODD 14 : VIE AQUATIQUE</b>					
14.2.1	Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques	1076267,97 ha	Textes réglementaires de création et de gestion des aires protégées, MEDD (2018)	D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience afin d'éviter leur dégradation et les graves conséquences qui pourraient en résulter et prendre des de remise en état pour que les océans soient sains et productifs	
	Superficie des aires protégées abritant des sites importants pour la conservation de la biodiversité marine en ha				

Code	INDICATEURS	Valeur récente	Sources	CIBLES	
				Cible de l'ODD (international)	Valeur cible pour l'indicateur (National)
<b>ODD 15 : VIE TERRESTRE</b>					
15.1.1	Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème) (ha)	6 092 221 ha	Textes réglementaires de création et de gestion des aires protégées, MEDD (2018)	D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant	09 Aires Protégées de l'ordre de 153 570 ha créées (création définitive)
	Superficie des aires protégées abritant des sites importants pour la conservation de la biodiversité terrestre (RNI, PN, RS, PRHP, ...) (ha)				
15.1.2	Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre	* Proportion de la superficie reboisée: 0,04%	Rapport d'activités annuel des directions régionales MEDD (2018)		
	* Proportion de la superficie reboisée * Superficie d'exploitation de lot forestier délivrée par voie d'adjudication (en Ha)	* Superficie d'exploitation de lot forestier délivrée par voie d'adjudication (en Ha): 297 ha			

Code	INDICATEURS	Valeur récente	Sources	CIBLES	
				Cible de l'ODD (international)	Valeur cible pour l'indicateur (National)
15.2.1	Proportion d'Aires protégées disposant d'un résultat de suivi écologique	123	Textes réglementaires de création et de gestion des aires protégées, MEDD (2018)	D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	D'ici 2025, 133 aires protégées ayant un statut de création définitive
	nombre d'aires disposant de résultats de suivi écologique				
15.3.1	Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées	19%	Rapport d'activités annuel des directions régionales MEDD (2018)	D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	

## THEMATIQUE 4 : GOUVERNANCE

Code	INDICATEURS	Valeur récente	Sources	CIBLES	
				Cible de l'ODD (International)	Valeur cible pour l'indicateur (National)
<b>ODD 16 : PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</b>					
16.1.4	Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques	Femmes de 15-49 ans: 46,4%	INSTAT, MICS 2018	Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.	ND
	Pourcentage de femmes/hommes de 15-49 ans qui se sentent en sécurité en marchant seules dans leur quartier après la tombée de la nuit	Hommes de 15-49 ans: 63,0%			
16.2.3	Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans	13,5%	INSTAT, MICS 2018	Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation, à la traite, à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	ND
	Pourcentage de femmes de 15-49 ans ayant subi des violences sexuelles à n'importe quel moment et au cours des 12 mois précédant l'enquête				

Code	INDICATEURS	Valeur récente	Sources	CIBLES	
				Cible de l'ODD (international)	Valeur cible pour l'indicateur (National)
16.3.1	Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	Femmes de 15-49 ans: 23,5%	INSTAT, MICS 2018	Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	ND
	Pourcentage de femmes/hommes de 15-49 ans pour lesquelles la dernière violence physique commise à la suite d'un vol et/ou d'une agression au cours de la dernière année a été déclarée à la police	Hommes de 15-49 ans: 24,8%			
16.3.2	Proportion de la population carcérale en instance de jugement	53%	MINJUSTICE 2018	Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	40% d'ici 2020
16.3.3	Nombre de vindictes populaires enregistrés	31	MINJUSTICE 2019	Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	Réduire à 15 au plus le nombre de vindictes populaires en 2023



Code	INDICATEURS	Valeur récente	Sources	CIBLES	
				Cible de l'ODD (international)	Valeur cible pour l'indicateur (National)
16.5.3	Indice de Perception à la Corruption	25%	Rapport du Transparency international	Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.	Politique nationale de développement 2015-2019 a fixé comme objectif de 45/100 en 2019

## THEMATIQUE 5 : GLOBAL

Code	INDICATEURS	Valeur récente	Sources	CIBLES	
				Cible de l'ODD (International)	Valeur cible pour l'indicateur (National)
<b>ODD 1 : PAS DE PAUVRETE</b>					
1.1.1	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international par sexe âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine, zone rurale)	77,1%	INSTAT, ENSOMD 2012-2013	D'ici 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier, (qui se caractérise selon la définition actuelle par le fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)	Réduire de 50% la proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté
1.2.1	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté par sexe et âge	71,5%	INSTAT, ENSOMD 2012-2013 INSTAT, ENSOMD 2012-2013	D'ici 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes, et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects d'après les définitions nationales qui en sont données	ND
1.2.2	Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes telles que définies par chaque pays	52,7%			

Code	INDICATEURS	Valeur récente	Sources	CIBLES	
				Cible de l'ODD (international)	Valeur cible pour l'indicateur (National)
<b>ODD 8 : TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE ECONOMIQUE</b>					
8.5.1	Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession âge et type de handicap	1 813 000 Ar	INSTAT, ENSOMD 2012-2013	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir un travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées et une rémunération égale pour un travail de valeur égale	ND
	Revenus salariaux annuels moyens.				
8.5.2	Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap	Strict: 1,6% Elargi: 10,3%	INSTAT, Enquête emploi 2015		ND



An aerial photograph of a wide, sandy beach bordering a large body of water, likely a river or lake. The water is a light brownish-tan color, and the sky is blue with scattered white clouds. In the background, there is a line of green trees and some distant structures. In the top-left corner, there is a decorative graphic consisting of several overlapping, semi-transparent, colorful shapes in shades of red, blue, yellow, and orange, arranged in a fan-like pattern. The text "I. INTRODUCTION" is centered in the lower half of the image.

# I. INTRODUCTION



# I. Introduction

## 1.1. Contexte et justification

### *o Engagement de Madagascar dans la mise en œuvre et le suivi de l'agenda 2030*

A l'image de l'ensemble de la communauté mondiale, Madagascar s'est engagé en 2015 dans la mise en œuvre de l'agenda 2030 sur le développement durable. Cet agenda reprend à son compte le développement social, dans la continuation des OMD, ainsi que le développement durable qui accorde une importance particulière à la dimension environnementale. Il concerne donc tous les pays. Ce nouveau programme propose une approche plus globale et une vision intégrée fondée sur les « 5P » à savoir : la paix entre les pays et au sein des pays, la prospérité, la planète, les populations (humanité) et le partenariat mondial.

Pour ce faire, 17 Objectifs sur le Développement Durable ou ODD ont été retenus au niveau mondial. Ils engagent tous les pays et se rapportent sur : 1 la pauvreté ; 2 la faim ; 3 la santé et le bien-être ; 4 l'éducation ; 5 l'égalité entre les sexes ; 6 l'eau et l'assainissement ; 7 l'énergie propre à un coût abordable ; 8 le travail décent et la croissance économique ; 9 l'industrie, l'innovation et les infrastructures ; 10 la réduction des inégalités ; 11 les villes et les communautés durables ; 12 la consommation et production responsables ; 13 les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ; 14 la vie aquatique ; 15 la vie terrestre ; 16 paix, justice et institutions efficaces ; 17 le partenariat pour la réalisations des objectifs. Ces 17 ODD sont caractérisés par 169 cibles dont l'atteinte, ou le suivi et évaluation des politiques sectorielles contribuant à leur atteinte doivent se faire à la lumière de 237 indicateurs communément adoptés par tous les pays.

### *o Priorisation des cibles et des Indicateurs*

Pendant, à la lumière de différents faits comme la non atteinte par Madagascar de la plupart des OMD en 2015, les potentialités économiques du pays, la fragilité de son capital naturel, et aussi des interactions entre les différentes cibles des ODD ; une priorisation des cibles des ODD s'impose à Madagascar. Cela suppose la focalisation sur quelques cibles des ODD puis l'élaboration et la mise en œuvre de politiques sectorielles correspondantes afin d'accélérer le développement durable du pays et par la même occasion respecter les engagements sur l'Agenda 2030.

A ce sujet, Madagascar a retenu 64 cibles sur les 169 adoptées au niveau mondial, ainsi que 85 indicateurs correspondants à ces 64 cibles, sur les 237 adoptés mondialement. Le rôle de ces 85 indicateurs est de faire état du progrès réalisé dans la mise en œuvre des politiques sectorielles pour l'atteinte des cibles prioritaires des ODD.

Dans le cadre de cette priorisation des cibles des ODD, Madagascar a aussi identifié cinq thématiques à savoir : la Gouvernance, le Social, l'Economie, le capital naturel, et la thématique Global. Ces thématiques regroupent les politiques sectorielles visant l'atteinte des cibles prioritaires. A ce titre, chacune de ces thématiques est caractérisée par des cibles prioritaires appartenant aux différents ODD. Les progrès effectués simultanément sur ces cinq thématiques concourent dans le cas de Madagascar à la réalisation de la vision sur les « 5 p » de l'Agenda 2030. Ainsi, l'engagement sur le développement durable peut être apprécié d'une manière équivalente soit par l'atteinte des 64 cibles prioritaires, soit à travers le progrès sur les cinq thématiques de développement durable.

### *o Point de situation depuis l'adoption de l'Agenda 2030*

Sur la base de la priorisation des cibles des ODD, l'étape suivante dans l'élaboration et surtout la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable, ou d'un plan régional

aligné sur le développement durable, consiste à connaître la situation de référence du pays sur les cibles prioritaires, ou encore de la tendance dans l'évolution de la situation avant et après l'adoption de l'Agenda 2030. Ce point de la situation sur les cibles prioritaires fait aussi état de celle de chacune des cinq thématiques de développement durable.

A ce sujet un partenariat a été établi entre la Direction Générale de l'Economie et du Plan et l'INSTAT sur la base d'un financement du PNUD portant sur une collecte d'informations sur les 85 indicateurs des 64 cibles prioritaires ainsi que sur leur analyse. Ce qui constitue le fondement du présent document. Celui-ci constitue un rapport baseline et se situe dans la suite logique du rapport sur la priorisation des cibles des ODD.

## **1.2. Objectifs**

L'objectif du présent rapport est multiple. En premier lieu, il vise à faire un état de la situation de Madagascar en termes de développement durable, à la lumière des valeurs prises par les 85 indicateurs retenus correspondant aux 64 cibles prioritaires des ODD. Cet état de la situation est fait ODD par ODD et aussi pour chacune des cinq thématiques (Capital naturel et environnement, Economie, Gouvernance, Social, et Global). Il est effectué à partir d'une base de données des indicateurs constituée à partir d'informations fournies par les départements ministériels en charge de la planification de politique sectorielle.

Pour ce faire, l'historique des valeurs prises par tous les indicateurs renseignés est analysé. L'interprétation de ces valeurs a été faite avec l'appui de spécialistes issus des secteurs ou des partenaires techniques spécialement consultés à cet effet. Cette interprétation est aussi faite en regard de la possibilité à atteindre ou non des valeurs cibles des indicateurs dans la mise en œuvre d'une politique sectorielle à court ou moyen terme.

En second lieu, l'étude fait un état des lieux des indicateurs retenus pour le suivi des

cibles prioritisées des ODD. A ce sujet, l'étude décrit les concepts et les modes de calcul des indicateurs. Sur la base des informations collectées auprès des planificateurs, il est alors possible de mettre en évidence les indicateurs qui ne sont pas renseignés soit parce que la méthodologie appropriée correspondante n'a jamais été mise en œuvre, soit parce qu'une telle méthodologie n'existe pas encore. Pour ce dernier cas en particulier, les indicateurs alternatifs (ou indicateurs proxy) utilisés par les secteurs sont aussi rapportés.

En dernier lieu et accessoirement, l'objectif du présent rapport est aussi de faire des recommandations aussi bien sur la fréquence de la réalisation d'enquêtes à partir desquelles sont calculés certains indicateurs, que sur l'organisation de service statistique pour la production des indicateurs de source administrative.

### 1.3. Méthodologie

La démarche méthodologique pour l'élaboration du présent rapport se décline en plusieurs points :

- o Collecte d'informations sur les 85 indicateurs des ODD*
- o Constitution de la base de données*
- o Analyse des données*
- o Consultation de l'avis de spécialistes sur les politiques sectorielles et les ODD dans l'interprétation des valeurs prises par les indicateurs*
- o et rédaction du rapport baseline sur la situation des indicateurs des ODD.*

La collecte d'informations en vue de la constitution de la base de données sur les indicateurs des ODD nécessite l'élaboration d'un canevas permettant d'avoir les informations de source administrative auprès d'institutions publiques. Elle a aussi recouru aux résultats des opérations statistiques telles

que le MICS 2018, le RGPH3, l'ENSOMD 2012, l'enquête emploi nationale 2015, l'enquête ENEMPSI 2012, le compte de base 2007 et compte léger 2008 jusqu'au 2017 de la comptabilité nationale suivant le système de la comptabilité nationale 93. Enfin, elle a mobilisé les bases de données de l'ONE (Office National pour l'Environnement) et de l'ONN (Office National pour la Nutrition).

L'analyse des données pour sa part a concerné :

- Les valeurs prises par les indicateurs des ODD*
- La tendance dans l'évolution de chaque indicateur*
- La disparité selon les variables de désagrégation*
- La comparaison pour chaque indicateur renseigné avec la valeur cible de la politique sectorielle correspondante.*

Tout cela a été faite avec le concours de cadres de la Direction de la Planification au Ministère de l'Economie et des Finances et l'appui du PNUD.

### 1.4. Limites et difficultés

Les difficultés rencontrées dans l'élaboration du présent document sont pour la plupart d'ordre statistique. Elles relèvent soit de l'organisation de service statistique des secteurs, soit du concept utilisé pour les indicateurs. Elles se rapportent à la collecte des informations auprès des institutions publiques.

A titre d'organisation de service statistique des secteurs, certains indicateurs peuvent être renseignés mais ne le seront jamais sans le développement d'un outil statistique spécifique. Dans ce registre figurent aussi les indicateurs comme celui du 11.3.2 dénommé « Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique », ou dans une moindre mesure du 14.2.1 sur la « Proportion de zones



économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques », pour lequel un indicateur alternatif ou proxy est proposé. Les entités concernées doivent collecter les informations appropriées pour les mesurer.

Le développement d'outil statistique approprié, voire la collecte d'informations pour la mesure des indicateurs concernés sont d'autant plus importants que certains ODD comme l'ODD 14 risquent de ne pas avoir d'indicateurs appropriés pour le suivi et évaluation de la politique sectorielle correspondante concourant à son atteinte.

Toujours dans cette rubrique, il y a des indicateurs renseignés, mais ne découlant pas du service en charge de la planification. La fiabilité de ces indicateurs n'est pas attestée en l'absence de moyens de vérification de la véracité des statistiques entrant dans le calcul des indicateurs.

Les problèmes liés aux concepts se présentent en plusieurs aspects tels que le changement de définition : après la révision des statistiques du travail par l'OIT, l'activité économique est uniquement marchande. Ceci a pour effet d'augmenter la population au chômage et par la même occasion aussi celui du taux de chômage. Il en est de même pour le changement de base et de nomenclature de la comptabilité nationale qui a induit une hausse du PIB. Dans ces deux cas, il faut faire un choix sur le concept à utiliser pour le calcul des valeurs historiques d'un indicateur, néanmoins à terme se posera la problématique de l'interprétation de l'atteinte ou non d'une valeur cible d'un indicateur pour l'évaluation d'une politique économique.

Par ailleurs, des indicateurs nouveaux faisant référence à de nouvelles thématiques statistiques ne sont pas toujours renseignables, même avec des proxy. Tel est le cas de l'indicateur 14.1.1 ou « Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans ». L'Institut Français de la statistique ou INSEE en a dû recourir à un proxy qui, malheureusement, n'est pas non plus disponible pour Madagascar.

Il est à noter l'insuffisance ou incomplétude des informations en provenance des institutions publiques, que ce soit sur la métadonnée que sur les valeurs des indicateurs, qui a requis la recherche auprès d'autres sources (sur internet). Cette recherche a été très utile pour les concepts et la définition d'un indicateur. Malheureusement, les valeurs renseignées par d'autres sources peuvent paraître invraisemblables pour le cas de Madagascar.

En dernier lieu, mais pas des moindres, il y a une difficulté inhérente à toute enquête et qui se rapportent à la collaboration de l'entité enquêtée. Pour le cas de la collecte des données sur les indicateurs des ODD, les entités enquêtées sont constituées d'institutions publiques. Le délai imparti pour la collecte, fixé à 10 jours ouvrables s'est avéré insuffisant pour avoir les informations dans leur totalité.

Certaines personnes ressources, devant en même temps vaquer à leur activité quotidienne, se sont souvent révélées indisponibles pour apporter les informations requises, ou pour remplir le canevas qui leur a été déposé. Des relances ont été alors faites, y compris lors de la rédaction du présent rapport. Toutefois, dans un souci de finaliser le rapport dans un délai raisonnable, l'impasse a dû être faite pour les quelques entités qui n'ont pas répondu à l'enquête. A ce titre, les informations dites non existantes dans le rapport peuvent en réalité l'être, mais non partagées à l'équipe de collecte de l'INSTAT.







## II. ANALYSE GLOBALE

## II. ANALYSE GLOBALE

### 2.1. Classification et regroupement thématique des indicateurs

#### *o Classification des Indicateurs :*

En termes de méthodologie et de la disponibilité des données, les indicateurs des ODD priorités par Madagascar peuvent être classés en trois (03) niveaux distincts :

**Niveau 1** : L'indicateur est conceptuellement clair, il existe une méthode établie, les normes sont disponibles, et les données sont produites régulièrement par pays.

**Niveau 2** : L'indicateur est conceptuellement clair, il existe une méthode établie, les normes sont disponibles, mais les données ne sont pas produites régulièrement par le pays.

**Niveau 3** : L'indicateur n'a pas une méthodologie et de normes établies, ou une méthodologie / normes sont en cours d'élaboration / testé.

Les résultats de la collecte des données auprès des secteurs ainsi que l'exploitation des données secondaires montrent que 49% de ces indicateurs priorités sont classés dans le niveau 1, 21% dans le niveau 2 et 29% dans le niveau 3. On note que les indicateurs appartenant au groupe thématique « Economie » enregistrent la plus grande part de ceux qui sont classés dans le niveau 3.

#### *o Regroupement thématique des Indicateurs*

Les cinq thématiques sont les résultats de l'exercice de priorisation, caractérisées par 64 cibles des ODD. Chaque thématique du développement durable regroupe plusieurs cibles priorités des ODDs soit :

- 7 cibles priorités de l'ODD 16 pour la Gouvernance ;
- 3 cibles priorités des ODD 7, 8, 9, 10, et 11 pour l'Economie ;

- 14 cibles prioritées des ODD 1, 11, 12, 13, 14, et 15 pour le capital naturel;
- 26 cibles prioritées des ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 pour le Social;
- 4 cibles prioritées des ODD 1, et 8 pour le Global.

L'état du progrès sur ces thématiques, ou encore l'atteinte des cibles prioritées appartenant à ces dimensions, peut être fait à la lumière de 85 indicateurs. Ainsi, ces derniers sont aussi répartis en les 5 dimensions du développement durable.

• **Tableau 2.1 : Regroupement des indicateurs, des cibles prioritées des ODD par thématique de développement durable**

Thématique	ODD	Nombre de cibles d'ODD prioritées	Nombre d'indicateurs	Nombre d'indicateurs renseignés	Nombre d'indicateurs ayant une valeur cible pour la planification
Gouvernance	16	7	10	6	3
Economie	07	3	5	4	2
	08	3	3	2	1
	09	3	3	1	1
	10	1	1	0	0
	11	3	3	1	0
Capital naturel	01	1	1	1	0
	11	1	1	0	0
	12	3	3	2	2
	13	2	2	1	0
	14	4	3	1	0
	15	4	5	4	2
Social	01	1	1	1	1
	02	4	4	3	3
	03	5	11	11	6
	04	7	13	10	7
	05	4	5	4	3
	06	3	4	3	3
	08	1	1	1	1
	08	1	1	1	1
Global	01	2	3	3	1
	08	2	3	2	0
Ensemble		64	85	61	36



Dix (10) Indicateurs illustrent le progrès sur la thématique de développement durable portant sur la Gouvernance. Ils attestent de l'atteinte des cibles prioritaires de l'ODD 16 sur la paix, la justice et les institutions efficaces, l'unique ODD de la gouvernance. L'ODD 16, n'agissant que sur cette thématique, est le deuxième (ex-aequo) à mobiliser le plus grand nombre d'indicateur pour son suivi : 10 indicateurs.

Quinze (15) Indicateurs ont été retenus pour faire l'état de la situation sur la thématique économie. Les 15 Indicateurs doivent témoigner de l'atteinte de 13 cibles prioritaires des ODD suivantes : 7, sur l'énergie propre à un coût abordable, 8 sur le travail décent et croissance économique, 9 sur l'industrie, l'innovation et infrastructure, 10 sur la réduction des inégalités, 11 sur les villes et les communautés durables.

9 sur les 15 Indicateurs de la thématique économie se rapportent aux ODD 7, 9, et 10 qui interviennent exclusivement sur cette thématique. En d'autres termes, les indicateurs de ces 3 ODD servent uniquement pour faire l'état de la situation et du progrès sur l'économie.

Les 6 Indicateurs restant de la thématique appartiennent aux ODD 8 et 11, qui interviennent aussi dans d'autres thématiques de développement durable, à savoir la sociale et la globale pour l'ODD 8 et le capital naturel pour l'ODD 11.

Pour ce faire, l'ODD 7 avec 3 cibles prioritaires et celui qui fait référence au plus grand nombre d'indicateurs de suivi dans la thématique économie, soit 5 Indicateurs. L'ODD 10 est quant à lui celui qui utilise le moins d'indicateur, soit 1, pour le suivi de l'atteinte de son unique cible priorisée. Les ODD 8, 9 et 11, font chacun pour leur part référence à 3 Indicateurs correspondant à 3 cibles priorisées, à raison d'un Indicateur par cible priorisée d'ODD.

Quinze (15) Indicateurs assurent le suivi de la thématique capital naturel, qui est caractérisée par 15 cibles prioritaires des ODD : 1 sur la pauvreté, 11 sur les villes et les communautés durables, 12 sur la consommation et la

production responsables, 13 sur les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, 14 sur la vie aquatique, et 15 sur la vie terrestre.

A ce sujet, 13 des Indicateurs sur le capital naturel appartiennent aux ODD 12, 13, 14 et 15, qui concernent exclusivement cette dimension du développement. Les 2 autres Indicateurs sont des ODD 1 sur la pauvreté, et 11 sur les villes et les communautés durables. Ces deux ODD agissent aussi sur les thématiques du social et global pour l'ODD 1, et de l'économie pour l'ODD, mais avec d'autres cibles prioritaires.

Dans le domaine du capital naturel, les ODD 14 et 15, avec chacun 4 cibles prioritaires sont ceux qui mobilisent le plus grand nombre d'indicateurs pour leur suivi, soit respectivement par 4 et 5 Indicateurs. Les ODD 1 et 11 sont en revanche ceux qui utilisent le moins d'indicateur, soit un de chaque, pour le suivi de la réalisation de leur unique cible priorisée (une cible de chaque).

Trente-neuf (39) Indicateurs font état des progrès sur la thématique de développement durable portant sur la thématique sociale. Parmi les 5 thématiques du développement durable, le social est celle qui mobilise le plus grand nombre d'indicateurs. 38 Indicateurs sont relatifs à 26 cibles prioritaires des ODD suivantes : 1 sur la pauvreté, 2 sur la faim, 3 sur la santé et le bien-être, 4 sur l'éducation de qualité, 5 sur l'égalité entre les sexes, 6 sur l'eau propre et l'assainissement, 8 sur le travail décent et la croissance économique.

36 sur les 38 Indicateurs de la thématique sociale du développement durable sont des ODD 2, 3, 4, 5 et 6 qui agissent exclusivement sur cette dimension. Les deux Indicateurs restant sont des ODD 1 et 8, à raison d'un Indicateur pour chaque ODD. Ces deux ODD, qui mobilisent le plus faible nombre d'indicateur pour le suivi de la thématique sociale, interviennent aussi sur le capital naturel et le global pour l'ODD 1, et l'économie ainsi que le global pour l'ODD 8.

L'ODD 4 est dans cette dimension du développement durable celui qui fait référence au plus grand nombre d'indicateurs : 13, qui

caractérisent aussi le plus grand nombre de cibles prioritisées, soit 7. L'ODD 3 est le deuxième dont le suivi est attesté par un grand nombre d'indicateurs : 10 qui se rapportent à 5 cibles prioritisées.

6 indicateurs servent au suivi de la thématique sur le développement durable. Cette dimension est celle qui mobilise le plus faible nombre d'indicateurs pour son suivi. Les 6 indicateurs sont relatifs à 4 cibles prioritisées des ODD 1, et 8, à raison de 3 indicateurs par ODD. Les ODD 1 et 8 agissent sur d'autres cibles prioritisées sur d'autres dimensions du développement durable, à savoir respectivement sur le capital naturel et le social pour l'ODD 1 et l'économie et le social pour l'ODD 8.



## 2.2. Changement de base et disponibilité des informations

### *o Changement de base et/ou de concept :*

Pour certains indicateurs, force est de remarquer que la comparaison dans le temps des valeurs prises par ces indicateurs ne sera plus faisable à cause du changement de base et/ou de concept. Ainsi, il faut faire attention dans l'interprétation des indicateurs en question par rapport aux valeurs cibles des différents secteurs.

### *o Disponibilités des informations :*

La disponibilité des informations est ici passée en revue et caractérisée en premier lieu par le renseignement d'un indicateur donné, ce qui suppose la production d'informations statistiques concourant au calcul de valeur de l'indicateur. Ensuite, cette disponibilité concerne aussi l'existence d'une valeur cible d'un indicateur pour le besoin de la mise en œuvre d'une politique sectorielle à court ou moyen terme.

### *- Les indicateurs renseignés par thématique ou par ODD :*

Sur les 85 indicateurs tirés de la priorisation des cibles des ODD, 61 sont renseignés. En d'autres termes, ces indicateurs ont au moins une valeur observée sur la période 2010-2018. Les ODD 1, 3, 4 et 16 sont ceux qui sont les mieux renseignés en ayant une majorité d'indicateurs de priorisation renseignés. Ainsi, pour l'ODD 1 sur la pauvreté, tous les 5 indicateurs sont renseignés. Pour l'ODD 3 relatif à la santé, tous les 10 indicateurs sont renseignés. Pour l'ODD 4 sur l'éducation, parmi les 13 indicateurs priorités, 10 sont renseignés

Concernant l'ODD 16 sur la paix et justice, 6 indicateurs sur dix sont renseignés. Par contre aucun indicateur de l'ODD 10 n'a été renseigné. Ainsi, il n'est pas possible de faire le point de la situation sur la réduction des inégalités sur la base de la cible priorisée correspondante.

Pour ceux des thématiques de développement durable, celle du global voit la quasi-totalité (5/ 6) des indicateurs renseignés. Elle est suivie de la thématique sociale dont 33 des 39 indicateurs retenus sont renseignés, ou ont pris au moins une valeur sur la période 2010-2018. Pour la Gouvernance, 6 des 10 indicateurs priorités sont renseignés.

La thématique sur Capital naturel a pour sa part 9 indicateurs sur les 15 qui la caractérisent renseignés. Mais la thématique de l'économie

est moins renseignée car c'est uniquement sur 8 de ses 15 indicateurs qu'on a observé au moins une valeur. L'absence de valeur observée atteste qu'aucune mesure n'a été faite, soit faute de méthodologie pour le faire, soit parce que la méthodologie reconnue n'a jamais été mise en œuvre. La thématique de développement durable axée sur l'économie s'avère donc être la plus difficile à évaluer.

- Les Indicateurs pour lesquels on a des valeurs cibles par thématique ou par ODD

**• Tableau 2.2 : Les Indicateurs renseignés et ayant une valeur cible selon les ODD**

ODD		Total des indicateurs	Renseignés	Ayant une valeur cible
1	Pauvreté	5	5	2
2	Faim	4	3	3
3	Santé	11	11	6
4	éducation	13	10	7
5	Egalité entre les sexes	5	4	3
6	Eau et assainissement	4	3	3
7	Energie propre	5	4	2
8	Travail décent et croissance économique	7	5	2
9	Industrie, Innovation, Infrastructures	3	1	1
10	Réduction des Inégalités	1	0	0
11	Villes et communautés durables	4	1	0
12	Consommation, production responsables	3	2	2
13	Mesures relatives aux changements climatiques	2	1	0
14	Vie aquatique	3	1	0
15	Vie terrestre	5	4	2
16	Paix, Justice	10	6	3
Ensemble		85	61	36

**• Tableau 2.3 : Les Indicateurs renseignés ou ayant une valeur cible selon la thématique de développement durable**

Thématiques	Total des indicateurs	Renseignés	Ayant une valeur cible
Gouvernance	10	6	3
Economie	15	8	4
Capital naturel	15	9	3
Social	39	33	25
Global	6	5	1
Ensemble	85	61	36



Sur les 85 Indicateurs, 36 ont une valeur cible de la politique sectorielle correspondantes. Ainsi, 36 Indicateurs présentent à la fois une valeur cible et renseignés, ce qui permet de faire un état de l'écart entre la situation de référence et la cible fixée pour la fin de la période de mise en œuvre de la politique sectorielle correspondante.

Les 36 Indicateurs qui font l'objet de fixation de cible se répartissent comme suit : trois pour la thématique gouvernance, quatre pour l'économie, sept pour capital naturel, vingt-cinq pour social et un pour global.

Il est à souligner que pour la thématique globale de développement durable figurent

des Indicateurs sur la pauvreté, qui ont été déjà utilisés dans le cadre des OMD. Néanmoins, aucune valeur cible n'a été fixée pour ces Indicateurs. Les trois autres Indicateurs de la thématique globale qui ne se réfèrent pas à la pauvreté sont relatifs au taux de chômage, à la croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'emploi, et à la rémunération horaire moyenne des salariés. Ce sont tous des Indicateurs renseignés.

Les 36 Indicateurs correspondent aux 31 cibles prioritaires des ODD (parmi les 64), et se rapportent à 13 ODD (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 15 et 16).

**• Tableau 2.4 : Les Indicateurs qui ont des valeurs cibles de politique sectorielle**

Indic	Intitulé de l'Indicateur	Cible	Intitulé de la cible priorisée des ODD
01.1.1	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine, zone rurale)	011	D'ici 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier, (qui se caractérise selon la définition actuelle par le fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)
0131	Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)	013	Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptées au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.
0211	Prévalence de la sous-alimentation	021	D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.



Indic	Intitulé de l'indicateur	Cible	Intitulé de la cible priorisée des ODD
0221	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans	022	D'ici 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans arrêtés à l'échelle internationale, et répondre aux besoins en matière de nutrition des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.
0233	Taux d'augmentation de la quantité de la production rizicole	023	D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de productions, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricole.
0311	Ratio de mortalité maternelle pour 100000 naissances vivantes	031	D'ici 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivante.
0312	Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié		
0321	Quotient de mortalité des enfants de moins de cinq ans (Infanto-Juvenile)	032	D'ici à 2030, éliminer les décès évitables des nouveaux nés et d'enfant de moins de 5ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1.000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1.000 naissances vivantes au plus.
0331	Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population	033	D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles
0333	Taux de mortalité dus au Paludisme pour 1000 personnes par an		



Indic	Intitulé de l'indicateur	Cible	Intitulé de la cible priorisée des ODD
0341	Taux de mortalité spécifique par AVC en milieu hospitalier	034	D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
0371	Taux de prévalence contraceptive	037	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
0413	Taux d'Achèvement (TAch) du primaire de 6A	041	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit, et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles
0414	Taux d'Achèvement (TAch) du collège		
0415	Taux brut de scolarisation (primaire)		
0416	Taux brut de scolarisation (Collège)		
0417	Taux brut de scolarisation (Lycée)		
0421	Pourcentage d'enfant de 3 à 5 ans fréquentant un centre du préscolaire	042	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès au service de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire
0432	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants, Indicateurs d'accès pour les hommes et les femmes	043	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.
0511	Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	051	Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
0521	Pourcentage des femmes qui ont subi des actes de violence	052	Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et les autres types d'exploitation.

Indic	Intitulé de l'indicateur	Cible	Intitulé de la cible priorisée des ODD
0531	Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans	053	Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, les mariages précoces ou forcés et la mutilation génitale féminine
0611	Taux d'accès à l'eau potable au niveau national	061	D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.
0621	Proportion de la population utilisant des services d'assainissement et d'hygiène gérés en toute sécurité	062	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquat et mettre fin à la défécation en pleine air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et de celles en situation
0653	Pourcentage de bassins hydriques disposant d'un cadre réglementaire	065	D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient
0711	Taux d'accès de la population à l'électricité au niveau national (%)	071	D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.
0721	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	072	D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
0871	Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge	087	Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes
0891	PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total.	87	D'ici 2030, atteindre 11% de part de PIB tiré du tourisme en proportion du PIB total
0921	Proportion du secteur industriel par rapport au PIB	092	Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

Indic	Intitulé de l'indicateur	Cible	Intitulé de la cible priorisée des ODD
1223	Nombre nouveau transfert de gestion ressources naturelles y compris des plans d'eau effectué	122	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
1251	Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés	125	D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
15.1.1	Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème) (ha)	151	D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant
1521	Proportion d'Aires protégées disposant d'un résultat de suivi écologique	152	D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial
1653	Indice de Perception à la Corruption	165	Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.
1632	Proportion de la population carcérale en Instance de Jugement	163	Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice
1633	Nombre de vindictes populaires enregistrés	163	Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice



Ainsi, sur la base des cibles prioritaires aucun des indicateurs des ODD 10 et 11 ne voit une cible fixée pour la mise en œuvre d'une politique sectorielle. Mais l'absence de valeur cible pour les indicateurs ne s'explique pas de la même manière entre les ODD.

Pour les ODD 2 et 10, les méthodologies de calcul des indicateurs sont bien rôdées quand il s'agit d'informations à tirer d'une source statistique (enquêtes statistiques auprès des ménages, ou des entreprises, comptabilité nationale), ou fait référence à des concepts et méthodologies reconnus pour les Informations de source administrative. Les indicateurs priorités de ces ODD sont d'ailleurs des indicateurs largement utilisés, comme le taux de pauvreté, le taux de chômage, la prévalence du retard de croissance, le taux d'achèvement d'étude primaire, etc. Ainsi les indicateurs sont largement renseignés.

Le cas de l'ODD 8 sur le travail décent et la croissance économique est un exemple révélateur d'un manquement flagrant dans l'utilisation des indicateurs statistiques à des fins de planification de politique économique ou sectorielle. Alors que 5 des 7 indicateurs retenus sont renseignés, cela n'a pas été mis à profit pour la fixation de cible.

Pour l'ODD 10, l'unique indicateur retenu qui fait référence à une faiblesse du revenu n'est pas renseigné. Enfin pour l'ODD 2, trois des quatre indicateurs priorités sont renseignés.

En revanche pour les ODD 7, 11, 12, 13, 14 quoique la définition claire et simple des indicateurs suppose que ces derniers soient mesurables ; ce sont des nouveaux indicateurs. A cet effet la plupart sont encore non renseignés. D'où l'absence de valeur cible.

Pour ce qui est des thématiques de développement durable, la thématique sociale voit 25 de ses indicateurs ayant une valeur cible. C'est donc la thématique qui semble avoir le plus fait l'objet de planification. Enfin les thématiques de la Gouvernance, le capital naturel, l'Economie et le global voient chacune un indicateur agrémenté d'une valeur cible de politique sectorielle. En d'autres termes, pour chacune de ces thématiques, seul un indicateur peut faire état du progrès vers l'atteinte d'une cible priorisée des ODD et avoir un jalon à atteindre sur un horizon donné.



## 2.3. Classement de chaque région de Madagascar selon la dimension du développement durable et les ODD

### *o Classement des régions selon le développement durable et les dimensions de celui-ci*

Pour chacun des indicateurs pouvant être décomposés en les 22 régions de Madagascar, un classement de ces dernières peut être fait en se référant à l'édition la plus récente de cet indicateur (exemple 2018 pour le taux d'accouchement assisté par du personnel qualifié, 2012 pour la part de l'emploi informel non agricole).

Le principe est que pour un indicateur donné, entre plusieurs régions, la meilleure place doit revenir à celle qui présente une meilleure situation sur cet indicateur. A titre d'exemple la meilleure situation pour le taux de nouvelle infection au VIH correspond à la plus faible valeur en ce taux. En revanche, pour l'accès à l'eau potable, la meilleure situation est indiquée par le plus fort taux d'accès à l'eau potable. Avec ce même principe, le dernier classement au regard d'un indicateur est à octroyer à la région qui observe la plus mauvaise situation selon cet indicateur. Ainsi, les 22 régions peuvent être classées selon un rang s'étalant du 1er au 22ème pour chacun des 49 indicateurs. Ce classement change d'un indicateur à l'autre.

Suite à un tel classement pour chacun des indicateurs décomposables par région, un score correspondant à la somme des rangs par thématiques (social, gouvernance, économie, capital naturel, global, ensemble du développement durable) peut être calculé. Sur la base de ce score, un autre classement à l'image de ce qui a été fait pour chaque indicateur est fait, le principe est qu'entre deux régions, celle qui présente un score plus faible doit être la mieux classée. De cela découle le classement dans le tableau 2.5. Dans l'élaboration de ce classement, aucun indicateur n'est plus considéré que d'autre.

Par contre le nombre d'indicateurs dans chaque thématique influe sur le poids de cette thématique dans le développement durable.

Le classement des régions selon la dimension gouvernance est basé sur cinq (5) indicateurs de l'ODD 16 sur la sécurité (le fait de se sentir en sécurité en marchant seul à la tombée de la nuit dans son propre quartier, pour les femmes et pour les hommes), la violence sexuelle subie par les femmes durant les 12 derniers, le nombre de vindicte populaire et la proportion dans les prisons de prévenus en attente de jugement.

Le classement des régions selon la dimension capital naturel est basé sur deux indicateurs, le total de la superficie reboisée ou restaurée, qui est un indicateur de l'ODD 15, et par le nombre de contrats établis de transfert de gestion de ressources naturelles de l'ODD 12, soit par deux (2) indicateurs.

Pour la dimension globale, le classement est fait à partir de cinq (5) indicateurs renseignés : sur la pauvreté (avec trois indicateurs différents : la pauvreté mesurée avec le seuil de consommation individuelle de 1,25 \$, le taux de pauvreté avec le seuil national et le taux d'extrême pauvreté mesuré selon le seuil national), le taux de chômage élargi, et le salaire annuel moyen des ouvriers et employés qualifiés. Ces indicateurs se rapportent aux cibles des ODD 1 et 8.

Pour la dimension sociale du développement durable, le classement des régions est fait avec trente-trois (33) indicateurs se référant à des cibles des ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8.

Quant à la dimension économique, le classement des régions est constitué à partir de quatre (4) des indicateurs de cibles des ODD 7 sur l'accès à l'électricité, puis l'utilisation de carburant et technologie propres pour la cuisine, le chauffage et l'éclairage, puis de l'ODD 8 concernant la part de l'emploi informel dans le secteur non agricole et de l'ODD 11 sur l'habitat dans les taudis.

• Tableau 2.5 a : Classement des régions selon les dimensions du développement durable

Régions	Dimension du développement durable					Développement durable
	Social	Gouvernance	Economie	Capital naturel	Global	
Analamanga	1	21	3	21	3	2
Vakinankaratra	8	22	14	21	16	13
Itasy	4	6	18	4	9	6
Bongolava	14	18	6	18	12	15
Haute Matsiatra	5	12	16	7	11	8
Amoron'i Mania	11	14	13	8	20	11
Vatovavy fitovinany	16	10	18	4	14	16
Ihorombe	20	14	7	8	13	20
Atsimo Atsinanana	22	8	21	16	21	21
Atsinanana	2	17	2	6	8	3
Analanjirifo	10	13	3	2	5	9
Alaotra Mangoro	6	16	10	15	1	5
Boeny	9	19	5	1	2	7
Sofia	12	5	11	11	17	10
Betsiboka	19	9	7	13	4	12
Melaky	18	10	12	20	10	18
Atsimo Andrefana	17	3	18	14	19	19
Androy	21	2	22	19	22	22
Anosy	15	7	17	11	15	17
Menabe	13	20	15	8	6	14
Diana	3	4	7	3	7	1
Sava	7	1	1	16	18	4
Nombre d'indicateurs intervenant dans le calcul du score	33	5	4	2	5	49

Sources : INSTAT, ENEMPSI 2012, ENSOMD 2013, CNLS, MICS 2018

A partir de la valeur la plus récente des 49 indicateurs des ODD, pour chacune des dimensions du développement durable, la région Sava est classée première sur les dimensions gouvernance et économie, les régions Analamanga, Boeny et Alaotra Mangoro sont classées respectivement en première position pour les dimensions sociale, capital naturel, et globale.

Cependant, sur l'ensemble des 22 régions, Diana est la région la mieux classée en matière de développement durable, c'est-à-dire sans distinction selon la dimension du développement durable. Cette région a un bon classement sur chacune des 5 dimensions durables. Elle est suivie des régions Analamanga, Atsinanana, Sava et Alaotra Mangoro, qui même si elles ont de très bons classement pour



la plupart des cinq dimensions durables, ont la particularité de tenir un assez mauvais rang pour une dimension. En revanche les quatre régions les moins bien classées en termes de développement durable, dont le rang se situe entre 19 et 22, sont Atsimo Andrefana, Ihorombe, Atsimo Atsinanana et Androy.

L'Androy tient le dernier rang dans les dimensions économie et globale (22ème sur 22 régions), et l'avant dernière place pour la dimension sociale (21ème position). Atsimo Atsinanana est la dernière dans le classement de la dimension sociale, et l'avant dernière pour les dimensions économie et globale.

Le classement en termes de développement durable est largement influencé par le classement selon les dimensions sociales, gouvernance, économique et globale, tandis que la dimension sur les capitales naturelles semble ne pas avoir d'effet significatif.

Ainsi, il est à noter que les régions qui ont un bon classement sur plusieurs des dimensions sociale, gouvernance, économie ou globale, tendent aussi à avoir un bon classement sur l'ensemble du développement durable (cas de Diana, Analamanga, Atsinanana, Sava, Alaotra Mangoro, Itasy, Boeny.). En revanche, celles qui observent un mauvais classement sur au moins trois des dimensions du développement durable suivantes : sociale, économie, gouvernance et globale tendent aussi à avoir un mauvais classement au niveau du développement durable (cas de Melaky, Atsimo Andrefana, Ihorombe, Atsimo Atsinanana et Androy).

#### - *Classement des régions selon les ODD*

Selon le même procédé que dans l'élaboration du classement des régions en fonction des dimensions du développement durable, il est aussi possible de faire le classement des régions par ODD. Il s'agit donc à partir des classements pour chacun des 49 indicateurs décomposables en les 22 régions de calculer un score correspondant à la somme des classements des Indicateurs d'un même ODD. Ainsi, pour l'ODD 1, pour lesquels 4 indicateurs sont décomposables en les 22 régions, le classement est fait à partir de la somme des classements sur ces 4 indicateurs. La région qui a le meilleur classement est celle dont la valeur de cette somme est la plus faible.

Pour ce classement des régions basé sur la somme des classements par indicateur, l'ODD 4 est celui qui mobilise le plus d'indicateurs, soit 11. Il est suivi de l'ODD 3, pour lequel 9 indicateurs décomposables par régions sont disponibles, ensuite de l'ODD 5 avec 6 indicateurs et de l'ODD 16 avec 5 indicateurs. Pour chacun des ODD 1, et 8, il existe 4 indicateurs dont la valeur prise par région est renseignée, permettant ainsi de faire le classement de ces régions.

Le classement est basé sur 3 indicateurs pour l'ODD 6, et 2 de chaque pour les ODD 2 et 7. Le classement pour chacun des ODD 11, 12 et 15 est basé sur un seul indicateur. En revanche, on relève que pour les ODD 9, 10, 13, et 14 aucun classement n'a pu être fait faute d'indicateur renseigné et décomposable en les 22 régions.



La région Analamanga se distingue des 21 autres par le fait qu'elle est celle qui présente le meilleur classement pour 5 ODD sur les 12 pour lesquels le classement par région est possible. Ces ODD qui classent Analamanga en première position sur les 22 régions sont : ODD 1 sur la pauvreté, ODD 3 sur la santé et le bien-être, ODD 4 sur l'éducation, ODD 6, sur l'eau propre et l'assainissement, ODD 7, sur l'énergie propre.

Les régions de Melaky, Amoron'i Mania, Analanjirofo, Alaotra Mangoro, Anosy, Boeny et Sava, ont la particularité d'être toutes au sommet du classement d'un ODD : l'ODD 2 sur la faim zéro pour Melaky, l'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes pour Amoron'i Mania, l'ODD 8 sur le travail décent et croissance économique pour Analanjirofo, l'ODD 11 sur les villes et communautés durables pour Alaotra Mangoro, l'ODD 12 sur la consommation et production responsables pour l'Anosy, l'ODD 15 sur la vie terrestre pour Boeny, et l'ODD 16 sur la paix, la justice et institutions efficaces pour Sava.

Le meilleur classement sur l'ODD 2 pour Melaky repose sur un bon positionnement aussi bien avec l'indicateur sur la prévalence de la sous-alimentation qu'avec la prévalence du retard de croissance des enfants de moins de 5 ans.

Pour l'ODD 5, le meilleur classement de la région d'Amoron'i Mania est attesté par les indicateurs suivant : la proportion de femmes victimes de violence émotionnelle, la proportion de femmes victimes de violence physique, le pourcentage de femmes victimes de violence sexuelle, la proportion de femmes victimes de violence sous l'une des trois formes : physique, émotionnelle et sexuelle, le pourcentage de femmes de 20 – 24 ans qui sont entrées en union avant 15 ans, et le pourcentage de femmes qui sont entrées en union avant leur 18ème année.

Le meilleur classement d'Analanjirofo sur l'ODD 8 provient d'un meilleur positionnement sur l'ensemble des indicateurs sur le travail des enfants, le taux de chômage élargi, la proportion des emplois informels non agricoles et le salaire annuel pour les ouvriers ou employés qualifiés. Quant à Alaotra Mangoro, c'est la région où il y a le moins de population habitant dans les

taudis, ce qui la classe au sommet de l'ODD 11. Anosy est pour sa part classée première sur l'ODD 12 car c'est la région qui a établi le plus de contrat de transfert de gestion de ressources naturelles. Quant à la région Boeny, son palmarès sur l'ODD 15 s'explique par l'importance de surface de forêt reboisée ou réhabilitée récemment dans cette région.

Enfin pour Sava, la région obtient le meilleur classement sur l'ODD 16 à partir des indicateurs de perception de la sécurité en marchant seul à la tombée de la nuit dans son propre quartier (pour les femmes et les hommes, mesurés séparément), sur l'indicateur basé sur la proportion de femmes victimes de violence sexuelle durant les 12 derniers mois, la proportion de prévenus attendant un jugement dans la population carcérale, et le nombre de vindicte populaire.

Les régions comme Androy, et Atsimo Atsinanana se démarquent aussi des autres, car l'Androy tient le dernier rang (soit le 22ème sur 22 régions) du classement des ODD 3, 7, 8, 11, 20ème rang de l'ODD 1, ensuite 19ème pour l'ODD 6, puis 18ème rang pour chacun des ODD 4, et 15. L'Atsimo Atsinanana pour sa part est dernière pour le classement des ODD 6, 21ème pour les ODD 3 et 5, 20ème pour l'ODD 1 et 19ème pour l'ODD 11.

Il y a lieu cependant de mentionner que sur les 12 ODD pour lesquels un classement des 22 régions peut être établi, seuls les ODD 3 sur la santé, 4 sur l'éducation, 8 sur le travail décent et la croissance économique, et 16 sur la paix, justice et institutions efficaces se révèlent déterminant dans le classement sur l'ensemble du développement durable.

## 2.4. Liens entre les indicateurs des ODD et leur intérêt pour une meilleure atteinte par les 22 régions des cibles des ODD

Selon la situation dans les régions, il est possible qu'il ait des liens entre les indicateurs. L'intérêt de le savoir est de souligner que les efforts en matière de développement durable pour les 22 régions de Madagascar ne doivent pas être les mêmes. Mais les actions pour le développement doivent être aussi mises en œuvre simultanément pour certaines régions pour un meilleur impact et compte tenu des retards dans l'atteinte de quelques cibles spécifiques.

Ainsi, pour mettre en évidence ces liens possibles entre les indicateurs des ODD, une analyse factorielle par la méthode de la composante principale des 49 indicateurs décomposables en les 22 régions de l'île, et qui se rapportent à leurs plus récentes valeurs, a été faite. Cette analyse révèle des oppositions tendancielle entre les indicateurs des ODD.

Quatre tendances<sup>1</sup> sont pour cela retenues. Elles sont les plus pertinentes et les plus évidentes dans l'analyse des liens entre les indicateurs des ODD.

<sup>1</sup> Les quatre tendances se rapportent aux quatre axes caractérisés par les quatre premières valeurs propres de l'analyse en composante. Ces quatre valeurs propres informent 66,76% des informations totales, la première valeur propre est elle-même à l'origine de 36,97% des informations totales



### Première tendance

La première tendance, illustrée par l'axe 1 du graphique 2.1a, oppose un groupe d'indicateurs de qualité de services publics de soins de maternité, d'assurance maladie pour des enfants en bas âge, d'assainissement et d'éducation secondaire, d'accès à l'électricité, puis d'accès à un carburant et technologie propre ; à un autre groupe d'indicateurs de mariage précoce et de pauvreté.

Ainsi, le premier groupe d'indicateurs est constitué de :

- La proportion d'accouchement assisté par du personnel qualifié (Indicateur social 3.1.2) ;
- La proportion d'enfants de moins de 5 ans bénéficiant d'assurance maladie (Indicateur social 3.8.1 a1) ;
- La proportion d'enfants de 5 à 17 couverts par une assurance maladie (Indicateur social 3.8.1 a2) ;
- Le taux d'achèvement du collège (Indicateur social 4.1.4) ;
- La proportion de la population utilisant un service d'assainissement et d'hygiène géré en toute sécurité (Indicateur social 6.2.1 a) ;
- Le taux brut de scolarité au collège (Indicateur social 4.1.6) ;
- Le taux brut de scolarité au lycée (Indicateur social 4.1.7) ;
- Le taux d'accès à l'électricité (Indicateur économique 7.1.1) ;
- Le taux d'utilisation de carburant et technologies propres pour la cuisine, le chauffage et l'éclairage (Indicateur économique 7.1.2) ;

Chacun de ces indicateurs sont fortement et positivement corrélés à l'axe 1, avec un coefficient de corrélation de 0,76 au moins.

Le deuxième groupe d'indicateurs est pour sa part constitué de : - La proportion de femmes de 20- 24 ans entrées en couple avant 15 ans (Indicateur social 5.3.1 a) ;

- La proportion de femmes de 20- 24 ans entrées en couple avant 18 ans (Indicateur social 5.3.1 b) ;
- La proportion d'enfants de 5 – 17 ans qui travaillent (indicateur social 8.7.1) ;
- La proportion de population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 1,25 USD (indicateur global 1.1.1) ;
- La proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté (indicateur global 1.2.1) ;
- La proportion de la population vivant dans la pauvreté sous toutes ses formes (indicateur global 1.2.2).

Ces Indicateurs sont négativement corrélés avec l'axe 1, avec un coefficient de corrélation de -0,61 mais pouvant aller jusqu'à -0,82.

L'opposition entre ces Indicateurs se traduit par les faits suivants. Les régions qui présentent des bonnes valeurs (excèdent la moyenne nationale) pour chacun des Indicateurs du groupe 1, ont aussi tendance à avoir des faibles valeurs (inférieures à la moyenne nationale) pour chacun des Indicateurs du groupe 2. De la même façon, les régions qui ont des faibles valeurs en chacun des Indicateurs du groupe 1, ont aussi tendance à avoir des valeurs plus importantes (et dépassant la moyenne nationale) en chacun des Indicateurs du groupe 2.

Ainsi, à titre d'exemple si en 2018 le taux d'accouchement assisté par du personnel qualifié a été de 46,1% au niveau national ; pour Analamanga et Diana, les valeurs équivalentes du taux ont été de 73,7% et 67,2%. Ensuite, les proportions d'enfants de moins de 5 ans bénéficiant d'assurance maladie à Analamanga, Atsinanana et Diana ont été de 10,6%, 4,8% et 4,7% contre seulement 2,2% dans toute l'île. Pour un taux d'utilisation de services d'assainissement de base de 6,4% au niveau national, Analamanga, Atsinanana, Diana et Boeny ont présenté un meilleur accès de la population à ce service soit avec des taux équivalents de 17,9%, respectivement 9,8%, 9% et 8,5%. Par ailleurs pour un taux brut de scolarité au lycée de 12,8% au niveau national, ceux d'Analamanga et de Diana ont été en 2018 de 32,4% et 21%.

Ensuite, pour un taux d'accès à l'électricité estimé à 36,9% au niveau national, la proportion équivalente est de 71,4% dans l'Analamanga, 54,2% au Diana, et 50,2% dans la région Atsinanana. Enfin, ces trois régions sont en avance dans l'utilisation de carburant et technologies propres pour la cuisine, le chauffage et l'éclairage, avec des taux d'utilisation de 4,3% dans l'Analamanga, 1,3% dans le Diana, et 0,9% dans l'Atsinanana, alors que le taux national est de 0,8%.



Par ailleurs, alors que le pourcentage de femmes de 20 – 24 ans entrées dans la vie maritale avant leur 15<sup>ème</sup> année a été de 12,7% au niveau national ; les pourcentages équivalents ont été de 9,8% pour Boeny, mais surtout 2,4% uniquement pour Analamanga. Pour un pourcentage national de 46,9% d'enfants de 5 à 17 ans travailleurs, dans les régions d'Atsinanana, Analamanga, Boeny et surtout Diana,

Les pourcentages équivalents sont plus faibles : 41,1%, respectivement 32,1%, 30,3% et 28%. Mais pour ce qui est de taux de pauvreté selon le seuil national, alors que la moyenne nationale est de 71,5% en 2012, pour Atsinanana, Boeny, Analamanga et surtout Diana, les valeurs équivalentes ont été de 64,6%, 59,4% 47,0% et 42,2%.

A l'opposé de ce qui est observé pour les régions d'Analamanga, Diana, Atsinanana et Boeny (voir sur le graphique II 1a), les régions Atsimo Andrefana, Androy, Atsimo Atsinanana, Ihorombe et Melaky observent les plus faibles valeurs des indicateurs du groupe 1 et les plus fortes valeurs avec les indicateurs du groupe 2.

Ainsi, les régions de Atsimo Andrefana, Androy, Melaky, et surtout Ihorombe et Atsimo Atsinanana, avec des valeurs de 35,0%, 29,5%, 29,1% et 21,9% et 20,7%, observent relativement moins d'accouchements assistés par du personnel que pour l'ensemble de l'île (46,1%). Pour chacune de ces cinq régions, la proportion d'enfants de moins de 5 ans bénéficiant d'assurance maladie n'excède pas 0,9%, si l'équivalente au niveau national est de 2,2%. Ensuite, alors que le taux d'achèvement au collège est de 26,3% au niveau national, pour chacune des régions de Ihorombe, Menabe, Atsimo Atsinanana, Atsimo Andrefana, Melaky et Androy, le taux d'achèvement n'atteint même pas les 16%. Pour ce qui est du taux d'utilisation de service d'assainissement de base qui est de 6,4% au niveau national, pour les six régions préalablement citées, la valeur la plus importante est observée au Menabe : 3,6%.

Parallèlement à cela, alors que dans l'ensemble

de l'île les femmes de 20-24 ans ayant déjà une vie maritale le sont pour 12,7% à l'être avant leur 15<sup>ème</sup> année, pour Atsimo Andrefana, Ihorombe, Atsimo Atsinana, et Androy les proportions équivalentes sont nettement plus importantes, soit 31,8%, 28,2% 25,3% et 19,6%. En outre, pour un pourcentage national de 46,9% des enfants de 5 à 17 ans au travail, les valeurs équivalentes sont de 62,3% dans l'Androy, 57,2% dans le Melaky et 55,2% pour Atsimo Atsinanana. Pour ce qui est de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté, si en 2013 il a été estimé à 71,5% dans toute l'île, le taux de pauvreté équivalent a été de 96,7% pour l'Androy, 93,1% pour Atsimo Atsinanana et 80,1% pour Atsimo Andrefana.



Dans ces régions, le taux d'accès à l'électricité est de 24,9% dans l'Ihorombe, 21,7% dans le Melaky, 12,9% dans l'Atsimo Atsinanana, 11,6% dans l'Atsimo Andrefana et 7,4% dans Androy, ce qui fait d'elles les régions où les ménages sont les moins connectés au réseau électrique, le taux d'accès à l'électricité étant de 36,9% au niveau national.

Ces régions sont aussi celles qui utilisent relativement moins les carburants et technologies propres pour la cuisine, le chauffage et l'éclairage, car si le taux d'utilisation de ces carburants et technologies est de 0,8% au niveau national, dans l'Ihorombe il est de 0,4%, 0,2% dans l'Atsimo Andrefana et Melaky, 0,1% dans l'Atsimo Atsinanana et pratiquement 0% dans l'Androy.

La première tendance montre donc que les régions les plus assujetties au mariage précoce et à forte prégnance du travail des enfants sont aussi celles à fort taux de pauvreté et celles qui observent les plus faibles performances de l'éducation secondaire. Par ailleurs, ces régions ont relativement moins accès à l'électricité et utilisent relativement moins de carburant, de technologies propres pour la cuisine, le

chauffage et l'éclairage.

Ainsi, la lutte contre le mariage précoce et le travail des enfants doit se faire certes par le maintien des jeunes dans le système scolaire et le soutien pour une meilleure réussite scolaire, mais une telle action ne doit pas non plus être dissociée d'un soutien pour une augmentation des revenus des ménages, le soutien à l'électrification et à l'utilisation de carburant et technologies propres pour la cuisine, le chauffage et l'éclairage. Il y a pour cela des régions spécialement visées pour de telles actions concertées, particulièrement Atsimo Andrefana, Androy, Atsimo Atsinanana, Melaky.



## Deuxième tendance

Pour ce qui est de la deuxième tendance, caractérisée par l'axe 2 du graphique 2. 1a, elle est illustrée par l'opposition des indicateurs des ODD suivants du groupe 3 :

- Le taux de chômage élargi (Indicateur global 8.5.2) ;
- Le taux de nouveaux cas de séroprévalence au VIH (Indicateur social 3.3.1) ;
- La proportion d'enfants de 3 à 5 ans fréquentant un centre préscolaire (Indicateur social 4.2.1) ;
- L'Indice de parité entre femmes et hommes primaire ajusté (Indicateur social 4.5.1 a) ;

Aux indicateurs du groupe 4 décrits comme suit :

- La proportion des femmes qui ont subi des actes de violence physique, émotionnelle ou sexuelle (Indicateur social 5.2.1 d) ;
- La proportion de femmes qui ont subi des actes de violence sexuelle (Indicateur social 5.2.1) ;
- La proportion de femmes de 15-49 ans victimes de violence sexuelle durant les 12 derniers mois (Indicateur de gouvernance 16.2.3) ;
- Le taux de prévalence contraceptive (Indicateur social 3.7.1).

Tous ces indicateurs présentent d'assez bonne à une bonne corrélation avec l'axe 2, soit pour le groupe 3 des coefficients de corrélation avec l'axe 2 de -0,53 pour l'Indicateur social 4.5.1 (a) à -0,80 pour l'Indicateur global 8.5.2 ; et pour le groupe 4, un coefficient de corrélation avec l'axe 2 de 0,51 pour l'Indicateur social 5.2.1 sur la violence sexuelle durant les 12 derniers mois, à 0,66 pour l'Indicateur social 5.2.1 sur la violence physique, émotionnelle ou sexuelle envers les femmes en passant par 0,65 pour l'Indicateur 3.7.1 sur la prévalence de la contraception.

L'opposition entre les deux groupes d'indicateurs suppose que les régions

qui observent des valeurs relativement importantes avec les Indicateurs du groupe 3 ont aussi des faibles valeurs des Indicateurs du groupe 4, et vice versa.

Ainsi, alors que le taux de chômage élargi au niveau national a été de 8% en 2012, pour Diana et Atsimo Andrefana et Androy, il a valu 15,1% et 23,6% et 13,6%. Pour sa part, le taux de nouveau cas pour 100 dépistages en 2018 a été de 5,31 dans le Diana, et 2,54 dans l'Atsimo Andrefana, contre 2,08 au niveau national. Par ailleurs pour un indice de parité femme-homme ajusté au primaire de 1,07 au niveau national en 2018, l'indice a valu 1,09 pour Diana mais surtout 1,45 pour Atsimo Andrefana.

En outre, alors que le taux de prévalence contraceptive est de 44,39% au niveau national, les valeurs équivalentes sont de 32% pour Diana, 5,8% pour Androy et surtout 3% pour Atsimo Andrefana, c'est-à-dire nettement plus faibles que la moyenne nationale.

Pour une proportion de 41,3% des femmes de 15 – 49 ans déjà ayant déjà vécu une vie maritale victimes de violence physique, émotionnelle ou sexuelle au niveau national en 2018 ; dans l'Atsimo Andrefana, et Diana les valeurs équivalentes ne sont que de 15,2% et 34%. Par ailleurs, si la proportion de femmes de 15-49 ans victimes de violence sexuelle durant les 12 derniers mois a été de 13,5% dans l'ensemble de l'île, elle vaut uniquement de 10% dans le Diana et surtout 3% dans l'Atsimo Andrefana.



Par opposition pour les régions de Bongolava, Itasy, Vakinankaratra, les taux de chômage élargi qui ont été de 1,3%, 2,7% et 2,8% à l'année de référence, sont nettement en dessous de la moyenne nationale de 8%. Le taux de nouveaux cas de séroprevalence au VIH, pour ces trois régions ont été de 0,0%, 0,38% et 0,55% contre 2,08% au niveau national en 2018. Le taux de fréquentation par les enfants en bas du cycle préscolaire est faible que la moyenne nationale de 14,9% dans ces régions où il vaut 5% dans le Bongolava, 6,8% dans le Vakinankaratra et 7% dans l'Itasy. Enfin si l'indice de parité femme homme est de 1,07 dans le primaire au niveau national, il est de 1,03 dans l'Itasy qui parmi les trois régions est celle qui observe la valeur la plus importante pour les trois.

Il est à souligner que les régions de Bongolava, Itasy, Vakinankaratra et Menabe, avec des valeurs respectives de 53,5%, 55,3%, 49% et 54,4% sont parmi celles qui présentent les meilleures prévalences contraceptives.

En revanche, alors que la proportion de femmes de 15 – 49 ans victimes de violence physique, émotionnelle ou sexuelle au niveau national en 2018 a été de 41,3% ; pour les régions de Bongolava, Itasy et Vakinankaratra, le taux dépasse les 51%. Par ailleurs, la proportion de femmes de 15-49 ans victimes de violence sexuelle durant les 12 derniers mois a été en 2018 de 20,4%, respectivement 20,8% et 22,7% pour la région Itasy, respectivement Bongolava, et Vakinankaratra contre une proportion équivalente de 13,5% dans l'ensemble de l'île.

Le fait que les régions de Diana et Atsimo Andrefana aient à la fois des taux de nouveaux séroprevalence au VIH, et taux de chômage élargi importants révèle que le soutien à l'emploi, en l'occurrence des jeunes doit être mené de front en même temps avec la sensibilisation pour un changement de comportement (notamment sexuel) pour ces régions pour prévenir la propagation du VIH. Mais dans ces régions, un effort en matière de contraception doit aussi être déployé.

En revanche pour les trois régions des hautes terres comme Bongolava, Itasy et



Vakinankaratra la lutte contre la violence à l'encontre des femmes et la lutte contre la violence sexuelle à l'encontre des jeunes doivent être entreprises de concert, par exemple à travers une sensibilisation lors de la visite pour l'utilisation de méthode contraceptive.



### Troisième tendance

Pour ce qui concerne la troisième opposition tendancielle (voir axe 3 du graphique 2.1b) ; elle oppose les indicateurs suivants :

- La proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale (Indicateur social 01.3.1) ;
- La proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis (Indicateur économique 11.1.1) ;
- La proportion des femmes qui se sentent en sécurité en marchant seules dans leur quartier après la tombée de la nuit (Indicateur de gouvernance 16.1.4 a) ;
- La proportion des hommes qui se sentent en sécurité en marchant seuls dans leur quartier après la tombée de la nuit (Indicateur de gouvernance 16.1.4 b) ;

A l'indicateur sur le nombre de nouvelle infection au VIH rapporté au nombre de dépistage effectué (Indicateur 3.3.1).

Tous ces cinq indicateurs ont d'assez bonne corrélation avec l'axe 3, ainsi l'indicateur 3.3.1 sur le nombre de nouvelle infection au VIH rapporté au nombre de cas négatif a une corrélation de 0,53 avec l'axe 3.

Les quatre indicateurs (qui s'opposent au précédent), à savoir les indicateurs 1.3.1 ; 11.1.1 ; 16.1.4a ; 16.1.4b ont aussi tous une assez bonne corrélation avec l'axe 3, avec un coefficient de corrélation variant de -0,62 pour la proportion de la population vivant dans les quartiers de taudis, à -0,55 pour la proportion de personnes bénéficiant de socles ou systèmes de protections sociales. -0,55 est aussi le coefficient de corrélation pour la proportion de femmes se sentant en sécurité en marchant seules dans leur quartier après la tombée de la nuit.

Selon l'opposition entre ces 4 indicateurs avec celui sur la propagation du VIH, les régions qui présentent des grandes valeurs avec les 4 indicateurs sur l'habitation dans les taudis, la sécurité ambiante dans les quartiers, le fait de bénéficier d'une protection sociale ; tendent à

connaître une faible propagation du VIH, tandis que celles qui ont une faible valeur pour chacun des 4 indicateurs ont aussi tendance à observer des valeurs relativement plus importantes du nombre d'infection au VIH rapporté aux nombres de cas négatifs au dépistage au VIH.

La troisième tendance, est illustrée par l'opposition entre les régions de Sofia, Atsimo Atsinanana et Vatovavy fitovinany au groupe des régions de Boeny, Melaky, Atsinanana et Menabe. L'opposition est matérialisée par les valeurs prises de part et d'autre de la moyenne nationale pour chaque indicateur.

A ce sujet, si dans l'ensemble de l'île 46,4% des femmes déclarent se sentir en sécurité en marchant seules dans leur quartier à la tombée de la nuit, celles de Sofia, Atsimo Atsinanana et Vatovavy fitovinany, sont nettement plus nombreuses en termes relatifs à faire la même déclaration, soit 70,8%, 74,1% et 56,9% d'entre elles. Pour un pourcentage similaire au niveau national de 63% d'hommes à se sentir en sécurité à la tombée de la nuit dans leur quartier, dans ces régions, la proportion équivalente vaut 81,5% dans l'Atsimo Atsinanana, 72,3% dans le Vatovavy Fitovinany, et 80,1% dans le Sofia.

Par ailleurs, pour un pourcentage de 24,5% de la population nationale bénéficiant de socles ou un système de protection sociale, les proportions équivalentes sont de 26,8% à Sofia, respectivement 37% de chaque pour Atsimo Atsinanana et Vatovavy fitovinany, à bénéficier du même privilège.

Toujours dans ces régions, la proportion de la population vivant dans les quartiers de taudis vaut 99,4% dans la Sofia, 99% dans l'Atsimo Atsinanana, et 97% dans le Vatovavy fitovinany, soit excédant au moins de 8 point de pourcentage la valeur équivalente nationale de 88,2%.

Conformément à ce qui a évoqué par la troisième tendance, ces trois régions ont connu un taux relativement plus faible comparé au niveau national de 2,08%, de niveau cas de séroprévalence au VIH (rapporté au nombre de test négatif) soit : 0,53% dans la Sofia, 0,15%

dans le Vatovavy Fitovinany et 0,11% dans l'Atsimo Atsinanana.

A l'opposé pour Boeny, Atsinanana, Melaky et Menabe, le taux de nouveau séroprevalence au VIH est de 6,55%, respectivement, 3,73%, 2,74% et 2,25% qui dépassent nettement le taux national de 2,08%.



Ces régions ont tendance en revanche à avoir des valeurs plus faibles pour les indicateurs de perception de la sécurité dans le quartier à la tombée de la nuit (pour les femmes mais aussi pour les hommes), puis sur l'indicateur de bénéficiaire de socle de protection sociale, ou encore d'habitation dans les taudis.

Ainsi, seules 41,9% des femmes d'Atsinanana, 39,3% de leurs homologues de Boeny, 31,9% de celles de Melaky, et surtout uniquement 21,4% des femmes du Menabe se sentent en sécurité à la tombée de la nuit dans leur quartier, alors que le taux équivalent est de 46,4% au niveau national.

Les hommes des régions de Menabe, Boeny et Melaky, sont aussi relativement moins nombreux qu'au niveau national (63%) à avoir une perception de sécurité dans leur quartier, soit 36,4%, respectivement, 34,2% et 28,5% uniquement d'entre eux.

Dans les régions de Boeny et d'Atsinanana, l'habitation dans les taudis concerne 75,7% et 76,4% de la population contre 88,2% au niveau national.

Enfin, pour ce qui est du pourcentage national de bénéficiaires de socle ou système de protection sociale de 24,5%, il dépasse l'équivalent pour chacune des régions de Menabe (23,9%), Atsinanana (19,8%), Melaky (17%) et surtout Boeny (7,1%).

Il est donc à noter que dans les régions relativement développées, comme en témoigne la relative faiblesse de l'habitation dans les taudis, une des priorités consiste à restaurer la sécurité mais aussi à faire plus d'effort pour prévenir la propagation du VIH.



#### Quatrième tendance

La quatrième tendance rapporte l'opposition entre d'une part les indicateurs 8.7.1, 8.3.1 et 4.5.1b respectivement sur la proportion d'enfants de 5-17 ans qui travaillent, la proportion de l'emploi informel non agricole, et l'indice de parité femme homme au 1er cycle du secondaire, aux indicateurs 16.1.4 a sur la proportion de femmes qui se sentent en sécurité en marchant seules dans leur quartier après la tombée de la nuit, et 12.2.3 sur le nombre de contrat de transfert de gestion de ressources naturelles établi récemment (2018, ou 2017).

Ainsi, les régions ayant des faibles valeurs sur les indicateurs 8.7.1, 8.3.1 et 4.5.1b ont tendance à avoir des grandes valeurs des indicateurs 16.1.4a et 12.2.3 ; tandis que celles qui ont des grandes valeurs en les indicateurs 8.7.1, 8.3.1 et 4.5.1b tendent aussi à avoir des faibles valeurs pour les indicateurs 16.1.4a et 12.2.3.

Tout ceci se traduit par les faits suivants :

Pour une proportion au niveau national de 46,9% d'enfants de 5 à 17 ans au travail, à Sofia, 45% des enfants sont dans la situation similaire, il en est de même de 28,9% des enfants de la même tranche d'âge à Analanjrofo, 28% dans le Diana et 27,6% dans la Sava. Par ailleurs, si la proportion d'emploi informel hors secteur agricole est de 17,7% dans toute l'île, les proportions équivalentes sont de 8,5% dans l'Analanjrofo, 3,9% dans le Sofia, 16,2% dans le Sava.

Ces régions ont tendance à avoir des meilleures situations en termes de sécurité en faveur des femmes ou encore à avoir établi des contrats de transfert de gestion des ressources naturelles. Ainsi, alors qu'en moyenne 41,4 contrats ont été établis par région, dans l'Analanjrofo, ce sont 152 contrats qui ont été faits, le nombre équivalent est de 83 pour le Sofia, et 57 pour Diana. Dans ces mêmes régions, pour 46,4% de femmes se sentant en sécurité à la tombée de l'année dans leurs quartiers, les femmes sont 70,8% à avoir la même perception dans le Sofia, 58,6% dans l'Analanjrofo, 49,6% dans le Diana et 81,3% dans le Sava.

Pour Sava, Sofia et Diana, l'indice de parité femme-homme dans le 1er cycle du secondaire vaut 1,15, respectivement 1,05 et 1,11, c'est-à-dire plus faibles que la valeur nationale de 1,37.

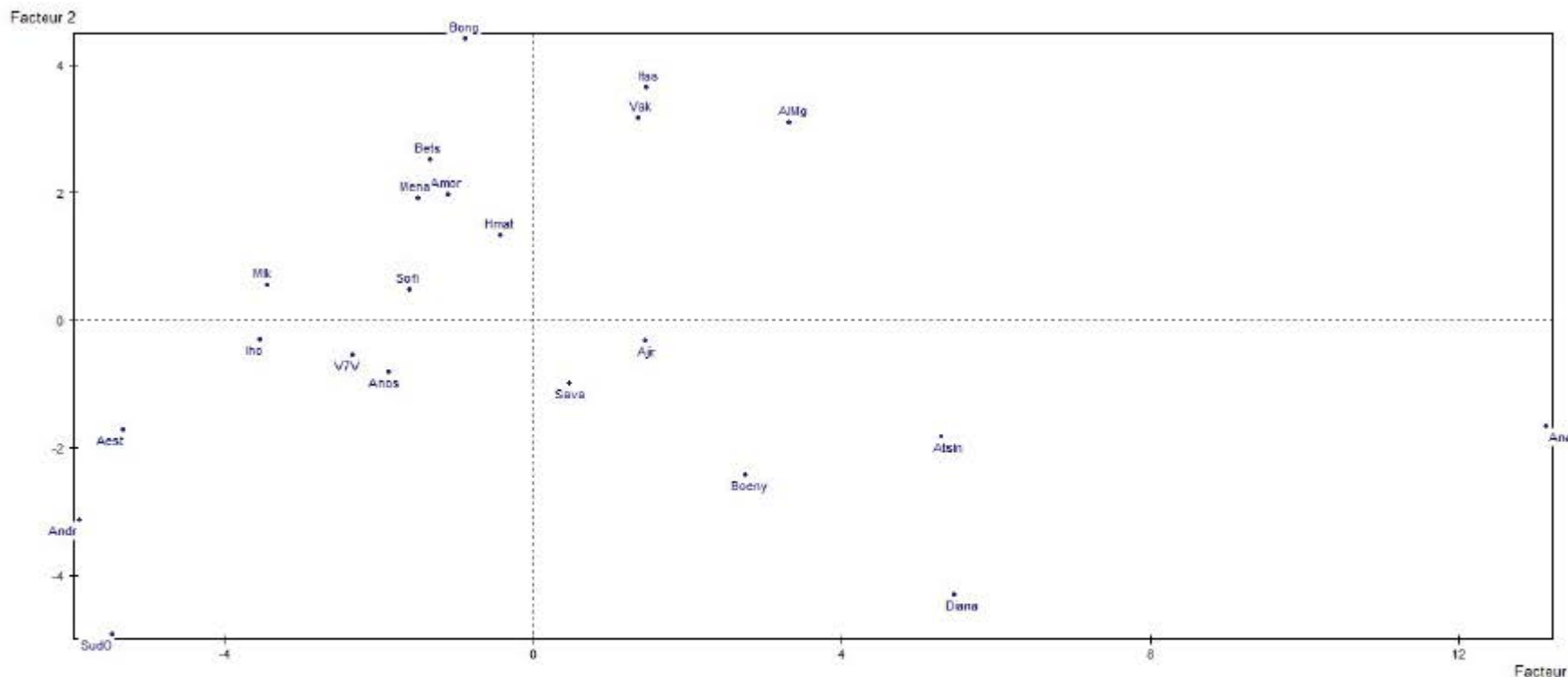
Par contre, les régions de Vakinankaratra, Haute Matsiatra, Menabe, la proportion des enfants de 5-17 ans qui travaillent, dépassent la valeur nationale de 46,9%, soit 58,6% pour Vakinankaratra, respectivement 64,8% pour Haute Matsiatra et 53% pour le Menabe. Dans l'Atsimo Andrefana, Androy et Horombe, les taux équivalents sont de 49,4% 62,3% et 55,9%, qui sont aussi supérieurs à la valeur nationale.

Parmi ces régions, l'Atsimo Andrefana (28,5%), et le Menabe (20%), ainsi que Analamanga (40,8%) voient aussi leur taux d'emploi informel non agricole dépassant la valeur national (17,7%). Mais ces régions ont eu tendance à avoir établi un nombre relativement plus faible de transfert de gestion des ressources naturelles. A titre d'exemple, Vakinankaratra, Atsimo Andrefana n'auraient pas passé un tel transfert, il en est de même d'Analamanga ; tandis que Androy et Haute Matsiatra n'ont effectué que 15 et 32 transfert de gestion. Par ailleurs, Menabe, Vakinankaratra, et Haute Matsiatra présentent un pourcentage plus faible que la moyenne nationale de femmes se croyant en sécurité dans leur quartier à la tombée de la nuit : 21,4% pour Menabe, 30,1% pour le Vakinankaratra, et 42,9% pour Haute Matsiatra.

L'on note ici l'importance relative de l'indice de parité femme-homme ajusté au 1er cycle du secondaire pour les régions Atsimo Andrefana (2,78), Androy (2,26), Menabe (1,9), Haute Matsiatra (1,73) et Ihorombe (1,68) qui dépasse largement la valeur nationale de 1,37. Cette importance traduit une déscolarisation masculine plus forte.

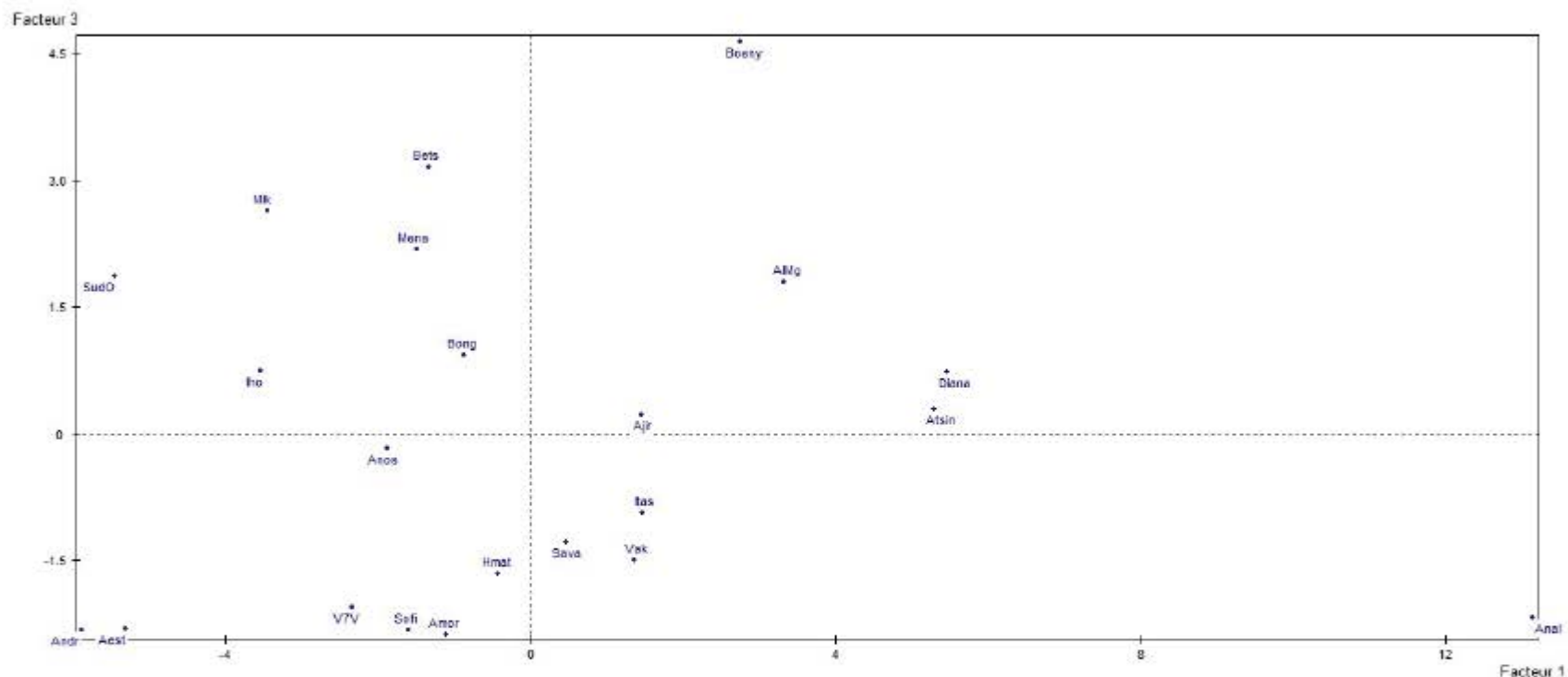
Ce qui peut être tiré de cette tendance oppositionnelle est que pour certaines régions, l'effort en matière de gestion des ressources naturelles, de la restauration de la sécurité dans les quartiers doit se faire en concomitance avec la lutte contre le travail des enfants, la lutte contre la déscolarisation masculine dans le 1er cycle du secondaire.

**Graphique 2.1 a : Représentation des 22 régions à partir d’une analyse factorielle en composante principale de quelques indicateurs des ODD (axes 1 et 2).**



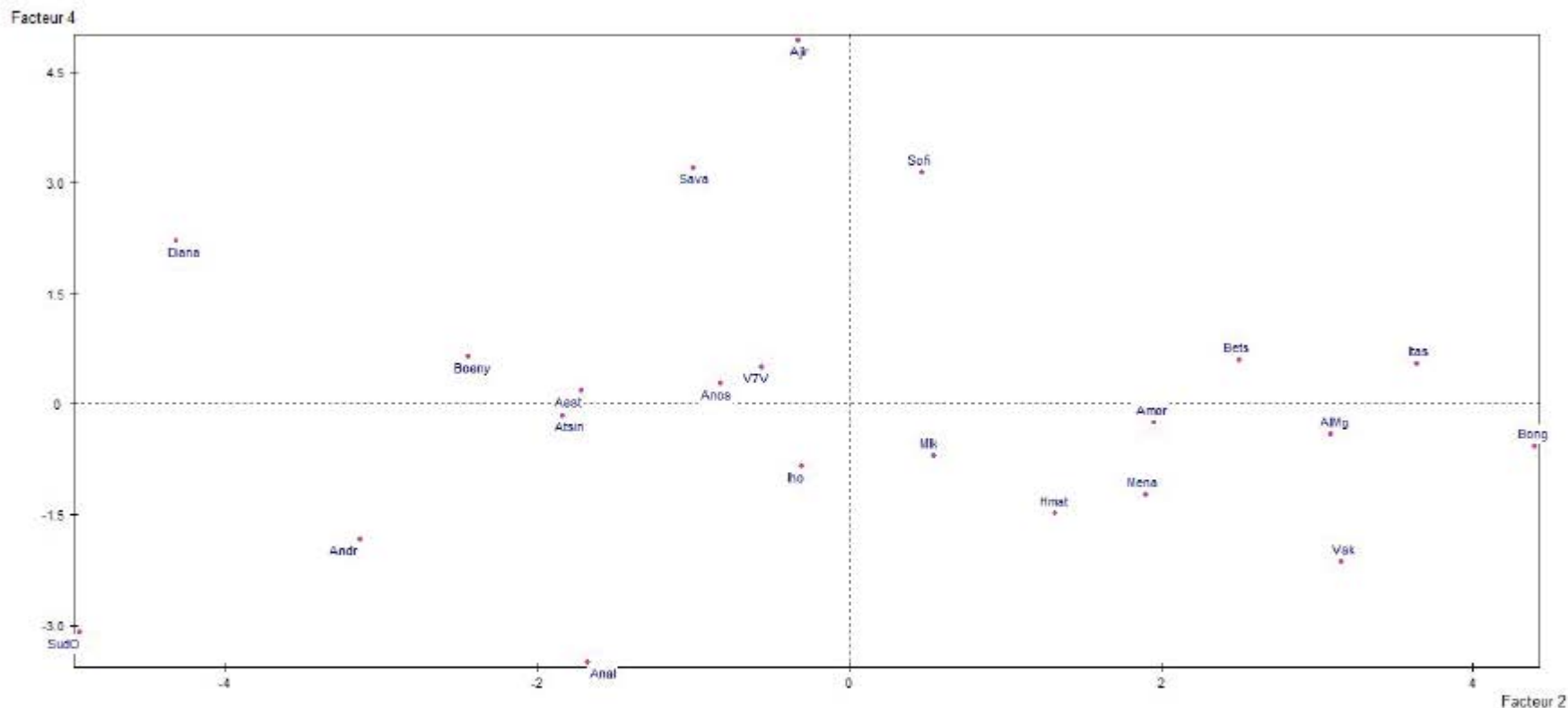
Sources : INSTAT, ENEMPSI 2012, ENSOMD 2013, CNLS, MICS 2018. Légende : Anal : Analamanga Vak : Vakinankaratra, Itas : Itasy, Bong : Bongolava, Hmat : Haute matsiatra. Amor : Amoron’i Mania, V7V : Vatovavy fitovinany AEst : Atsimo Atsinanana Iho : Ihorombe Atsin : Atsinanana , Ajr : Analanjirofo. AMg: Alaotra Mangoro, Bets: Betsiboka, Mlk : Melaky, Sof : Sofia, SudO : Atsimo Andrefana, Mena : Menabe, Anos : Anosy Andr : Androy. L’Axe 1 oppose des indicateurs des ODD 3, 4, 6, et 7 sur l’accès à un accouchement assisté par du personnel qualifié, une couverture d’assurance maladie pour les enfants, à un enseignement secondaire de qualité, à l’électricité et de l’énergie propre pour le chauffage, la cuisine et l’éclairage ; à des indicateurs des ODD 1, 5 et 8, sur la pauvreté, le mariage précoce et le travail des enfants. L’axe 2 oppose des indicateurs des ODD 3, 4, et 8, c’est-à-dire le chômage, la propagation du VIH et la parité femme-homme au cycle primaire à des indicateurs des ODD 3, 5 et 16 sur la violence faite aux femmes (sexuelle, émotionnelle, physique) et la contraception.

**Graphique 2.1 b : Représentation des 22 régions à partir d'une analyse factorielle en composante principale de quelques indicateurs des ODD (axes 1 et 3).**



Sources : INSTAT, ENEMPSI 2012, ENSOMD 2013, CNLS, MICS 2018. Légende : Anal : Analamanga Vak : VakInankaratra, Itas : Itasy, Bong : Bongolava, Hmat : Haute matsiatra. Amor : Amoron'i Mania, V7V : Vatovavy fitovinany AEst : Atsimo Atsinanana Iho : Ihorombe Atsin : Atsinanana , Ajr : Analanjirofo. AMg : Alaotra Mangoro, Bets : Betsiboka, Mlk : Melaky, Sof : Sofia, SudO : Atsimo Andrefana, Mena : Menabe, Anos : Anosy Andr : Androy. L'axe 1 oppose des indicateurs des ODD 3, 4, 6, et 7 sur l'accès à un accouchement assisté par du personnel qualifié, une couverture d'assurance maladie pour les enfants, à un enseignement secondaire de qualité, à l'électricité et de l'énergie propre pour le chauffage, la cuisine et l'éclairage ; à des indicateurs des ODD 1, 5 et 8, sur la pauvreté, le mariage précoce et le travail des enfants. L'axe 3 oppose des indicateurs des cibles des ODD 1, 11 et 16, sur l'accès de la population à un système de protection sociale, l'habitation dans les taudis et la sécurité dans les quartiers à un indicateur de l'ODD 3 sur la propagation du VIH.

**Graphique 2.1 c : Représentation des 22 régions à partir d'une analyse factorielle en composante principale de quelques indicateurs des ODD (axes 2 et 4).**



Sources : INSTAT, ENEMPSI 2012, ENSOMD 2013, CNLS, MICS 2018. Légende : Anal : Analamanga Vak : Vakinkaratra, Itas : Itasy, Bong : Bongolava, Hmat : Haute matsiatra. Amor : Amoron'i Mania, V7V : Vatovavy fitovinany AEst : Atsimo Atsinanana Iho : Ihorombe Atsin : Atsinanana , Ajr : Analanjirofo. AMg : Alaotra Mangoro, Bets : Betsiboka, Mlk : Melaky, Sof : Sofia, SudO : Atsimo Andrefana, Mena : Menabe, Anos : Anosy Andr : Androy. L'axe 2 oppose des indicateurs des ODD 3, 4, et 8, c'est-à-dire le chômage, la propagation du VIH et la parité femme-homme au cycle primaire à des indicateurs des ODD 3, 5 et 16 sur la violence faite aux femmes (sexuelle, émotionnelle, physique) et la contraception. L'axe 4 oppose des indicateurs des cibles des ODD 4 et 8 sur la parité femme-homme au premier cycle secondaire, et le travail des enfants et l'emploi informel non agricole à des indicateurs des cibles des ODD 12 et 16 sur le transfert de gestion des ressources naturelles et la sécurité dans les quartiers.

• **Tableau 2.5 b : Classement des régions selon leur situation par ODD**

Régions	ODD 1	ODD 2	ODD 3	ODD 4	ODD 5	ODD 6	ODD 7	ODD 8	ODD 11	ODD 12	ODD 15	ODD 16
Analamanga	1	20	1	1	9	1	1	17	8	15	21	21
Vakinankaratra	22	13	3	10	11	5	8	16	18	15	21	22
Itasy	6	8	5	8	15	6	17	9	20	8	4	6
Bongolava	14	11	14	13	17	13	12	2	7	15	15	18
Haute Matsiatra	10	16	6	5	4	14	14	19	13	13	5	12
Amoron'i Mania	16	21	9	11	1	21	16	13	15	10	10	14
Vatovavy fitovinany	11	19	12	20	13	12	20	4	17	5	7	10
Ihorombe	12	5	15	19	16	20	7	17	10	8	12	14
Atsimo Atsinanana	20	11	21	16	21	22	18	15	19	12	16	8
Atsinanana	6	21	2	2	6	2	3	12	3	10	3	17
Analanjirofo	3	7	18	7	8	8	5	1	14	2	6	13
Alaotra Mangoro	5	17	4	4	5	16	10	4	1	15	11	16
Boeny	6	13	11	12	9	3	6	8	2	3	1	19
Sofia	17	8	19	6	20	17	10	3	21	4	17	5
Betsiboka	4	2	16	14	22	18	15	4	4	15	8	9
Melaky	13	1	16	21	13	10	12	4	12	15	19	10
Atsimo Andrefana	15	4	20	17	12	15	18	20	6	15	9	3
Androy	20	13	22	18	7	19	22	22	22	14	18	2
Anosy	17	10	10	22	18	7	21	14	9	1	20	7
Menabe	6	6	13	15	19	10	8	11	16	6	14	20
Diana	2	2	8	3	3	4	2	20	11	7	2	4
Sava	19	18	7	9	2	9	4	10	5	15	13	1
<i>Nombre d'indicateurs intervenant dans le calcul du score</i>	4	2	9	11	6	3	2	4	1	1	1	5

Sources : INSTAT, ENEMPSI 2012, ENSOMD 2013, CNLS, MICS 2018.







### **III. SOCIAL**

### III. SOCIAL

La question sociale est une dimension essentielle du bien-être et du développement de la population. La transformation sociale exige une amélioration du capital humain, une croissance économique inclusive, et surtout un accès égalitaire aux services sociaux de base. Sa finalité est l'amélioration du bien-être, la réduction de la pauvreté et surtout de la faim.

Les déterminants du développement social est au centre des ODD et des cibles prioritaires par le pays. Ils sont pris en compte dans le Plan d'Emergence de Madagascar afin de bâtir une vie meilleure pour la population de manière durable. Mais la situation actuelle de Madagascar par rapport à la dimension sociale des ODD dépend généralement des actions sociales entreprises antérieurement stipulées dans les référentiels comme le PND, la PGE et la politique nationale de protection sociale qui constituaient des instruments par excellence aux mains de l'Etat pour la réduction de la pauvreté et des Inégalités sociales. Combinés avec le Plan National d'Action pour la Nutrition dont le principal objectif est d'améliorer l'état

nutritionnel de la population malgache en particulier, la population vulnérable, ces plans d'action sont sensés éradiquer la pauvreté et la faim.

En matière d'éducation et de santé en particulier, des nombreux plans et politiques ont été également élaborés pour concrétiser les visions de l'Etat sur l'accès égalitaire aux services publics offrant entre autres des services sanitaires et d'éducation de qualité à la population. Compte tenu de ces actions, il est question de savoir la situation sociale de Madagascar vis à vis des cibles des ODD priorisés par les gouvernements, notamment la situation sur : la pauvreté et la faim, la santé et le bien-être, l'égalité entre les sexes, sur l'éducation de qualité, l'accès à l'eau propre, l'assainissement, le travail décent et la croissance économique.



### 3.1. ODD 1 : Pas de pauvreté

**Cible 1.3** : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

**Indicateur 1.3.1** : Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables).

#### **Métadonnées :**

*Définition* : Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de personnes est le nombre de population d'un groupe donnée bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale pour 100 personnes du même groupe (ex : handicapés, femmes enceinte etc.), ventilé par sexe.

*Mode de calcul* : Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale est obtenue en divisant le nombre de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale par la population totale, multiplié par 100.

**Valeur cible** : 53% d'ici 2023.

#### **Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 1.3.1**

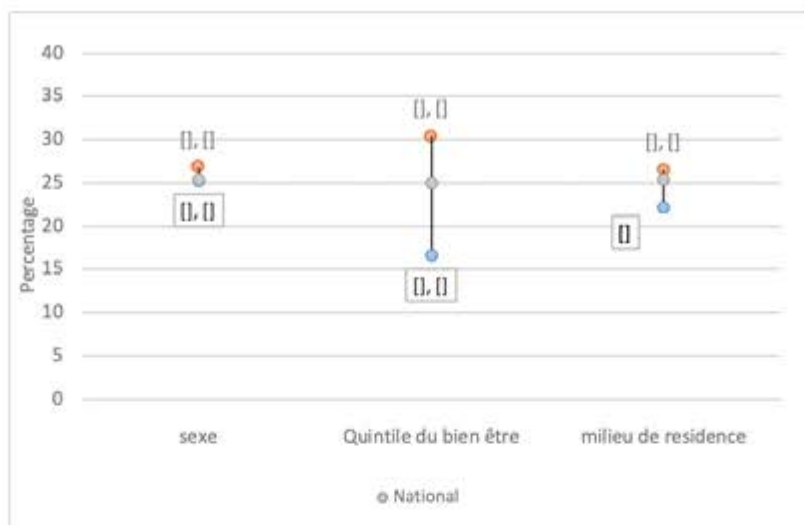
**Proxy 1.3.1** : Proportion de la population couverte par les transferts sociaux dans les 3 derniers mois précédant l'enquête.

Le quart de la population bénéficie d'un socle ou système de protection sociale dans le pays. 13 des 22 régions, en l'occurrence les 4 de la province (ou faritany) d'Antananarivo, les 2 du faritany d'Antsiranana, les 3 du faritany de Toamasina, et 3 des 4 régions du faritany de Mahajanga présentent un pourcentage de bénéficiaires d'un tel socle de protection social inférieur à la moyenne nationale. Parmi

les 9 régions pour lesquelles il y a relativement plus de bénéficiaires de socle ou système de protection sociale que dans l'ensemble de l'île, figurent les 5 régions de l'ex-province de Fianarantsoa, et 3 des 4 régions du faritany de Toamasina, la région du Menabe en faisant exception. La région Androy est de loin celle qui recense relativement le plus de bénéficiaires du socle ou système de protection sociale, soit 61,2% de la population. C'est aussi l'unique région où la majorité absolue de la population bénéficie d'un système de protection sociale, sans aucun doute pour mieux soutenir la résilience suite à la sécheresse qui a sévi dans le sud du pays. A titre de comparaison, seuls 7% de la population de Boeny bénéficient du même privilège.

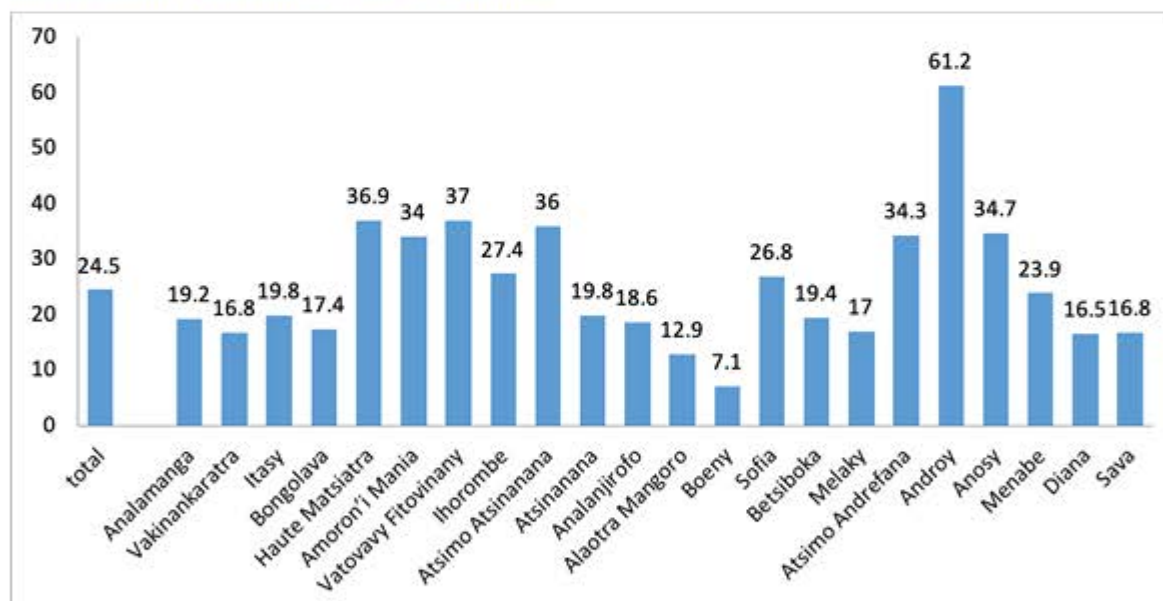


**Graphique 1.3.1 a : Proportion de la population couverte par les transferts sociaux dans les 3 derniers mois précédant l'enquête, par sexe, par quintile du bien être et par milieu de résidence en 2018.**



Source : INSTAT, MICS 2018

**Graphique 1.3.1 b : Proportion de la population couverte par les transferts sociaux dans les 3 derniers mois précédant l'enquête, par région**



Source : INSTAT, MICS 2018



## 3.2. ODD 2 : Faim "zéro"

**Cible 2.1** : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

**Indicateur 2.1.1** : Prévalence de la sous-alimentation

### Métadonnées :

**Définition** : La prévalence de la sous-alimentation est le nombre de personnes sous alimentés pour 100 personnes.

Dans le cadre de cette étude, la sous-alimentation renvoie à la mesure de la faim qui indique la population ayant un apport énergétique alimentaire inférieur à un seuil prédéterminé.

**Mode de calcul** : La prévalence de la sous-alimentation est le rapport entre le nombre de personnes sous alimentées et l'ensemble de la population.

**Valeur** : Augmenter au moins à 30% le taux de Population ayant une alimentation adéquate.

### Analyse des valeurs prises par l'indicateur 2.1.1 :

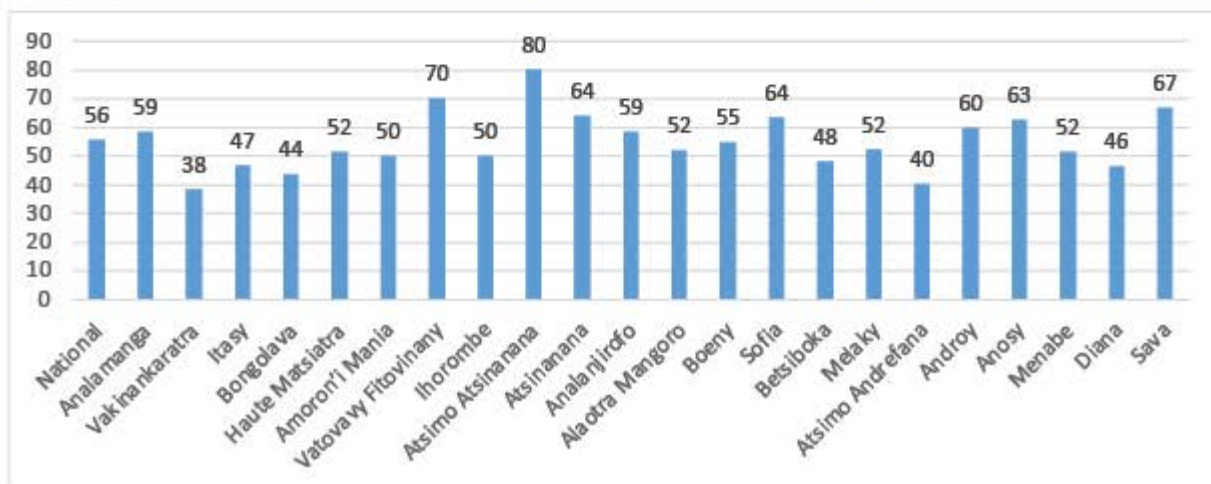
La prévalence de la sous-alimentation mesure

l'ampleur de la sous-alimentation dans le pays. En effet, elle permet de suivre l'efficacité des actions entreprises pour lutter contre ce fléau. Cet indicateur est mesuré à travers le pourcentage de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal de 2133 kcal par jour.



Eu égard au graphique ci-dessous, 56 % de la population n'arrivent pas à atteindre le seuil minimal de 2133 kcal par jour, en 2012-2013. Cette situation est beaucoup plus accentuée dans les régions d'Atsimo Atsinanana (80%), Vatovavy Fitovinany (70%), ou encore de la Sava (67%). En revanche dans les régions de Vakinankaratra (38 %), Atsimo Andrefana (40%), Bongolava (44%), Diana (46%), Itasy (47%) et Betsiboka (48%) se sont moins de la moitié de la population qui se trouvent en situation de sous-alimentation.

**Graphique 2.1.1 b : Prévalence de la sous-alimentation selon les régions**



Source : INSTAT,, ENSOMD 2012-2013

**Cible 2.2** : D'ici 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

**Indicateur 2.2.1** : Prévalence du retard de croissance (Indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans.

**Métadonnées :**

**Définition** : La prévalence du retard de croissance est le nombre d'enfant de moins de cinq ans présentant un indice poids ou taille inférieur à moins 2 écarts types par rapport à la taille médiane pour l'âge de la Population de référence (Enfants de moins de 5 ans). Dans cette définition, un enfant est en retard de croissance lorsque l'Indice poids/taille est inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS.

**Mode de calcul** : La prévalence du retard de croissance est le rapport entre le nombre des enfants moins de 5 ans ayant un retard de croissance et le nombre total des enfants de moins de 5 ans.

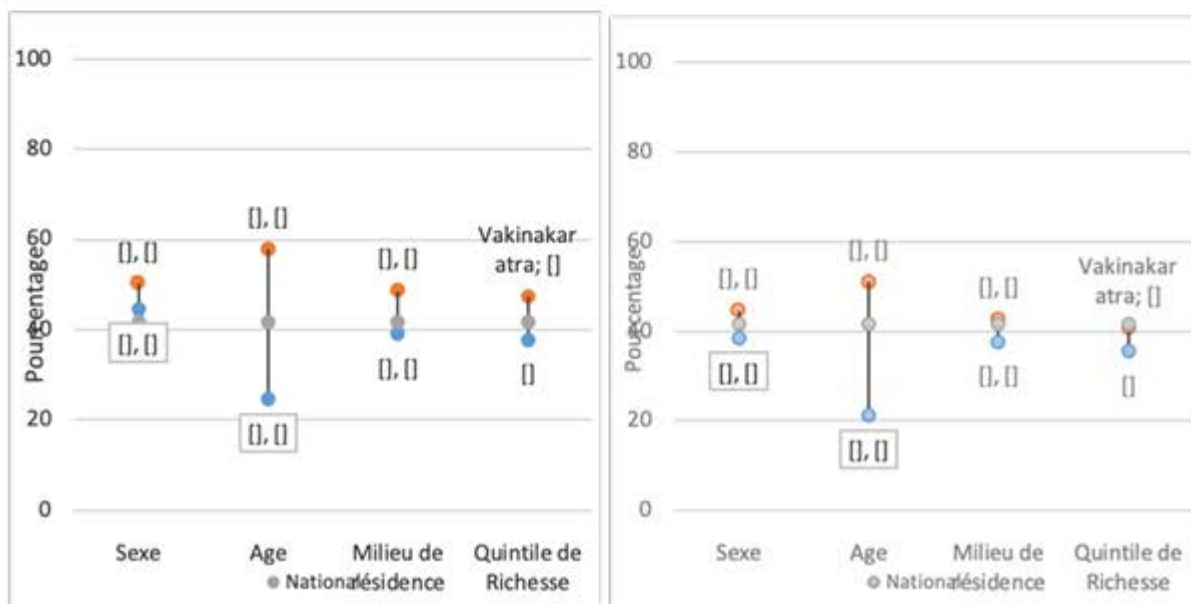
**Valeur cible** : Réduire à 38% d'ici 2021 le taux de malnutrition chronique.

**Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 2.2.1 :**

Le graphique ci-dessous montre la disparité de la prévalence du retard de croissance selon les caractéristiques sociodémographiques et contextuelles. A la lumière de ce graphique, le retard de croissance touche plus les individus de sexe masculin que ceux de sexe féminin. De même, il affecte beaucoup la population rurale que la population urbaine. Par ailleurs, les résultats pour ces deux années notent que les enfants plus âgés (18 à 23 mois) sont les plus affectés par ce phénomène que les plus jeunes (ceux de moins de 5 mois).

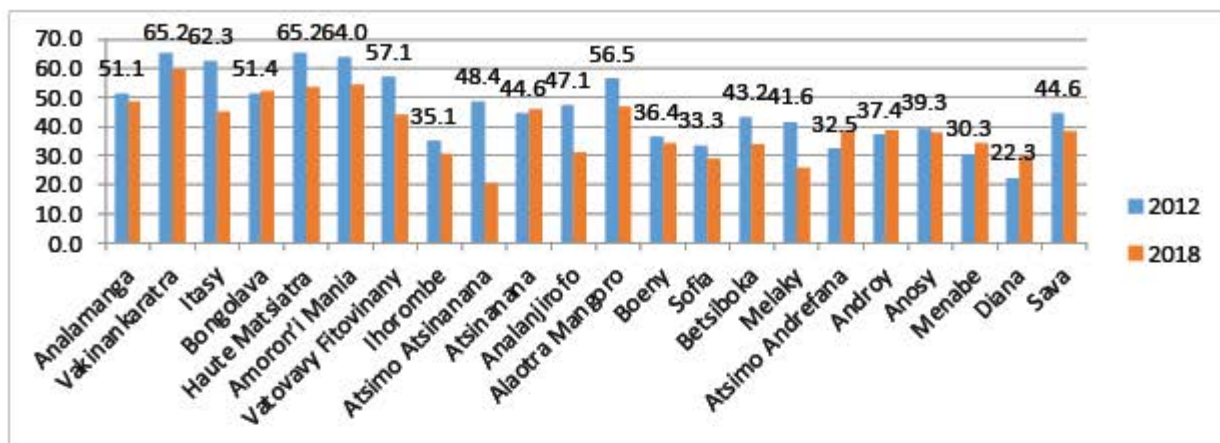
Au niveau régional, le graphique ci-dessous montre que le retard de croissance touche plus les enfants de la région Vakinakaratra que les autres. Il met en exergue également que les plus pauvres sont plus affectés par ce fléau.

**Graphique 2.2.1 a : Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.**



Sources : INSTAT, ENSOMD 2012-2013 ; MICS 2018

Graphique 2.1.1 b : Prévalence de la sous-alimentation selon les régions



Sources : INSTAT, ENSOMD 2012-2013 ; MICS 2018



La dynamique de la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans entre 2013 et 2018 n'est pas la même selon les régions. D'abord, pour la plupart, soit pour 16 régions, il y a eu une baisse du taux de prévalence. Ainsi, les baisses les plus spectaculaires du taux de retard de prévalence ont été observées dans l'Atsimo Atsinanana (- 28,4 points de pourcentage), Itasy (-17,3 points), Analanjirofo et Melaky, dont les taux de prévalence ont tous les deux reculé de 16 points de pourcentage. Le plus faible des reculs valant 2 points est observé dans la région Boeny.

Parallèlement à cela, pour les six autres régions, à savoir : Bongolava, Atsinanana, Atsimo Andrefana, Androy, Menabe, et Diana verront un retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans beaucoup plus répandu en 2018 qu'en 2013. Le gain du taux de la prévalence du retard de croissance est de 7,7 points pour la région de Diana, ce qui dénote la plus grande hausse de l'indicateur, puis 5,6 points pour Atsimo Andrefana, et 4 points pour Menabe. La recrudescence du retard de croissance est plus modérée pour Atsinanana (1,5 points) et pour Androy (1,4 points), alors que pour Bongolava, il y aurait plutôt une stagnation (0,7 point) de la situation sur le retard de croissance.

**Cible 2.3 :** D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de productions, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricole.

**Indicateur 2.3.3 :** Taux d'augmentation de la quantité de la production rizicole

**Métadonnées :**

*Définition :* Le taux d'augmentation de la quantité de la production rizicole est la variation de la quantité de la production de riz d'une année agricole par rapport à une autre.

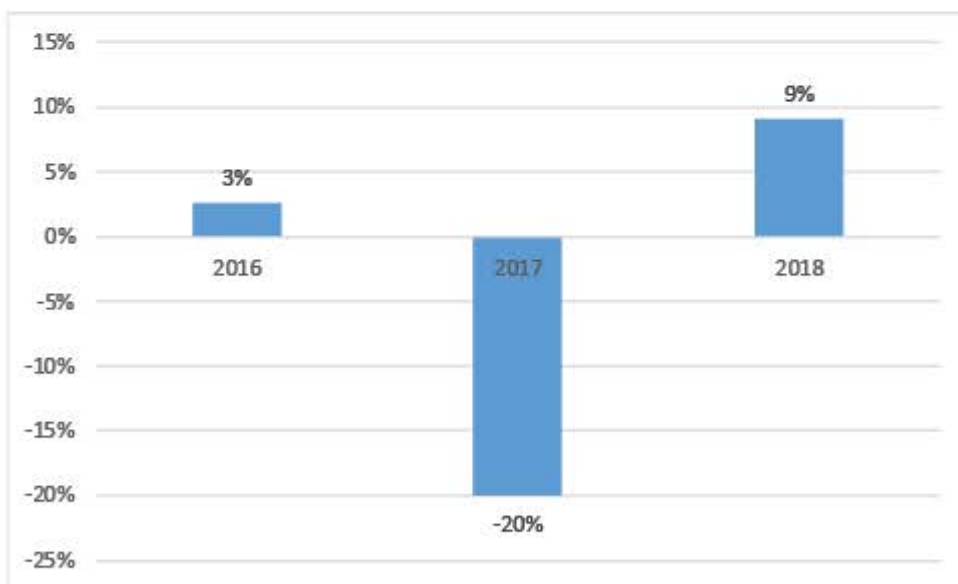
La production rizicole s'agit en principe de la production effective de riz obtenue par les agriculteurs (quantité récoltée) au cours de la campagne agricole (année n/ année n-1).

*Mode de calcul :* Le Taux d'augmentation de la quantité de la production rizicole est calculé en divisant la quantité de la production rizicole de l'année n par celle de l'année (n-1) en multipliant le résultat par 100 puis en le soustrayant par 100.

**Valeur cible :** Augmenter d'au moins 500 000 t/an de production de riz avant 2023

**Analyse des valeurs prises par l'indicateur 2.3.3 :** Les valeurs prises par cet Indicateur sont tirées du CFSAM (Mission d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire) du Ministère de l'Agriculture et de l'élevage et sont présentées sur le graphique 2.3.3 suivant ; il ressort de ce graphique qu'au cours de ces trois années, le taux d'augmentation de la quantité de production est le plus élevé en 2018 (9%) alors qu'il est le plus faible en 2017 (-20%) et caractérisant par la même occasion une baisse de la production.

**Graphique 2.3.3 : Taux d'augmentation de la quantité de la production rizicole**



Sources: MINAE, CFSAM





### 3.3. ODD 3 : Bonne santé et bien-être

**Cible 3.1** : D'ici 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

**Indicateur 3.1.1** : Ratio de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes.

#### Métadonnées :

*Définition* : Le ratio de mortalité maternelle est défini comme le nombre de décès maternels pendant une période donnée pour 100 000 naissances vivantes au cours de la même période. Dans cette étude, la mortalité maternelle fait référence au nombre annuel de décès féminins de toute cause liée ou aggravée par la grossesse ou sa prise en charge pendant la grossesse et l'accouchement ou dans les 42 jours suivant l'interruption de grossesse, indépendamment de la durée et du lieu de la grossesse.

*Mode de calcul* : Le ratio de mortalité maternelle est le rapport entre le nombre de décès maternels enregistrés (ou estimés) et le nombre total de naissances enregistrées (ou estimées)

pendant la même période puis multiplié par 100 000.

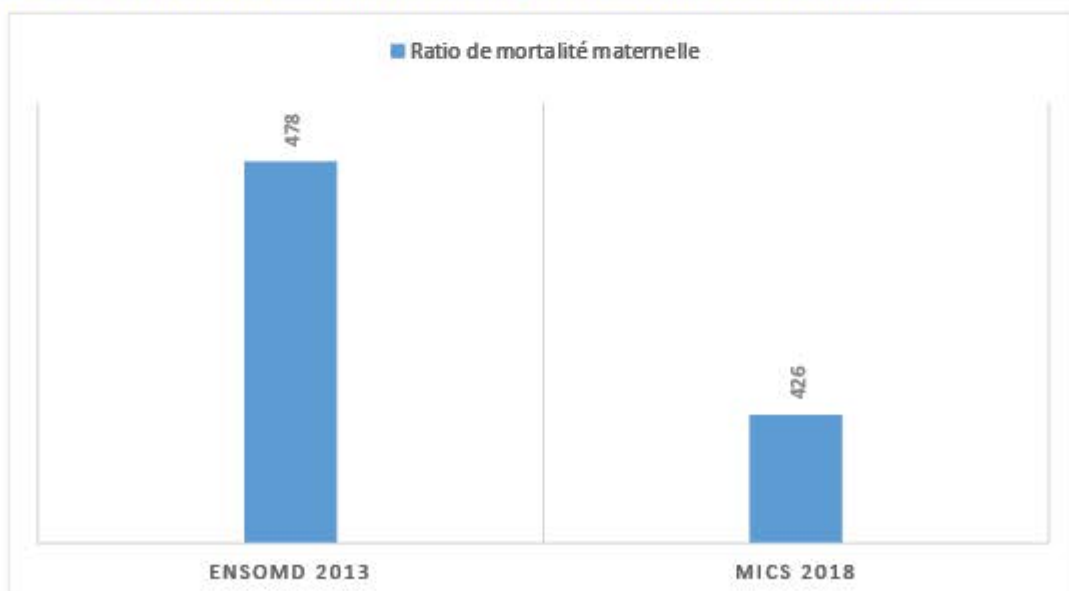
**Valeur cible** : D'ici 2020 faire passer le taux de mortalité maternelle à 300 pour 100 000 naissances vivantes.

#### Analyse des valeurs prises par l'indicateur 3.1.1 :

Le ratio de mortalité maternelle renseigne sur la probabilité de tomber enceinte et de mourir pendant la grossesse. Cet indicateur reflète la capacité des systèmes de santé à prévenir et traiter efficacement les complications survenant pendant la grossesse et l'accouchement. De cette raison, cet indicateur est crucial pour la lutte contre la mortalité maternelle.

En 2013, l'enquête ENSOMD montre que 478 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes sont enregistrés. Cette situation s'est améliorée au fil des années. En effet, en 2018, le ratio de mortalité maternelle a baissé (426 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes).

**Graphique 3.1.1 : Ratio de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes.**



Sources : INSTAT, ENSOMD 2012-2013 ; MICS 2018

**Indicateur 3.1.2 :** Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié.

**Métadonnées :**

**Définition :** La proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié désigne le pourcentage de naissances assistées par du personnel de santé qualifié.

**Mode de calcul :** La proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié est le rapport entre le nombre de naissances assistées par un personnel de santé et le nombre total de naissances vivantes au cours de la même période.

**Valeur cible :** Non Définie

**Analyse des valeurs prises par l'indicateur 3.1.2 :**

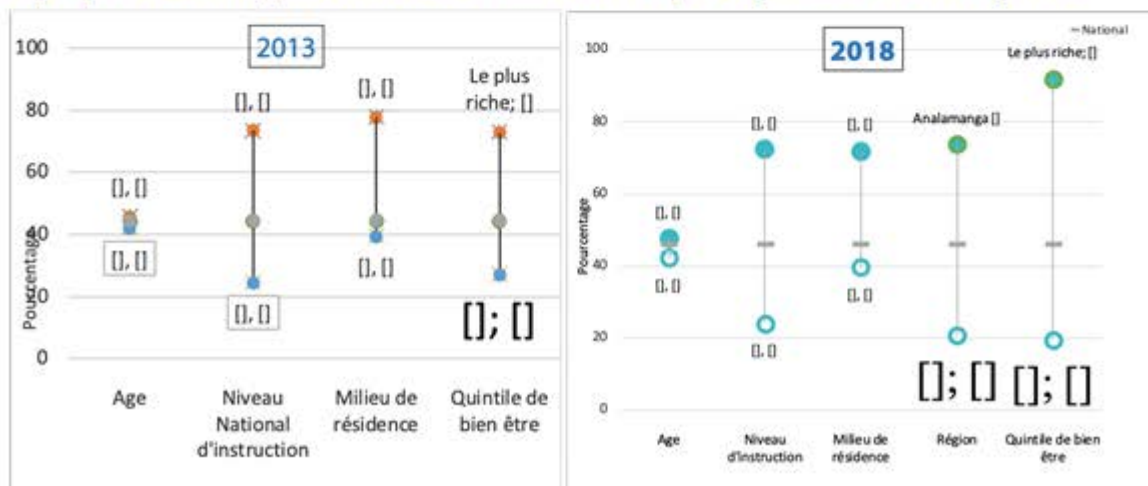
L'absence des personnels de santé lors d'un accouchement est l'un des facteurs explicatifs de la mortalité maternelle et de la mortalité des enfants. En effet, des études montrent que les soins prénatals appropriés durant la grossesse et pendant l'accouchement par des personnels de santé sont importants pour assurer à la fois la santé de la mère et de l'enfant. C'est la raison pour laquelle, des efforts sont consentis pour étoffer les centres de santé par des personnels qualifiés et sensibiliser les femmes de recourir aux services de ces personnels avant et après l'accouchement.

Pour le cas de Madagascar, une amélioration de la situation des femmes est constatée durant les dernières années. En effet, la proportion des femmes assistées par des personnels de santé qualifiée sont passées de 44% à 46% entre 2013 et 2018. Toutefois, en observant au niveau désagrégé, le graphique ci-dessous montre que quel que soit l'année considérée, la proportion des femmes dans les tranches d'âge de 20 à 34 ans qui ont bénéficié de l'assistance des personnels qualifiés de santé lors d'un accouchement est beaucoup plus élevée par rapport aux autres. On note également que les femmes instruites, celles qui résident en milieu urbain et celles qui sont issues des ménages le plus riches sont plus enclines à l'assistance des personnels qualifiés de santé que leurs homologues.



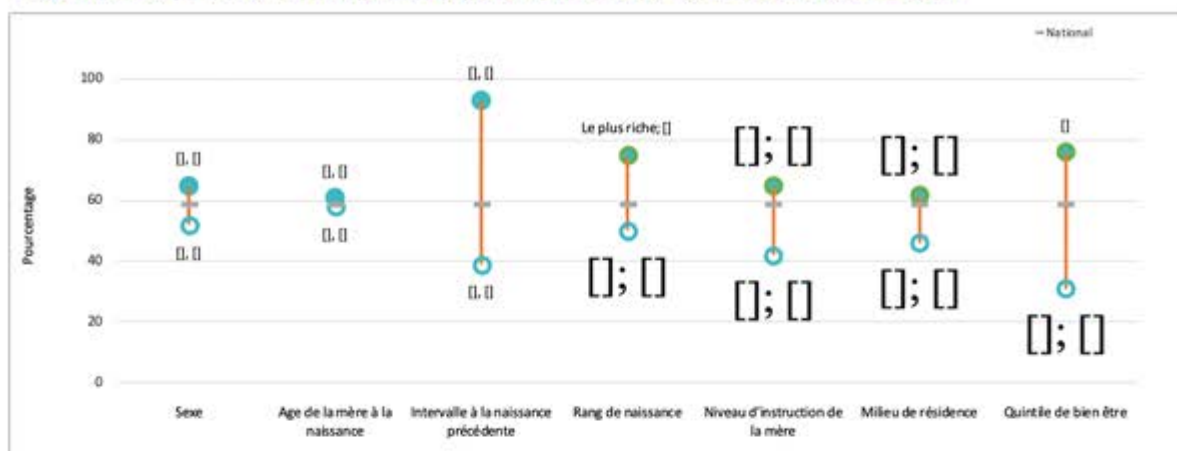
Par ailleurs, l'enquête MICS révèle que les femmes de la région d'Analamanga ont eu plus le privilège du recours à l'assistance des personnels de santé lors d'un accouchement que les femmes de la région Atsimo Atsinanana.

**Graphique 3.1.2 a : Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié.**



Source : INSTAT, ENSOMD 2013, MICS 2018

**Graphique 3.2.1 b : Quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans en 2018.**



Source : INSTAT, MICS-2018

**Cible 3.2** : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

**Indicateur 3.2.1** : quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

**Métadonnées :**

**Définition :** Le quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans se définit comme le nombre de décès des enfants survenus avant le 5ème anniversaire de l'année pour 1 000 naissances vivantes de cette année.

**Mode de calcul :** Le quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans s'obtient en divisant le nombre observé de décès d'enfants de moins d'un an, pour une période donnée par le total des naissances vivantes durant la même période et multiplié par 1 000.

**Valeur cible** : D'ici 2023, réduire le taux de mortalité Infanto-Juvenile de 52 pour 1 000 à moins de 35 pour 1000.

**Analyse des valeurs prises par l'indicateur 3.2.1 :**

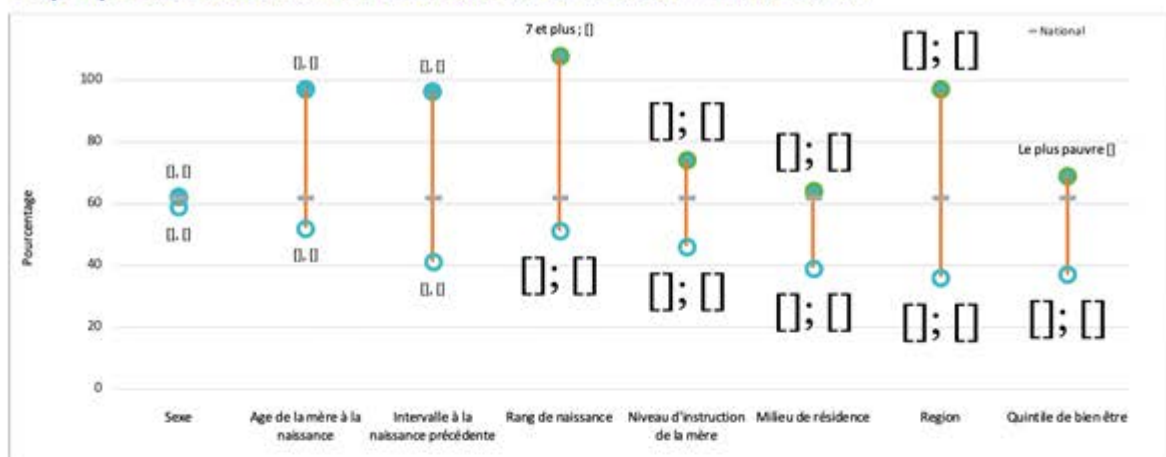
La connaissance du niveau et tendance de la mortalité permet d'identifier les actions

à réaliser par les pouvoirs publics et ses partenaires en vue d'améliorer les conditions de vie de la population. En ce qui concerne le niveau de la mortalité, il renseigne sur l'ampleur de ce phénomène. Tandis que la tendance de la mortalité informe sur la situation dans le temps de ce dernier.

Madagascar avec ses partenaires a relevé des défis pour faire baisser la mortalité à tout âge notamment la mortalité maternelle et le décès des enfants de moins de 5 ans. Dans cette optique, des actions ont été consenties depuis des dizaines d'années afin de réduire davantage ce fléau. A cet effet, la mortalité des enfants de moins de 5 ans a passé de 62‰ à 59‰ entre 2012 à 2018. Les graphiques ci-dessous montrent que ce fléau touche beaucoup plus les garçons que les filles, les enfants de dernier rang et surtout les enfants nés entre deux périodes plus proches. Il affecte également plus les enfants issus des mères plus âgées et les sans instructions, ainsi que ceux issus des ménages plus pauvres.

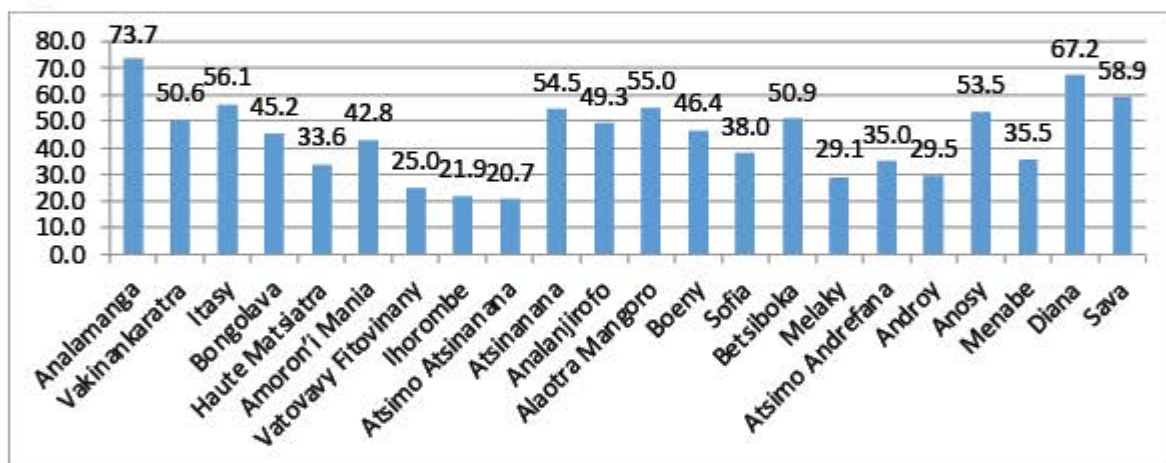
Par ailleurs, la mortalité des enfants de moins de 5 ans touche beaucoup ceux qui résident dans le milieu rural et notamment de la région Betsiboka (en 2012) et la région Atsimo Atsinanana (en 2018).

**Graphique 3.2.1 a : Quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans.**



Source : INSTAT, ENSOMD 2012-2013

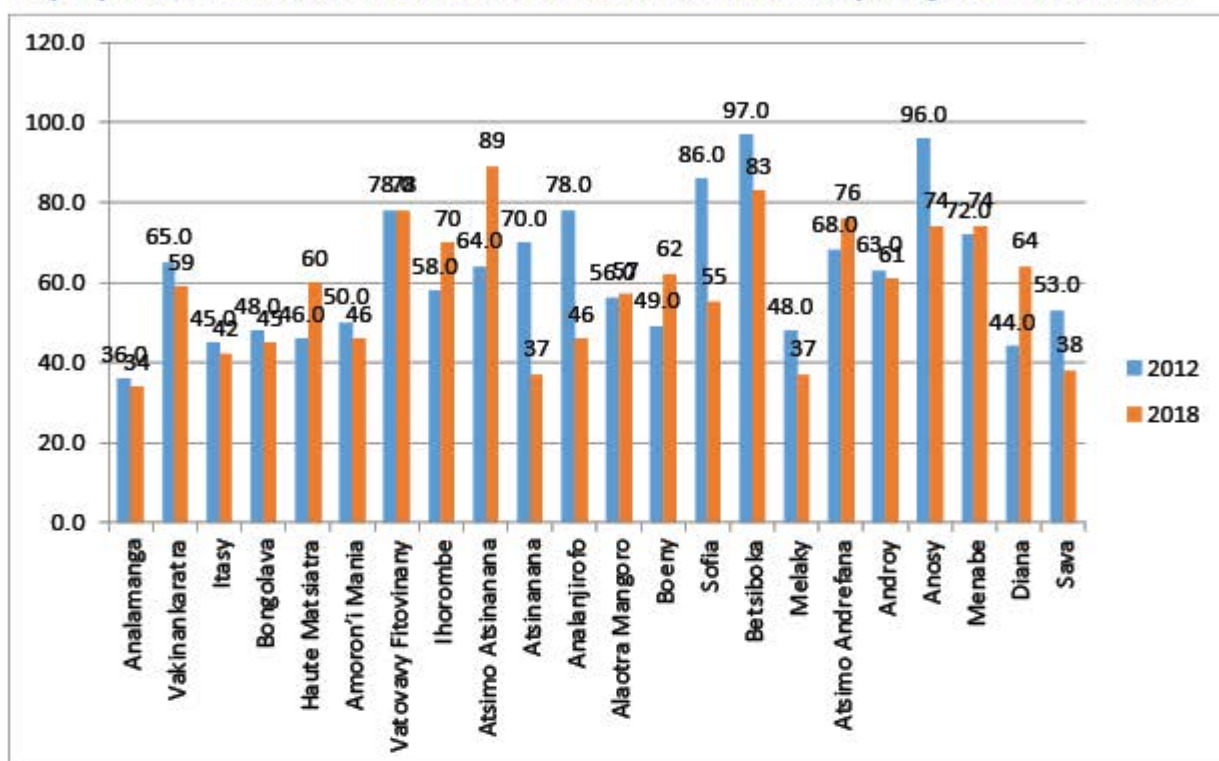
**Graphique 3.1.2 b : Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié par région.**



Source : INSTAT, MICS 2018



Graphique 3.2.1 c : Quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans par région en 2012 et 2018.



Source : INSTAT, MICS-2018

Le quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans n'a cependant pas connu une tendance baissière pour toutes les régions entre 2012 et 2018, en d'autres termes, une amélioration de la situation sur la mortalité infanto-juvénile n'est pas uniforme à toutes les régions. D'abord, il n'y a que dans l'ex-province d'Antananarivo que toutes les régions ont connu une baisse du quotient de mortalité de moins de 5 ans entre 2012 et 2018. Dans les 5 autres ex-provinces, (de Fianarantsoa, Toamasina, Mahajanga, Atsiranana), il y a au moins une région qui a constaté une hausse du quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans entre 2012 et 2018.

Ainsi, en matière de baisse, le quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans a reculé de 86‰ en 2012, à 55‰ en 2018 dans la région Sofia, soit de 31 points, ou encore de 70‰ en 2012 dans la région Atsinanana à 37‰ en 2018, c'est-à-dire avec 33 points. Mais pour d'autres régions, certes il y a eu une

baisse, mais d'une ampleur relativement faible, comme ce qui est constaté dans la région Analamanga avec un recul de 36‰ à 34‰ du taux de mortalité infanto-juvénile entre 2012 et 2018.

Pour ce qui est de la hausse en revanche qui traduit une détérioration de la situation sanitaire des enfants de moins de 5 ans, c'est plutôt une hausse du taux de mortalité infanto-juvénile qui est observé : de 64‰ à 89‰ entre 2012 et 2018 dans l'Atsimo Atsinanana. Aucune autre région n'a connu une augmentation du quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans avec une telle ampleur. Dans la région de Diana, cet indicateur a aussi connu une hausse avec une ampleur de 20 points en passant de 44‰ en 2012 à 64‰ en 2018. Alaotra-Mangoro constitue un exemple de région qui a connu une augmentation du taux de mortalité infanto-juvénile, mais d'une faible ampleur : 1 point, soit de 56‰ en 2012 à 57‰ en 2018.

**Indicateur 3.2.2** : Quotient de mortalité néonatale.

**Métadonnées :**

*Définition* : Le quotient de mortalité néonatale est la probabilité de mourir avant d'atteindre l'âge d'un mois.

*Mode de calcul* : Le quotient de mortalité néonatale s'obtient en divisant le nombre observé de décès d'enfants de moins d'un mois, pour une période donnée par le total des naissances vivantes durant la même période et multiplié par 1000.

**Valeur cible** : Non Définie (ND)

**Analyse des valeurs prises par l'indicateur 3.2.2 :**

En 2018, au niveau national, 21 enfants sur 1 000 naissances ont décédé dans le premier mois de leur vie. Cet indicateur a marqué une baisse de 5 points par rapport à 2013 où il a valu 26‰, traduisant par la même occasion une amélioration sur la mortalité néonatale.

Selon les caractéristiques de base des enfants, ce taux est plus élevé dans le milieu urbain (22‰) que dans le milieu rural (18‰), chez les enfants des mères sans niveau d'instruction (23‰) que chez les mères de niveau primaire (19‰), chez les ménages du deuxième quintile (24‰) que chez les ménages les plus riches (13‰). Par ailleurs, selon les régions, il a connu sa plus grande valeur dans la région de Diana soit 37‰, contre 8‰, la plus faible valeur observée dans la région d'Antsinana. Selon le sexe, les filles ont un risque plus élevé (23‰) de mourir avant le premier mois de vie que les garçons (19 ‰). Même si l'écart n'est pas très important, on observe que les enfants des mères de 35 à 49 ans ont une probabilité plus élevée (22‰) de mourir dans le premier mois de leur naissance que ceux des mères de moins de 20 ans (20 ‰).

L'espacement des naissances ainsi que le rang de l'enfant semblent pour leur part avoir un effet sur la mortalité néonatale. Ainsi, l'enfant qui tient le 7ème voire un rang plus important dans la fratrie a un risque plus élevé, soit 30 ‰, de décéder avant la fin de son premier mois, qu'un autre qui est le 2ème ou 3ème dans la fratrie (18 ‰).

Pour ce qui est de l'effet de l'intervalle entre deux naissances, il est relevé que le risque de décès dans le premier mois est de 36‰ pour un enfant né en moins de 2 ans après un autre. Ce risque recule à 15‰, lorsque la naissance intervient 3 ans, voire plus après le précédent.

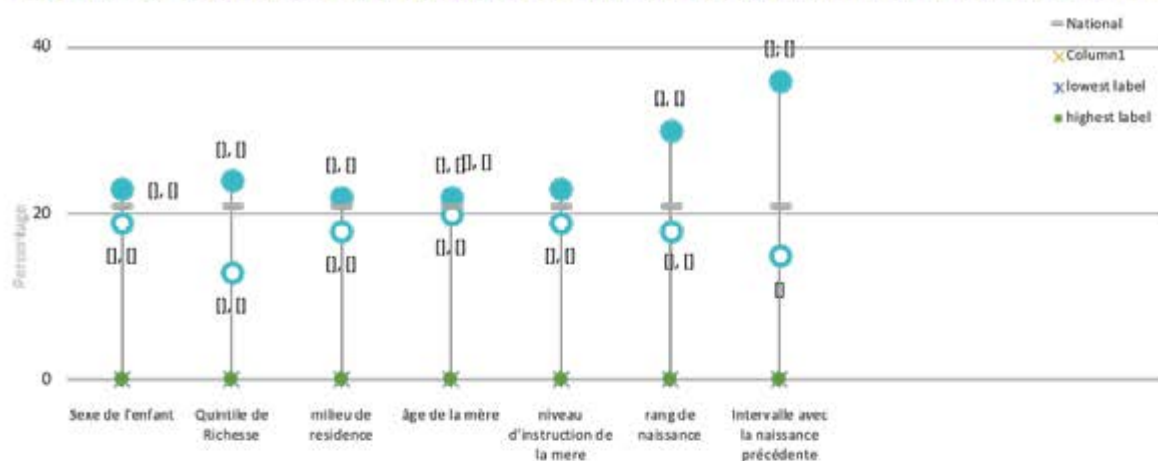
Aussi, les données régionales révèlent que le taux de mortalité néonatale est plus faible dans les régions de Boeny (10‰) et d'Antsinana (8‰).

La dynamique de la mortalité néonatale n'est pas la même aussi bien en intensité qu'en tendance selon les régions. Depuis 2013, les régions Sofia, Antsinana et Alaotra mangoro ont connu une baisse spectaculaire de mortalité néonatale, soient respectivement de 35, 21 et 14 points. Quoique traduisant aussi une amélioration de la condition sanitaire des nouveaux nés, la baisse du taux de mortalité néonatale n'a été que de 1 point entre 2013 et 2018, pour les régions d'Anosy et d'Analamanga.

Par contre, pendant la même période, la région de Diana affiche une nette augmentation de 27 points. Atsimo Atsinana et Ihorombe sont les deuxièmes régions à connaître aussi une augmentation du taux de mortalité néonatale entre 2013 et 2018 avec une grande ampleur : 10 points. Haute Matsiatra, Amoron'i Mania et Itasy, quant-à-elles font figure de régions ayant certes observé une augmentation du taux de mortalité néonatale, mais avec une moindre ampleur : 1 point uniquement entre 2013 et 2018.

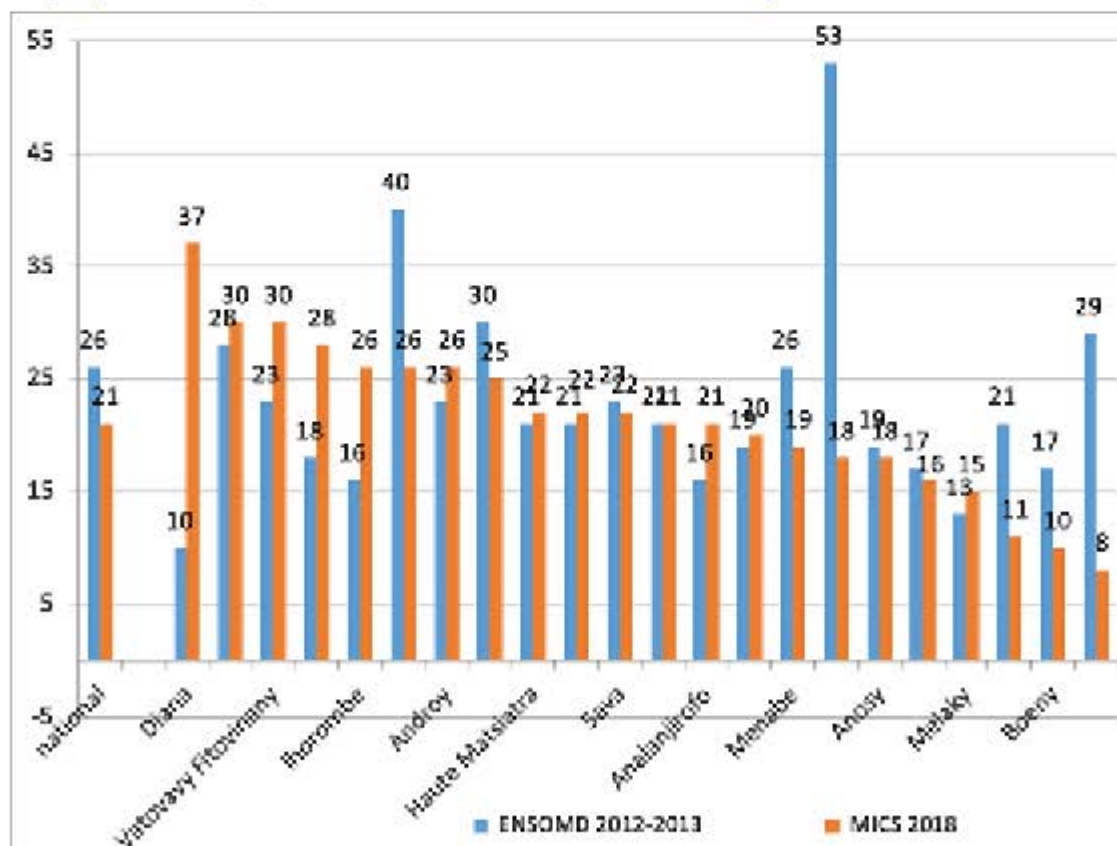


Graphique 3.2.2 a : Quotient de mortalité néonatale selon les caractéristiques de base des enfants.



Source : INSTAT, MICS-2018

Graphique 3.2.2 b : Quotient de mortalité néonatale selon les régions en 2013 et 2018



Source : INSTAT, MICS-2018

**Cible 3.3.** D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.

**Indicateur 3.3.1 :** Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes séronégatives.

**Métadonnées :**

*Définition :* Le nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes séronégatives est l'effectif des personnes nouvellement infectées par le VIH pour 1000 personnes séronégatives, par sexe, âges et principaux groupes de population.

*Mode de calcul :* Le nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes séronégatives est le rapport entre le nombre de personnes nouvellement infectées dans une période de temps spécifique et le total des personnes-années non-infectées d'exposition, multiplié par 1000.

**Valeur cible :** Le nombre de nouvelles infections au VIH est réduit au moins de 29.000 à 7.250 (soit 75 %) dans les populations clés les plus exposées aux risques d'infection au VIH, chez les jeunes de 10 à 24 ans et la population générale d'ici fin 2022.

**Analyse des valeurs prises par l'indicateur 3.3.1 :**

Le pays dispose un arsenal de lois qui régit toute action de riposte nationale au sida tels que la loi 2005-040 du 20 février 2006 portant « lutte contre le VIH/sida et la protection des droits des personnes vivant avec le VIH » et de son décret d'application. Actuellement l'opérationnalisation des engagements internationales à la lutte contre le VIH SIDA est basée sur le plan stratégique national de la riposte multisectorielle aux IST, VIH ET SIDA 2018 – 2022 mise en œuvre sous l'égide du Secrétariat Exécutif du Comité National de Lutte contre le Sida (SE/CNLS). Madagascar figure parmi les pays en situation d'épidémie peu active selon la définition d'OMS/ONUSIDA car la prévalence demeure inférieur

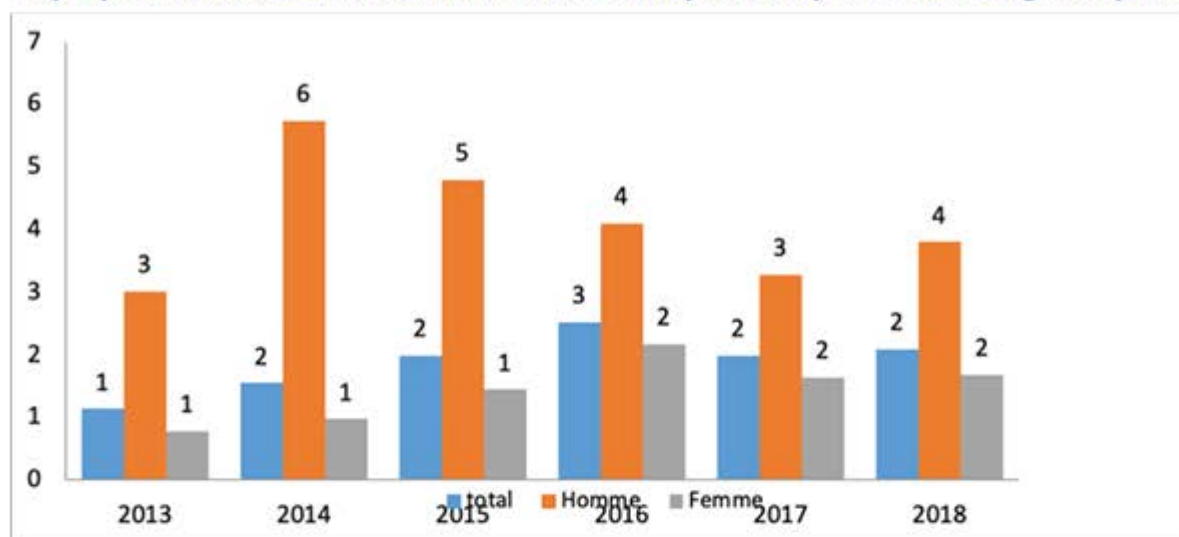
1%. Toutefois des tendances à la hausse du phénomène sont constatées depuis 2013. En effet, dans l'ensemble le nombre de nouveau cas pour 1000 personnes séronégatives a passé de 1 à 2 entre 2013 et 2018. Selon le sexe, cet indicateur est plus élevé chez les hommes que chez les femmes durant les 6 dernières années. En 2016, l'écart entre hommes et femmes est très important. Pour cette année, 6 nouveaux cas sur 1000 personnes séronégatives de sexe masculin ont été enregistrés, tandis que chez les femmes il n'y avait que 1 nouveau cas sur 1000 personnes séronégatives.

On constate également une nette différence selon l'âge. En 2018, parmi les enfants de moins de 15 ans, 5 nouvelles infections à VIH pour 1000 séronégatives est constaté alors que chez les personnes âgées de 15-49 ans et 50 ans et plus, ce ratio vaut respectivement 2 et 3 pour 1000 personnes non infectées. Il convient de préciser, qu'au cours des 6 dernières années, les personnes de 15-49 ans sont toujours moins touchées par le VIH/SIDA par rapports aux individus appartenant à d'autres groupes d'âges.



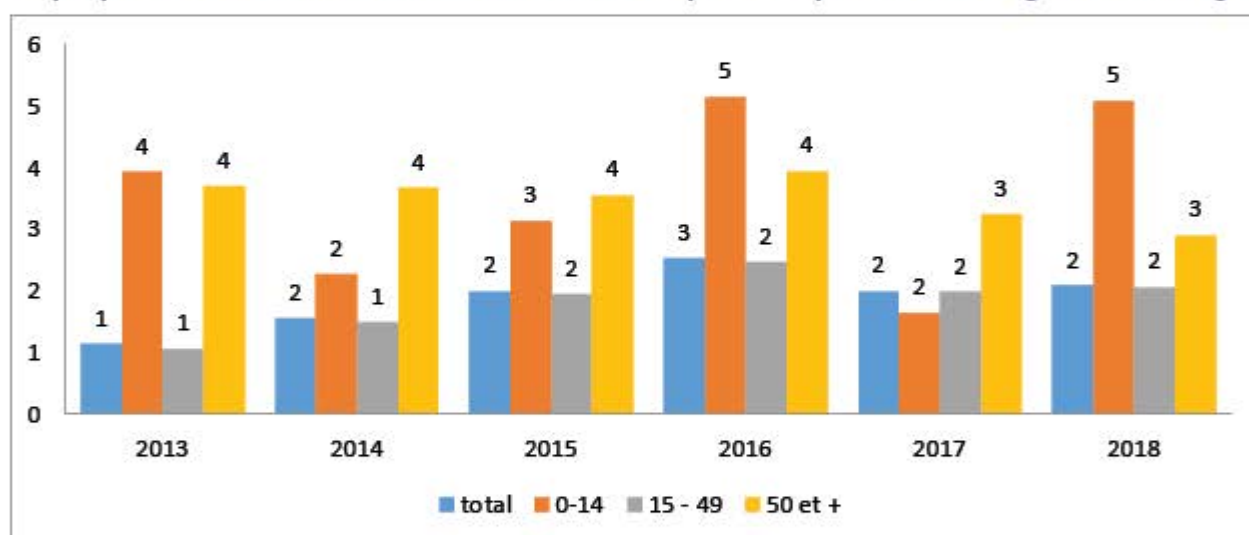


**Graphique 3.3.1 a : Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes séronégatives par sexe**



Source : CNLS

**Graphique 3.3.1 b : Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes séronégatives selon l'âge.**



Source : CNLS

**Indicateur 3.3.2 :** Prévalence de la tuberculose (pour 100 000 habitants).

**Métadonnées :**

*Définition :* Prévalence de la tuberculose est définie comme le nombre de personnes atteints par la tuberculose pendant une période donnée pour 100 000 personnes.

La tuberculose est provoquée par une bactérie (*Mycobacterium tuberculosis*) qui touche le plus souvent les poumons. Elle peut être

soignée et évitée.

*Mode de calcul :* La prévalence de la tuberculose est obtenue en divisant le nombre de personnes atteints par la tuberculose pendant une période donnée par l'ensemble de la population de la même période et multiplié par 100 000.

**Valeur cible :** ND

**Analyse des valeurs prises par l'indicateur 3.3.2 :**

**Proxy** : Incidence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)

Selon le rapport d'activités du Programme National de Lutte contre la Tuberculose en 2018, l'incidence de la tuberculose est de 139 pour 100 000 habitants à Madagascar.

**Indicateur 3.3.3** : Taux de mortalité due au Paludisme pour 1000 personnes par an

**Métadonnées :**

*Définition* : Le Taux de mortalité dus au paludisme dans les formations sanitaires indique la part des décès du fait du paludisme.

Le paludisme : maladie parasitaire la plus répandue dans le monde. Il est dû à un protozoaire du genre Plasmodium transmis à l'homme par la piqûre d'un moustique femelle du genre Anophèle

*Mode de calcul :*

Numérateur : nombre de décès dus au paludisme.

Dénominateur : effectif de la population

Valeur cible : Réduire à zéro la mortalité liée au paludisme d'ici 2022 (Plan Stratégique national de la lutte contre le paludisme, 2018-2022)

**Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 3.3.3 :**

**Proxy** : Taux de mortalité dus au Paludisme en milieu hospitalier

Le rapport GESIS du Ministère de la Santé Publique montre qu'en 2018 le taux de mortalité dus au paludisme est de l'ordre de 4 pour 1000 en milieu hospitalier.

**Cible 3.4** : D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

**Indicateur 3.4.1** : Taux de mortalité spécifique par AVC en milieu hospitalier

**Métadonnées :**

*Définition* : Il s'agit du nombre de décès dus aux

AVC rapportés au nombre total de décès en milieu hospitalier.

*Mode de calcul :*

Numérateur : Nombre de décès dus aux AVC en milieu hospitalier

Dénominateur : Nombre total de décès en milieu hospitalier

**Valeur cible** : Réduire la létalité d'AVC de 40 à 20% d'ici 2021 (Plan stratégique national de lutte intégrée contre les maladies non transmissibles et la prévention du handicap, 2017-2021).

**Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 3.4.1 :**

**Proxy** : Taux de létalité d'AVC en milieu hospitalier

Selon le rapport GESIS du Ministère de la santé publique, le taux de létalité d'AVC en milieu hospitalier est 28% en 2018.

Indicateur 3.4.3 : Pourcentage des régions disposant d'infrastructures de prise en charge correcte des troubles mentaux.

**Métadonnées :**

*Définition* : L'Indicateur indique la proportion des régions qui sont dotées d'infrastructures de prise en charge correcte des troubles mentaux.

Les troubles mentaux regroupent un vaste ensemble de problèmes, dont les symptômes diffèrent. Mais ils se caractérisent généralement par une combinaison de pensées, d'émotions, de comportements et de rapports avec autrui anormaux. Ils comprennent par exemple la schizophrénie, la dépression, l'arriération mentale et les troubles dus à l'abus de drogues. La plupart de ces troubles se traitent.

*Mode de calcul :*

C'est le nombre de régions disposant d'infrastructures de prise en charge correcte divisé par le nombre total de régions

**Valeur cible** : ND

**Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 3.4.1 :**

Selon le rapport d'activités du Service Santé Mentale au sein du Ministère de la Santé Publique, le pourcentage de région disposant d'infrastructures de prise en charge correcte des troubles mentaux est de 45% en 2018.

**Cible 3.7 :** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

**Indicateur 3.7.1 :** Taux de prévalence contraceptive

**Métadonnées :**

**Définition :** Le taux de prévalence contraceptive concerne les femmes de 15-49 ans mariées ou en union moment de l'enquête. Elle mesure l'utilisation des méthodes contraceptives modernes ou traditionnelles auprès de ce groupe cible.

**Mode de calcul :**

**Numérateur :** Nombre de femmes de 15-49 ans actuellement mariées ou en union qui utilisent (ou dont le partenaire utilise) une méthode de contraception (traditionnelle ou moderne).

**Dénominateur :** Nombre total de femmes de 15-49 ans qui sont actuellement mariées ou en union.

**Valeur cible :** Atteindre 50% d'ici à 2020 dans le cadre du programme PF2020.

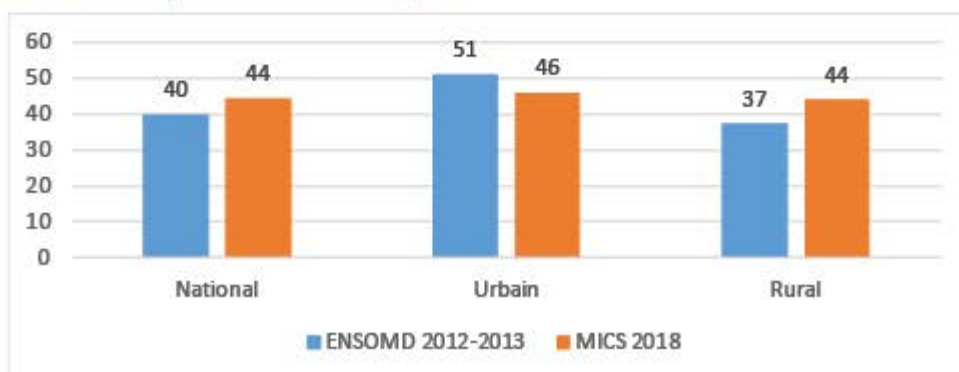
Analyse des valeurs prises par l'indicateur 3.7.1 :

Environ quatre femmes de 15-49 ans sur dix actuellement mariées ou en union utilisent les méthodes contraceptives modernes ou traditionnelles. On observe une augmentation significative de ce taux de prévalence contraceptive entre 2012 et 2018. Ce taux est relativement le plus élevé en milieu urbain (51% en 2012 et 46% en 2018) qu'en milieu rural (37% en 2012 et 44% en 2018)

En se basant sur les données récentes (MICS 2018), on note une disparité importante selon les régions concernant l'utilisation des méthodes contraceptives. En effet, la proportion des femmes de 15-49 ans actuellement mariées ou en union qui utilisent les méthodes contraceptives est la plus élevée (64%) dans la région Haute Matsiatra, alors qu'elle est la plus faible (11%) dans la région Androy.



**Graphique 3.7.1 : Taux de prévalence contraceptive**

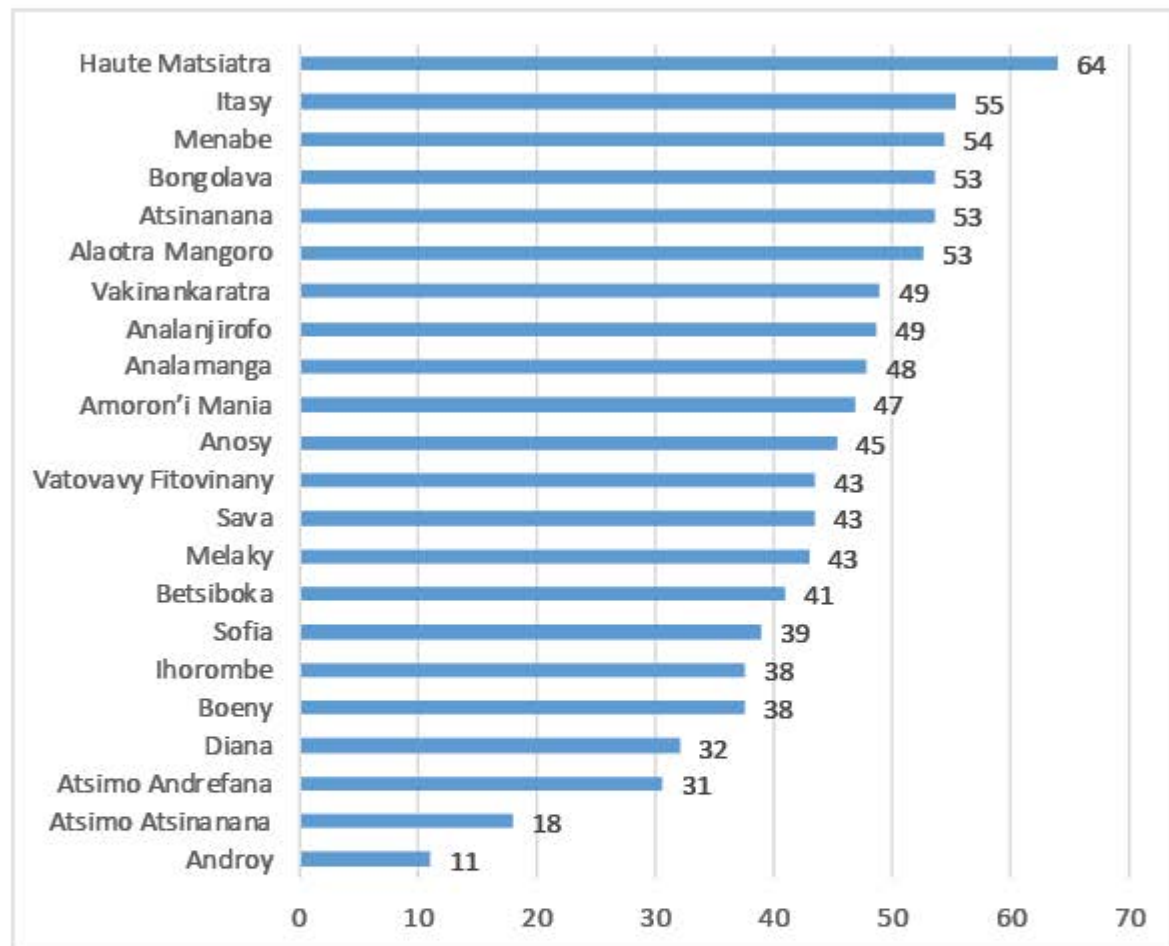


Source : INSTAT/ENSOMD 2012-2013, MICS-6 2018

En se basant sur les données récentes (MICS 2018), on note une disparité importante selon les régions concernant l'utilisation des méthodes contraceptives. En effet, la proportion des femmes de 15-49 ans actuellement mariées ou en union qui utilisent

les méthodes contraceptives est la plus élevée (64%) dans la région Haute Matsiatra, alors qu'elle est la plus faible (11%) dans la région Androy.

**Graphique 3.7.1 : Taux de prévalence contraceptive**



Source : INSTAT, MICS-6 2018

**Cible 3.8 :** Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

**Indicateur 3.8.1 :** Proportion de population couverte par une assurance maladie ou un système de santé publique.

**Métadonnées :**

**Définition :** L'assurance maladie concerne les organisations mutuelles de santé, l'assurance santé à base communautaire, l'assurance santé de l'employeur et la sécurité Sociale.

**Mode de calcul :** C'est le rapport entre la population ayant bénéficié d'une assurance maladie ou d'un système de santé publique et la population totale.

**Valeur cible :** Non Définie (ND)

**Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 3.8.1 :**

**Proxy** : Pourcentage d'enfants âgés de moins de 5 ans et de 5 à 17 ans/ hommes et femmes de 15-49 ans bénéficiant d'une assurance maladie

L'enquête MICS 2018 a permis d'avoir des informations sur la couverture sanitaire pour les catégories de personnes suivantes :

- Femmes âgées de 15 à 49 ans
- Hommes âgés de 15 à 49 ans
- Enfants âgés de 5 à 17 ans
- Enfants de moins de 5 ans

En 2018, la Proportion de femmes et d'hommes âgées de 15 à 49 ans ayant une assurance maladie est respectivement 3,3% et 4% dans l'ensemble de Madagascar. Par ailleurs, pour les d'enfants âgés de 5 à 17 ans et ceux moins de 5 ans, le taux de bénéficiaires d'une assurance maladie s'élèvent respectivement à 1,7% et 2,2%.

Eu égard des résultats, quelle que soit la catégorie de population considérée, les ruraux sont relativement moins nombreux à avoir une couverture d'assurance maladie que les gens qui résident en milieu urbain. Toutefois, les résultats montrent que les enfants de moins de 17 ans profitent plus de cette couverture que les individus plus âgés de 15 à 49 ans.

Une disparité régionale persiste en termes de couverture d'assurance maladie. En effet, la région Analamanga affiche un pourcentage plus élevé que les autres.

• **Tableau 3.8.1 a : Pourcentage d'enfants âgés de moins de 5 ans et 5 à 17 ans bénéficiant d'une assurance maladie**

Variables		Pourcentage couvert par une assurance maladie [moins de 5 ans]	Pourcentage couvert par une assurance maladie [5-17 ans]
Total		2,2	1,7
Milieu de résidence	Urbain	7,2	5,5
	Rural	0,9	0,8
Région	Analamanga	10,6	7,8
	Vakinankaratra	2,2	2,5
	Itasy	0,4	0,3
	Bongolava	0,0	0,1
	Haute Matsiatra	0,8	1,1
	Amoron'i Mania	0,8	0,7
	Vatovavy Fitovinany	1,9	1,4
	Ihorombe	0,9	0,3
	Atsimo Atsinanana	0,2	0,2
	Atsinanana	4,8	2,5
	Analanjirifo	0,0	0,3
	Alaotra Mangoro	1,1	0,8

Variables		Pourcentage couvert par une assurance maladie [moins de 5 ans]	Pourcentage couvert par une assurance maladie [5-17 ans]
	Boeny	1,8	0,7
	Sofia	0,3	0,0
	Betsiboka	0,3	0,2
	Melaky	0,3	0,4
	Atsimo Andrefana	0,3	0,1
	Androy	0,0	0,0
	Anosy	1,1	1,6
	Menabe	0,8	1,2
	Diana	4,7	2,5
	Sava	0,6	1,0
Age	0-11	1,6	2,0
	12-23	2,0	1,4
	24-35	2,7	2,0
	36-47	2,4	2,6
	48-59	2,4	0,2
Niveau d'instruction de la mère	Aucun	0,4	0,3
	Primaire	0,8	0,8
	Secondaire ou plus	6,2	6,0
Difficultés fonctionnelles de l'enfant (Age 2-4 ans)	A des difficultés fonctionnelles	3,0	0,0
	Pas de difficulté fonctionnelle	2,4	1,6
	Aucune information		1,8
Indice de bien-être économique	Le plus pauvre	0,2	0,2
	Second	0,3	0,1
	Moyen	0,3	0,3
	Quatrième	1,1	0,6
	Le plus riche	12,4	9,2

Source : INSTAT, MICS-2018

• **Tableau 3.8.1 b : Pourcentage d'hommes et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant une assurance maladie**

Variables		Pourcentage couvert par une assurance maladie [moins de 5 ans]	Pourcentage couvert par une assurance maladie [5-17 ans]
	Pourcentage couvert par une assurance maladie [Hommes]	Pourcentage couvert par une assurance maladie [Femmes]	1,7
Total		4,0	3,3
Milieu de résidence	Urbain	10,4	8,2
	Rural	1,9	1,5
Région	Analamanga	11,5	12,4
	Vakinankaratra	4,6	3,5
	Itasy	1,5	1,0
	Bongolava	0,0	0,3
	Haute Matsiatra	1,9	1,1
	Amoron'i Mania	1,1	1,1
	Vatovavy Fitovinany	2,7	2,1
	Ihorombe	1,3	1,1
	Atsimo Atsinanana	1,0	0,4
	Atsinanana	5,2	4,0
	Analanjirifo	0,2	0,4
	Alaotra Mangoro	1,5	1,9
	Boeny	4,8	2,7
	Sofia	0,4	0,3
	Betsiboka	1,5	1,0
	Melaky	0,6	0,2
	Atsimo Andrefana	1,0	0,5
	Androy	1,0	0,0
	Anosy	5,9	0,7
	Menabe	0,7	0,8
	Diana	12,3	4,1
Sava	1,1	1,1	
Age	15-19	1,9	2,3
	20-24	2,8	2,8
	25-29	4,5	3,8
	30-34	5,5	4,8
	35-39	6,6	3,3
	40-44	5,5	4,1

Variables		Pourcentage couvert par une assurance maladie [moins de 5 ans]	Pourcentage couvert par une assurance maladie [5-17 ans]
	45-49	4,6	3,1
Niveau d'instruction de la femme	Aucun	1,0	0,2
	Primaire	1,4	0,9
	Secondaire ou plus	7,9	7,4
État matrimonial	Actuellement marié / en union	5,0	3,3
	Jamais marié / en union	2,4	3,3
Difficultés fonctionnelles de la mère (Age 18-49 ans)	A des difficultés fonctionnelles	2,9	3,2
	Pas de difficulté fonctionnelle	4,3	3,5
Indice de bien-être économique	Le plus pauvre	0,5	0,1
	Second	0,6	0,3
	Moyen	0,9	0,2
	Quatrième	2,0	1,0
	Le plus riche	14,2	12,3

Source : INSTAT, MICS-2018

Chez les hommes de 15-49 ans, alors que 4% bénéficient d'une assurance maladie au niveau nationale, deux régions font figure de prou en la matière, les régions Analamanga et de Diana pour lesquels les pourcentages équivalents sont de 11,3% et 12,3%. En revanche, avec leur taux de 0,0%, respectivement 0,2% et 0,4% les régions de Bongolava, respectivement d'Analanjirifo et de Sofia sont celles qui recensent relativement le moins de personnes de sexe masculin de 15-19 ans à jouir d'une assurance maladie.

Chez les personnes de sexe féminin de 15-49 ans, 3,3% bénéficient d'une assurance maladie. A l'image de ce qui est observé dans le cas des individus de sexe masculin ; la région Analamanga est celle qui offre le plus de possibilité d'accès à l'assurance maladie pour les femmes, avec un taux de 12,4% pour la

classe d'âge considérée. Aucune autre région n'observe un pourcentage de bénéficiaires à un nouveau comparable. En revanche, dans l'Androy, le Melaky et Sofia, les pourcentages équivalents qui sont les plus faibles entre les régions sont de 0,0% ; 0,2% et 0,3%.





### 3.4. ODD 4 : Education de qualité

**Cible 4.1 :** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit, et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles.

**Indicateur 4.1.1 :** Proportion des élèves de T6 atteignant le seuil suffisant en lecture

#### Métadonnées :

**Définition :** Pourcentage d'enfants et de jeunes à la fin du primaire et secondaire premier cycle qui atteignent au moins un niveau de compétence minimum dans lecture. Le niveau de compétence minimum sera mesuré par rapport à la nouvelle lecture. Échelles actuellement en développement.

#### Méthode de calcul :

Numérateur : nombre d'enfants et de jeunes à la fin de l'enseignement primaire ou du premier cycle du secondaire qui ont atteint ou dépassé le niveau de compétence minimum en lecture

Dénominateur : tous les enfants et jeunes à la fin du primaire ou du secondaire premier cycle de l'éducation.

**Valeur cible :** Non Définie (ND)

#### Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 4.1.1 :

En 2018, la Proportion des élèves de T6 atteignant le seuil suffisant en lecture est de 23,3% dans l'ensemble de Madagascar. La capacité de lire et de comprendre un texte simple constitue l'une des compétences fondamentales qu'un enfant puisse acquérir. A Madagascar, les niveaux de lecture correcte d'une histoire simple en malagasy ou en français, de compréhension littérale et inférentielle sont faibles pour la grande majorité des enfants : moins d'un enfant sur quatre âgés de 7-14 ans a des compétences en lecture basée sur le programme de la 2eme année du primaire.

#### Graphiques : 4.1.1 a : Proportion des élèves de T6 atteignant le seuil suffisant en lecture selon les caractéristiques de base.

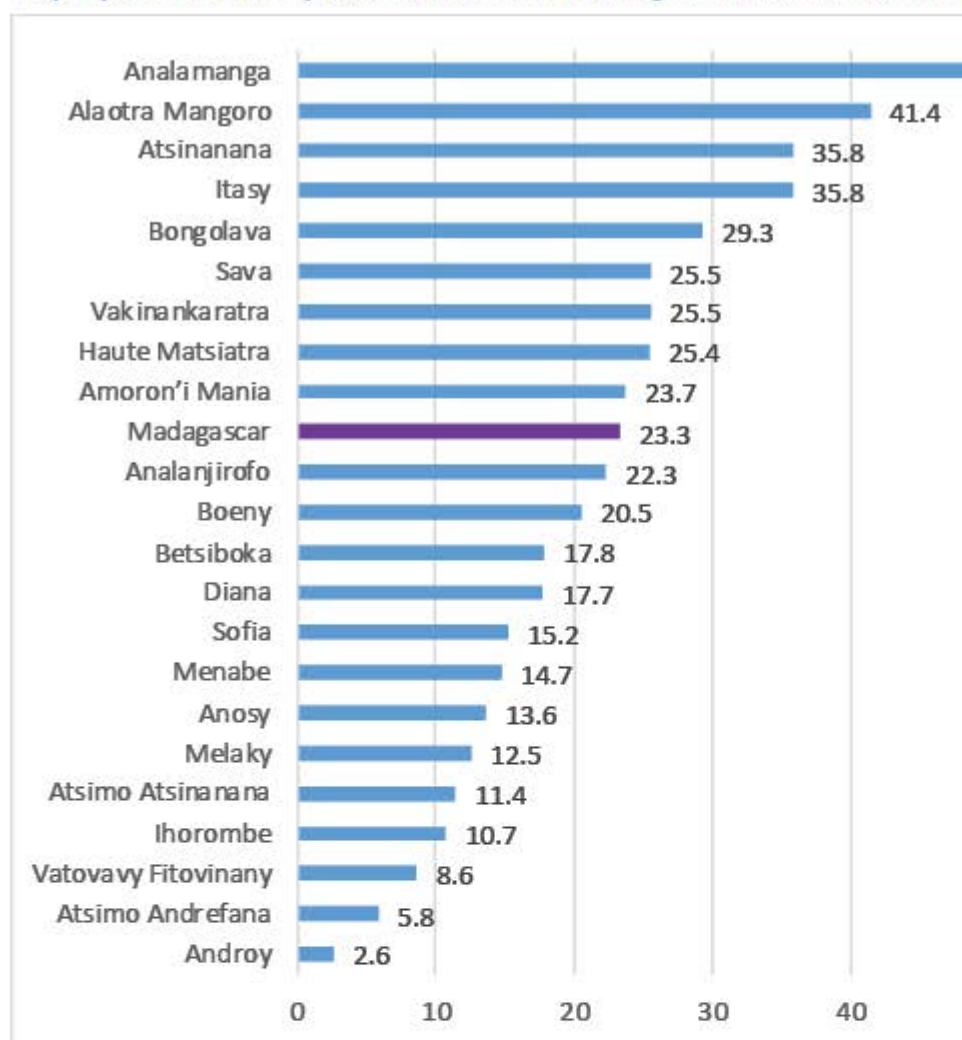


Source : INSTAT, MICS 2018

Les écarts de compétences sont importants entre les milieux urbain et rural, entre les enfants des ménages les plus aisés et les plus pauvres, et aussi entre les régions (51% à Analamanga, 9% à Vatovavy Fitovinany, 6% à Atsimo Andrefana, 3% à Androy).



**Graphiques : 4.1.1 b : Proportion des élèves de T6 atteignant le seuil suffisant en lecture selon les régions.**



Source : INSTAT, MICS 2018

**Indicateur 4.1.2 :** Proportion des élèves de T6 atteignant le seuil suffisant en mathématiques

**Métadonnées :**

*Définition :* Pourcentage d'enfants et de jeunes à la fin du primaire et secondaire premier cycle qui atteignent au moins un niveau de compétence minimum en mathématiques. Le niveau de compétence minimum sera mesuré par rapport ou calcul en numéraire. Échelles actuellement en développement.

*Méthode de calcul :*

Numérateur : nombre d'enfants et de jeunes

à la fin de l'enseignement primaire ou du premier cycle du secondaire qui atteint ou dépasse le niveau de compétence minimum en mathématiques

Dénominateur : tous les enfants et jeunes à la fin du primaire ou du secondaire premier cycle de l'éducation.

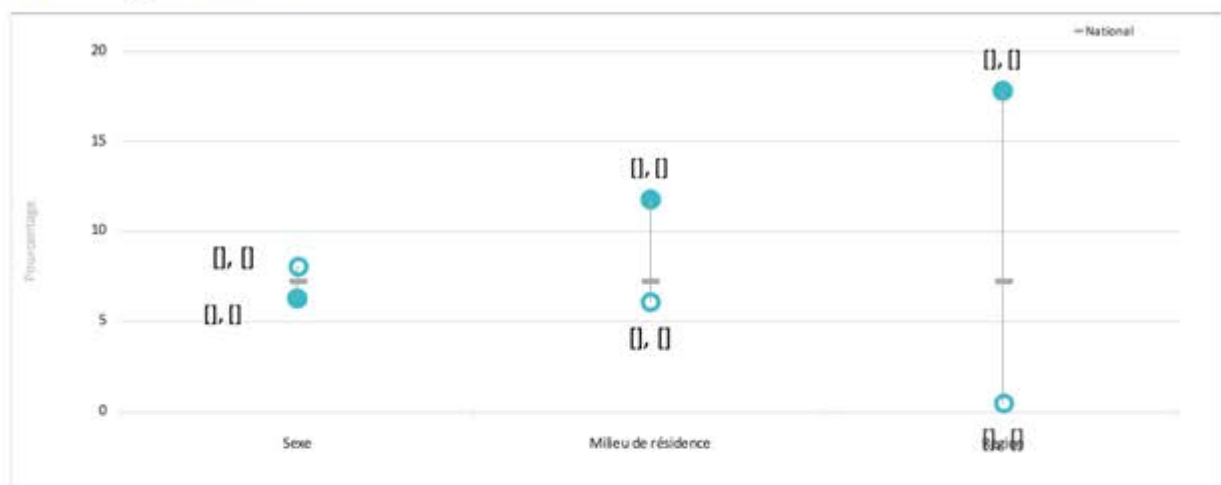
**Valeur cible :** Non Définie (ND)

**Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 4.1.2 :**

En 2018, au niveau national, la proportion des élèves de T6 atteignant le seuil suffisant

en mathématiques est de 7 %. Autrement dit, à peine 7% des enfants de 7-14 ans ont des compétences de base en mathématiques.

**Graphiques : 4.1.2 a : Proportion des élèves de T6 atteignant le seuil suffisant en mathématiques selon les caractéristiques de base.**



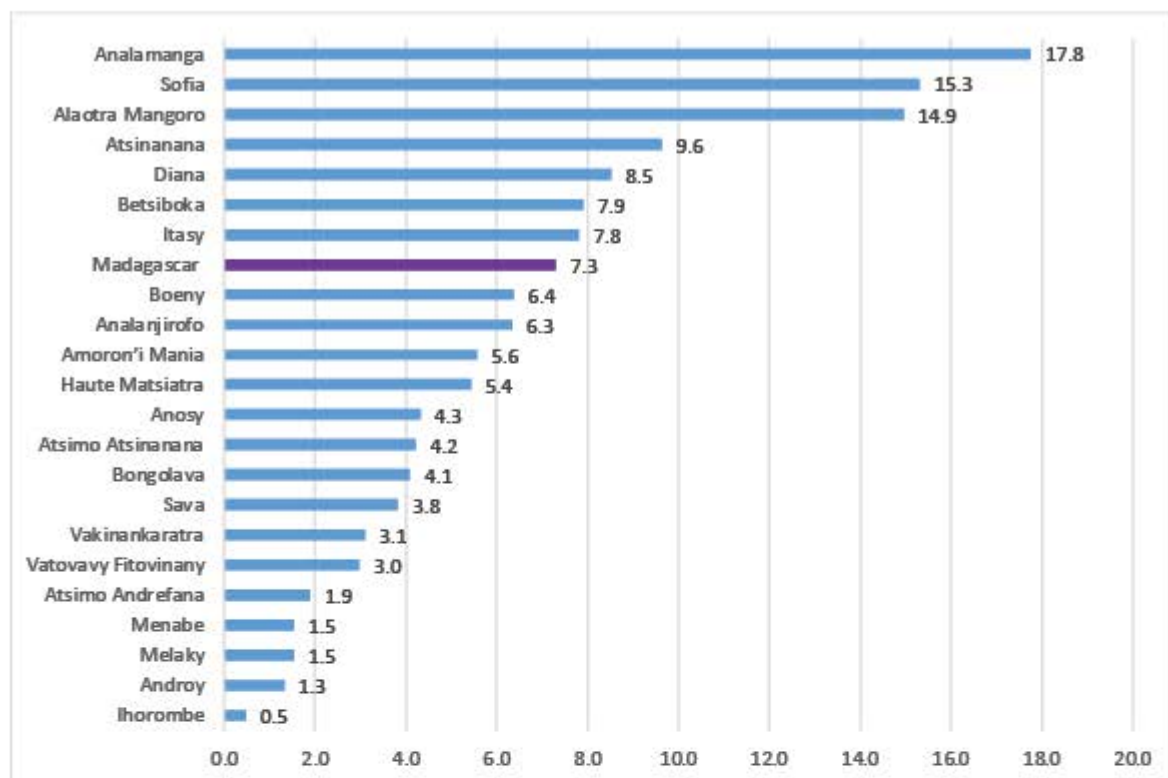
Source : INSTAT, MICS 2018

Au-delà de la faiblesse de l'indicateur au niveau national, il y a des faits différents en matière de contraste selon le sexe, le milieu de résidence et la région. D'abord, l'écart est relativement faible selon le sexe, avec des valeurs de 8% contre 6% entre les filles et les garçons sur l'atteinte du seuil suffisant en mathématique. Mais le gap est plus grand selon le milieu de résidence, soit 12% en milieu urbain contre 6% en milieu rural et surtout entre les régions. Pour ces dernières le taux varie de 0,47%

à 17,8%. Alors que la valeur de l'indicateur dépasse les 10% à Analamanga, Sofia et Alaotra Mangoro, soit 17,8% respectivement 15,3% et 14,9%. Les pourcentages les plus bas enregistrés en mathématiques sont observés à Ihorombe, Androy, Melaky, Menabe et Atsimo Andrefana. Ces faibles performances au test de mathématiques devront interpeller les acteurs de l'éducation à tous les niveaux et particulièrement à Ihorombe où l'indicateur ne vaut que 0,47%.



**Graphiques 4.1.2 b : Proportion des élèves de T6 atteignant le seuil suffisant en mathématiques selon les régions.**



Source : INSTAT, MICS 2018

**Indicateur 4.1.3 : Taux d'Achèvement (Tach) du primaire de 6A**

**Métadonnées :**

**Définition :** Pourcentage d'enfants ou de jeunes, appartenant à une cohorte âgée de 3 à 5 ans de plus que l'âge prévu d'admission en dernière année d'études du niveau d'enseignement considéré, qui ont achevé cette année d'études. L'âge prévu d'admission en dernière année d'études de chaque niveau d'enseignement est l'âge auquel les élèves intégreraient cette année s'ils avaient commencé l'école à l'âge officiel d'admission au primaire, avaient étudié à temps plein et avaient progressé sans redoubler ni sauter de classe. Par exemple, si l'âge officiel d'admission au primaire est de 6 ans et que le niveau d'enseignement primaire comporte 5 années d'études, l'âge prévu d'admission en dernière année d'études primaires est de 11 ans. Dans ce cas, le groupe d'âge de référence pour le calcul du taux

d'achèvement pour le primaire est 14-16 ans ( $11 + 3 = 14$  et  $11 + 5 = 16$ ).

**Méthode de calcul :** Le nombre de personnes appartenant au groupe d'âge ciblé qui ont achevé la dernière année d'études du niveau d'éducation primaire est exprimé en pourcentage de l'ensemble de population (issue de l'échantillon) du même groupe d'âge.

**Valeur cible :** 69% en 2022 et 93% en 2030

**Analyse des valeurs prises par l'indicateur 4.1.3 :**

La question de l'achèvement du cycle primaire est resté problématique pour le système éducatif, mais relever le défi devient de plus en plus ardu : le taux d'Achèvement (Tach) du primaire de 6A valant 69% en 2013 diminué à 56% en 2018 dans l'ensemble du pays, en d'autres termes, moins de 3 enfants sur 5 achèvent le primaire en 2018.

**Graphique 4.1.3 a : Taux d’Achèvement (TACH) du primaire de 6A selon les diverses caractéristiques de base.**



Source : INSTAT, ENSOMD 2012-2013 et MICS 2018.

Cette tendance à la baisse est observée selon le sexe, le milieu de résidence. Ainsi, alors que le taux d’achèvement du primaire a valu 75% pour les filles en 2013, il a régressé à 60% en 2018, soit de 15 points de pourcentage. Pour la même période, le recul équivalent est de 12 points de pourcentage pour les garçons dont le taux d’achèvement du primaire est passé de 64% à 52%.

C’est surtout en milieu urbain que le recul a été le plus notable : de 111% à 74% soit avec 37 points de pourcentage, alors que pour le milieu rural le recul équivalent est de 12 points de pourcentage entre la valeur de 62% en 2013 contre 50% en 2018.

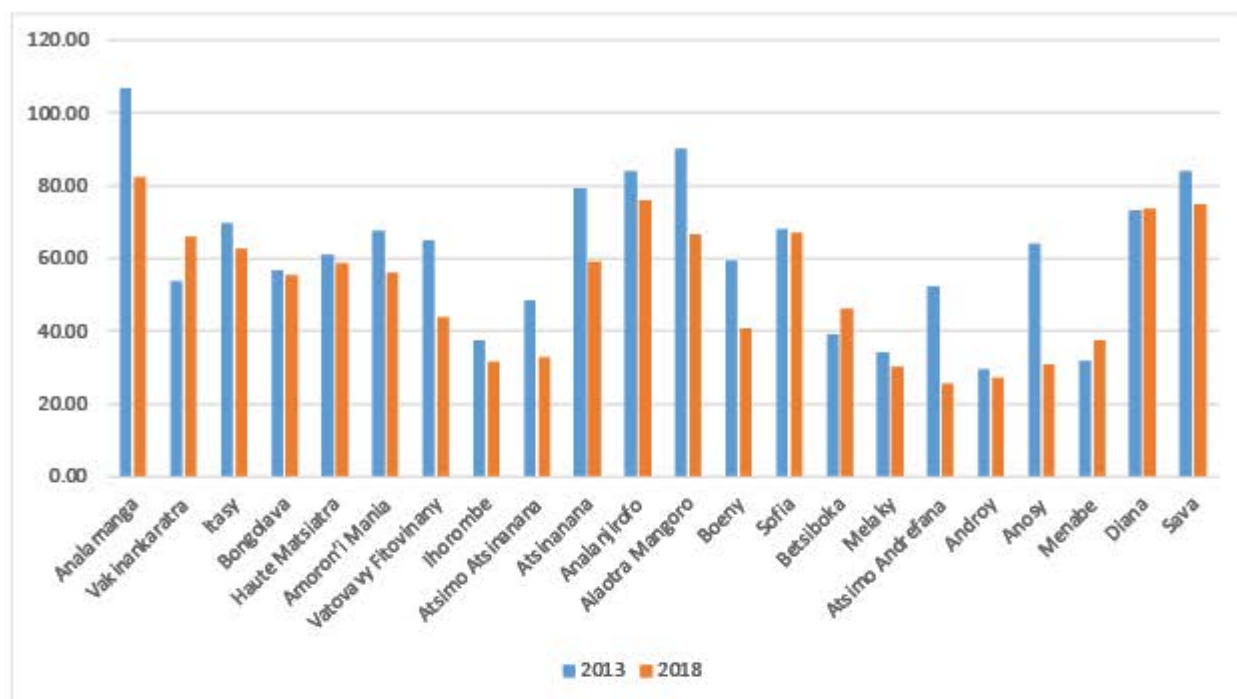
Cependant, l’évolution de l’Indicateur en cinq ans n’est pas la même selon les régions. Alors que dans l’Analamanga, (qui reste la région ayant le meilleur taux d’achèvement primaire que ce soit en 2013 qu’en 2018), le taux a baissé de 107% à 82% ; pour le Menabe celui-ci a augmenté de 32% à 38%. Néanmoins, la tendance est à la baisse pour la plupart des régions, à l’exception de Vakinankaratra, Betsiboka, Menabe et Diana.

Par ailleurs, on observe une grande disparité régionale du taux d’Achèvement (TACH) primaire que ce soit en 2013 qu’en 2018, mais

aussi une grande variabilité du taux entre les deux années selon les régions.



**Graphique 4.1.3 b : Taux d’Achèvement (TACH) du primaire de 6A selon les régions de 2013 et 2018.**



Source : INSTAT, ENSOMD 2012-2013 et MICS 2018

**Indicateur 4.1.4 : Taux d’Achèvement (TACH) du collège**

**Métadonnées :**

**Définition :** Pourcentage de jeunes, appartenant à une cohorte âgée de 3 à 5 ans de plus que l’âge prévu d’admission en dernière année d’études du niveau d’enseignement considéré, qui ont achevé cette année d’études. L’âge prévu d’admission en dernière année d’études de chaque niveau d’enseignement est l’âge auquel les élèves intégreraient cette année s’ils avaient commencé l’école à l’âge officiel d’admission au primaire, avaient étudié à temps plein et avaient progressé sans redoubler ni sauter de classe. Par exemple, si l’âge officiel d’admission au primaire est de 6 ans et que le niveau d’enseignement primaire comporte 5 années d’études et du premier cycle de l’enseignement secondaire est 4 ans, l’âge prévu d’admission en dernière année d’études secondaire est de 14 ans. Dans ce cas, le groupe d’âge de référence pour le calcul du taux d’achèvement du premier cycle de secondaire est 17-19 ans ( $14 + 3 = 17$  et  $14 +$

$5 = 19$ ).

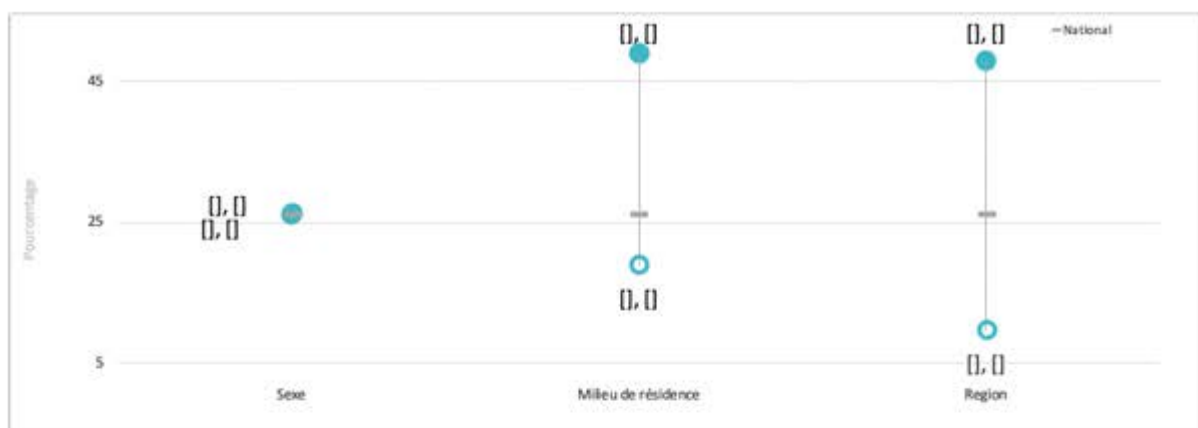
**Méthode de calcul :** Le nombre de personnes appartenant au groupe d’âge ciblé qui ont achevé la dernière année d’enseignement du premier cycle secondaire est exprimé en pourcentage de l’ensemble de population (issue de l’échantillon) du même groupe d’âge.

**Valeur Cible :** 44% en 2022 et 50% en 2030

**Analyse des valeurs prises par l’Indicateur 4.1.4 :**

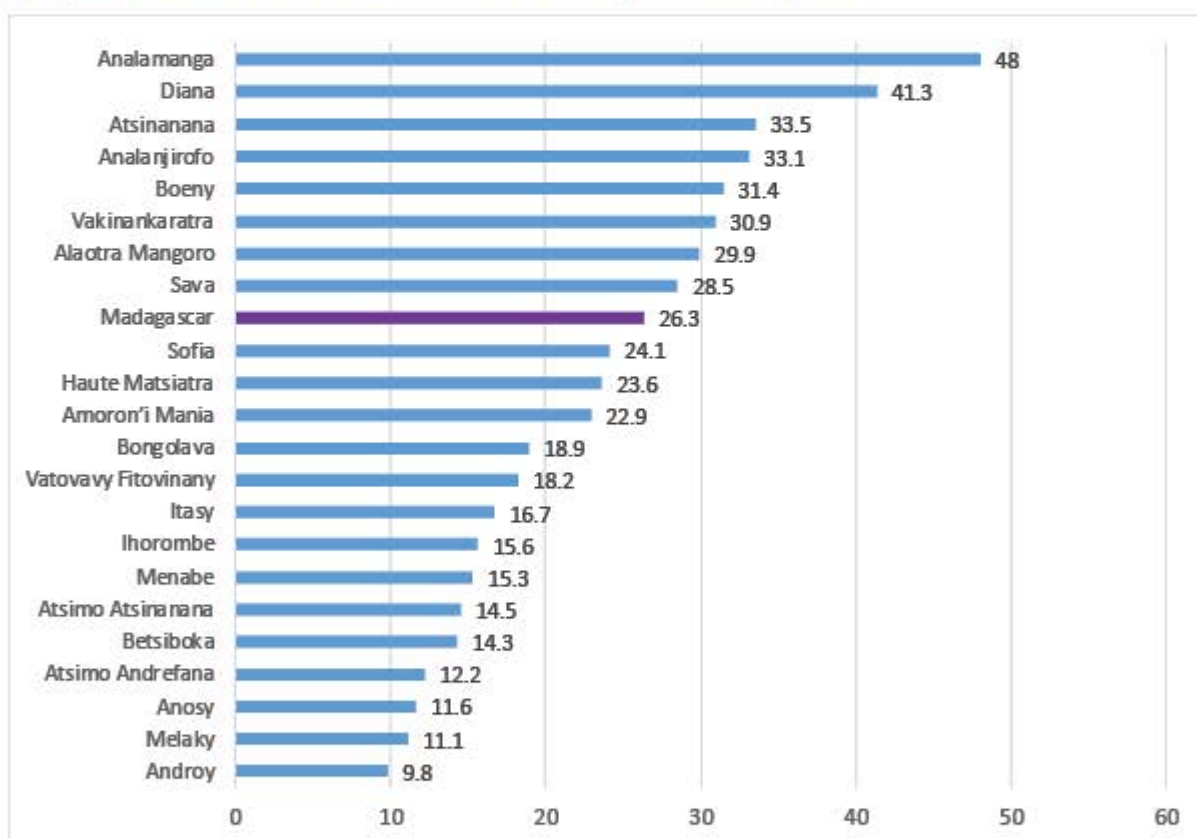
En 2018, le taux d’Achèvement (TACH) du collège est de 26,3% dans l’ensemble du pays. La question de l’achèvement scolaire reste problématique pour le système éducatif, pour lequel seul le quart des élèves achèvent le 1er cycle du secondaire. Mais on constate aussi une grande disparité régionale et selon le milieu de résidence.

**Graphique 4.1.4 a : Taux d’Achèvement (TACH) du collège selon les caractéristiques de base.**



Source : INSTAT, MICS 2018

**Graphique 4.1.4 b : Taux d’Achèvement (TACH) du collège selon les régions**



Source : INSTAT, MICS 2018

Une grande disparité de la performance est observée entre les régions en matière de taux d’achèvement du collège : la scolarité la plus performante au collège est celle de la région Analamanga avec un taux d’achèvement de 48%, tandis que la moins performante est celle de l’Androy avec un taux équivalent de 9,8%.

En réalité, 8 régions ont des taux d’achèvement du collège dépassant la moyenne nationale, à savoir : Analamanga, Diana, Atsinanana, Analanjirofo, Boeny, Vakinankaratra, Alaotra Mangoro et Sava. A l’opposée, parmi les 14 régions dont la performance de la scolarité au collège est moindre que la nationale en termes

d'achèvement du 1er cycle secondaire, figurent toutes les régions des faritany de Toliara, de Fianararatsua, et toutes les régions du faritany de Mahajanga sauf celle qui contient le chef-lieu de ce faritany.

**Indicateur 4.1.5** : Taux brut de scolarisation (primaire)

**Métadonnées :**

*Définition* : C'est le nombre d'individus scolarisés en primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population de la tranche d'âge théorique du niveau primaire.

Le taux de scolarisation brut peut parfois dépasser 100% du fait de la présence d'élèves trop âgés ou trop jeunes ainsi que de redoublants dans le cycle primaire. En pareil cas, une interprétation rigoureuse du taux de scolarisation brut exige qu'on dispose de renseignements supplémentaires sur le nombre des redoublants, des élèves n'ayant pas encore atteint l'âge officiel et de ceux qui l'ont dépassé.

*Méthode de calcul* : Diviser le nombre des élèves inscrits dans le niveau d'enseignement primaire, quel que soit leur âge, par la population ayant l'âge officiel de scolarisation du même niveau d'éducation et multiplier le résultat par 100.

**Valeur cible** : 122 % en 2022 et 107% en 2030

**Analyse des valeurs prises par l'indicateur 4.1.5 :**

Les données administratives du Ministère de l'Éducation nationale montrent qu'en 2018, le taux brut de scolarisation au niveau primaire s'élève à 143%. Notons qu'on ne dispose pas des valeurs par région concernant cet indicateur. C'est la raison pour laquelle, nous nous focalisons sur l'interprétation de son indicateur proxy qui est le Taux Net de Scolarisation (TNS). La valeur cible de cet indicateur est d'atteindre 100% d'ici 2030.

En 2013, Le Taux Net de Scolarisation au primaire est de 69%. Ce taux est plus élevé dans les régions Analamanga, Analanjirofo et Itasy. Ce taux net de Scolarisation a enregistré une légère baisse de 2013 à 2018 (69% à 60%

en 2018), ce qui signifie que comparativement aux inscrits dans le cycle primaire, l'effectif de ceux ayant l'âge théorique de fréquenter ce cycle a diminué entre 2013 et 2018. Cette diminution du TNS est observée selon le sexe et le milieu de résidence.

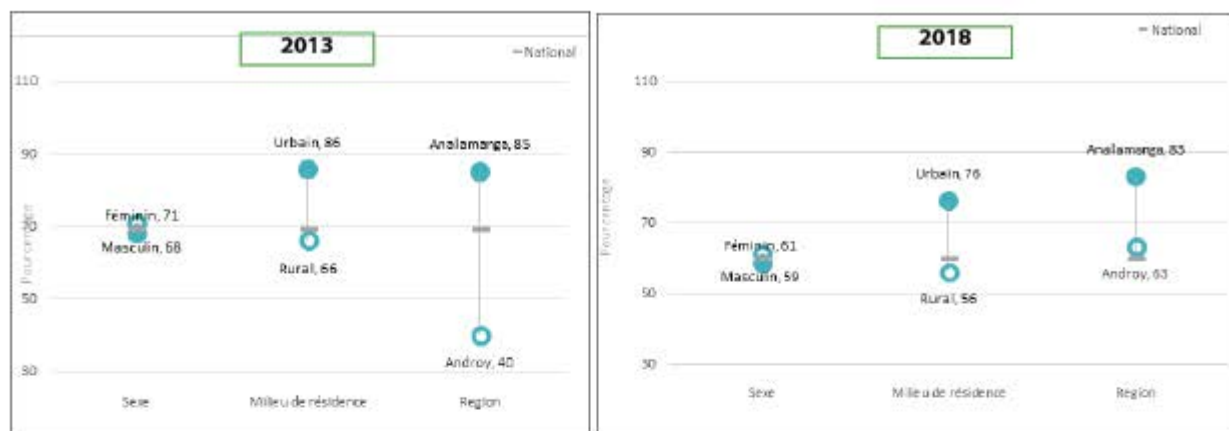
Ainsi, le TNS du primaire a diminué uniformément de 10 points de pourcentage selon le milieu de résidence entre 2013 et 2018, soit de 86% à 76% pour le milieu urbain, et de 66% à 56% pour le milieu rural. La même ampleur du recul est aussi observée selon le sexe, soit de 71% à 61% pour les filles et de 68% à 59% pour les garçons.

Fait remarquable à souligner, alors que la tendance générale est au recul du TNS du primaire ; pour la région Androy, c'est le phénomène inverse qui est observé : le TNS du primaire a augmenté de 40% à 63% entre 2013, et 2018. Deux autres régions observent aussi une hausse du TNS primaire, à savoir Atsinanana, Anosy et Diana, mais avec un gain d'ampleur relativement plus faible.



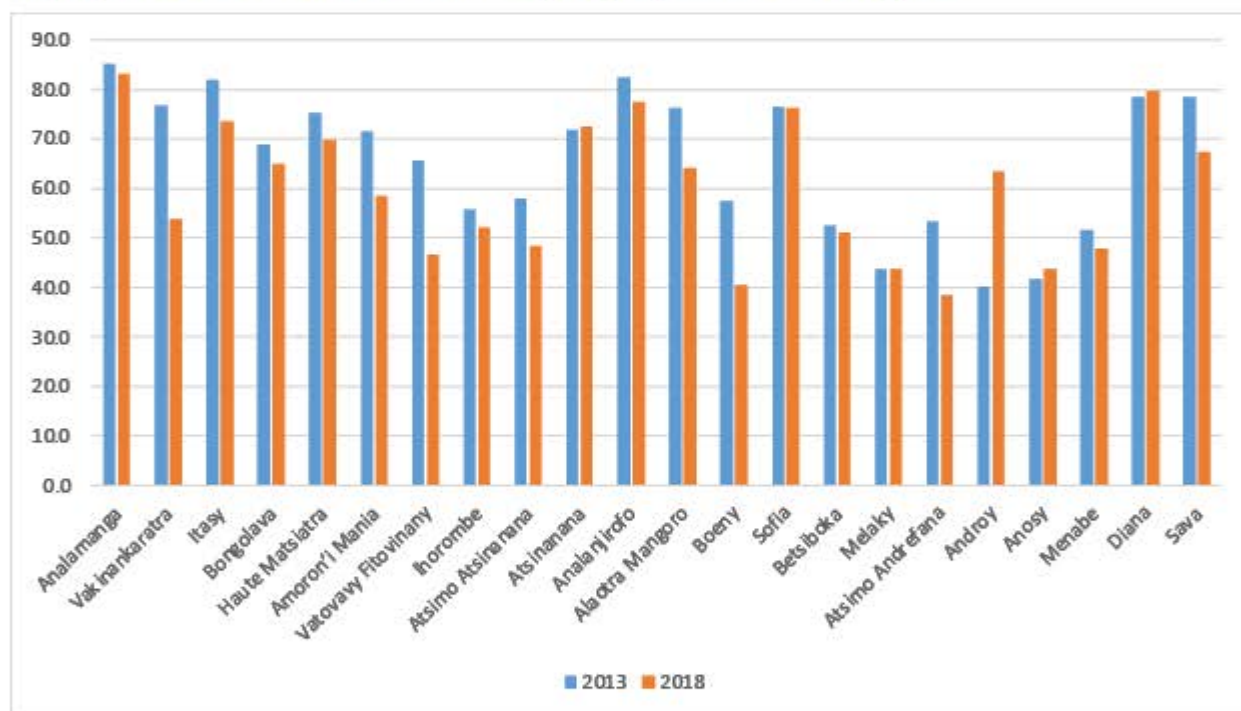


**Graphique 4.1.5 a : Taux Net de Scolarisation (TNS) du primaire selon les caractéristiques de base de 2013 et 2018.**



Source : INSTAT, ENSOMD 2012 et MICS 2018

**Graphique 4.1.5 b : Taux Net de Scolarisation (TNS) du primaire selon les régions**



Source : INSTAT, ENSOMD 2012-2013 et MICS 2018

**Indicateur 4.1.6 : Taux Brut de Scolarisation (Collège)**

**Métadonnées :**

**Définition :** Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) au niveau collège c'est le nombre d'individus scolarisés de l'enseignement secondaire

(premier cycle), quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population de la tranche d'âge théorique qui correspond au niveau secondaire (premier cycle).

Le taux de scolarisation brut peut parfois dépasser 100% lorsque les élèves trop âgés et trop jeunes ainsi que les redoublants sont inclus.

En pareil cas, une interprétation rigoureuse du taux de scolarisation brut exige qu'on dispose de renseignements supplémentaires sur le nombre des redoublants, des élèves n'ayant pas encore atteint l'âge officiel et de ceux qui l'ont dépassé.

Méthode de calcul : Diviser le nombre des élèves inscrits dans le niveau d'enseignement secondaire (premier cycle), quel que soit leur âge, par la population ayant l'âge officiel de scolarisation du même niveau d'éducation et multiplier le résultat par 100.

**Valeur cible** : 51% en 2025 et 66% en 2030

#### Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 4.1.6 :

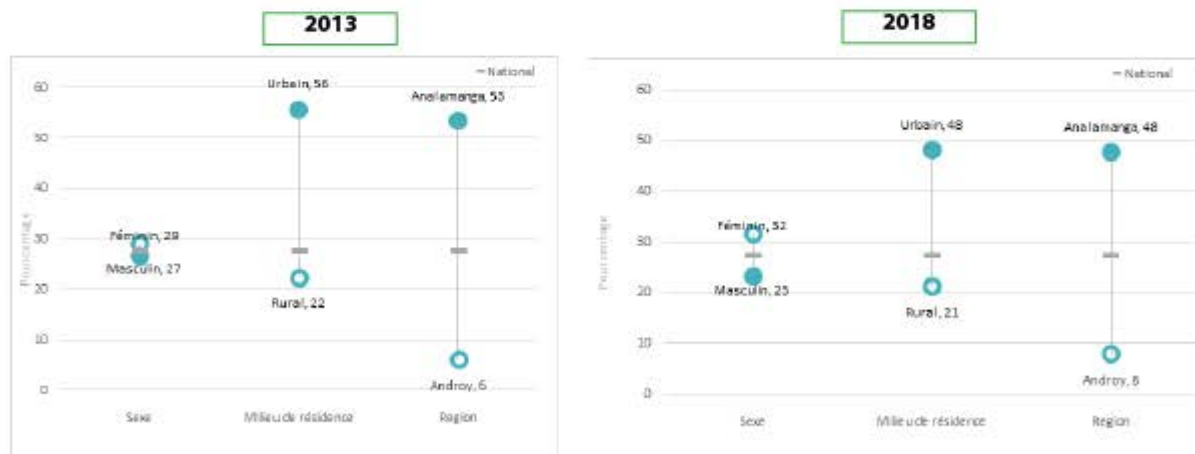
La valeur prise par cet indicateur est tirée des données administratives du Ministère de l'Éducation Nationale. Il en ressort que le taux brut de scolarisation au niveau collège s'élève à 47% en 2018. Notons qu'on n'a pas des données désagrégées par région pour cet indicateur. C'est la raison pour laquelle, on a fait recours à un proxy qui n'est autre que le Taux Net de Scolarisation (TNS) au collège.

En 2013, Le Taux Net de Scolarisation (TNS) au

collège est de 28%, il est plus élevé dans la région d'Analamanga. Le taux net de Scolarisation est resté stable de 2013 à 2018 (28% à 27%) c'est-à-dire seuls 28% des enfants ayant l'âge officiel de fréquenter l'école secondaire de premier cycle seulement y sont inscrits. Néanmoins, cette stabilité du TNS est surtout vérifiée pour le milieu rural, qui est passé de 22% à 21% entre 2013 et 2018. En revanche, celui du milieu urbain a reculé 8 points de pourcentage, de 56% à 48% sur la période. La tendance n'est pas non plus la même entre selon le sexe : alors que pour les filles elle est à l'amélioration, comme en témoigne la hausse de 29% à 32% du TNS, à l'inverse chez les garçons, la tendance atteste d'une détérioration de la scolarité secondaire de ces derniers, car le TNS du secondaire a reculé de 4 points de pourcentage, soit de 27% à 23% entre 2013 et 2018.

Mise à part ce qui est constaté pour le milieu de résidence, le TNS présente aussi une grande disparité selon les régions. Analamanga est de loin celle qui observe la plus grande valeur du TNS du premier cycle secondaire, soit 53%, et 48% en 2013 et 2018, tandis que la région d'Androy a la plus faible valeur de l'Indicateur : 6% en 2013, et 8% en 2018.

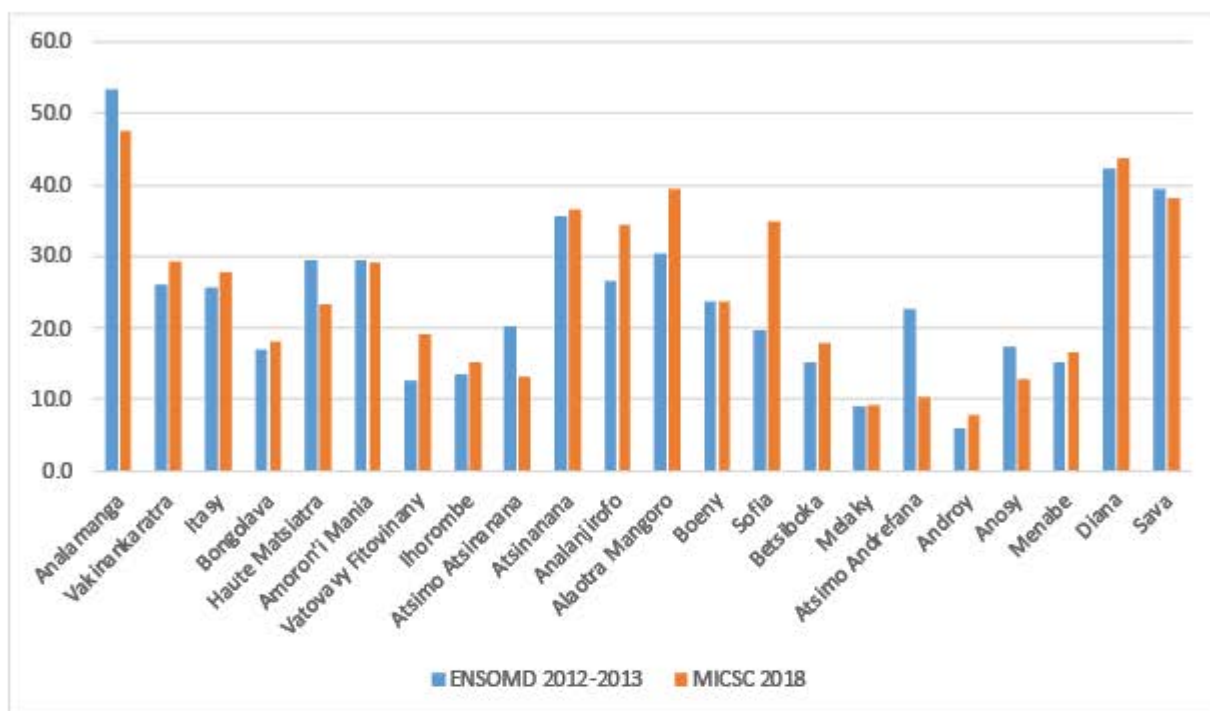
**Graphique 4.1.6 a : Taux Net de Scolarisation (TNS) du collège selon les caractéristiques de base de 2013 et 2018.**



Source : INSTAT, ENSOMD 2012-2013 et MICS 2018



**Graphique 4.1.6 b : Taux Net de Scolarisation (TNS) du collège selon les régions de 2013 et 2018**



Source : INSTAT, ENSOMD 2012-2013 et MICS 2018

**Indicateur 4.1.7** : Taux brut de scolarisation (Lycée)

**Métadonnées :**

*Définition* : C'est le nombre d'élèves scolarisés de l'enseignement secondaire (second cycle), quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population de la tranche d'âge théorique qui correspond au niveau secondaire.

Le taux de scolarisation brut peut parfois dépasser 100% lorsque les élèves trop âgés et trop jeunes ainsi que les redoublants sont inclus. En pareil cas, une interprétation rigoureuse du taux de scolarisation brut exige qu'on dispose de renseignements supplémentaires sur le nombre des redoublants, des élèves n'ayant pas encore atteint l'âge officiel et de ceux qui l'ont dépassé

*Méthode de calcul* : Diviser le nombre des élèves inscrits dans le niveau d'enseignement secondaire (second cycle), quel que soit leur âge, par la population ayant l'âge officiel de scolarisation du même niveau d'éducation et multiplier le résultat par 100.

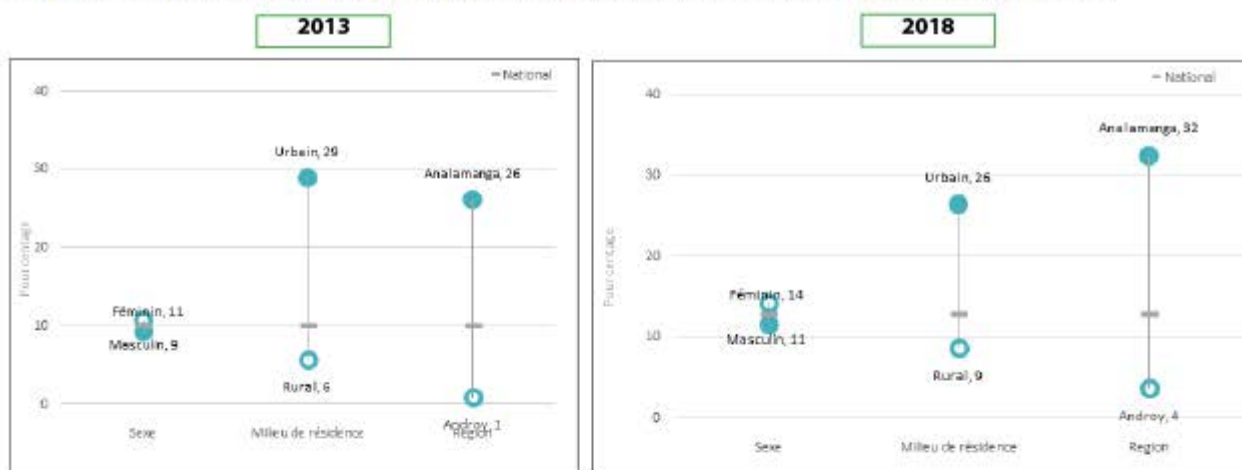
**Valeur cible** : 22,5% en 2022 et 26% en 2030.

**Analyse des valeurs prises par l'indicateur 4.1.7 :**

Les données administratives du Ministère de l'Education Nationale ont été utilisées pour faire sortir cet indicateur. Il en ressort que le taux brut de scolarisation au niveau secondaire 2 s'élève à 21% en 2018. Les données désagrégées par région ne sont pas disponibles. C'est la raison pour laquelle nous utilisons ici le Taux Net de Scolarisation pour le reste de l'analyse.

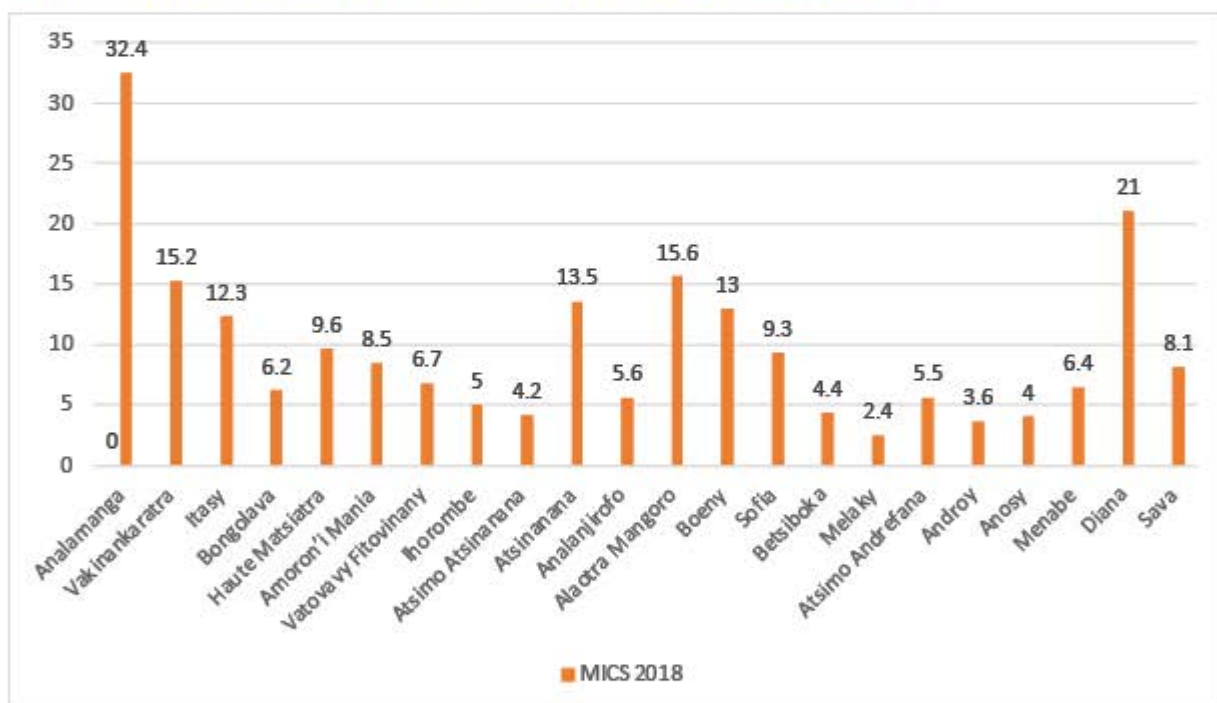
En 2013, Le Taux Net de Scolarisation (TNS) au lycée est de 10% autrement dit, seuls 10% de la population scolarisée au lycée ont l'âge théorique de fréquenter ce cycle. Ce taux est plus élevé dans la région d'Analamanga et dans le milieu urbain. Le niveau de taux net de Scolarisation est stable de 2013 à 2018 (environ de 10%). Le TNS a une grande disparité selon le milieu de résidence et la région.

**Graphique : 4.1.7 a : Taux Net de Scolarisation (TNS) du lycée selon les caractéristiques de base.**



Source : INSTAT, ENSOMD 2012-2013 et MICS 2018

**Graphique 4.1.7 b : Taux Net de Scolarisation (TNS) du lycée selon les régions**



Source : INSTAT, MICS 2018

**Cible 4.2 :** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès au service de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.

**Indicateur 4.2.1 :** Pourcentage d'enfant de 3 à 5 ans fréquentant un centre du préscolaire

**Métadonnées :**

**Définition :** Proportion d'enfant de 3 à 5 ans couverte fréquentant un centre du préscolaire.

**Méthode de calcul :**

Numérateur : nombre total d'enfants de 3 à 5 ans ayant fréquenté un centre du préscolaire.

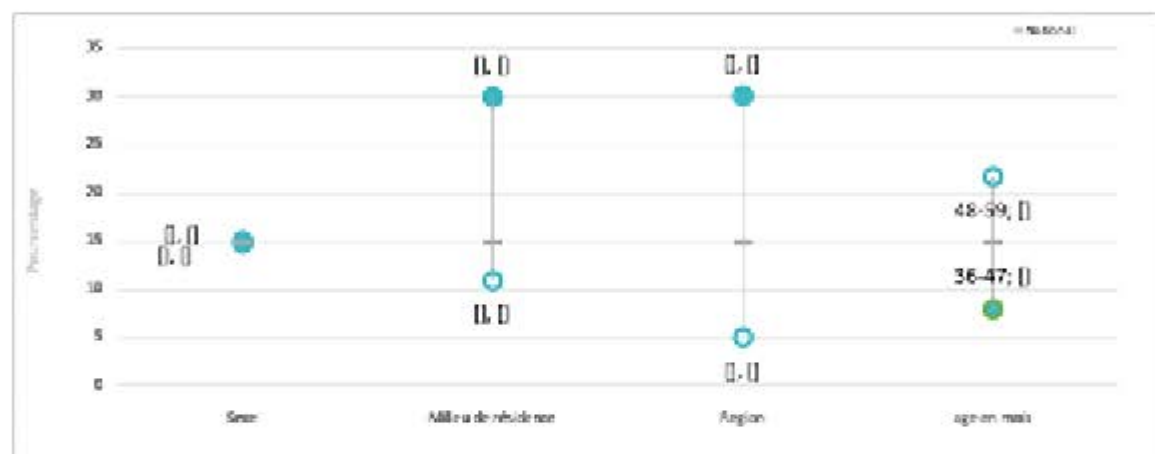
Dénominateur : nombre total d'enfants de 3 à 5 ans

**Valeur cible** : Les objectifs à moyen et à long terme du MEN en matière d'éducation primaire est le suivant : 28 % en 2022 et 52,8 % en 2030 des enfants âgés de 3 à 5 ans bénéficient d'une éducation préscolaire de qualité et sont mieux préparés à la scolarisation primaire (public et privé).

#### Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 4.2.1 :

En 2018, seulement 15% des enfants de 3 à 5 ans fréquentent un centre du préscolaire, cette proportion est plus élevée pour les enfants âgés de 48 à 59 mois, dans la région de Diana (30,1%) et d'Analamanga (28,8%) et dans le milieu urbain (29,9%) avec des valeurs qui sont largement supérieures à la moyenne nationale (14,9%). Mais la scolarisation des enfants n'a pas de préférence sur le sexe.

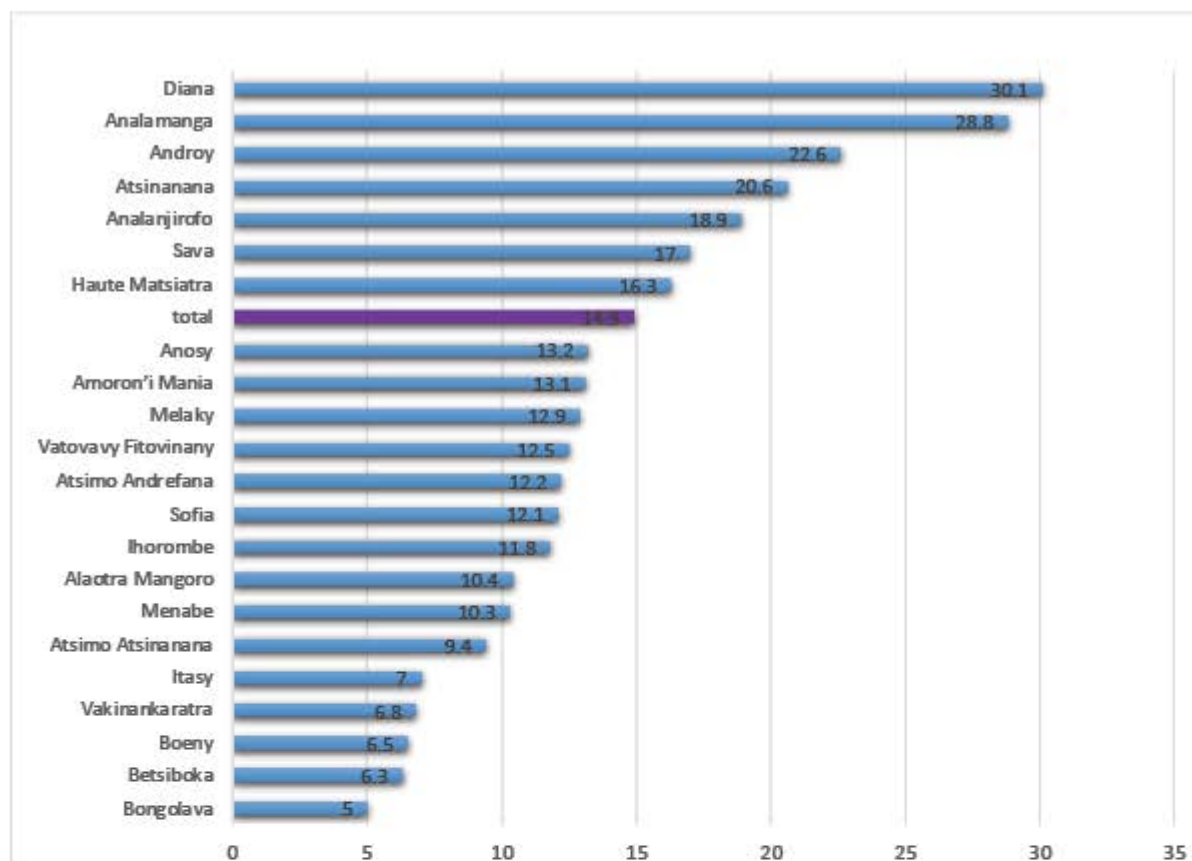
**Graphique 4.2.1 a : Pourcentage d'enfant de 3 à 5 ans fréquentant un centre du préscolaire selon les caractéristiques de base**



Source : INSTAT, MICS 2018



**Graphique 4.2.1 b : Pourcentage d'enfants de 3 à 5 ans fréquentant un centre du préscolaire selon les régions en 2018**



Source : INSTAT, MICS 2018

**Cible 4.3** : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

**Indicateur 4.3.2** : Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants, Indicateurs d'accès pour les hommes et les femmes.

**Métadonnées :**

*Définition* : Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est l'effectif scolarisé pendant une période donnée pour 100 000 habitants.

*Méthode de calcul* : C'est le nombre total d'étudiants divisé par 100 000 habitants.

**Valeur cible** : 762 en 2022 et 1359 en 2030.

**Analyse des valeurs prises par l'indicateur 4.3.2 :**

La valeur de cet indicateur a été tirée du service de la statistique du MESUPRES/DSPS. Il en ressort que le nombre total d'étudiants pour 100 000 habitants s'élève à 563 en 2018.

**Cible 4.5** : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

**Indicateur 4.5.1** : Indice de parité (Femmes et Hommes)

**Métadonnées :**

*Définition* : C'est le rapport de la valeur de

l'Indicateur pour un groupe à celui de l'autre. En règle générale, le groupe probablement plus défavorisé est le numérateur. Une valeur de 1 exactement indique une parité entre les deux groupes.

*Méthode de calcul* : rapport de la valeur de taux net de fréquentation pour les filles à celui des garçons.

**Valeur cible** : Non Disponible

#### **Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 4.5.1 :**

L'indice de parité fille garçon mesure la discrimination à l'égard des filles dans le milieu scolaire. Il se calcule par le rapport des taux net de scolarisation des filles et le taux net de scolarisation de garçons. Mais, étant donné que les données sont issues du MICS-6, cet indice est calculé à partir des taux nets de scolarisation ajustés. L'indice de parité ajusté au niveau primaire mesure la prédominance d'un sexe sur l'autre dans la scolarité chez les enfants de 6 à 11 ans. Tandis que les deux autres indices de parité ajustés, du niveau secondaire premier cycle et secondaire deuxième cycle, mesurent respectivement cette domination entre les deux sexes chez les enfants de 11 à 14 ans et 15 à 17 ans.

A la lumière du tableau 4.5.1, quel que soit le cycle, l'indice de parité est supérieur à 1 lorsqu'aucune distinction selon le milieu de résidence, les régions n'est faite. Ce qui indique une « discrimination » à la scolarisation au détriment des garçons au niveau national. Ce fait est observé sur l'ensemble des 13 régions suivantes : Analamanga, Haute Matsiatra, Boeny, Atsinanana, Diana, Atsimo Andrefana, (dont les chefs-lieux de régions étaient les précédents chefs-lieux des six anciennes provinces du pays), ainsi que de Vakinankaratra, Itasy, Atsimo Atsinanana, Sofia, Betsiboka, Menabe et Sava ; mais aussi dans les deux milieux urbain et rural.

Cette préférence en faveur des filles est très palpable chez les jeunes en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire (1,37). Bien que les filles aient beaucoup plus de chance d'être à l'école par rapport aux garçons quel que soit leur milieu de résidence, on constate cependant qu'en milieu rural leur chance d'être à l'école est beaucoup plus élevée qu'en milieu urbain surtout dans le premier cycle du secondaire. La « discrimination » à la scolarisation au détriment des garçons pourrait donc s'expliquer par l'entrée précoce des garçons dans le monde professionnel surtout en milieu rural.

• **Tableau 4.5.1 : Indice de parité (Femmes et Hommes) par niveau de cycle**

	Caractéristiques socio démographiques	Indice de parité (Femmes et Hommes) primaire ajusté TNF	Indice de parité (Femmes et Hommes) 1er cycle du secondaire ajusté TNF	Indice de parité (Femmes et Hommes) du 2eme cycle du secondaire ajusté TNF
	ensemble	1,07	1,37	1,24
milieu de résidence	Urbain	1,01	1,29	1,12
	Rural	1,09	1,38	1,32
statut de handicap	handicapé	1,04	-	-
	Non handicapé	1,05	-	-
région	Analamanga	1	1,32	1,27
	Vakinankaratra	1,02	1,18	1,47

Caractéristiques socio démographiques	Indice de parité (Femmes et Hommes) primaire ajusté TNF	Indice de parité (Femmes et Hommes) 1er cycle du secondaire ajusté TNF	Indice de parité (Femmes et Hommes) du 2eme cycle du secondaire ajusté TNF
Itasy	1,03	1,21	1,88
Bongolava	1,01	1,87	0,72
Haute Matsiatra	1,06	1,73	2,74
Amoron'i Mania	1,11	1,18	0,66
Vatovavy Fitovinany	1,02	0,93	0,67
Ihorombe	1,11	1,68	0,69
Atsimo Atsinanana	1,23	1,36	1,22
Atsinanana	1,02	1,26	1,97
Analanjirofo	0,95	1,55	0,61
Alaotra Mangoro	1,06	1,55	0,45
Boeny	1,16	1,1	1,71
Sofia	1,09	1,05	2,59
Betsiboka	1,02	1,47	3,8
Melaky	0,97	1,9	4,32
Atsimo Andrefana	1,45	2,78	1,48
Androy	1,2	2,26	0,88
Anosy	1,01	0,71	0,91
Menabe	1,06	2,04	1,26
Diana	1,09	1,11	1,11
Sava	1	1,15	1,03

Source : INSTAT, MICS 2018

Les résultats selon les régions présentent cependant des disparités. Pour le niveau du deuxième cycle secondaire, quatre régions à savoir Melaky (4,32), Betsiboka (3,8), Haute Matsiatra (2,74) et Sofia (2,59) enregistrent des indices de parités particulièrement élevés, dépassant la valeur de 2. Quatre autres régions s'ajoutent aux quatre précitées pour constituer un groupe de huit régions ayant un indice de parité au second cycle dépassant la valeur nationale de 1,24. Ces quatre régions

sont : Atsinanana (1,97), Boeny (1,71), Atsimo Andrefana (1,48) et Vakinankaratra (1,47).

En réalité, l'indice de parité au second cycle du secondaire dépasse toujours la valeur de 1 sauf pour les 8 régions suivantes : Anosy (0,91), Androy (0,88), Bongolava (0,72), Ihorombe (0,69), Vatovavy Fitovinany (0,67), Amoron'i Mania (0,66), Analanjirofo (0,61) et Alaotra Mangoro (0,45).

Pour le premier cycle du secondaire, les dix régions suivantes se démarquent nettement



des autres en ayant des indices de parité dépassant la valeur nationale de l'indicateur de 1,37. Ces dix régions sont : Atsimo Andrefana (2,78), Androy (2,26), Menabe (2,04), Melaky (1,9), Bongolava (1,87), Haute Matsiatra (1,73), Ihorombe (1,68), Alaotra Mangoro (1,55), Analanjirofo (1,55) et Betsiboka (1,74). Quant aux deux régions de Vatovavy Fitovinany (0,93) et d'Anosy (0,71), leur particularité est d'avoir un indice de parité du premier cycle primaire inférieur à 1.

En ce qui concerne le cycle primaire, 7 régions volent leur indice de parité dépasser la moyenne nationale de 1,07 à savoir : Atsimo Andrefana (1,45), Atsimo Atsinanana (1,23), Boeny (1,16), Amoron'i Mania (1,11), Ihorombe (1,11), Diana (1,09), et Sofia (1,09). En revanche, les régions de Melaky (0,97) et d'Analanjirofo (0,95) sont les seules à avoir des valeurs inférieures à 1 de l'indice de parité.



### 3.5. ODD 5 : Egalité entre les sexes

**Cible 5.1** : Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

**Indicateur 5.1.1** : Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe.

#### Métadonnées :

*Définition* : Mesurer si oui ou non : (i) des lois nationales existent pour promouvoir le genre et la non-discrimination à l'égard des femmes et des filles et (ii) existe-t-il des mécanismes pour

« appliquer et surveiller » la mise en œuvre de cadres juridiques pour chaque domaine de droit.

*Méthode de calcul* : Mesurer si oui ou non l'existence des lois pour promouvoir le genre et des mécanismes pour « appliquer et surveiller » la mise en œuvre de cadres juridiques pour chaque domaine de droit.

**Valeur cible** : 1 loi cadre, 1 politique nationale pour l'égalité homme et femme, 1 plan d'action national pour la résolution 1325 d'ici 2020.

#### Analyse des valeurs prises par l'indicateur 5.1.1 :

D'une manière générale, des lois et cadres juridiques visant à promouvoir et faire respecter le droit de l'homme en général existent, mais ceux relatifs à la promotion de l'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe semblent encore être inexistantes à Madagascar.

Année d'existence	2010	2014	2015	2016	2017
Cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	<i>Loi 2008-008 du 25 juin 2008 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.</i>	<i>Adoption et promulgation de la loi du 20 juillet 2014 sur la lutte contre la traite de personnes.</i>	<i>Loi n° 2015-38 : Modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n°2004-028 du 09 Septembre 2004 portant Politique Nationale de la Jeunesse. L'accès des personnes âgées de 14 à 29 ans.</i>	<i>Loi n° 2016-038 : une réforme du Code de la nationalité qui permet aux femmes malgaches de transmettre leur nationalité à leurs enfants au même titre que les hommes.</i>	<i>- Loi n°2017-043 : nouvelle loi sur la planification familiale - Loi 2017-028 : loi relative à la politique nationale de protection sociale relative au régime non contributif de Madagascar</i>

Néanmoins, des démarches ont été poursuivies par le gouvernement Malagasy et ses partenaires dans la promotion et l'application de l'approche genre à Madagascar. Elles sont entre autres :

*o Nomination au niveau de chaque Ministère des points focaux genres qui ont pour mission d'intégrer la dimension genre dans tous les projets et les programmes de développement au niveau de leurs ministères respectifs.*

*o Mise en place de groupe d'hommes sensibles au genre impliquant et engageant des leaders d'opinion, des leaders traditionnels et des jeunes garçons dans les actions de promotion et d'intégration du genre.*

*o Mise en place de réseau de femmes parlementaires au sein du parlement qui a pour rôle de défendre les textes relatifs à la protection des droits de la femme et à la promotion du genre.*

*o Intégration du genre dans le développement communal par la mise en place de Conseil Communal des Femmes au sein de la communauté. Le Conseil, composé des organisations militant pour la cause des femmes, a pour mission d'étudier les problèmes d'actualités affectant les droits des femmes et*

*puis d'en définir et mettre en œuvre des actions communes.*

**Cible 5.2 :** Eliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et les autres types d'exploitation.

**Indicateur 5.2.1 :** Pourcentage des femmes qui ont subi des actes de violence

**Métadonnées :**

*Définition :* Ici, les actes de violence concernent la violence physique, sexuelle et émotionnelle.

La violence physique comprend des sévices, tels que bousculer, secouer une femme ou lui jeter un objet, la gifler, lui tordre le bras ou lui tirer les cheveux, lui donner des coups de poing ou de pied, la frapper avec quelque chose, la traîner par terre ou la battre, l'étrangler, la brûler, la menacer ou l'attaquer au moyen d'un couteau, d'une arme à feu ou d'une autre arme.

La violence sexuelle inclue les sévices sexuels, tels que des rapports sexuels contraints par la menace, l'intimidation, ou la force physique.

Les sévices psychologiques ou émotionnels qui consistent en un comportement visant

à intimider ou à persécuter, sous forme de menaces, d'agressions verbales, et d'humiliation constante.

#### Méthode de calcul :

Numérateur : Toute population féminine qui a subi des actes de violence (souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté).

Dénominateur : Ensemble de la population féminine.

**Valeur cible :** Zéro violence basée sur le genre

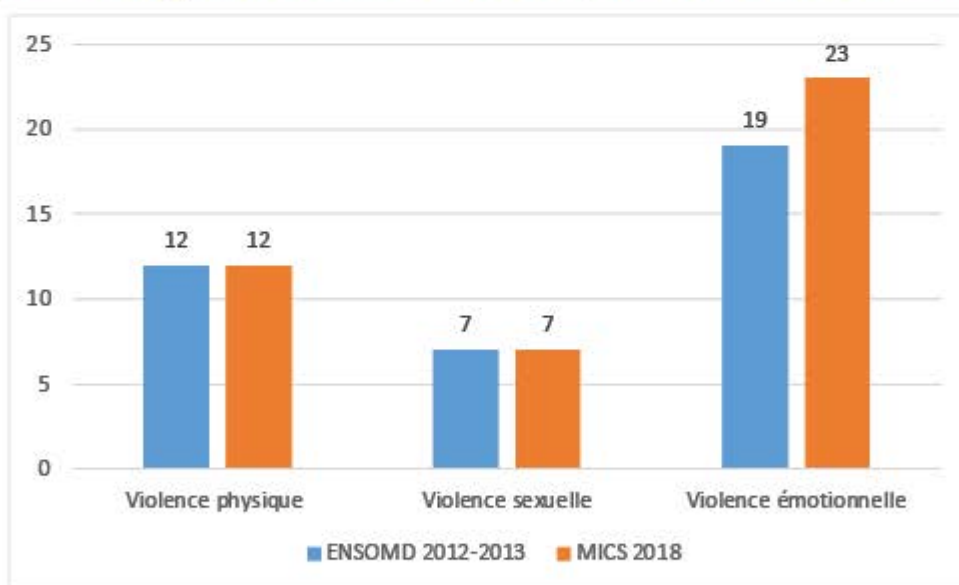
#### Analyse des valeurs prises par l'indicateur 5.2.1 :

Les enquêtes ENSOMD 2012-2013 et MICS 2018 fournissent des informations sur les violences physiques, sexuelles et émotionnelles. Néanmoins, le changement du mode de calcul entre 2012-2013 et 2018 ne permet pas

une comparaison temporelle des valeurs de l'indicateur : pour l'enquête ENSOMD 2012-2013, le dénominateur est l'ensemble des femmes de 15-49 ans, alors que pour le MICS 2018, il concerne les femmes de 15-49 ans mariés ou en union ou divorcés ou veuves.

Les deux modes de calculs des trois indicateurs de violences faites aux femmes, le premier propre à l'année 2012-2013 et l'autre sur l'année 2018, révèlent que la violence émotionnelle est la plus importante, soit 19% en 2012-2013 avec le premier mode de calcul, et 23% avec le deuxième mode de calcul en 2018. La violence physique a concerné 12% des femmes en 2012-2013, mais aussi en 2018 (avec les deux modes différents de calcul entre 2012-2013 et 2018), tandis que la violence sexuelle est relativement la plus faible entre les trois formes de violence faites aux femmes, soit 7% pour les deux périodes et avec les deux modes de calcul.

**Graphique 5.2.1 a : Proportion des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violences**



Sources : INSTAT, ENSOMD 2012-2013 et MICS 2018

Ces actes de violences varient suivant certaines caractéristiques des femmes.

#### **VIOLENCES SEXUELLES :**

Les résultats de ces deux enquêtes (ENSOMD et MICS) montrent que la proportion des

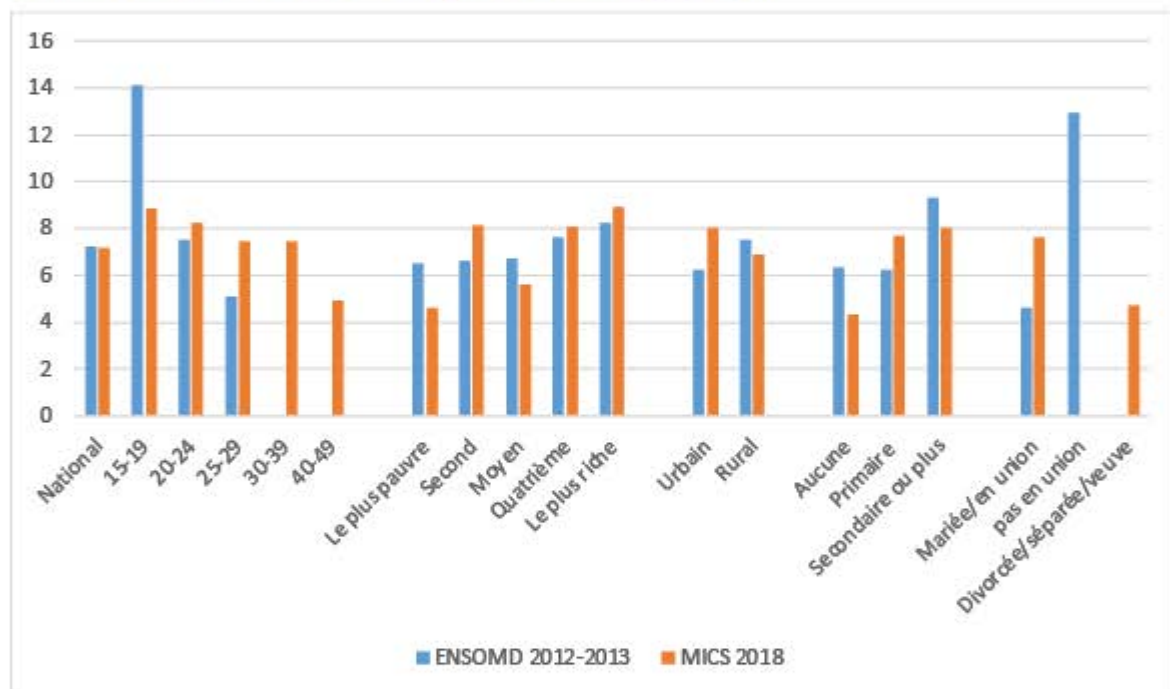
femmes victimes d'actes de violence sexuelle diminue avec l'âge passant de 14% chez les femmes de 15-19 ans à 7% chez les femmes de 45-49 ans selon l'ENSOMD 2012-2013. Elle passe de 9% chez les femmes de 15-19 ans à 5% chez les femmes de 40-49 ans d'après le MICS 2018. L'acte de violence est beaucoup

plus fréquent chez les plus riches que chez les plus pauvres. La proportion des femmes ayant subi un acte de violence augmente avec le niveau d'instruction et le quintile de bien-être économique. Selon l'ENSOMD 2012-2013, l'acte de violence sexuelle est relativement faible chez les femmes en union (5%) comparativement aux femmes qui ne sont pas en union (13%). La situation rapportée par l'enquête MICS 2018 entre les femmes mariées ou en union, comparativement à leurs homologues séparées, veuves ou divorcées, pour la même classe d'âge fait état par contre

d'une plus grande fréquence de la violence sexuelle pour les femmes en unions ou mariées (8% chez les mariées/en union et 5% chez les divorcées/veuves/séparées).

Selon les régions, les résultats de l'enquête MICS 2018 montre que la proportion des femmes victimes des violences sexuelles est la plus élevée dans la région Menabe (15%) suivi de la région Itasy (14%) alors qu'elle est la plus faible dans la région Atsimo Andrefana et Haute Matsiatra (environ 2%).

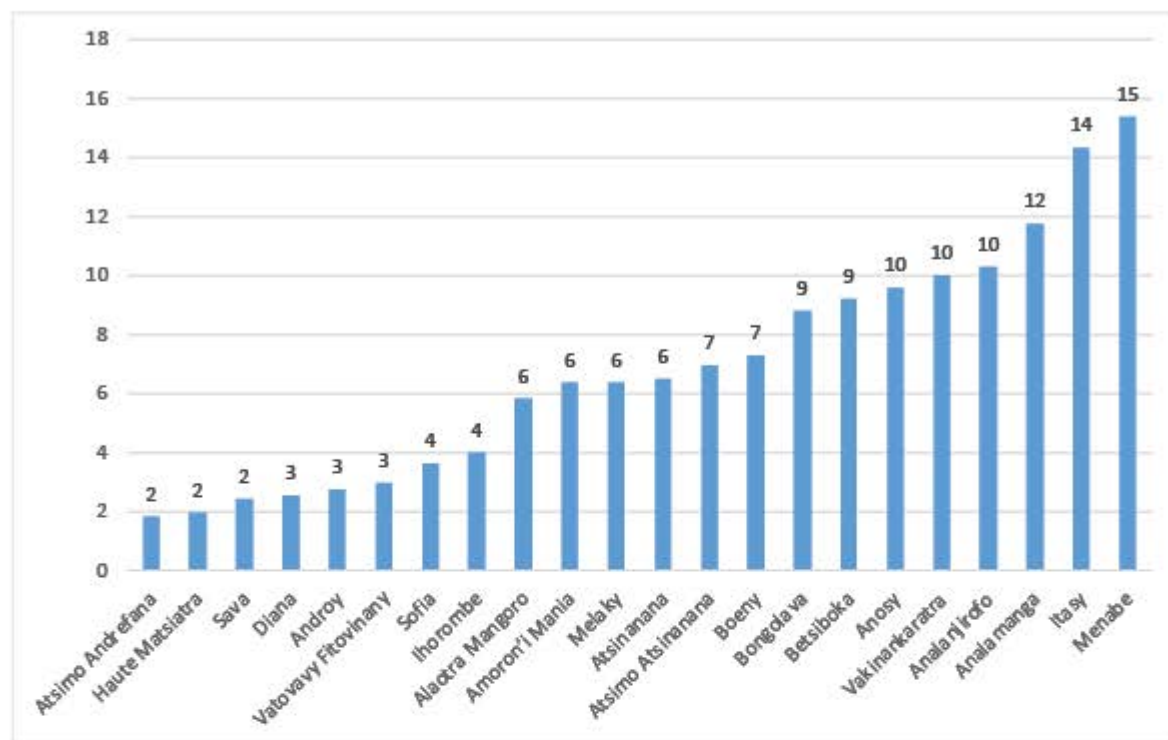
**Graphique 5.2.1 b : Proportion des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violences sexuelles selon certaines caractéristiques socio-démographiques**



Sources : INSTAT, ENSOMD 2012-2013 et MICS 2018



**Graphique 5.2.1 c : Proportion des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violences sexuelles selon les régions en 2018**

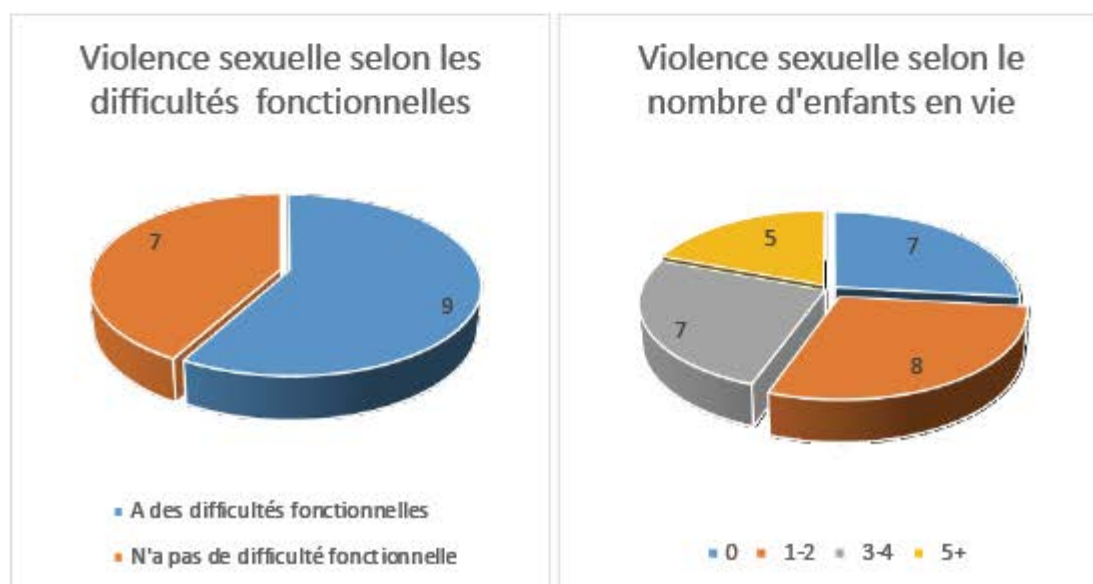


Source : INSTAT, MICS 2018

Le taux de prévalence de la violence sexuelle est légèrement plus élevé chez les femmes présentant des difficultés fonctionnelles (9%) comparativement aux femmes qui n'ont aucune difficulté fonctionnelle (7%). Selon le

nombre d'enfants en charge, il est beaucoup plus important chez les femmes ayant 1 à 2 enfants en charge (8%), que chez les femmes ayant plus de 5 enfants en charge (5%).

**Graphique 5.2.1 d : Proportion des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violences sexuelles selon les difficultés fonctionnelles et le nombre d'enfants en vie en 2018**



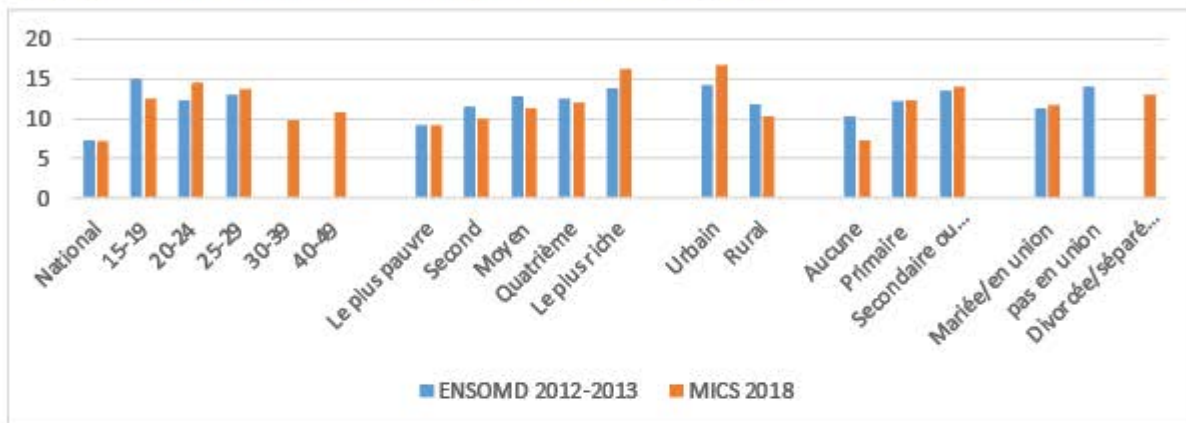
Source : INSTAT, MICS 2018

## VIOLENCES PHYSIQUES

D'une manière générale, on constate que les violences physiques touchent beaucoup plus les jeunes femmes que les adultes. Les violences physiques à l'encontre des femmes sont beaucoup plus fréquentes en milieu

urbain qu'en milieu rural. La proportion des femmes victimes de violences physiques augmente avec le niveau de vie et le niveau d'instruction des femmes.

**Graphique 5.2.1 e : Proportion des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violences physiques selon certaines caractéristiques socio-démographiques**

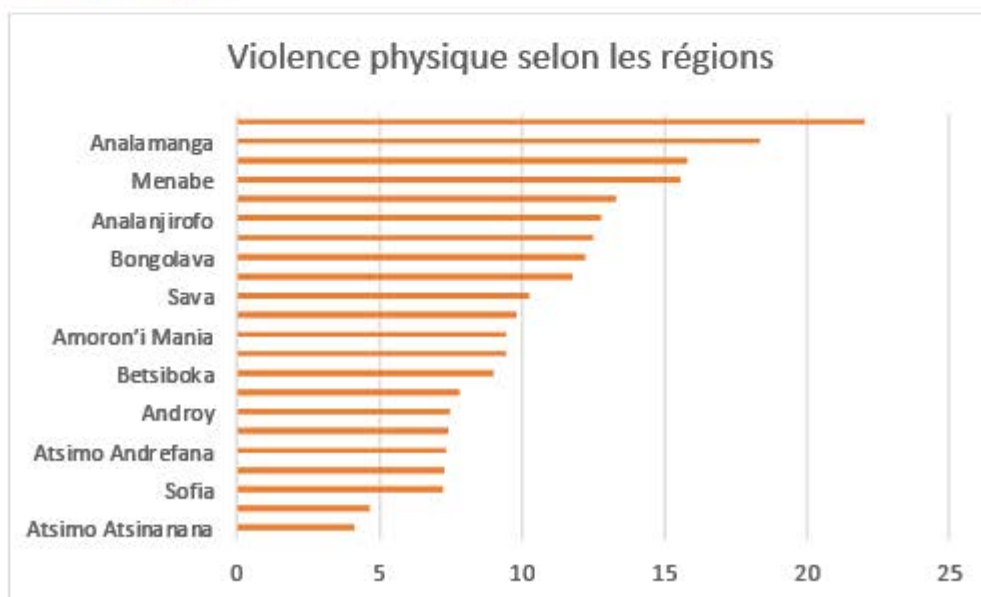


Sources : INSTAT, ENSOMD 2012-2013 et MICS 2018

Selon les régions, les résultats de l'enquête MICS 2018 montrent que la proportion des femmes victimes des violences physiques est la plus élevée dans la région Alaotra Mangoro

(22%) suivi de la région Analamanga (18%) alors qu'elle est la plus faible dans la région Atsimo Atsinanana (4%).

**Graphique 5.2.1 f : Proportion des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violences physiques selon les régions**

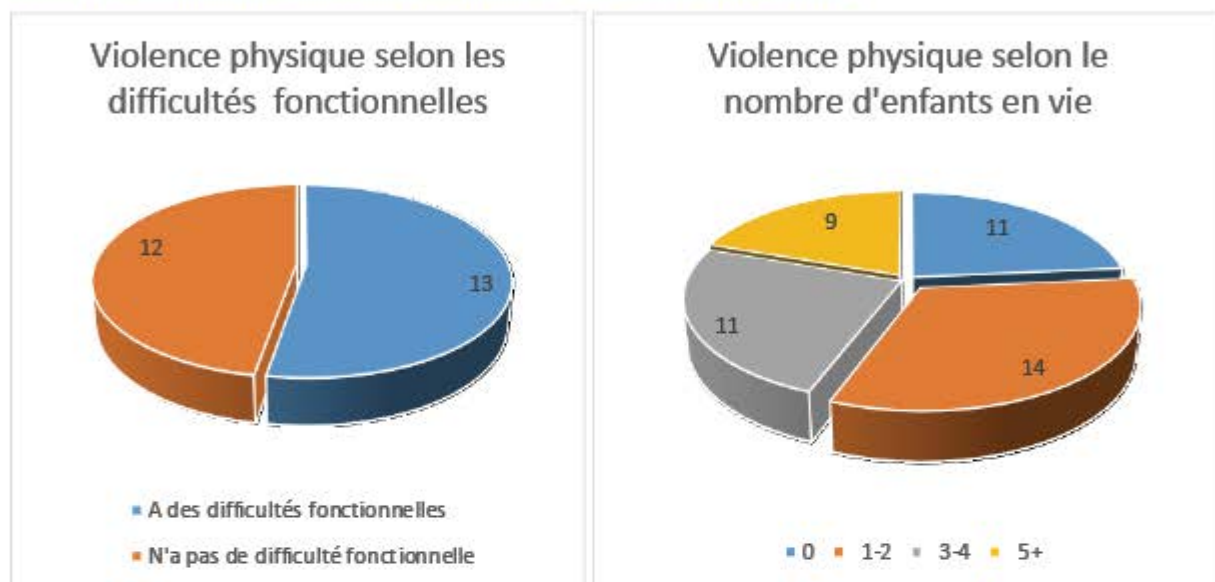


Source : INSTAT, MICS 2018

Les violences physiques touchent beaucoup plus les femmes ayant 1 à 2 enfants en charge (14%), alors que la fréquence de cet acte de violence est la plus faible (9%) chez les femmes ayant plus de 5 enfants en charge. On n'observe

aucune différence majeure de la fréquence de ce type de violence par rapport à la présence ou non de difficultés fonctionnelles chez les femmes.

**Graphique 5.2.1 g : Proportion des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violences physiques selon les difficultés fonctionnelles et le nombre d'enfants en vie en 2018**



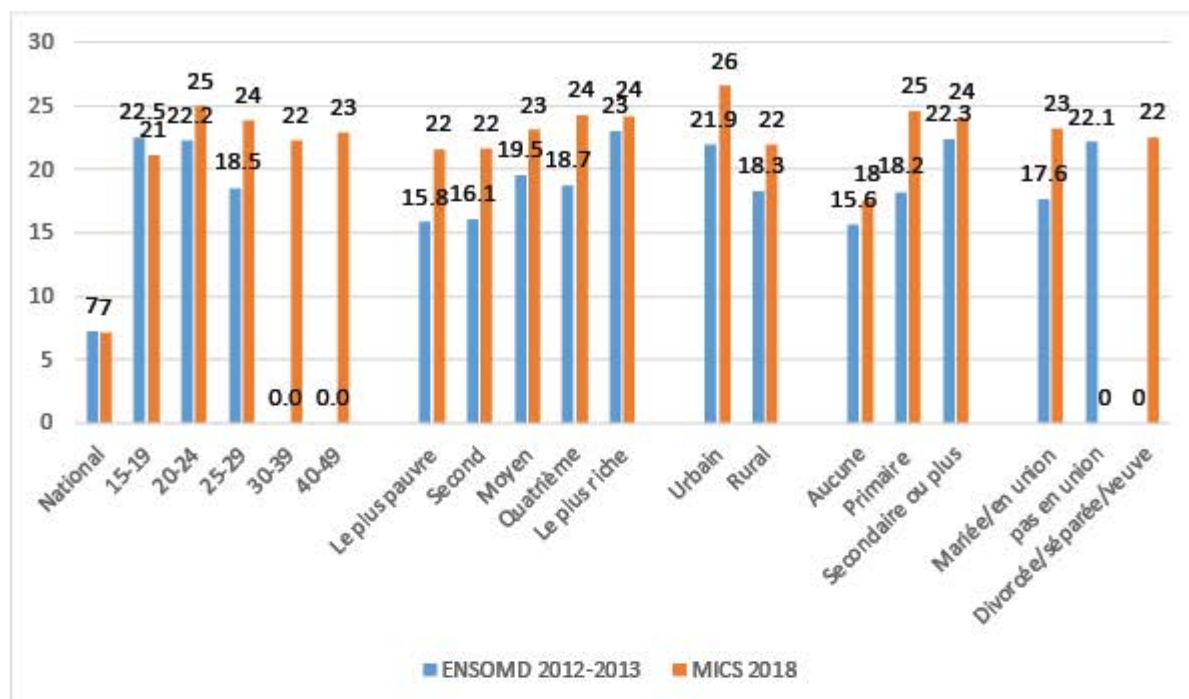
Source : INSTAT, MICS 2018

### **VIOLENCES EMOTIONNELLES :**

Dans l'ensemble, aucune différence majeure n'est observée selon l'âge en ce qui concerne les violences émotionnelles. Ce type de violence est plus fréquent chez les riches que chez les pauvres, en milieu urbain qu'en milieu rural. La proportion des femmes victimes de violences émotionnelles augmente avec le niveau d'instruction. Ces faits sont avérés que ce soit en 2012-2013 qu'en 2018.



**Graphique 5.2.1 h : Proportion des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violences émotionnelles selon certaines caractéristiques socio-démographiques en 2012-2013 et 2018**

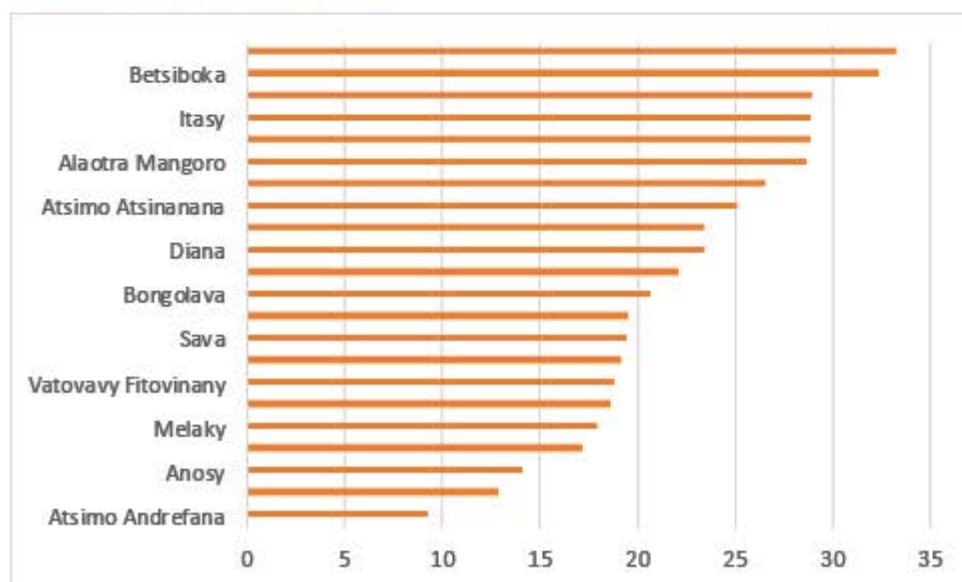


Sources : INSTAT/ENSOMD 2012-2013, MICS 2018

Selon les régions, les résultats de l'enquête MICS 2018 montrent que la proportion de femmes victimes des violences émotionnelles est la plus élevée dans la région Analamanga

(33%) suivie de celle de la région Bestiboka (32%), alors qu'elle est la plus faible dans la région Astimo Andrefana (9%) ;

**Graphique 5.2.1 i : Proportion des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violences émotionnelles selon les régions**



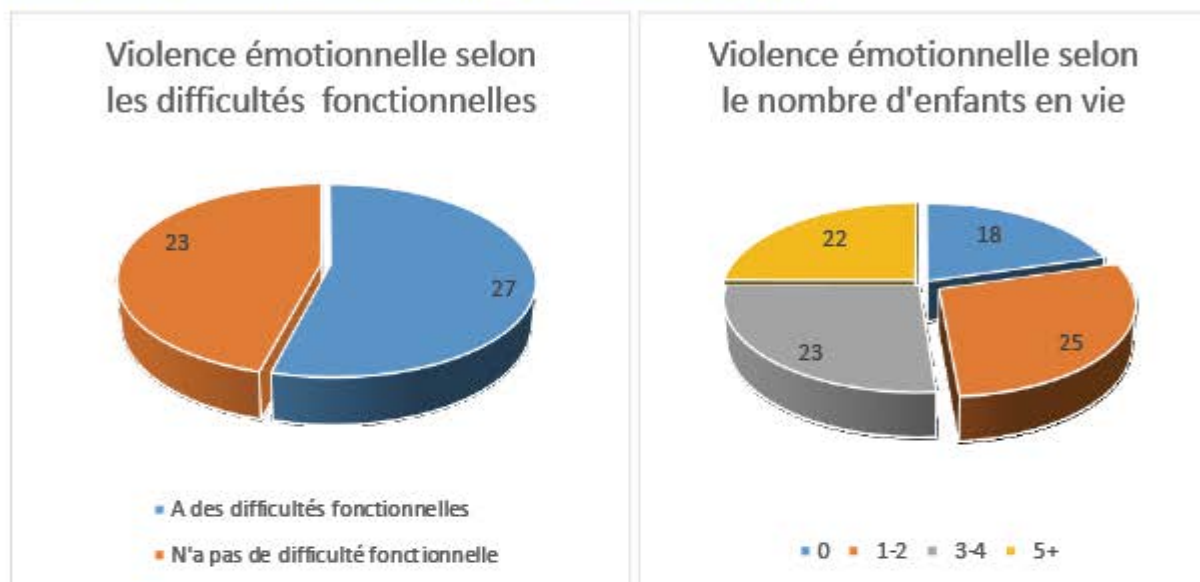
Sources : INSTAT, MICS 2018



Les femmes présentant des difficultés fonctionnelles (26,9%) sont relativement plus nombreuses à subir des actes de violences émotionnelles comparativement aux femmes qui n'ont aucune difficulté fonctionnelle (22,8%). En outre, la proportion de femmes

victimes de violences émotionnelles est la plus élevée (25%) chez celles qui ont 1 à 2 enfants en charge, alors qu'elle est la plus faible (18%) chez les femmes qui n'ont aucun enfant en charge.

**Graphique 5.2.1 J : Proportion des femmes de 15-49 ans ayant subi des actes de violences émotionnelles selon difficultés fonctionnelles et le nombre d'enfants en vie en 2018**



Source : INSTAT, MICS 2018

**Cible 5.3 :** Eliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, les mariages précoces ou forcés et la mutilation génitale féminine

**Indicateur 5.3.1 :** Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans

**Métadonnées :**

**Définition :** Cet indicateur caractérise la proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui ont été mariées pour la première fois ou sont entrées en union avant l'âge de 18 ans.

**Méthode de calcul :**

Numérateur : nombre de femmes âgées de 20 à 24 ans qui ont été mariées pour la première fois ou en couple avant l'âge de 18 ans

Dénominateur : nombre total de femmes âgées de 20 à 24 ans dans la population.

**Valeur cible :**

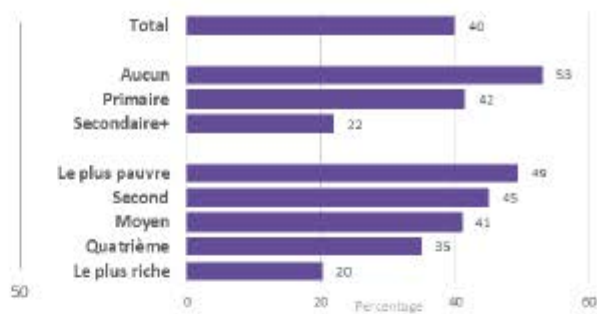
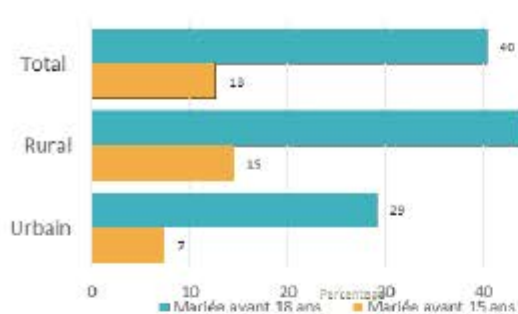
*o D'ici à 2020, réduire le taux de prévalence du mariage des enfants de 41,2 % à 35 %.*

*o D'ici à 2024, réduire le taux de prévalence du mariage des enfants à 21,2 %*

**Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 5.3.1 :**

Le mariage avant l'âge de 18ans est une violation des droits de l'homme, mais reste une réalité pour de nombreux enfants malagasy, parmi lesquels 2 filles sur 5 se marient ou entrent en union conjugale avant l'âge de 18ans, faisant de Madagascar l'un des pays où le taux de mariage des enfants est des plus élevés au monde. Le mariage des enfants est plus accentué dans le milieu rural.

**Graphique 5.3.1 a : Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans selon les caractéristiques de base**



Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans qui ont été mariées ou en union avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans, selon le milieu de résidence

Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans qui ont été mariées ou en union avant l'âge de 18 ans, selon le niveau de d'instruction et le niveau de vie

Source : INSTAT, MICS 2018

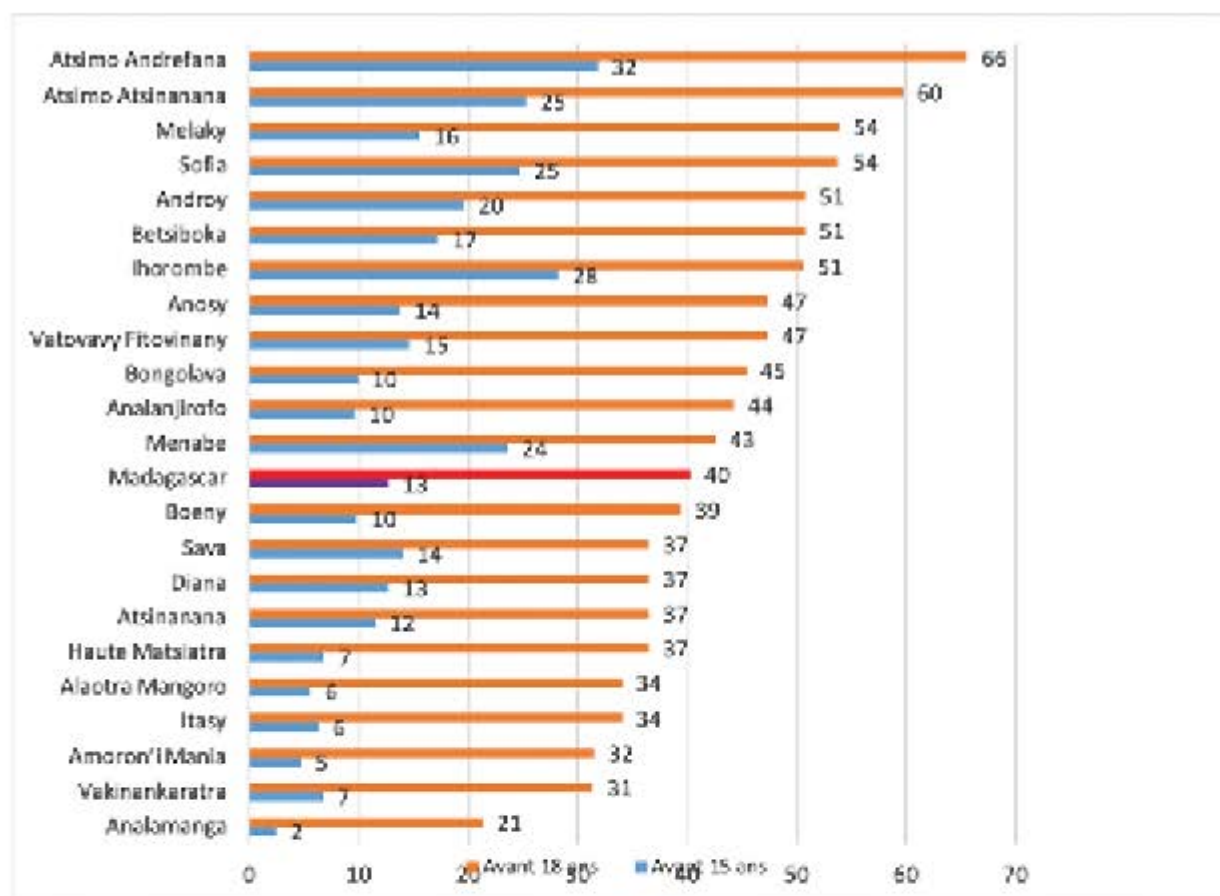
Dans toute l'île, 40% des femmes de 20 à 24 ans sont entrées dans une vie maritale avant l'âge de 18 ans. Le mariage précoce est favorisé par la pauvreté car son poids chez la population féminine observée augmente graduellement de 20% dans la tranche la plus riche de la population, à 49% dans celle des plus pauvres, en passant par 35%, respectivement, 41% et 45% dans les trois autres tranches de la population ayant des niveaux de vie intermédiaire aux plus riches et plus pauvres.

Ce pourcentage de mariage précoce varie de 21% à Analamanga à 66% dans l'Atsimo

Andrefana. Mais il y a six régions qui se démarquent nettement des autres en voyant la majorité absolue de leur population féminine de 20-24 ans connaître un mariage précoce avant 18 ans, à savoir Atsimo Andrefana (66%), Atsimo Atsinanana (60%), Melaky (54%), Sofia (54%), Betsiboka (51%), et Ihorombe (51%). En outre cinq autres régions se joignent à ce lot pour avoir une valeur dépassant la moyenne nationale du pourcentage de femmes de 20-24 ans entrées en union avant 18 ans, en l'occurrence l'Anosy (47%), Vatovavy Fitovinany (47%), Bongolava (45%), Analanjirifo (44%), et Menabe (43%).



**Graphique 5.3.1 b : Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans selon les régions.**



Source: INSTAT/MICS Madagascar 2018

En réalité au niveau national, ce sont 13% des femmes âgées de 20- 24 ans qui sont entrées en union avant leur 15ème anniversaire. A ce sujet, six régions se distinguent des autres par l'importance de cette forme la plus précoce du mariage : Atsimo Andrefana (32%), Ihorombe (28%), Atsimo Atsinanana (25%), Sofia (25%), Menabe (24%), et Androy (20%).



**Cible 5.5 :** Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.

**Indicateur 5.5.1 :** Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locale

**Métadonnées :**

**Définition :** La proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements est le pourcentage des femmes parlementaires par rapport à l'ensemble de nombre de parlement.

Cet indicateur mesure la participation des femmes dans la prise de décision au niveau parlementaire.

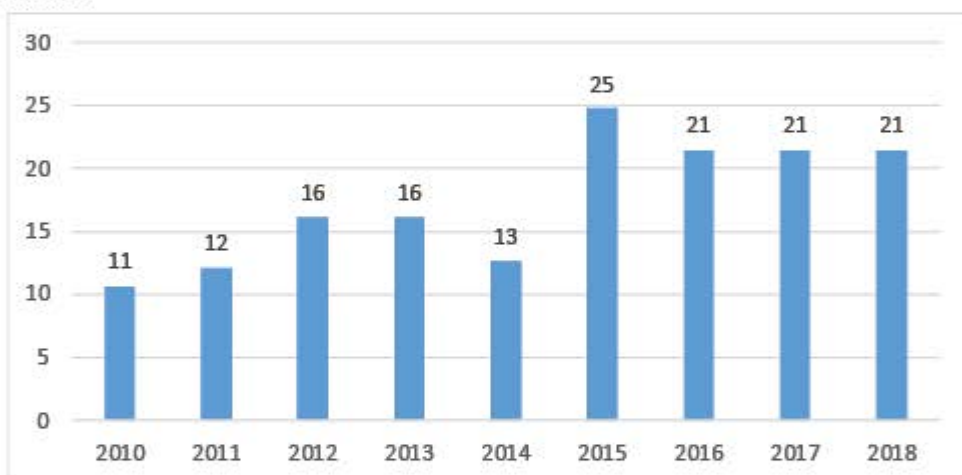
Les femmes parlementaires sont les députés et les sénateurs.

**Mode de calcul :** Nombre total des sièges occupés par des femmes divisées par le nombre total de sièges au parlement.

**Valeur cible :** Non Disponible

**Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 5.5.1 :**

Au cours de ces dernières années, la proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux ne dépasse pas le quart. Elle est la plus élevée en 2015 (25%) alors qu'il est la plus faible en 2010 (11%).



Source: Parlement



### 3.6. ODD 6 : Eau propre et assainissement

**Cible 6.1 :** D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

Indicateur 6.1.1 : Taux d'accès à l'eau potable au niveau national

#### Métadonnées :

**Définition :** Le taux d'accès à l'eau potable au niveau national désigne la proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée (raccordement au domicile, dans une cours ou sur un terrain ; robinets publics ou bornes fontaines ; puits tubulaires ou forages ; puits protégés ; sources et eaux de pluie protégées; eaux en bouteille ou en sachet) située sur place, disponible à la demande et respectant les normes concernant les matières fécales et les produits chimiques d'intérêt prioritaire.

Il est à noter qu'une eau potable provenant d'une source améliorée qui ne répond pas aux critères ci-dessus est considérée comme un service « élémentaire », pourvu que le trajet complet, y compris le temps d'attente, n'excède pas 30 minutes aller-retour. Si le trajet aller-retour vers la source d'eau améliorée prend plus de temps, elle est considérée comme un service « limité ».

**Mode de calcul :** Le taux d'accès à l'eau potable au niveau national est le rapport entre la population ayant accès à l'eau potable au niveau national et la population totale.

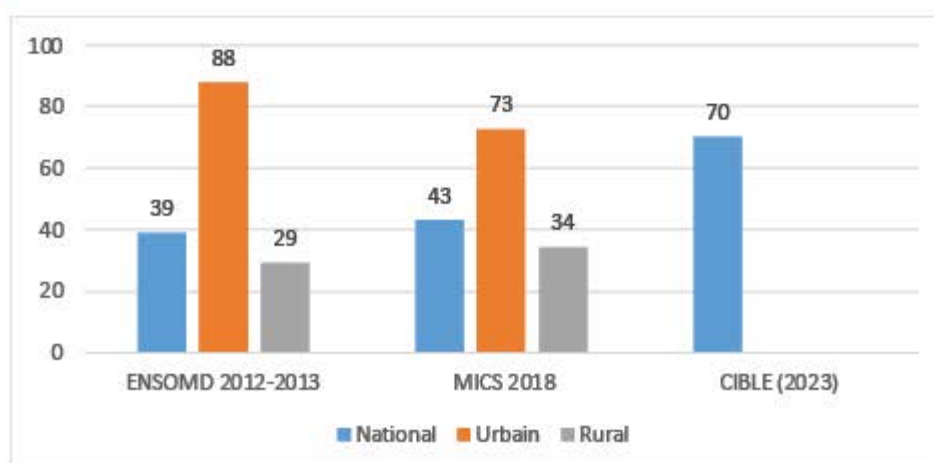
**Valeur cible :** 70% des Malagasy auront accès à l'eau potable à prix socialement acceptable d'ici fin 2023

#### Analyse des valeurs prises par l'indicateur 6.1.1 :

L'accès à l'eau potable est indispensable à la santé et au bien-être de la population. Pour cette raison, certains auteurs notent que cet accès présente un enjeu vital au niveau sanitaire et social pour la population. Son accès inadéquat est principalement responsable de la transmission de maladies hydriques. Il constitue un facteur explicatif de la malnutrition et de la mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Pour le cas de Madagascar, l'accès à l'eau potable reste encore un défi majeur. En effet, environ quatre personnes sur dix ont accès à cette ressource en 2012 (ENSOMD 2012-2013). Presque la même proportion (43%) a été enregistrée en 2018 (MICS 2018). Il faut cependant noter que le problème d'accès à l'eau potable touche beaucoup plus la population qui réside en milieu rural. En 2018, la proportion de la population ayant accès à l'eau potable est seulement de 34% en milieu rural contre 73% en milieu urbain.

**Graphique 6.1.1 a : Proportion de la population ayant accès à l'eau potable améliorée par milieu de résidence**

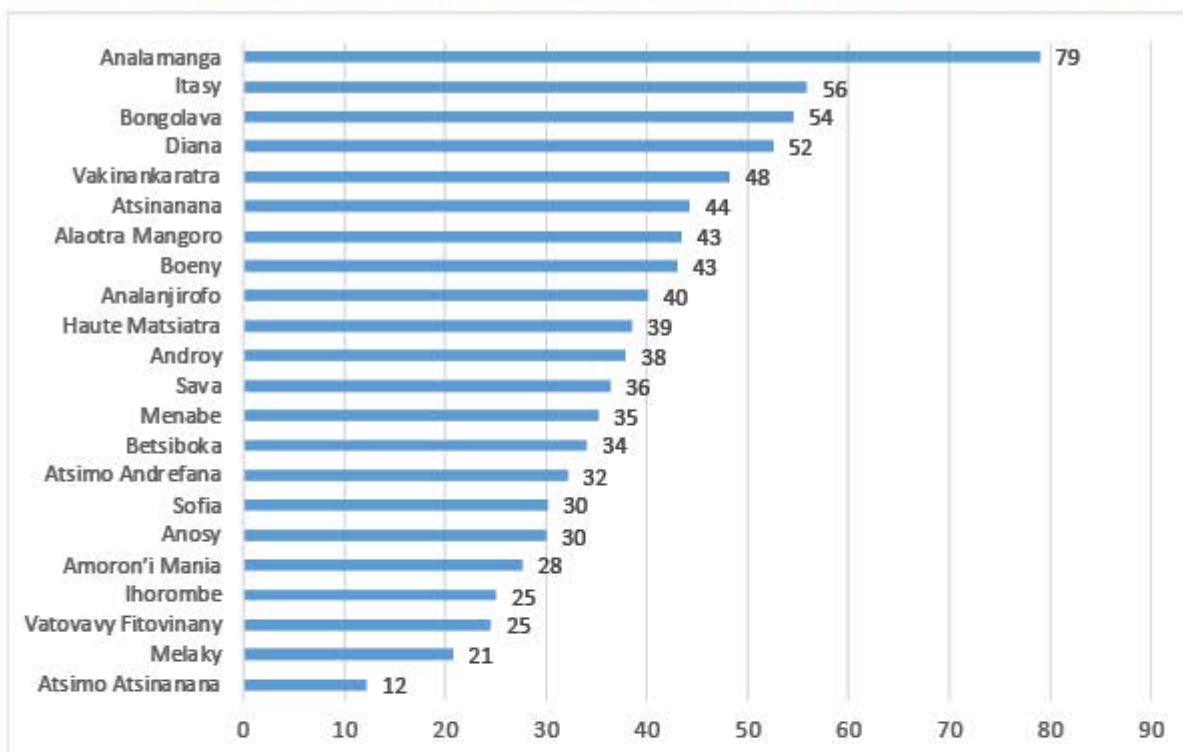


Source : INSTAT, ENSOMD-2013, MICS 2018

En se basant sur les données récentes (MICS 2018), on note qu'une disparité subsiste entre les régions en ce qui concerne l'accès à l'eau potable. En effet, la proportion de la

population ayant accès à l'eau potable est la plus élevée (79%) dans la région Analamanga, alors qu'elle est la plus faible dans la région Atsimo Atsinanana (12%).

**Graphique 6.1.1 b : Proportion de la population ayant accès à l'eau potable améliorée par région**



Source : INSTAT, MICS 2018

**Cible 6.2** : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

**Indicateur 6.2.1** : Proportion de la population utilisant des services d'assainissement et d'hygiène gérés en toute sécurité.

**Métadonnées :**

**Définition** : La Proportion de la population utilisant des services d'assainissement et d'hygiène gérés en toute sécurité désigne le pourcentage de la population qui utilise une installation sanitaire améliorée (toilettes à chasse d'eau vers un réseau d'égout ou

une fosse septique, latrine améliorée à fosse ventilée, latrine à fosse avec dalle, toilettes à compostage), où les excréments sont éliminés en toute sécurité in situ ou transportés et traités hors site, non partagée avec d'autres ménages.

**Mode de calcul** : La Proportion de la population utilisant des services d'assainissement et d'hygiène gérés en toute sécurité est le rapport entre la population ayant accès aux services d'assainissement et d'hygiène gérés en toute sécurité (une installation sanitaire améliorée (toilettes à chasse d'eau vers un réseau d'égout ou une fosse septique, latrine améliorée à fosse ventilée, latrine à fosse avec dalle, toilettes à compostage), où les excréments sont éliminés en toute sécurité in situ ou transportés et traités hors site, non partagée avec d'autres ménages) et la population totale.

**Valeur cible :**

*o 90% des malagasy ODF et pratiquant le lavage des mains de savon fin 2023.*

*o 55% des Malagasy utilisent les latrines basiques fin 2023.*

**Analyse des valeurs prises par l'indicateur****6.2.1 :**

L'accès à l'assainissement et à l'hygiène présente un enjeu essentiel à la santé et au bien-être de la population. Il est un droit fondamental de la personne humaine. Pourtant, il n'est pas accessible à toute la population. Raison pour laquelle il fait partie de l'un des défis mondiaux dans le cadre de l'ODD.

Madagascar a déjà consenti des actions sur l'accès de toute la population à l'assainissement. Malgré ces actions, la proportion de la population ayant accès à l'assainissement demeure faible. En effet, en 2018, seuls 6,4 % de la population utilisent de services d'assainissements de base. Toutefois, 92,9% de la population dispose d'un système qui assure l'élimination sûre des déchets des installations sanitaires sur place.

Quel que soient les indicateurs considérés, la proportion de la population rurale ayant accès à l'assainissement reste très faible par rapport à celle du milieu urbain. On note également que ces indicateurs varient d'une région à l'autre. En effet, le graphique ci-dessous montre que le plus important taux d'accès à l'assainissement, parmi les 22 régions est observé dans l'Analamanga (17,9%), tandis que les plus

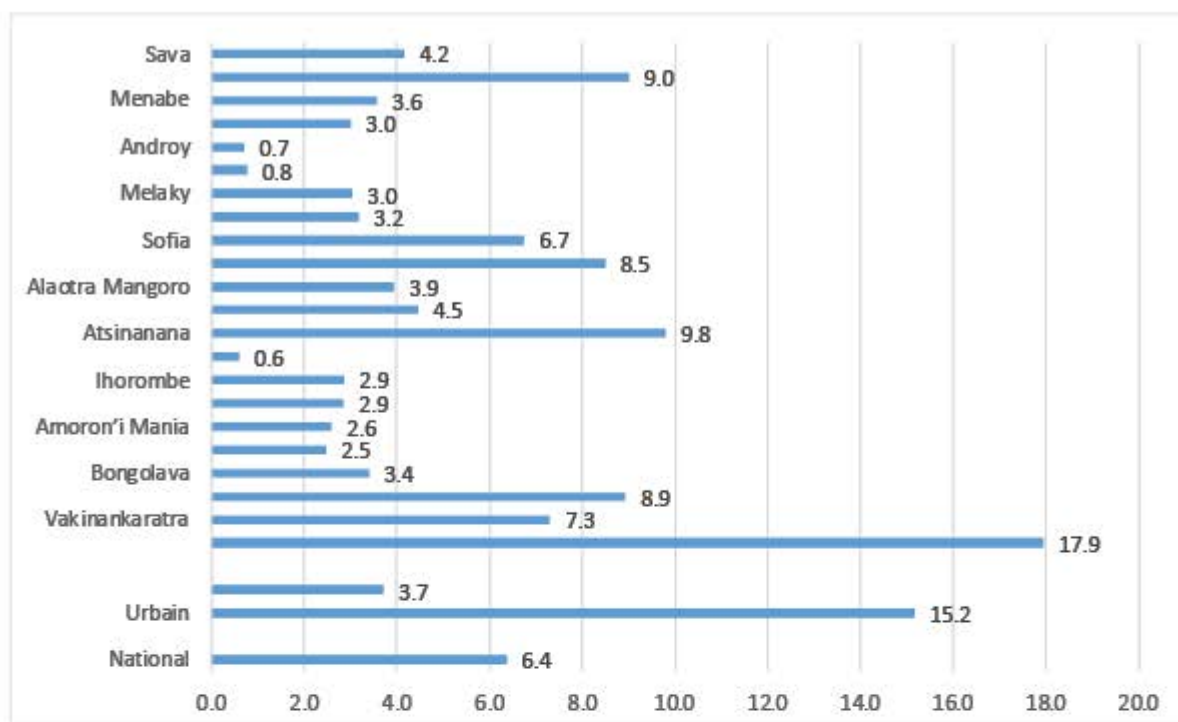
faibles taux sont de l'apanage des régions Androy (0,7%) et Atsimo Andrefana (0,8%).

En ce qui concerne l'hygiène, Madagascar a déjà mobilisé des efforts pour vulgariser le lavage des mains avec de l'eau et du savon. En fait, le constat du lien entre l'hygiène et la réduction de l'incidence de la diarrhée et de la pneumonie chez les enfants de moins de cinq ans a poussé davantage l'Etat et ses partenaires à investir sur l'amélioration des conditions de vie de la population à travers la sensibilisation en matière d'hygiène.

Il est à remarquer que l'hygiène avait été omise dans le cadre de l'OMD, mais a été considérée dans les objectifs des ODD. De ce fait, les données y relatives restent encore faibles pour le cas de Madagascar. Toutefois, l'enquête MICS 2018 présente quelques informations récentes sur l'hygiène (cf. figure ci-dessous). En effet, la population urbaine est plus encline à l'utilisation de l'installation de lavage des mains, avec de l'eau et du savon disponibles que la population en milieu rural. Cette enquête a révélé également que la population de la Région Analamanga est plus favorable à l'utilisation de l'installation de lavage des mains, avec de l'eau et du savon. Tandis que dans la région de Betsiboka et Sofia, la population est moins encline à cette pratique. Par ailleurs, les membres de ménages plus riches et dirigés par des chefs de ménages instruits sont plus propices à cette utilisation par rapport aux autres.

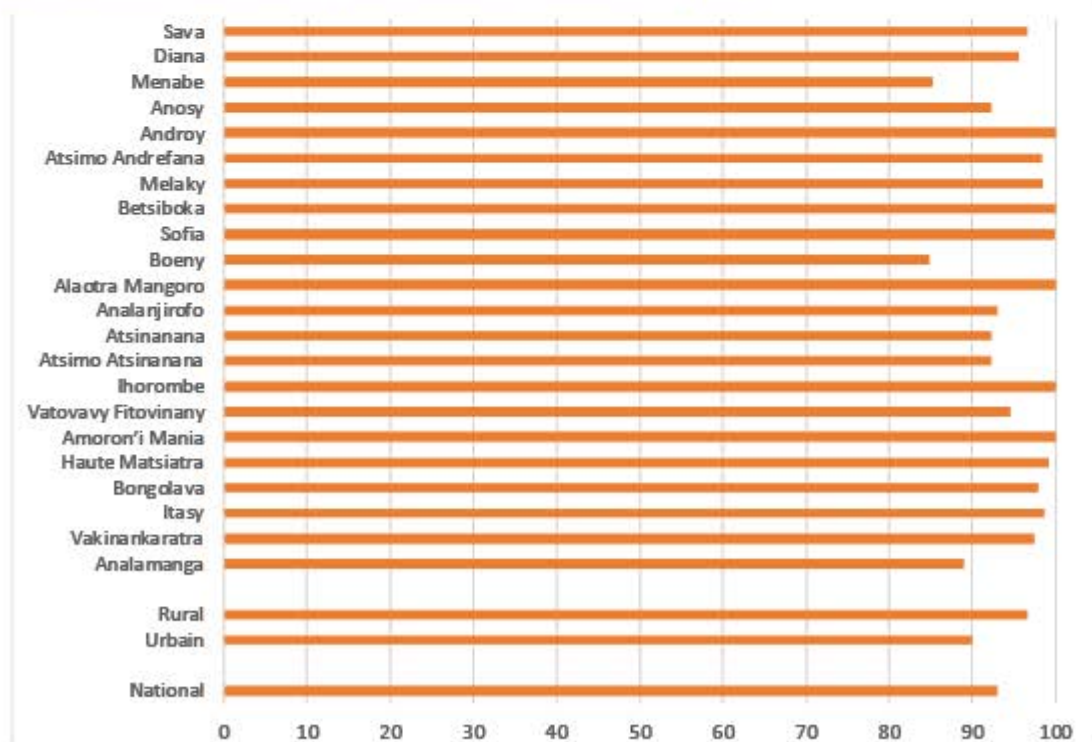


**Graphique 6.2.1 a : Proportion de la population ayant utilisée de services d'assainissement de base**



Source: INSTAT, MICS-2018

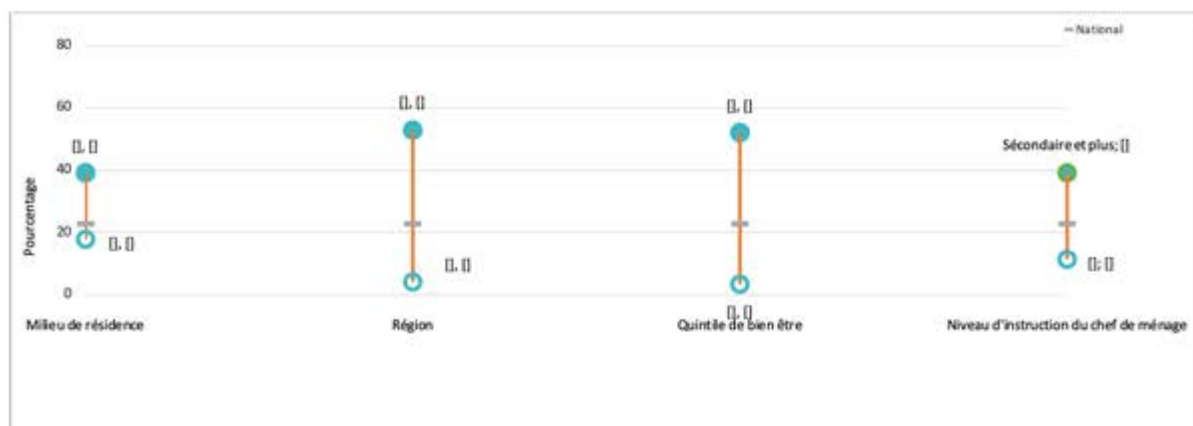
**Graphique 6.2.1 b : Proportion de la population dans les ménages dotés d'un système d'élimination sûre des déchets des installations sanitaires sur place**



Source: INSTAT, MICS-2018

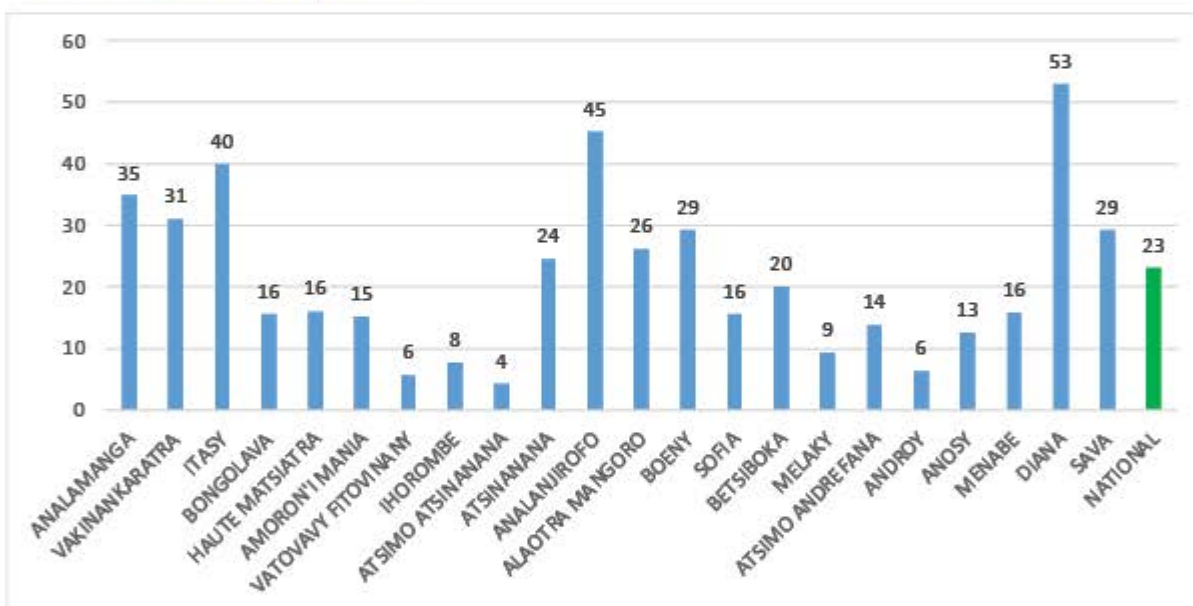


**Graphique 6.2.1 c : Pourcentage des membres du ménage ayant un lieu de lavage des mains où l'eau et le savon sont présents**



Source: INSTAT, MICS-2018

**Graphique 6.2.1 c (bis) : Pourcentage des membres du ménage ayant un lieu de lavage des mains où l'eau et le savon sont présents**



Source: INSTAT, MICS-2018



**Cible 6.5** : D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

**Indicateur 6.5.3** : Pourcentage de bassins hydriques disposant d'un cadre réglementaire

**Métadonnées :**

*Définition* : C'est le nombre de bassins hydriques disposant d'un cadre réglementaire rapporté au nombre total de bassins hydriques.

*Mode de calcul* :

Numérateur : nombre de bassins hydriques disposant d'un cadre réglementaire

Dénominateur : nombre total de bassins hydriques

**Valeur cible** : 6 sur 6 d'ici 2023

**Analyse des valeurs prises par l'indicateur 6.5.3:**

Selon les données du suivi et évaluation du MEEH, 3 bassins hydriques sur 6 disposent d'un cadre réglementaire en 2018.

---

### 3.7. ODD 8 : Travail décent et croissance économique

---

**Cible 8.7** : Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

**Indicateur 8.7.1** : Proportion des enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent

**Métadonnées :**

*Définition* : De 5 à 11 ans : au moins une heure

de travail dans des activités économiques, 28 heures de tâches domestiques non rémunérées par semaine ou des conditions de travail dangereuses. 12-14 ans : au moins 14 heures de travail dans des activités économiques, 28 heures de tâches domestiques non rémunérées par semaine ou des conditions de travail dangereuses. Age 15-17 ans : Au moins 43 heures de travail dans des activités économiques ou des tâches domestiques non rémunérées par semaine ou des conditions de travail dangereuses.



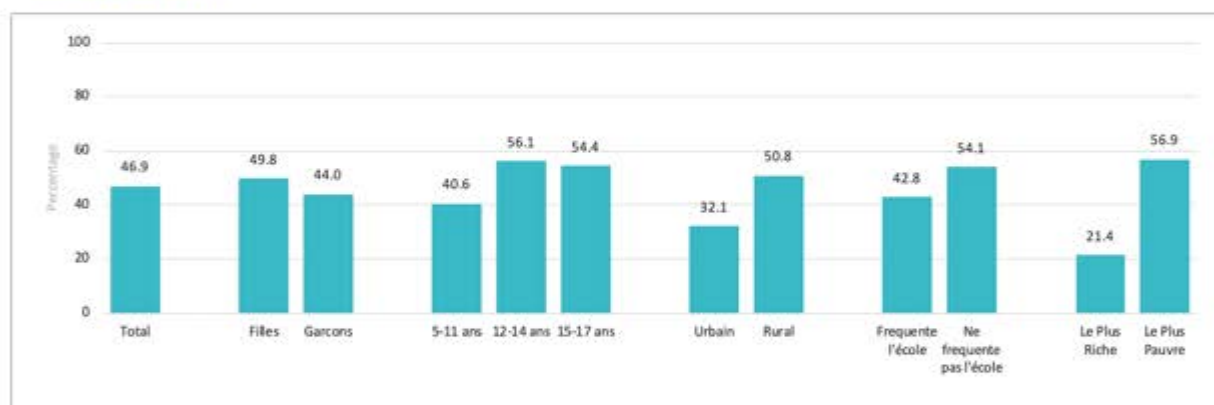
Les activités économiques incluent le travail rémunéré ou non rémunéré pour une personne n'appartenant pas au ménage, le travail dans une ferme ou une entreprise familiale. Les tâches ménagères comprennent des activités telles que la cuisine, nettoyer ou s'occuper des enfants, ainsi que la collecte de bois de chauffage ou la collecte d'eau.

**Mode de calcul :** La Proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent résulte du rapport entre le nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent et le nombre total d'enfants dans la même tranche d'âge.

**Valeur cible :** D'ici 2030, 75% des enfants qui travaillent doivent être retirés

### Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 8.7.1 :

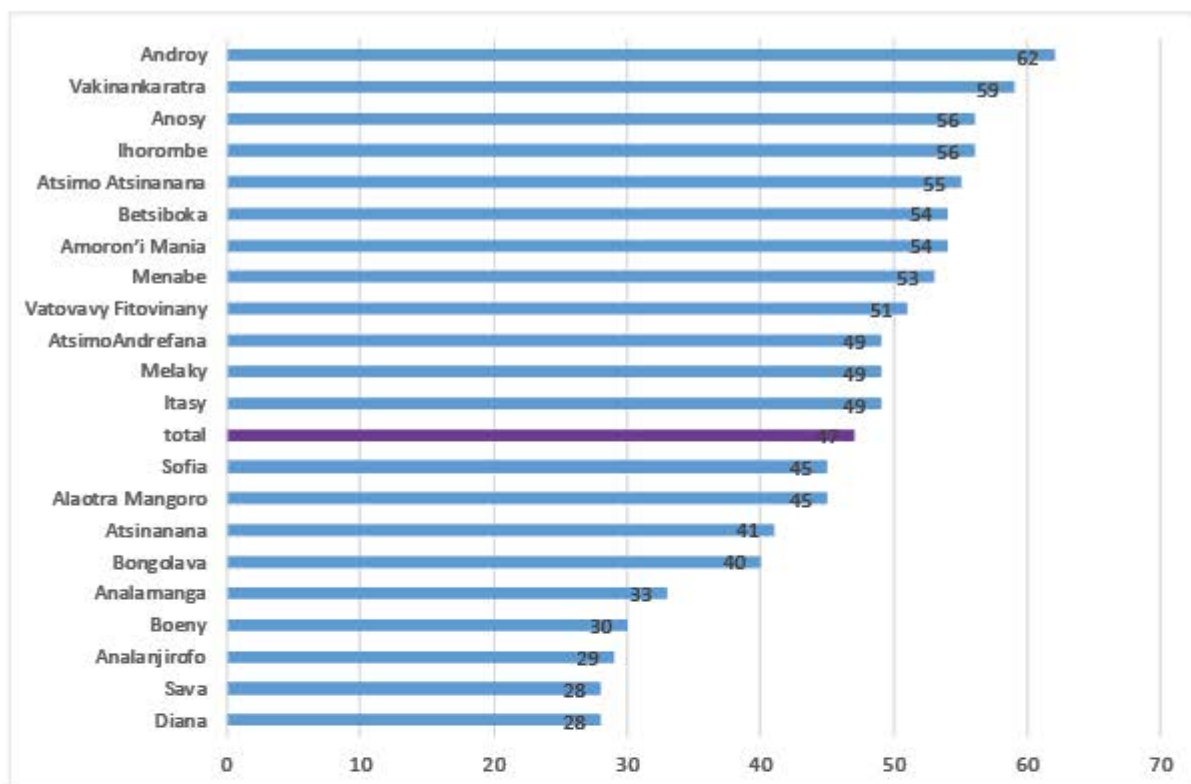
**Graphique 8.7.1 a : Proportion des enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent selon les caractéristiques de base en 2018.**



Source: INSTAT, MICS-2018



**Graphique 8.7.1 b : Proportion des enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent selon les régions en 2018.**



Source: INSTAT, MICS-2018

**Cible 8.9 :** D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.

Indicateur 8.9.1 : PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total

**Métadonnées :**

**Définition :** Le PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total est la part du PIB du tourisme dans le PIB total pour une année donnée.

Le PIB directement tiré du tourisme est la différence entre la production et la consommation intermédiaire du tourisme.

**Mode de calcul :** Le PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total est calculé en divisant le PIB tiré du tourisme par le PIB total.

**Valeur cible :** D'ici 2023, atteindre 8% de part de PIB tiré du tourisme en proportion du PIB total



## Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 8.7.1 :

Selon le MTTM/BFM, le PIB tiré du tourisme en proportion du PIB total s'élève à 6,9% en 2018.

Beaucoup reste à faire par rapport à la cible 2023 qui est égale à 8%.







## **IV. ECONOMIE**



## IV. ECONOMIE

Madagascar doit aujourd'hui relever le défi d'atteindre une croissance économique élevée, régulière, inclusive et durable afin de réduire la pauvreté et d'améliorer le bien-être de ses populations. Les leviers de ce processus de développement économique portent sur la transformation structurelle de l'économie ou l'amélioration de la productivité des secteurs porteurs, la diversification de l'économie et l'industrialisation ; le développement des infrastructures, notamment des infrastructures de transports, énergétiques et des nouvelles technologies de l'information et de la communication ; l'amélioration du capital humain à travers le développement de l'enseignement technique et professionnel et enfin l'amélioration de la gouvernance tant pour la stabilité politique que l'efficacité administrative ou l'amélioration de l'environnement des affaires.

Dans le cadre de réalisation des Objectifs de Développement Durable comme celui de l'ODD 7 : qui vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable, de l'ODD 8 : qui consiste à Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable ; le plein emploi productif et un travail décent pour tous, de l'ODD 9 : dont l'essence est de mettre en place une infrastructure résistante ; promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation et ODD 11 : dont le principe est de Créer des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables. Le pays a priorisé quatre (4) cibles par parmi les cibles à prioriser et pour ces quatre (4) cible nous avons huit (8) Indicateurs pour la mesure de l'atteinte des différentes cibles.



## 4.1. ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable

**Cible 7.1 :** D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

**Indicateur 7.1.1 :** Taux d'accès de la population à l'électricité au niveau national (%).

### Métadonnées :

**Définition :** Un ménage est considéré comme ayant accès à l'électricité si cette dernière est fournie par le système général. Sont exclus ici l'électricité fournie par un système hors réseau comme un générateur ou un système autonome isolé.

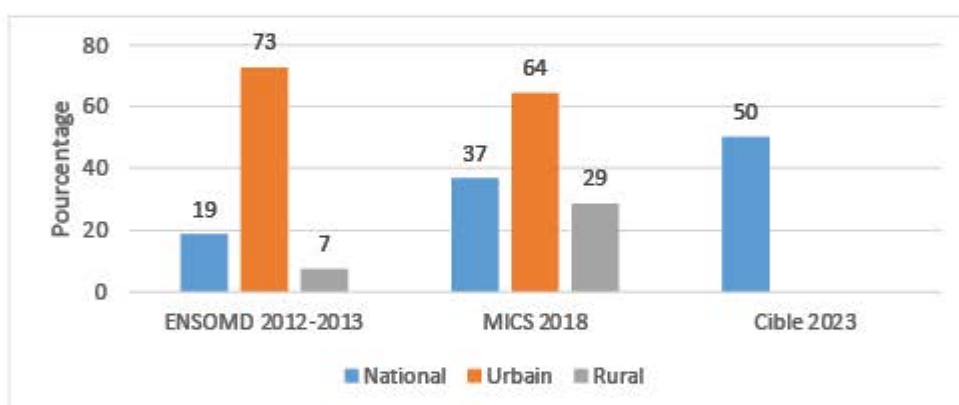
**Mode de calcul :** Nombre de population ayant accès à l'électricité rapporté au nombre total de la population.

**Valeur cible :** 50% en 2023 et 70% en 2030

### Analyse des valeurs prises par l'indicateur 7.1.1 :

Le taux d'accès de la population à l'électricité à Madagascar a connu une augmentation entre 2012 et 2018 passant respectivement de 19% à 37%. Cette augmentation concerne plutôt le milieu rural (7% en 2012 contre 29% en 2018). Beaucoup reste à faire si on se réfère à la cible fixée par le secteur concerné.

**Graphique 7.1.1 a : Taux d'accès de la population à l'électricité au niveau national (%).**



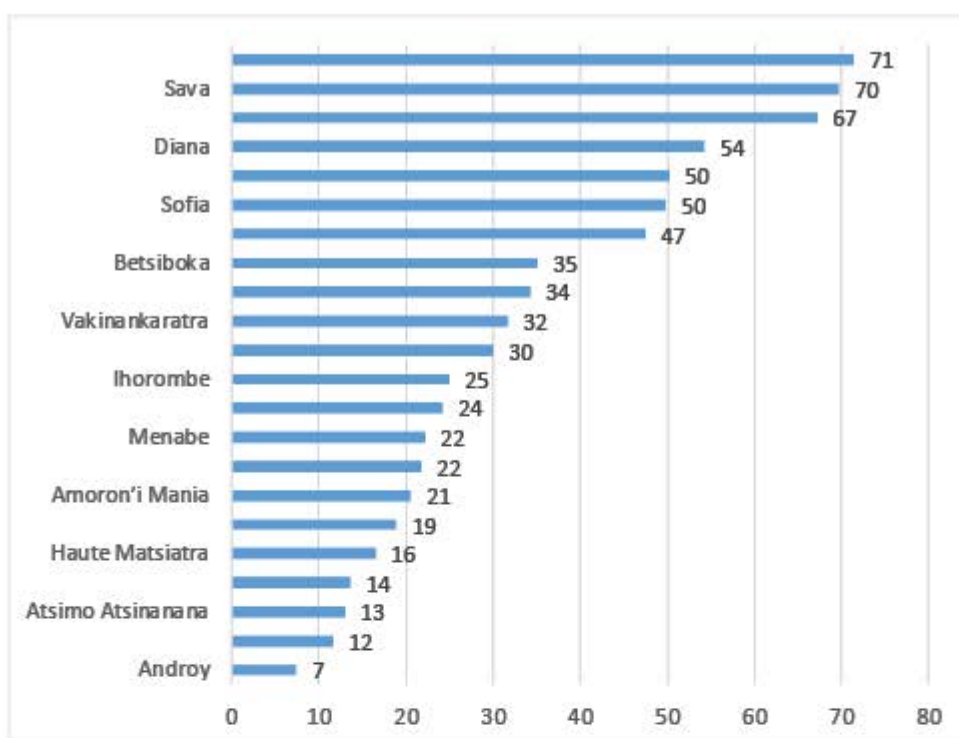
Source : INSTAT, ENSOMD 2012-2013, MICS 2018

Selon les régions, les résultats de l'enquête MICS 2018 montrent que les régions du sud de Madagascar enregistrent le taux le plus faible en ce qui concerne l'accès de la population à l'électricité. Ce taux est respectivement de 7%,

12% et 13% dans les régions Androy, Atsimo Andrefana et Atsimo Atsinanana. Les régions Analamanga (71%) et Sava (70%) enregistrent le taux le plus élevé.



**Graphique 7.1.1 b : Taux d'accès de la population à l'électricité selon les régions (%).**



Source : INSTAT, MICS 2018

**Indicateur 7.1.2 :** Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres.

**Métadonnées :**

*Définition :* Sont considérés ici l'utilisation des carburants et technologies propres pour la cuisson, le chauffage et l'éclairage à base de combustibles et technologies propres.

*Mode de calcul :*

Numérateur : Nombre de membres des ménages dont la source d'énergie première pour la cuisson, le chauffage et l'éclairage est à base de combustibles et de technologies propres

Dénominateur : Nombre total de membres de ménages

**Valeur cible :** Non Disponible (ND)

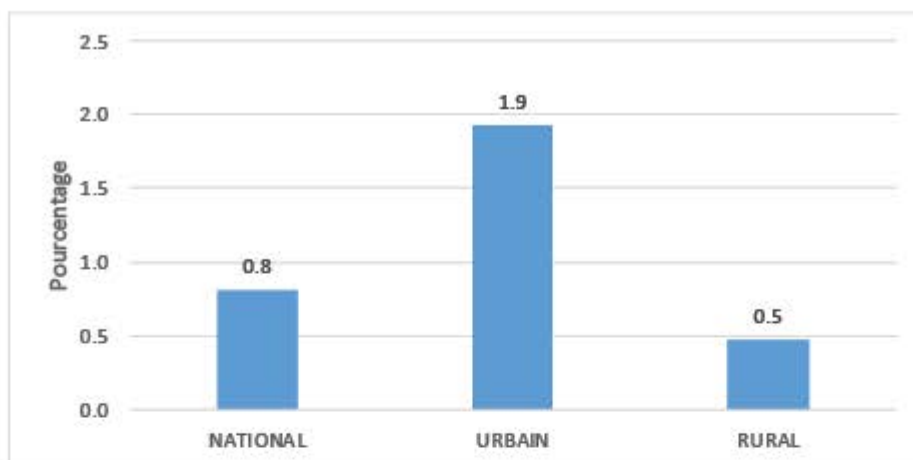
**Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 7.1.2 :**

Les résultats de l'enquête MICS 2018 montrent le pourcentage des membres de ménages

vivant dans des ménages utilisant des carburants et des technologies propres pour la cuisine, le chauffage et l'éclairage du logement est 0,8% au niveau national. Ce pourcentage est plus élevé en milieu urbain (1,9%) qu'en milieu rural (0,5%).



**Graphique 7.1.2 a : Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres.**

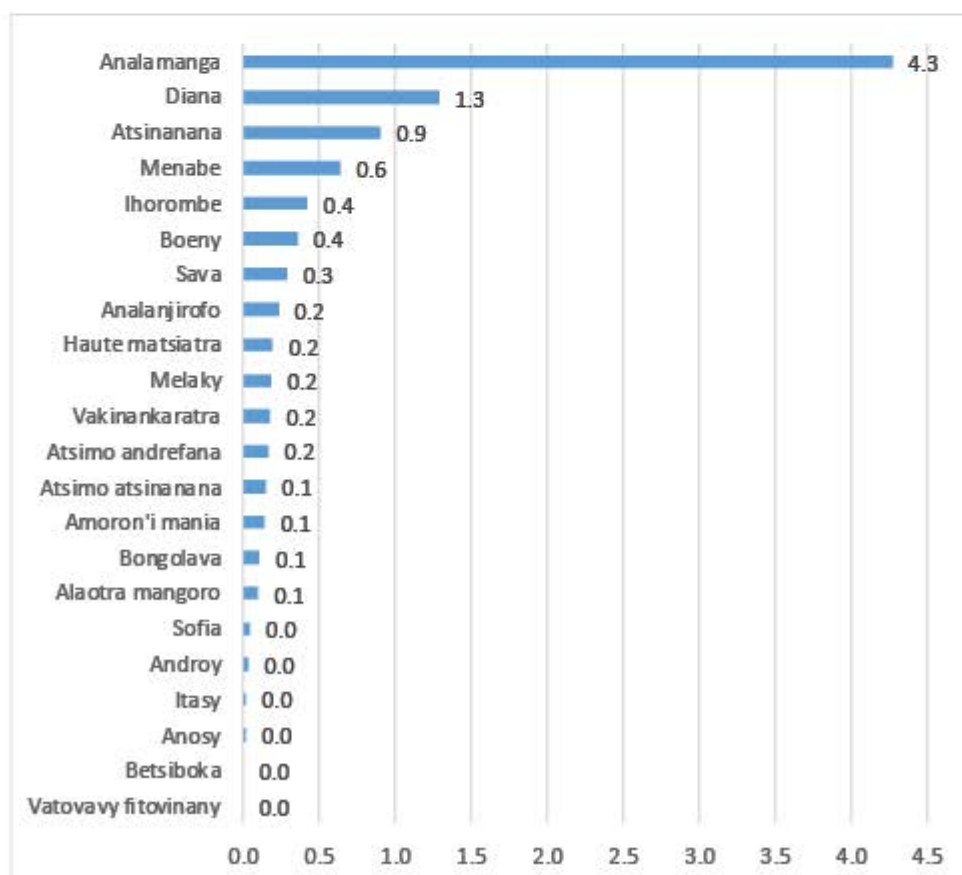


Source : INSTAT, MICS 2018

Selon les régions, on note que la proportion la plus élevée de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres est enregistrée dans les régions

Analamanga (4,3%) et Diana (1,3%). Cette proportion est presque nulle dans les régions Vatovavy fitovinany, Betsiboka, Anosy, Itasy, Androy et Sofia.

**Graphique 7.1.2 b : Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres selon les régions**



Source : INSTAT, MICS 2018

**Cible 7.2 :** D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

**Indicateur 7.2.1 :** Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie

**Métadonnées :**

**Définition :** C'est le rapport entre la quantité de l'énergie renouvelable consommée et la quantité finale de l'énergie consommée.

**Mode de calcul :**

Numérateur : Quantité de l'énergie renouvelable consommée

Dénominateur : Quantité finale de l'énergie consommée

**Valeur cible :** 75% énergie d'origine renouvelable en 2023

**Analyse des valeurs prises par l'indicateur 7.2.1 :**

Pour cet indicateur, les énergies renouvelables considérées concernent l'hydroélectricité, l'énergie solaire et l'électricité de source hybride. Selon le SIE Madagascar, les valeurs prises par ces différentes catégories sont les suivantes :

o Part de l'hydroélectricité : 46%

o Part de l'énergie solaire : 1,73%

o Part de l'électricité de source hybride : 0,07%



**Cible 7.3 :** D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

**Indicateur 7.3.1 :** Intensité énergétique

**Métadonnées :**

**Méthode de calcul :** C'est le rapport de la consommation d'énergie (En Ariary ou en Dollar) au produit intérieur brut (En Ariary ou en Dollar). Le niveau d'intensité énergétique de l'énergie primaire est le rapport entre l'offre d'énergie et le produit intérieur brut mesuré à parité de pouvoir d'achat aux prix constants de 2011. L'intensité énergétique indique la quantité d'énergie utilisée pour la production d'une unité de production économique. Un ratio inférieur indique que moins d'énergie est utilisée pour produire une unité de production.

**Valeur cible et politique sectorielle :**

Une intensité énergétique élevée correspond à une économie « gourmande » en énergie pour un niveau de PIB donné. Elle varie en fonction du niveau de vie et du climat. Elle peut être affectée par l'efficacité énergétique des machines et des bâtiments, la consommation d'essence des véhicules, les distances parcourues par ces véhicules, les modes de transport, les efforts d'économie ou de rationnement de l'énergie, ou les chocs économiques. Étant un rapport au PIB l'intensité énergétique va être plus faible dans un pays ayant un important secteur économique tertiaire. A Madagascar, la valeur de l'intensité énergétique est relativement faible et oscille autour de 5% entre 2010 à 2015. L'idéal serait d'atteindre d'ici 2030, le double de l'intensité qu'on avait en 2015, i.e une intensité énergétique de 10,7%.

Actuellement, des barrages hydrauliques, des panneaux solaires ont été mis en place par le gouvernement dans quelques régions du pays afin de satisfaire les besoins de pays en termes d'énergies.

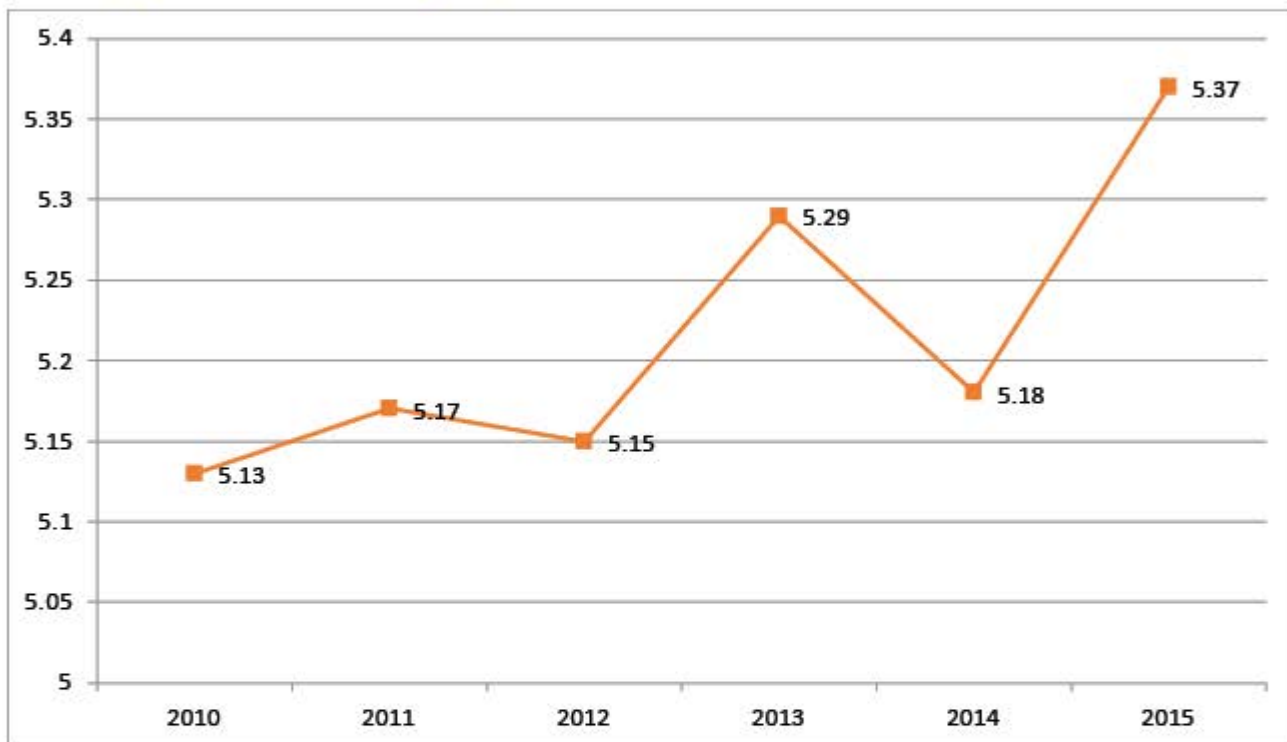
Dans sa politique générale de l'Etat, l'objectif consiste à doubler la production énergétique sous 5 ans et de réduire le tarif de l'énergie. Sans l'énergie, le pays ne peut pas aspirer à une industrialisation.

### Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 7.3.1 :

Le pays dispose un potentiel hydroélectrique dispersé, un potentiel éolien non exploité et une ressource solaire exemplaire et uniformément répartie. Plus de 800 sites hydroélectriques à haut potentiel inexploité ont été répertoriés

dans tout le pays dont la capacité va de 10 kw à 600 MW (source : EDBM). Les régions Nord et Sud du pays disposent d'une capacité potentielle de 2000 MW en matière de la production d'électricité éolienne.

Graphique 7.3.1 : Intensité énergétique de 2010 à 2015 (%)



Source : INSTAT/ENEMPSI 2012, Enquête emploi 2015, calcul de l'auteur



## 4.2. ODD 8 : Travail décent et croissance économique

**Cible 8.3 :** Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et encouragent l'officialisation et la croissance de micro-entreprises et de petites et moyennes entreprises, y compris par l'accès aux services financiers.

**Indicateur 8.3.1 :** Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe.

**Métadonnées :**

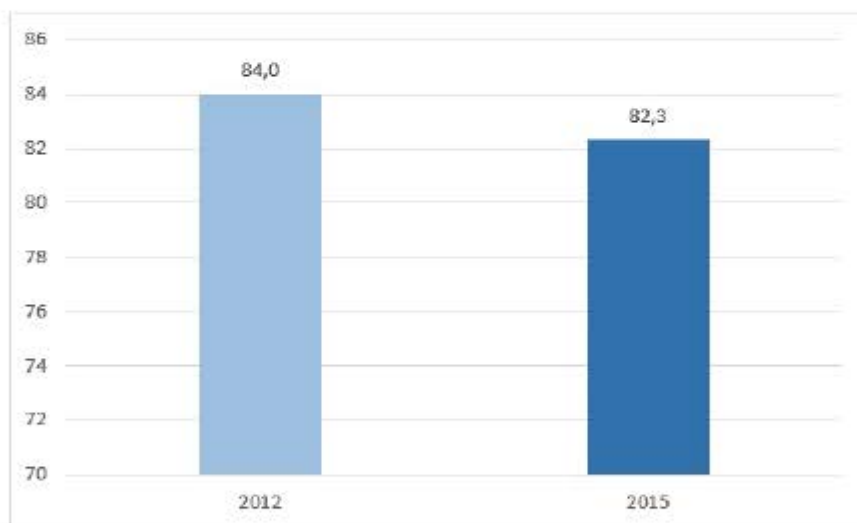
**Définition :** La proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe, se définit par la part de l'emploi informel non agricole parmi tous les emplois non agricoles.

**Mode de calcul :** La proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe, se calcule en divisant le nombre d'emploi informel non agricole (ou estimé) par le nombre d'emploi total (ou estimé), et en multipliant le résultat par 100.

**Valeur cible:** Non Définie (ND)

**Analyse des valeurs prises par l'indicateur 8.3.1:**

**Graphique 8.3.1 a : Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles.**

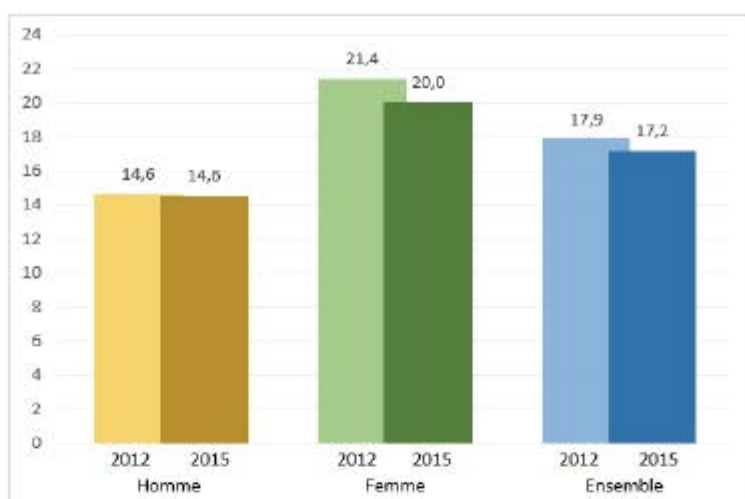


Source : INSTAT/ENEMPSI 2012, Enquête emploi 2015, calcul de l'auteur

Le graphique ci-dessus résume l'évolution de l'emploi informel à Madagascar de 2012 à 2015. La part de l'emploi informel non agricole parmi tous les emplois non agricoles reste élevée dans ce période (supérieur 80%) alors que l'emploi informel est peu productif et peu innovateur ce qui bloque la croissance économique et le développement du pays en développement comme Madagascar.

**Limite :** Cet indicateur n'est disponible que pour le niveau national. Pour les données agrégées, nous utilisons un indicateur rapprochant ce dernier, en élargissant le dénominateur et prendre tous les secteurs, au lieu du secteur non agricole seulement.

**Graphique 8.3.1 b : Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total selon le sexe**

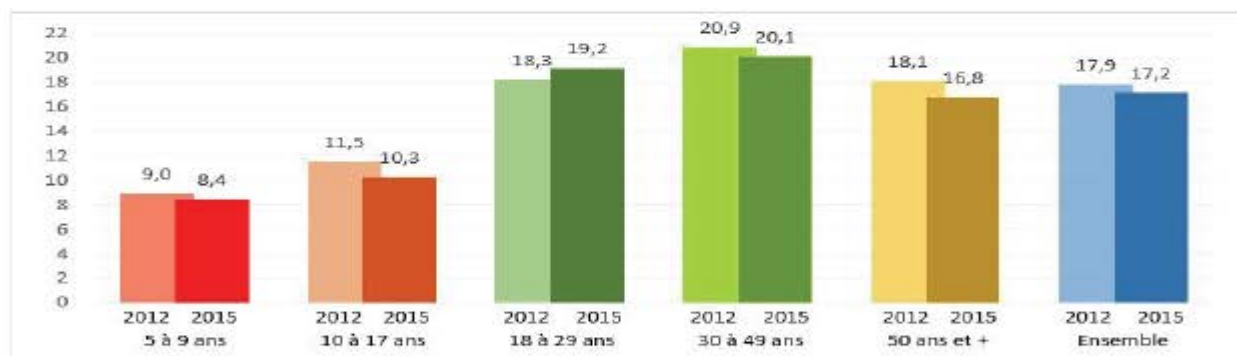


Source : INSTAT/ENEMPSI 2012, Enquête emploi 2015

Le graphique ci-dessous montre la disparité de proportion de l'emploi informel dans l'emploi total selon le sexe, dont les femmes exercent plus dans le secteur informel que les hommes. C'est à partir de 18 ans ou l'âge légal pour aller

travailler que la proportion de l'emploi informel est élevé. Néanmoins on enregistre un sur dix des enfants moins de 17 ans qui travaille dans le secteur informel, ce qui reste élevé pour notre objectif d'éliminer le travail des enfants.

**Graphique 8.3.1 c : Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total selon les tranches d'âges.**



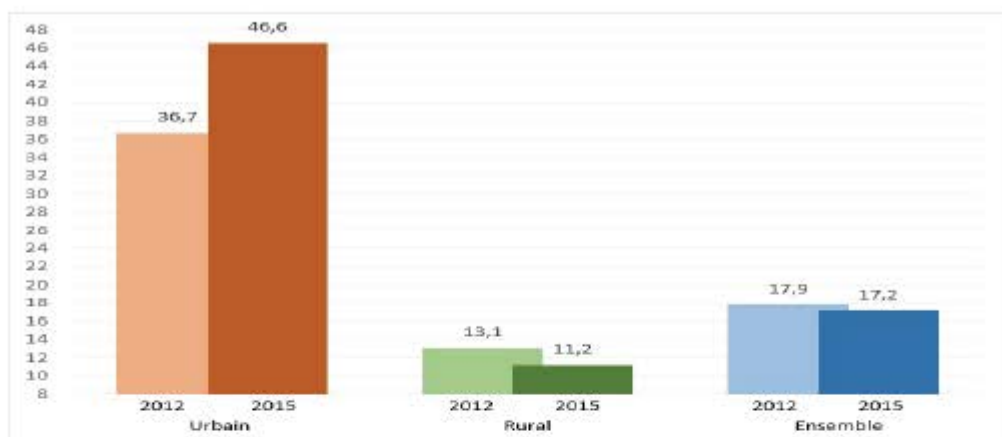
Source : INSTAT/ENEMPSI 2012, Enquête emploi 2015



Le graphique ci-dessous montre la disparité de proportion de l'emploi informel dans l'emploi total selon le milieu de résidence. L'emploi informel est beaucoup plus fréquent dans le

milieu urbain (un emploi sur deux dans milieu urbain contre un sur dix dans le milieu rural) que dans le milieu rural.

**Graphique 8.3.1 d : Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total selon le milieu de résidence.**

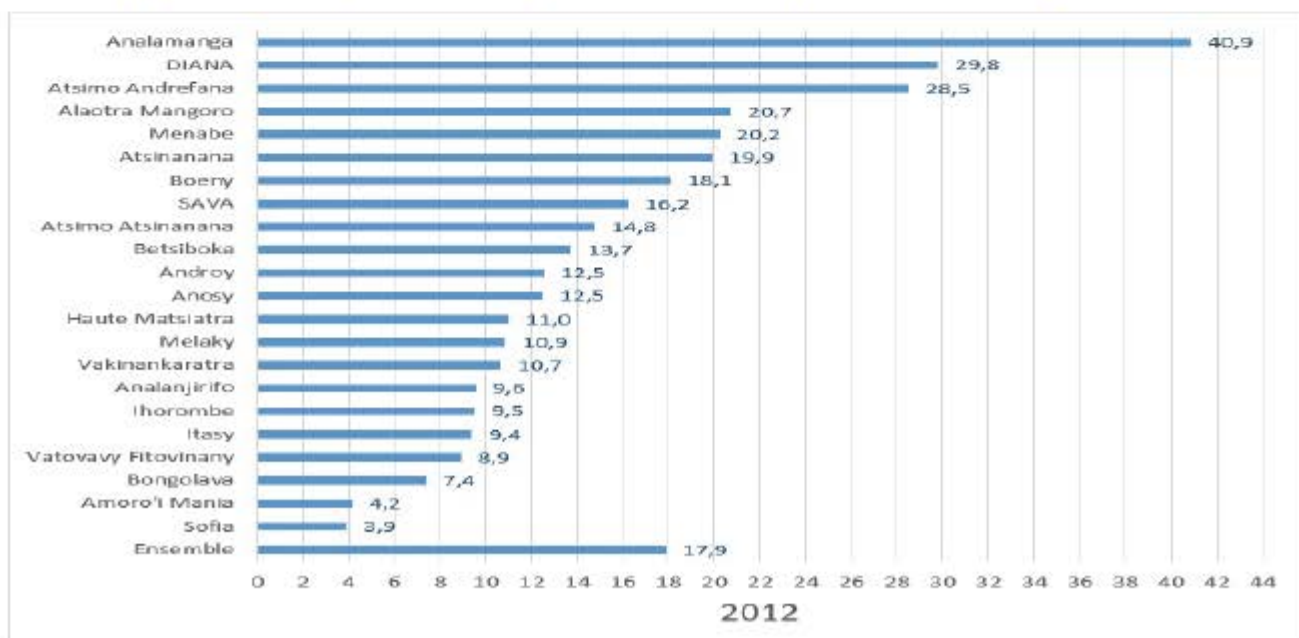


Source : INSTAT/ENEMPSI 2012, Enquête emploi 2015

Le graphique ci-dessous montre la disparité régionale de la proportion de l'emploi informel dans l'emploi total. La région d'Analamanga enregistre la proportion la plus élevée de l'emploi informel, peut-être que la région

d'Analamanga est la région la plus urbanisée, par contre la région de Sofia enregistre le taux le plus faible.

**Graphique 8.3.1 e : Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total selon les régions.**



Source : INSTAT - ENEMPSI 2012



## 4.3. ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure

**Cible 9.2** : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur

brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

**Indicateur 9.2.1** : Proportion du secteur industriel par rapport au PIB

### Métadonnées :

**Définition** : La proportion du secteur industriel par rapport au PIB est la part des richesses du secteur industriel occupé à la richesse nationale dans une année.

### Méthode de calcul :

Numérateur : valeur ajoutée du secteur industriel

Dénominateur : totale de valeur ajoutée ou PIB

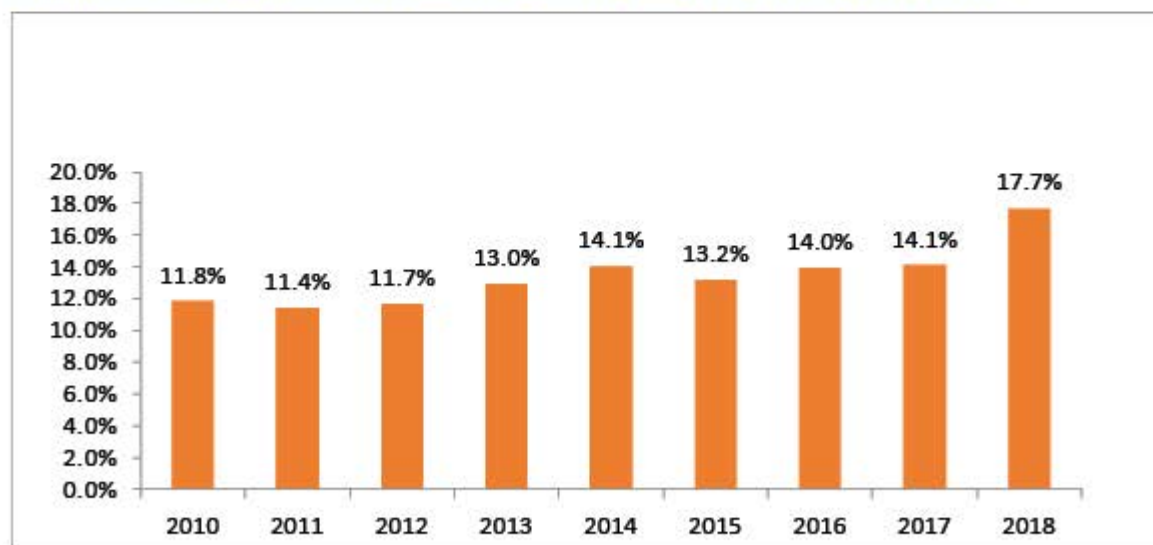
**Valeur cible** : Plan National de développement

(PND) 2015 -2019 a fixée comme objectif que la contribution du secteur industrie à la Valeur Ajoutée doit être supérieure à 20% en 2019.

### Analyse des valeurs prises par l'indicateur 9.2.1 :

Pendant dix ans (2010 -2018), le secteur industriel a contribué à hauteur de 11% à 18% dans la richesse totale, avec 11% et 14% comme proportions les plus fréquentes, malgré l'objectif, qui figure dans la politique de l'Etat, de promouvoir le développement de l'industrie à Madagascar depuis longtemps. Or, le secteur industriel est le moteur de l'économie. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui en raison de sa faible compétitivité, mesurée à travers sa part de contribution dans le Produit Intérieur Brut (PIB). Les contraintes à l'essor de l'industrie sont liées aux conditions politiques, techniques, institutionnelles.

**Graphique 9.2.1 a : Proportion du secteur industriel par rapport au PIB (2010 à 2018).**

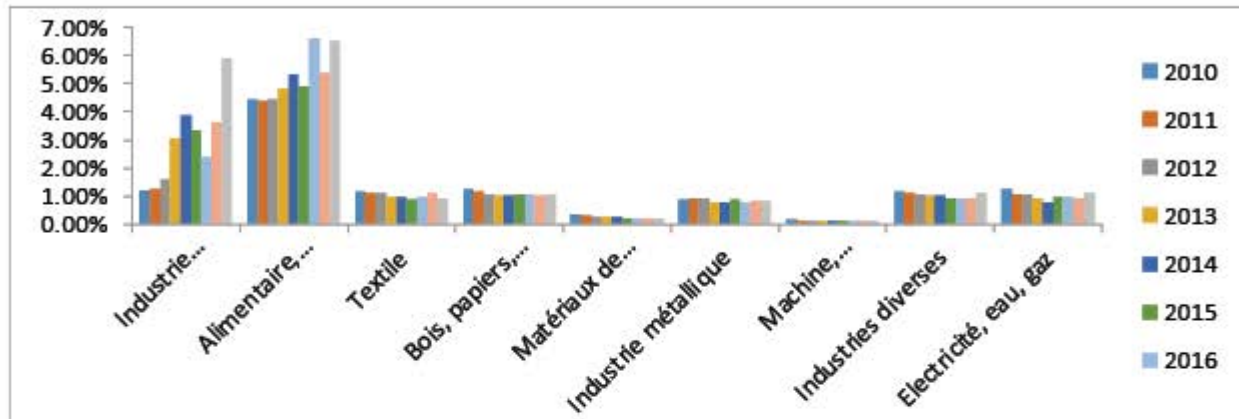


Source : INSTAT/COMPTABILITE NATIONALE

Dans le secteur Industriel, par rapport au PIB, c'est l'industrie alimentaire, boisson, tabac qui représente la proportion plus élevée de 4% à 7% suivi de l'industrie extractive de 1% à 6% pendant la période 2010-2018. En revanche, les

branches de Machine, matériels électriques et des matériaux de construction représentent un taux moins élevé (inférieur de 1%). Les autres branches du secteur ont toutes des parts autour de 1% du PIB.

**Graphique 9.2.1 b : Part des différentes branches du secteur Industriel dans le PIB (2010 à 2018).**



Source : INSTAT/COMPTABILITE NATIONALE



## 4.4. ODD 11 : Villes et communautés durables

**Cible 11.1 :** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquat et sûr, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

Indicateur 11.1.1 : Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis et des implantations sauvages

### Métadonnées :

#### Définition :

Taudis : un habitant de taudis est une personne soumise à l'une au moins des conditions suivantes :

- a) accès insuffisant à une source d'eau améliorée (traduit par le nombre de personnes qui ont accès à une source d'eau non améliorée dans sa maison, compte tenu de la disponibilité des informations sur « l'accès insuffisant » dans le questionnaire) ;
- b) accès insuffisant à des infrastructures d'Assainissement, améliorées (traduit par le nombre de personnes qui ont accès à des infrastructures d'Assainissement non améliorées, compte tenu de la disponibilité des informations sur « l'accès insuffisant » dans le questionnaire) ;
- c) surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce) ;
- d) habitations faites de matériaux non durables.

Infrastructures d'Assainissement améliorées (source : PNUD,) : ce sont les installations connectées :

- (I) à un système d'égouts
- (II) à une fosse septique
- (III) à des latrines ou à d'autres systèmes d'évacuation quelconque
- (IV) soit des fosses ou latrines améliorées auto aérées, ou avec dalle lavable

Sources d'approvisionnement en eau potable améliorées (Source : UNDP) :

- (I) Branchements particuliers (Robinet

dans logement, Robinet dans cour)

(II) Bornes fontaines (Robinet/fontaine publique),

(III) Forages munis de pompe à motricité humaine

(IV) Puits à pompe à motricité humaine

### Méthode de calcul :

Rapport entre les populations vivant dans des taudis en zone urbaine et le total des populations vivant dans la même zone

### Valeur cible : ND

Politique sectorielle (Politique de l'Etat en matière de l'amélioration des habitations en zones urbaines) :

L'accès de tous à un logement et des services de base, dont l'assainissement des quartiers de taudis reste un grand défi à relever pour le pays étant donné que la plupart de ses habitants en zone urbaine vivent toujours dans des quartiers de taudis. Dans sa PGE, la promotion de l'habitat et la modernisation de Madagascar sont indispensables. Elle figure parmi les 13 « velirano » du président de la République. La construction de 50.000 logements en 5 ans devrait contribuer à réduire la proportion de la population urbaine vivant dans des taudis. En ce qui concerne l'eau, l'objectif consiste à augmenter de manière substantielle l'approvisionnement en eau potable de nos concitoyens sur l'ensemble du territoire de Madagascar à travers des travaux de forages, d'adductions d'eau potable, etc...

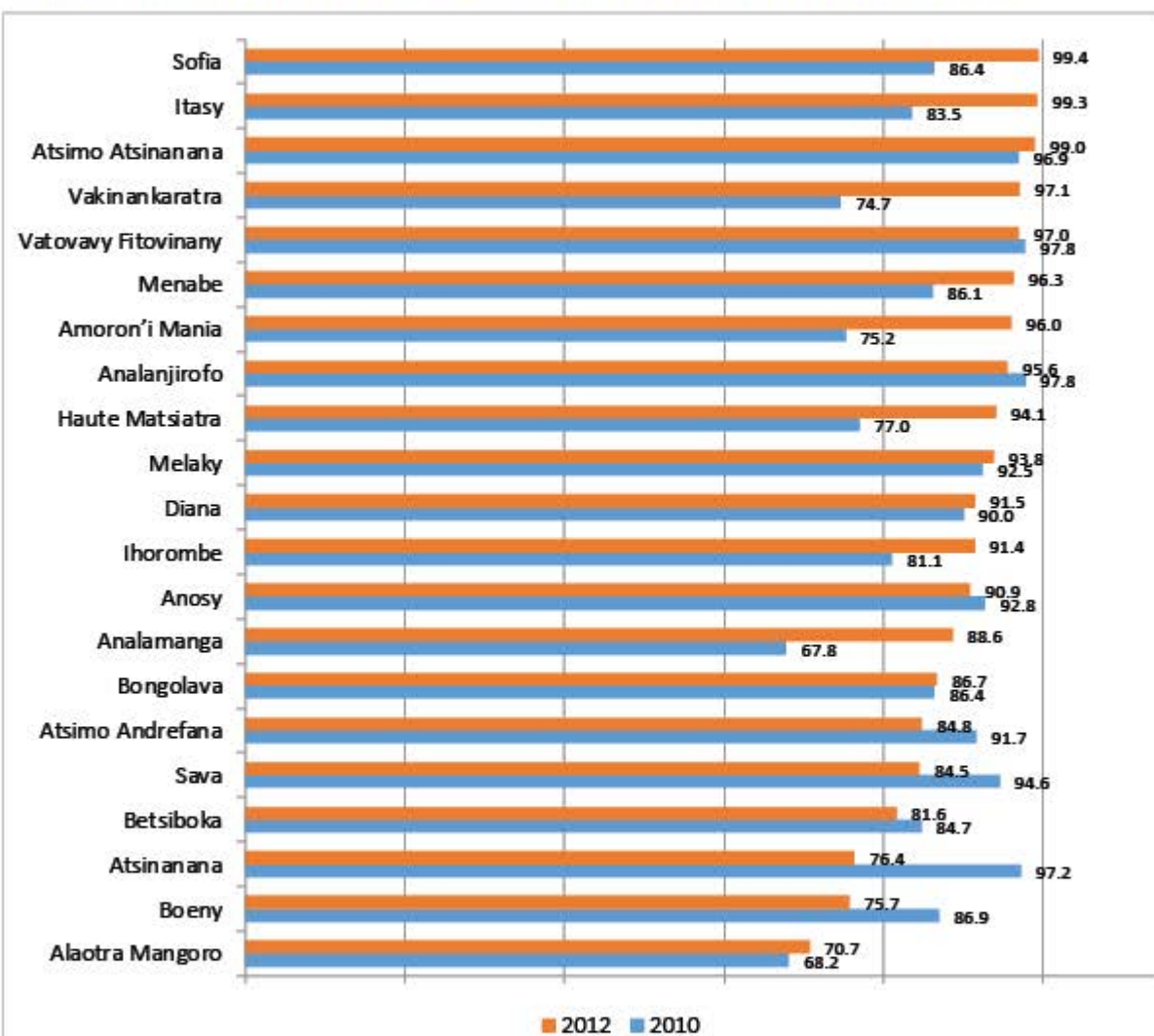
### Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 11.1.1 :

En 2012, 88,2% de la population urbaine vivaient dans des quartiers de taudis alors que le taux était de 83% en 2010. Seules quelques régions du pays ont un taux relativement bas par rapport aux autres, à savoir Alaotra Mangoro (70,7%), Boeny (75,7%), et Atsinanana (76,4%). Pour les autres, le taux

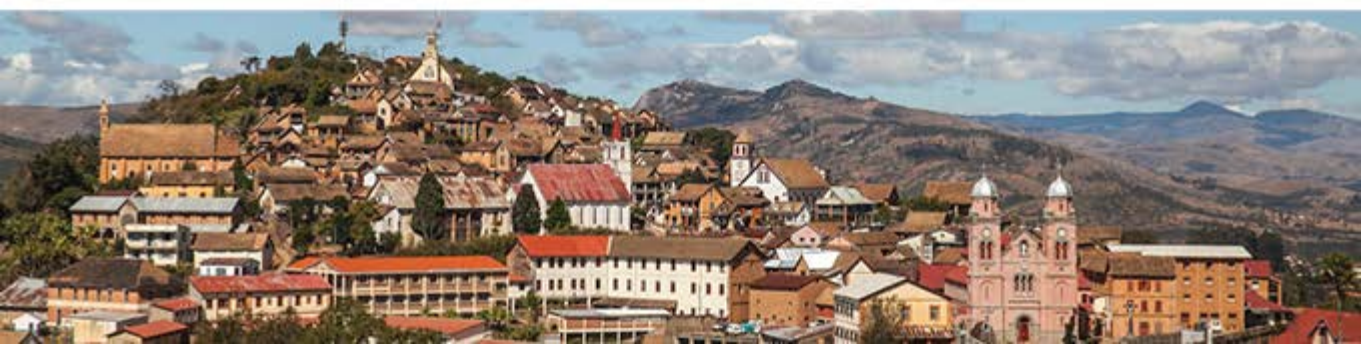
est supérieur à 80%. Les politiques sectorielles en matière d'assainissement des quartiers de taudis devraient axées sur la priorisation des régions où le taux est relativement élevé. La sensibilisation sur l'utilisation des sources d'approvisionnement en d'eau potable et la non défécation à l'aire libre devrait être une priorité pour les secteurs intervenants.

Sensibiliser la population, puis agir en fonction des ressources financières disponibles permettraient d'atteindre les objectifs qui sont fixés dans la PGE. D'Ici jusqu'en 2030, le pays espère pouvoir réduire ce taux. L'objectif est tel que tous les habitants, en zone urbaine vivent dans des quartiers sains et prospères.

**Graphique 11.1.1 a : Proportion de la population urbaine vivant dans des taudis (en %).**

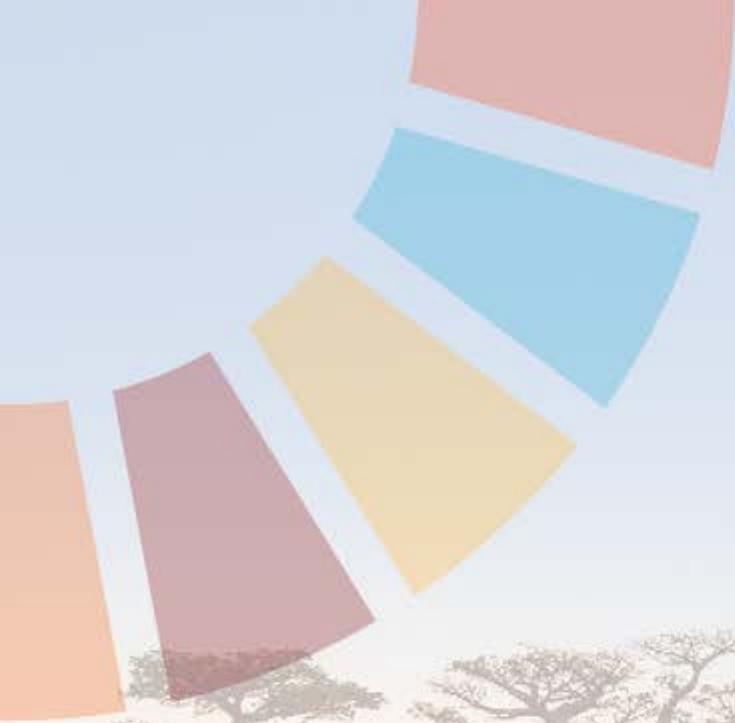


Source : INSTAT, EPM 2010, ENSOMD 2012-2013









# V. CAPITAL NATUREL





## V. CAPITAL NATUREL

Le capital naturel présente un enjeu crucial au niveau sanitaire, économique et social pour la population. À cet effet, des actions ont été mises en œuvre dans le cas de Madagascar afin de gérer durablement cette ressource. Par ailleurs, des ressources naturelles malgaches sont de plus en plus affectées par les activités anthropiques. Ceux-ci font état d'une situation préoccupante qui amène l'Etat Malgache à relever davantage les défis dans le cadre de l'ODD notamment dans la priorisation des cibles dans le domaine du capital naturel.

Quatorze cibles ont été priorisés par Madagascar dans le domaine du capital naturel. Ces cibles sont considérées spécifiquement vu leurs effets multiplicateurs et accélérateurs pour les atteintes des autres objectifs de l'ODD. En d'autres termes, les efforts convergés vers certains aspects du capital naturel toucheraient les ODD 1, 11, 12, 13, 14, et 15, permettraient d'obtenir une croissance Inclusive (ODD 8), de réduire les Inégalités (ODD 10), d'éliminer la faim (ODD 2) et de favoriser l'accès à l'eau (ODD 6) et à l'énergie durable (ODD 7). C'est la raison pour laquelle le plan national de développement (PND 2015-2019) et surtout le plan pour l'émergence de Madagascar (PEM 2019-2023) considèrent la gestion durable des ressources naturelles comme des leviers de développement du pays et accordent une attention particulière sur la transition énergétique et la gestion optimale des ressources naturelles en générale.

En dépit de ces plans et des autres documents stratégiques déjà élaborés, les indicateurs de « baselines » ou de référence des ODD relatifs au capital naturel demeurent encore méconnus. Il en est de même pour les valeurs cibles fixées pour ces indicateurs. Pour cette raison, la présente étude est réalisée afin de récapituler et de montrer à tous les partenaires et acteurs de développement à Madagascar la situation actuelle relative au capital naturel. Cette étude vise ainsi à fournir des statistiques de base pour le suivi et évaluation des ODD. Elle ambitionne



également d'élucider les secteurs sur le calcul des indicateurs priorités.

La présente étude constitue à la fois une opportunité et un défi pour le pays du fait qu'elle met en exergue les performances atteintes, l'analyse de ces performances et les cibles à atteindre d'ici 2030. Dans cette optique, elle propose dans les paragraphes suivants les différents objectifs priorités par l'Etat Malagasy à savoir :

- o Pas de pauvreté,*
- o Consommation et production responsables,*
- o Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique,*
- o Vie aquatique,*
- o Vie Terrestre.^*



## 5.1. ODD 1 : Pas de pauvreté

**Cible 1.5** : D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes extrêmes liés au climat et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.

**Indicateur 1.5.1** : Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes.

**Proxy** : Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes naturelles.

Métadonnées :

**Définition** : Le nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes se définit par l'effectif des personnes décédées, disparues ou victimes de catastrophes naturelles.

**Mode de calcul** : Le nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes s'obtient en additionnant l'effectif des personnes décédées, disparues ou victimes de catastrophes, selon les caractéristiques voulus.

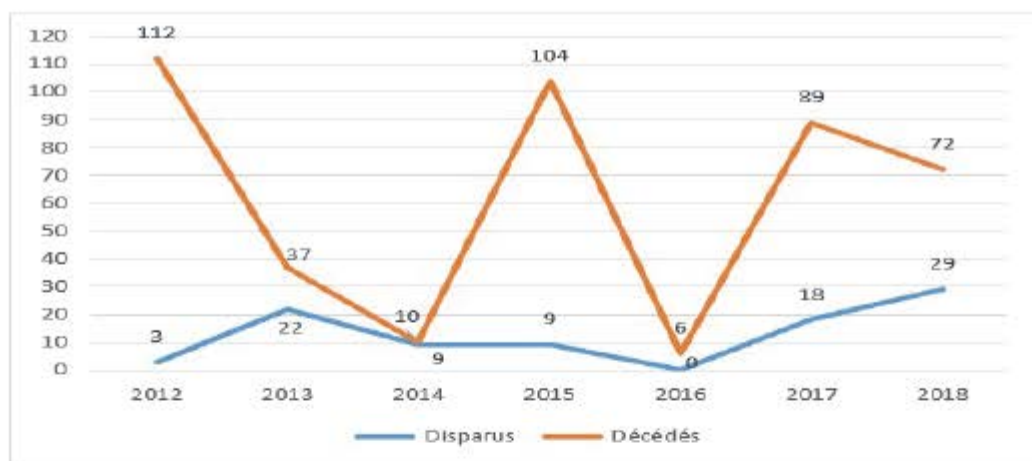
**Valeur cible** : Non Définie (ND)

**Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 1.5.1** :

Le graphique 1.5.1a suivant représente le nombre de décès et de disparus suite à des catastrophes naturelles entre l'année 2012 et 2018. Il ressort de ce graphique que le nombre de disparus est le plus élevé en 2012 puis en 2015 qui représente respectivement 112 cas et 104 cas. Quant aux décès suite aux catastrophes naturelles, ils sont les plus élevés en 2018 qui représentent 29 cas.



**Graphique 1.5.1 a : Nombre de décès et de disparus suite à des catastrophes naturelles.**



Source : BNGRC/Base de données, calcul de l'auteur

En ce qui concerne le nombre de victimes suite à des catastrophes naturelles, on note qu'en 2017, le nombre de cas de victimes a atteint le

niveau le plus élevé depuis 2012. Il représente 684 624 cas.

**Graphique 1.5.1 b : Nombre de victimes suite à des catastrophes naturelles.**



Source : BNGRC/Base de données, calcul de l'auteur



## 5.2. ODD 12 : Consommation et production responsables

**Cible 12.2** : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

**Indicateur 12.2.3** : Nombre de nouveau transfert de gestion des ressources naturelles y compris des plans d'eau effectués.

**Indicateur proxy** : Nombre de contrats de transfert de gestion des ressources naturelles créés/ renouvelés

### Métadonnées :

**Définition** : Un contrat de transfert de gestion est un engagement écrit par lequel l'administration gestionnaire d'une ressource délègue à des personnes groupées dans une association formelle la responsabilité de prendre des décisions qui garantissent l'intégrité et la pérennisation de cette ressource sans transfert de propriété.

**Raison/Importance/Utilité** : Le transfert de gestion aux communautés de base entre dans le cadre de la gestion durable et rationnelle des ressources naturelles, et de la prise de responsabilité citoyenne dans la sauvegarde des forêts. Le renouvellement des contrats est une des actions à développer afin d'assurer la bonne gouvernance des ressources naturelles.

Il y a deux types de transferts de gestion :

- **GCF ou la Gestion Contractualisée des Forêts de l'Etat** : un mode de transfert de gestion des forêts aux communautés de base en vue d'une gestion locale durable et sécurisée des ressources forestières ;

- **GELOSE ou la Gestion Locale des Ressources Naturelles Renouvelables** la gestion de certaines de ces ressources comprises dans les limites de leur terroir est sous la responsabilité des Communautés de Base.

### Méthode de calcul :

Le transfert de gestion est décompté numériquement, selon la convention entre les deux parties (la DREDD et la COBA ou Association) mais les forêts transférées sont évaluées en hectares. Il est égal au nombre de conventions de transfert aux communautés de base.

Son calcul est limité par son repérage physique à travers la limitation géographique des forêts transférées.

Le lieu d'un transfert de gestion est déterminé par le village, fokontany, commune, district et région des forêts à transférer.

Valeur cible : 900 contrats de transfert de gestion renouvelés selon la loi 96-017.

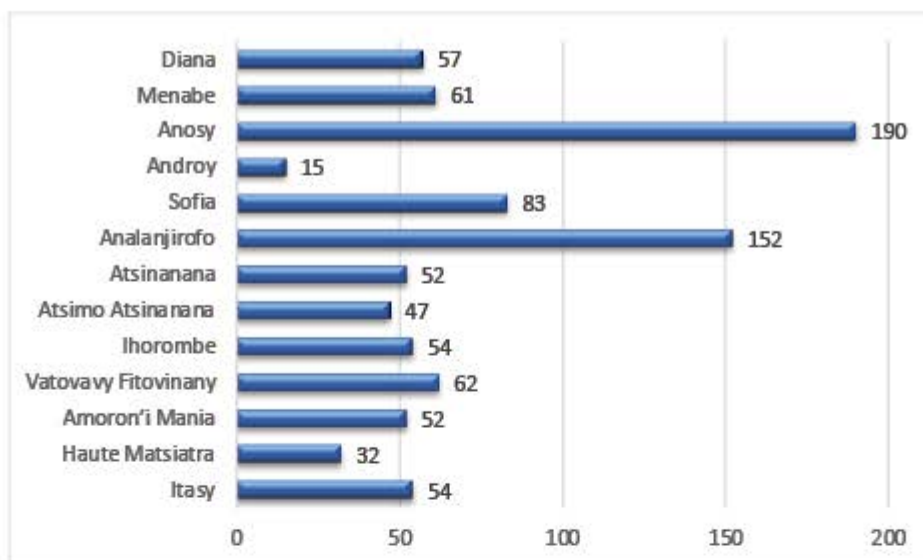
### Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 12.2.3 :

Compte tenu des Informations disponibles, la somme des transferts de gestion renouvelés est répartie entre 13 régions sur 22 en 2017. On y a pu enregistrer 911 contrats de transferts de gestions renouvelés contre 92 en 2018 dans la région de Boeny. (Source : Rapport officiel MEDD/DGRNE/MEDD).

<sup>1</sup> Direction de la Gestion des Ressources Naturelles/ Ministère de l'Environnement et du Développement Durable



**Graphique 12.2.3 a : Répartition du nombre de contrats de transfert de gestion des ressources naturelles créés/ renouvelés par région en 2017.**



Source : Rapport officiel MEDD/DGEF/DGRNE<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Direction de la Gestion des Ressources Naturelles/ Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

En 2017, les régions d'Anosy et d'Analanjirifo ont eu le plus de contrat de transferts de gestion des ressources créés/renouvelés ayant une part respectivement de 21% et 17% du total national. Par contre, la région d'Androy n'a eu seulement que 2%.

**Cible 12.5 :** D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

**Indicateur 12.5.1 :** Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés

**Indicateur proxy :** Nombre de centres de traitement et de valorisation des déchets opérationnels

La mise en place de ces centres pour chaque année est parmi les priorités du Ministère et le projet est déjà inscrit dans les cadres de Dépenses à Moyen Terme (Projets d'Investissement Publics) 2019-2020-2021-2022.

**Métadonnées :**

*Définition :*

Un centre de traitement des déchets est une

usine qui traite et transforme les déchets ménagers, industriels et médicaux en produits recyclés, compost .... Ce pour leur valorisation et la réduction de la pollution par an.

La quantité de déchets ménagers, industriels et médicaux augmente considérablement et devient ingérable, ce qui justifie la politique de valorisation des déchets.

L'implantation de centre de traitement de déchets est conforme à la stratégie nationale de lutte contre la pollution, et la politique nationale de développement.

On entend par déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation, ou d'utilisation de substance, de matériaux, ou de produit ou plus généralement tous biens meubles abandonnés ou que son détenteur destine à l'abandon.

Par ailleurs, la pollution est la modification défavorable du milieu naturel (eau, air, sol) qui apparaît en totalité ou en partie comme un sous-produit de l'action humaine au travers des faits directs ou indirects altérant les critères de répartition des flux d'énergie de la constitution physico-chimique du milieu naturel et de l'abondance des espèces animales et végétales.

Et la valorisation des déchets est un ensemble de procédés par lesquels on transforme un déchet matériel en un autre produit matériel ou énergétique.

Les défis de l'urbanisation rapide, tels que l'enlèvement et la gestion en toute sécurité des déchets solides dans les villes, peuvent être surmontés en permettant aux villes de continuer à prospérer et à se développer, tout en optimisant l'utilisation des ressources et en réduisant la pollution et la pauvreté.

*Mode de calcul* : Le nombre est le décompte physique des centres implantés dans une région.

**Valeur cible** : 3 centres de traitement et de valorisation implantés par an.

**Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 12.5.1** : Seulement un centre de traitement et de valorisation est implanté dans la région d'Atsimo Andrefana en 2016 (Source : Rapports d'activités/ Service de Gestion des Pollutions et des Déchets (SGPD)/ Direction Générale de l'Environnement et des Forêts, Direction générale du Développement Durable/ MEDD). Il est le seul à être capté par le MEDD en ce jour. La collecte des informations sur les autres centres de traitements de déchets existants dans toute l'île est en cours de processus.



## 5.3. ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques

**Cible 13.1** : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

**Indicateur 13.1.1** : Proportion des localités adoptant au moins une activité d'adaptation et résilience au changement climatique

**Proxy** : Nombre de Régions bénéficiant des activités d'adaptation et résilience au changement climatique, appuyées par des projets locaux ou nationaux  
**Métadonnées** :

*Définition* : Nombre de Régions bénéficiant des activités d'adaptation et résilience au changement climatique, appuyées par des projets locaux ou nationaux. Les régions sont les cibles des projets sur les changements climatiques.

Le changement climatique, fléau de l'environnement, au niveau mondial, nécessite la prise de mesures d'adaptation et de résilience pour tous les pays, afin d'équilibrer le système écologique de l'humanité.

Conformément à la politique nationale de développement, la stratégie nationale de changement climatique et les attributions du Ministère en charge de l'Environnement (MEDD), les actions à entreprendre doivent cibler les régions et les actions promues doivent être à faible émission de carbone.

*Mode de calcul* : Décompte des régions bénéficiaires des projets

**Valeur cible** : ND

Le terme EbA ou Ecosystem-based adaptation est l'utilisation des services de la biodiversité et de l'écosystème comme mesures d'adaptation afin d'aider la population à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique.

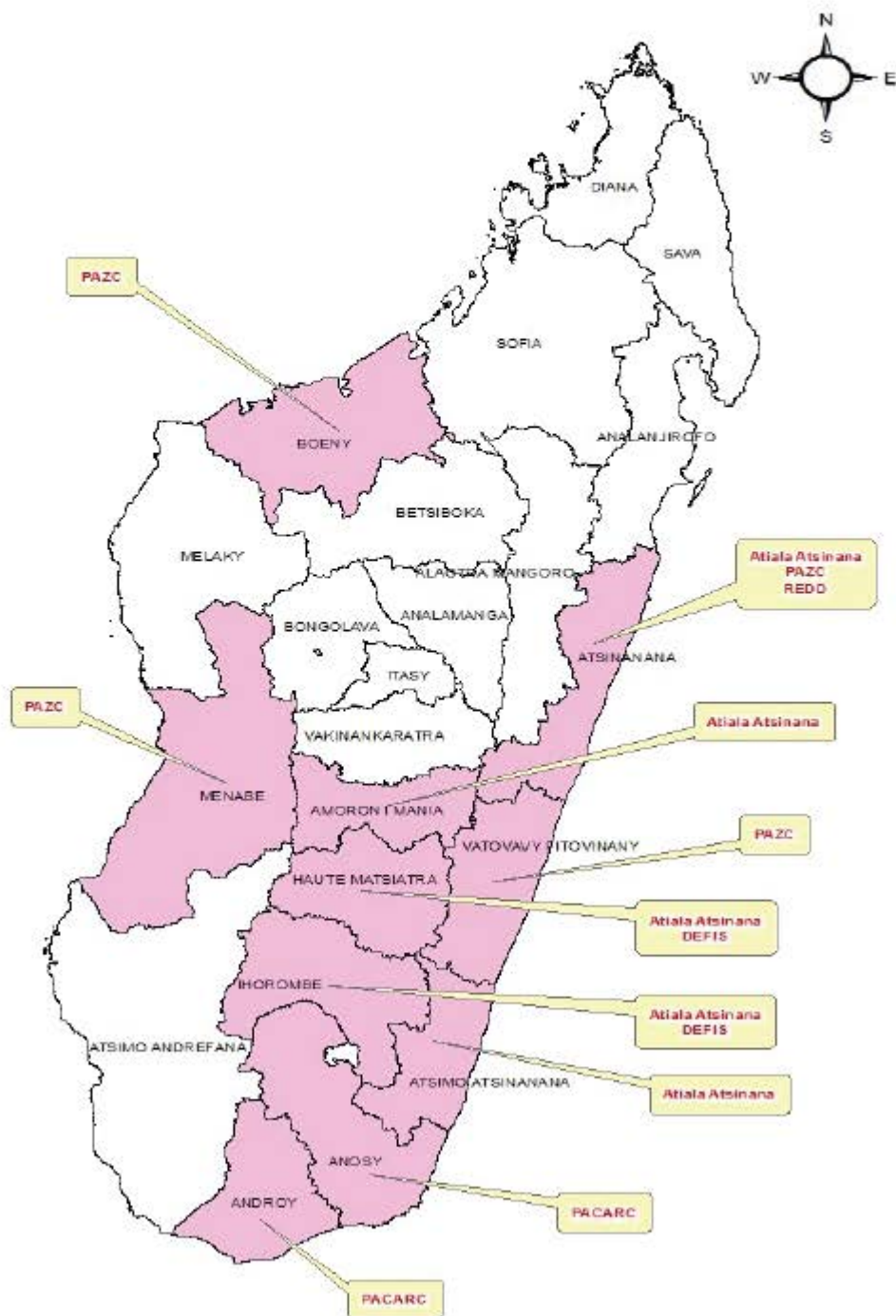
**Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 13.1.1** :

Compte tenu des informations disponibles, 10 régions sur les 22 régions soit 45% des régions

adoptent au moins une activité d'adaptation et de résilience au changement climatique. Ces projets sont au total de cinq (05) à l'instar du projet Atiala Atsinanana, PAZC, PACARC, REDD,

. En seconde position après Atiala Atsinanana, qui est présent dans 5 régions (, Atsinanana, SAVA, Analanjirofo, Sofia, Alaotra Mangoro), le projet PAZC est dans 4 régions (Vatovavy fitovinany, Atsinanana, Boeny, Menabe), CCCD-RIO (au niveau national).

**Carte 13.1.1 : Liste des projets implantés dans les régions cibles.**



Source : Documents de projet sur le changement climatique et rapport d'activités des DREDD/MEDD/BN-CCCREDD+/DREDD/PTF/Bailleurs



## 5.4. ODD 14 : Vie aquatique

**Cible 14.2** : D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience afin d'éviter leur dégradation et les graves conséquences de leur dégradation et de prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.

**Indicateur 14.2.1** : Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques

Indicateur proxy : Superficie des aires protégées abritant des sites importants pour la conservation de la biodiversité marine en ha.

### Métadonnées :

*Définition* : C'est la surface des ZEE gérées et conservées durablement par rapport à la ZEE totale du pays, en procédant par l'approche

par écosystème, c'est-à-dire l'eau, la terre et les ressources vivantes de tous les écosystèmes sont tenues en compte.

*Mode de calcul* : Superficie de la ZEE gérées et conservées durablement/ ZEE totale du pays

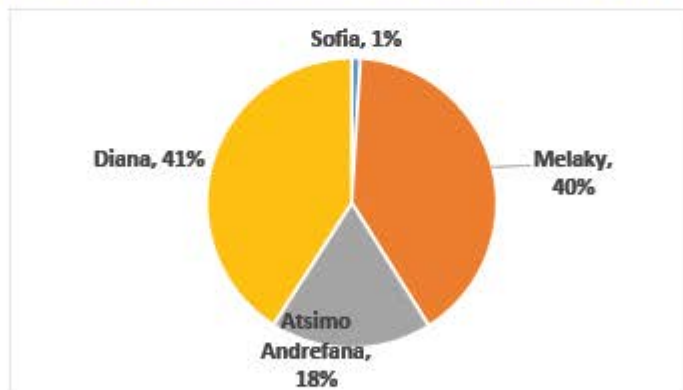
**Valeur cible** : ZEE, écosystèmes marins et côtiers, AMPs.

Cet indicateur s'aligne à la mission du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable MEDD qui consiste à la sauvegarde et la valorisation de notre environnement et de nos ressources naturelles uniques pour le bien-être de la population Malagasy ainsi que le Développement Durable du pays.

### Analyse des valeurs prises par l'indicateur 14.2.1 :

En 2018, 4 régions côtières totalisent une surface de 1 076 268 ha d'aires protégées marines.

Graphique 14.2.1 : Répartition régionale des aires protégées marines en 2018.





Les régions de DIANA et de Melaky représentent la majorité des surfaces des aires protégées marines avec respectivement 41% et 40%. Par contre, Sofia compte pour seulement 1% de la surface totale.

• **Tableau 14.2.1 : Surfaces d'aires protégées abritant des sites importants pour la conservation de la biodiversité marine par région**

Régions	Sofia	Melaky	Atsimo Andrefana	Diana
Superficie d'aires protégées abritant des sites importants pour la conservation de la biodiversité marine (RNI, PN, RS, PRHP, ...) (ha).	10 510,00	431 700,00	193 723,00	440 334,97

Source : Textes réglementaires de création et de gestion des aires protégées, DGRNE/SCGAPDGRN, tous les 5 ans



## 5.5. ODD 15 : Vie terrestre

**Cible 15.1** : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

**Indicateur 15.1.1** : Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème) (ha)

**Indicateur proxy** : Superficie des aires protégées abritant des sites importants pour la conservation de la biodiversité terrestre (RNI, PN, RS, PRHP, ...) (ha)

### Définition :

Une Aire Protégée (AP) est un territoire délimité, terrestre, côtier ou marin, eaux larges saumâtres et continentales, aquatique, dont les composantes présentent une valeur particulière et notamment biologique, naturelle, esthétique, morphologique, historique, archéologique, culturelle ou culturelle, et qui de ce fait, dans l'intérêt général, nécessite une préservation contre tout effet de dégradation naturelle et contre toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution.

Afin de sauvegarder et valoriser les ressources naturelles pour le bien-être de la population malagasy et le développement durable, l'application du Code des Aires Protégées (CoAP), de la politique nationale de développement est en vigueur.

Dans cet axe, la difficulté est la délimitation géographique des aires protégées, souvent trop vaste et à un coût élevé. De plus, il y a une superposition entre les zones de conservation et des carreaux miniers.

**Valeur cible de l'indicateur** : 09 Aires Protégées de l'ordre de 153 570 ha créées (création définitive)

**Analyse des valeurs prises par l'indicateur 15.1.1** : Cette surface est au total de 6 092 221 ha en 2018 au niveau national (Source : Textes réglementaires de création et de gestion des aires protégées/ Service de Gestion des Aires protégées et délégation de gestion des Ressources naturelles (SGAP-DGRN) /MEDD).

**Indicateur 15.1.2** : Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre.

**Indicateur proxy 15.1.2.a** : Proportion de la superficie reboisée par rapport à la superficie de Madagascar.

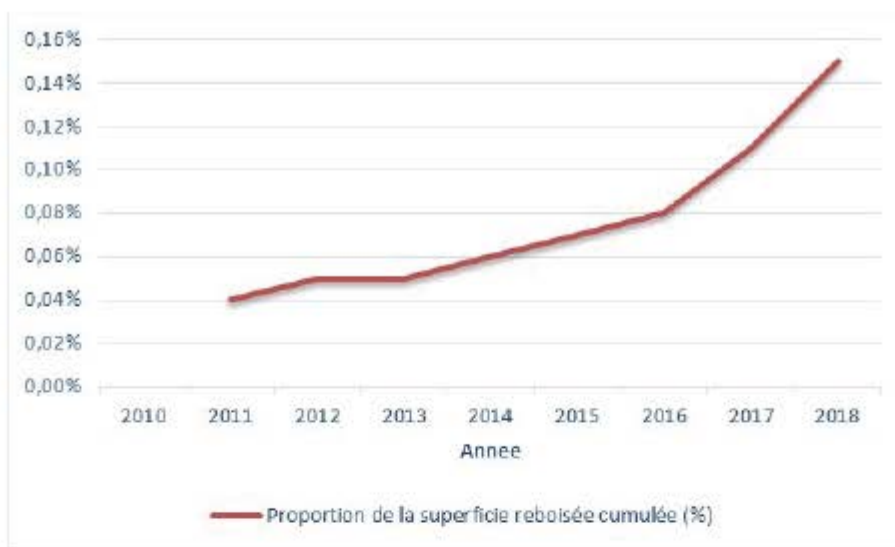
• **Tableau 15.1.2 a : Répartition annuelle de la superficie reboisée à Madagascar**

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Superficie reboisée (ha)</b>	13 871	6 725	6 636	4 871	3 497	5 046	5 081	18 393	22 298
<b>Proportion de la superficie reboisée (%)</b>	0,02%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,03%	0,04%

Source : SRGFDA/MEDD



### Graphique 15.1.2 a : Proportion cumulée de la superficie reboisée.



Source : SRGFDA/DRPF/DGEF/MEDD

La superficie reboisée au niveau national atteint une apogée de 22 998 ha en 2018. En 2010, la superficie reboisée a été 13 871 ha dans tout le pays, par la suite elle a baissé continuellement chaque année pour ne plus valoir que 3 497 ha en 2014. Ainsi, c'est à partir de 2015 que la tendance s'est inversée traduisant par la même occasion un effort de plus en plus soutenu en matière de reboisement. La surface reboisée cumulée en 2018 a couvert 0,15% de la superficie nationale, si elle n'a valu que 0,04% en 2010.

**Indicateur proxy 15.1.2.b :** Superficie d'exploitation de lot forestier délivrée par voie d'adjudication (en Ha)

#### Métadonnées

##### Définition :

Superficie de lots forestiers exploités suivant les permis d'exploitation attribués par adjudication

L'exploitation forestière doit être faite dans les Sites de Gestion Durables des Ressources Forestières (sites koloAla). Cependant, il n'y a pas de texte légal qui la régit. Ainsi l'exploitation forestière se fait actuellement sur la base des permis d'exploitation délivrés par voie d'adjudication ou par défaut par les permis

de coupe issus des communautés de bases gestionnaires des ressources renouvelables ayant une capacité de production. L'attribution d'une concession/un lot par appel d'offres signifie, en résumé, qu'une concession/lot doit être attribuée à l'entreprise ou à l'autre entité qui offre le prix le plus élevé. Un prix planché ou de réserve devrait être fixé, en dessous duquel le gouvernement ne juge pas utile de procéder à la vente. (Gray, 1983). Le prix plancher devrait au moins couvrir les dépenses administratives du service forestier liées à la concession.

Son importance est dans la réduction de l'exploitation illícite, la valorisation des ressources naturelles et la contribution à la vie économique du pays.

Par définition, une exploitation forestière est un prélèvement à but commercial pour en tirer soit des produits forestiers, soit tout autre produit que les forêts et les terrains peuvent fournir comme définis selon les articles 1et 2 de la Loi forestière.

##### Méthode de calcul :

La méthodologie de calcul de la superficie d'exploitation de lot forestier délivrée par voie d'adjudication (en Ha) se fait par délimitation du lot.

La limite de calcul de l'Indicateur est l'acquisition de base de données actualisées et récentes en matière de restauration spécifiquement et tenant compte du niveau de dégradation actuelle des zones forestières.

**Valeur cible de l'Indicateur :** ND

**Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 15.1.2.b :**

• **Tableau 15.1.2 b : Superficie d'exploitation de lot forestier délivrée par voie d'adjudication (en Ha)**

Région	Année								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Bongolava	0	0	0	469	469	469	0	297	297
Vatovavy Fitovinany	0	0	0	0	0	120	0	0	0
Analamanga					348	348			
Analanjirifo	150	150	150				0	0	0
Alaotra Mangoro	3 816	3 061	250	0	0	0	0	0	0
Melaky	450	250	100	100	100	100			
Atsimo Andrefana					250	250			
Menabe	150					750			
National	<b>4 612</b>	<b>3 461</b>	<b>500</b>	<b>569</b>	<b>1 167</b>	<b>2 037</b>	<b>0</b>	<b>297</b>	<b>297</b>

Sources : Directions Régionales de l'Environnement et du Développement Durable/ Direction de la Gestion des Ressources Naturelles et des Ecosystèmes/ Direction Générale de l'Environnement et des Forêts, données annuelles

**Remarque :** La valeur zéro dans les données signifie qu'il n'y a pas de permis d'adjudication donc il n'y a pas de superficie, tandis qu'il n'y a pas de données disponibles pour les cases vides.

**Cible 15.2 :** D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

**Indicateur 15.2.1 :** Proportion d'Aires protégées disposant d'un résultat de suivi écologique.

Indicateur proxy : Nombre d'Aires Protégées disposant de résultats de suivi écologique.

**Métadonnées :**

**Définition :** Le suivi écologique concerne l'étude d'une espèce dans les aires protégées afin de pouvoir évaluer l'évolution et statut. Le suivi écologique est le terme utilisé pour désigner l'activité qui consiste à suivre des

entités biologiques en vue de récolter des informations dans un milieu donné, selon une méthode bien précise.

Les suivis écologiques sont importants afin d'évaluer l'évolution du statut des espèces menacées dans les Aires protégées i.e. le statut des espèces par rapport à l'indice de la liste rouge de l'UICN. Ils consistent à :

o Suivre l'évolution des populations animales et de leur habitat ainsi que des pressions anthropiques sur les aires protégées ;

o Disposer de données sur les espèces animales et végétales ;

o Orienter les prises de décisions de gestion des aires protégées.

*o Méthode de calcul: Nombre d'Aires Protégées disposant de résultats de suivi écologique par an.*

**Valeur cible :** D'ici 2025, 133 aires protégées ayant un statut de création définitive

**Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 15.1.2.b :**

On compte 123 aires disposant de résultats de suivi écologique en 2018. (Source : SGAP/ DGRNE/MEDD).



**Cible 15.3 :** D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les Inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.

**Indicateur 15.3.1 :** Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées

**Métadonnées :**

*Définition :* C'est la proportion de la superficie nationale à productivité réduite, faible taux de stock de carbone, en relation avec la couverture du sol. Cet indicateur mesure l'atteinte des obligations par rapport à la Convention Internationale sur la Lutte contre la Désertification.

*Méthode de calcul :* Cet indicateur a été mesuré en utilisant « Collect earth » une méthode de collecte des données à travers « Google Earth ».

La base de 2018 a été élaborée à partir des données par défaut.

**Valeur cible :** ND

**Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 15.3.1 :** La proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées est de 19% de la surface nationale à productivité réduite. Cette dernière est classifiée selon les surfaces forestières, les surfaces agricoles, les pâturages, les infrastructures, les zones humides et autres.

Les terres dégradées sont calculées à partir des trois indicateurs suivants :

- Stocks de Carbone,
- Taux de productivité,
- Taux de couverture du sol.





A photograph of a two-story white building, the town hall of Antalaha. The building has a balcony with a sign that reads "COMMUNE URBAINE D'ANTALAHA" and "MAIRIE" below it. The building is surrounded by a white fence with gates that feature the town's coat of arms. There are colorful geometric shapes overlaid on the image. The sky is blue with some clouds.

COMMUNE URBAINE D'ANTALAHA  
MAIRIE

# VI. GOUVERNANCE



## VI. GOUVERNANCE

Par définition, la bonne gouvernance c'est la manière dont le pouvoir est exercé pour gérer les ressources nationales économiques et sociales consacrées au développement. De ce fait, la gouvernance connaît donc au moins deux dimensions : la dimension politique et la dimension socio-économique. La dimension politique a trait aux institutions de l'État c'est-à-dire l'existence d'institutions fortes et indépendantes, ouvertes et transparentes qui solent à même de garantir la bonne exécution des affaires publiques et qui puissent assurer le respect des droits humains. La dimension économique, quant à elle, se soucie de la gestion et de la répartition des ressources nationales afin de générer le développement inclusif et durable. La bonne gouvernance appelle à une utilisation efficace, pertinente et efficiente des deniers publics, à des meilleurs suivis et à une meilleure gestion des liquidités, à une meilleure gestion de la dette, à une meilleure relation avec la Banque Centrale, avec les banques primaires et les institutions financières. Cela appelle également à identifier les opportunités de financement, une meilleure gestion des risques financiers, et à disposer d'un système de placement compétitif et stable.

Depuis son retour à l'ordre constitutionnel, Madagascar s'est engagé dans le processus irréversible vers l'État de droit : la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. En fait, il s'agit de l'unique voie pour réussir la transformation économique et sociale dont le pays a besoin. Cet engagement de l'État contribue à l'atteinte de l'ODD 16 « Paix, Justice et Institutions efficaces ». Dans cet objectif, 07 cibles et 10 Indicateurs ont été priorisés par le pays. Parmi ces 10 Indicateurs priorisés, il n'y a qu'un seul qui est renseigné et 04 sont des proxys. On n'a pas pu renseigner les 05 autres Indicateurs puisqu'ils sont encore classés dans le niveau 3 « Indicateur qui n'a pas une méthodologie et de normes établies, ou une méthodologie / normes sont en cours d'élaboration / testés ».



## 6.1. ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

**Cible 16.1** : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

Indicateur 16.1.4 : Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques.

### Métadonnées :

*Définition* : Il s'agit du pourcentage de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques.

La considération d'un individu sur le fait que marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques sur la peur, exprime son sentiment de sécurité et sa perception de la criminalité en tant que problème, indique son niveau de sécurité dans la vie de tous les jours.

*Mode de calcul* : Nombre de population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques divisé par le total de la population multiplié par 100.

Les données disponibles pour cet indicateur sont celles issues de l'enquête MICS réalisée par l'INSTAT en 2018. Il faut cependant signaler que l'indicateur en question ne concerne que les femmes et les hommes de 15 à 49 ans. Au moment de l'enquête, une question a été posée à tous les femmes et hommes de cette tranche d'âge s'ils se sentent en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans leur quartier après la tombée de la nuit.

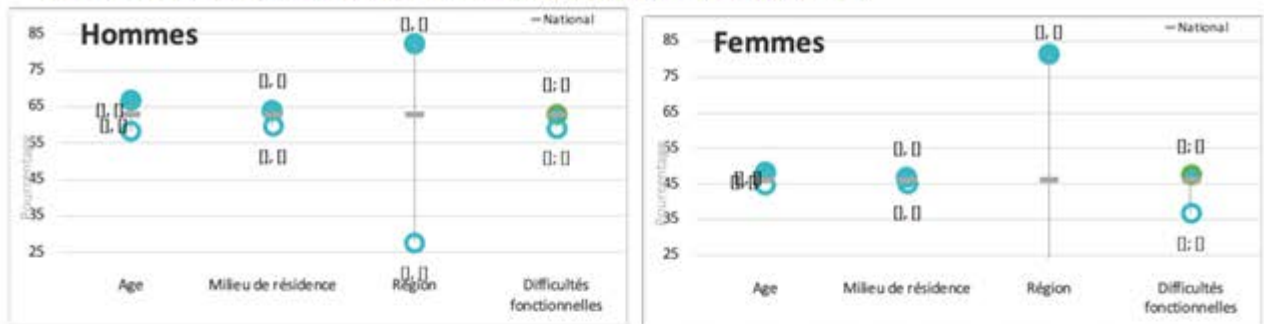
**Valeur cible** : Non Définie (ND)

### Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 16.1.4 :

Dans l'ensemble la proportion des femmes et des hommes de 15-49 ans qui se sentent en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans leur quartier après la tombée de la nuit est respectivement de 46% et 63%. On note que les femmes et les hommes qui résident en milieu urbain ne se sentent pas en sécurité comparativement à ceux du milieu rural. On observe une disparité selon les régions par rapport à cet indicateur. En effet, quel que soit le sexe, la région Bongolava enregistre le pourcentage le plus faible de ceux qui se sentent en sécurité en marchant seuls dans leur quartier après la tombée de la nuit (respectivement de 16% et de 28% pour les femmes et les hommes) ; tandis que les régions de la partie Nord de Madagascar enregistrent le pourcentage le plus élevé (région Sava pour les femmes avec une proportion de 81% et région Diana pour les hommes avec une proportion de 83%). La proportion des femmes et des hommes en difficultés fonctionnelles qui se sentent en sécurité en marchant seuls dans leur quartier après la tombée de la nuit est relativement faible comparativement à ceux n'ayant aucune difficulté fonctionnelle (respectivement de 37% et 48% chez les femmes et 59% et 63% chez les hommes). Selon l'âge, les résultats de l'enquête montrent que pour les hommes, cette proportion est la plus élevée (67%) chez les 18 à 19 ans alors qu'elle est la plus faible (58%) chez les 45 à 49 ans. Tandis que pour les femmes, elle est la plus élevée (49%) chez les 40 à 44 ans, et légèrement plus faible chez les 15 à 17 ans (45%).



**Graphique 16.1.4 : Proportion des hommes et femmes de 15-49 ans qui se sentent en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans leur quartier après la tombée de la nuit.**



Source : INSTAT, MICS Madagascar 2018

**Cible 16.2 :** Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation, à la traite, à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

**Indicateur 16.2.3 :** Proportion de jeunes femmes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans.

**Métadonnées :**

**Définition :** La violence sexuelle inclut les sévices sexuels, tels que des rapports sexuels contraints par la menace, l'intimidation, ou la force physique.

**Mode de calcul :**

Numérateur : Nombre de jeunes femmes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans

Dénominateur : Nombre de femmes de 18-29 ans

**Valeur cible :** Non Définie

**Analyse des valeurs prises par l'indicateur 16.2.3 :**

Les données de l'enquête ENSOMD 2012-2013 permettent de faire sortir cet indicateur mais les informations disponibles concernent les femmes de 15 à 49 ans et par rapport à l'acte de violence sexuelle subi par ces femmes quand elles avaient entre 10 et 14 ans. Ainsi, les résultats de cette enquête montrent que la « proportion de femmes de 15 à 49 ans qui ont

subi les violences sexuelles quand elles avaient 10 à 14 ans » est de 3%.

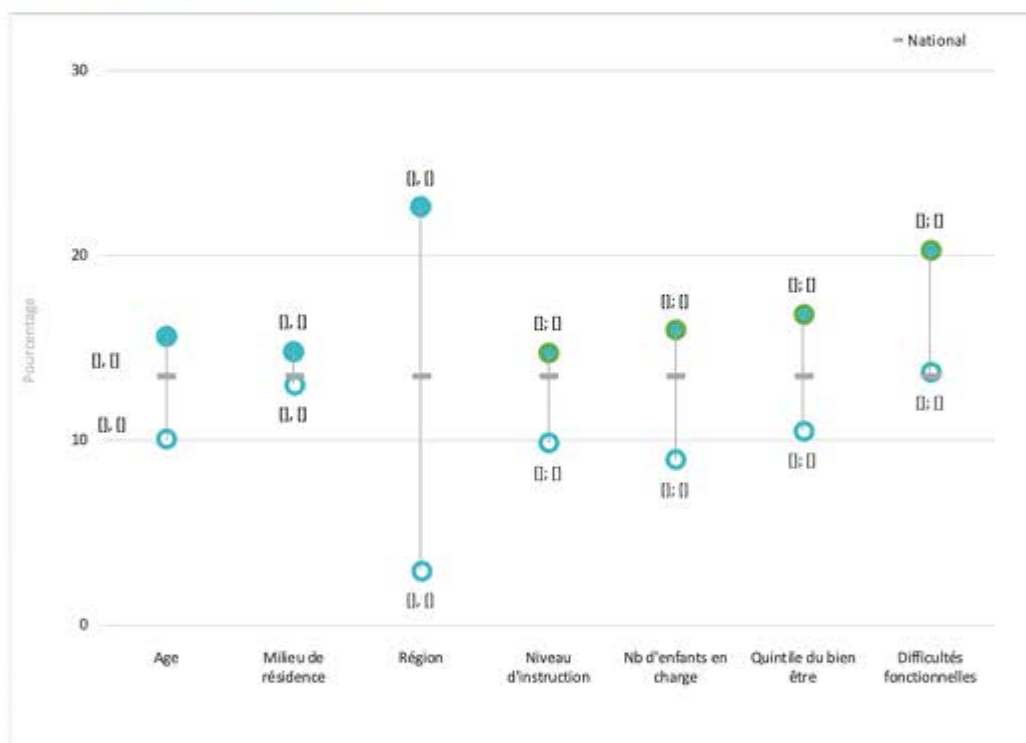
L'enquête MICS 2018 permet également de renseigner cet indicateur. Mais il faut signaler qu'on n'a pas des informations sur les violences sexuelles avant l'âge de 18 ans. Les informations disponibles concernent les violences sexuelles à n'importe quel moment dans la vie pour les femmes de 15 à 49 ans. Ainsi, l'indicateur à présenter ici se rapporte à la « proportion de jeunes femmes de 15 à 49 ans ayant été victimes de violences sexuelles à n'importe quel moment ».

Les résultats de l'enquête montrent qu'au niveau national, cette proportion est de 14%. Elle est de 15% en milieu urbain et est de 13% en milieu rural. La proportion est la plus élevée (23%) dans la région Vakinankaratra alors qu'elle est la plus faible (3%) dans la région Atsimo Andrefana. La violence sexuelle touche beaucoup plus les femmes de 30-39 ans avec une proportion de 16%. Cette proportion est la plus faible (10%) chez les femmes de 15 à 19 ans. La proportion des femmes victimes de violences sexuelles augmente avec le niveau d'instruction passant de 10% chez les non-instruites à 15% chez les femmes ayant le niveau d'instruction secondaire ou plus. Les femmes présentant des difficultés fonctionnelles sont les plus exposées aux violences sexuelles (20%) comparativement aux femmes qui n'ont aucune difficulté fonctionnelle (14%). Le nombre

d'enfants en charge influence également ce phénomène. En effet, la proportion de femmes victimes de violences sexuelles est de 9% chez les femmes qui n'ont aucun enfant en charge, alors qu'elle est de 16% chez les femmes ayant 1 à 2 enfants en charge. Selon le quintile de bien être, la proportion est la plus faible (11%) chez les plus pauvres alors qu'elle est la plus élevée (17%) chez les riches (quatrième).



**Graphique 16.2.3 : Proportion de jeunes femmes de 15 à 49 ans ayant été victimes de violences sexuelles à n'importe quel moment.**



Source : INSTAT, MICS 2018



**Cible 16.3** : Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et International et donner à tous accès à la justice

**Indicateur 16.3.1** : Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus.

**Métadonnées :**

*Définition* : Nombre de victimes de crimes violents (agressions physiques ou sexuelles) au cours des 12 mois précédents qui ont signalé leur dernier incident aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des conflits officiellement reconnus, en pourcentage de toutes les victimes d'actes criminels au cours des 12 mois précédents.

Les autorités compétentes comprennent la police, les procureurs ou d'autres autorités compétentes pour enquêter sur certains crimes (corruption ou fraude), alors que les «autres mécanismes de règlement des conflits officiellement reconnus» peuvent inclure une variété d'institutions ayant un rôle dans la justice informelle ou le règlement des différends ( Ex. Chefs tribus ou religieux, aînés du village, leaders communautaires), à condition que leur rôle soit officiellement reconnu par les autorités de l'État.

*Mode de calcul :*

**Numérateur** : Nombre de derniers incidents de violences durant les 12 derniers mois déclarés aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus.

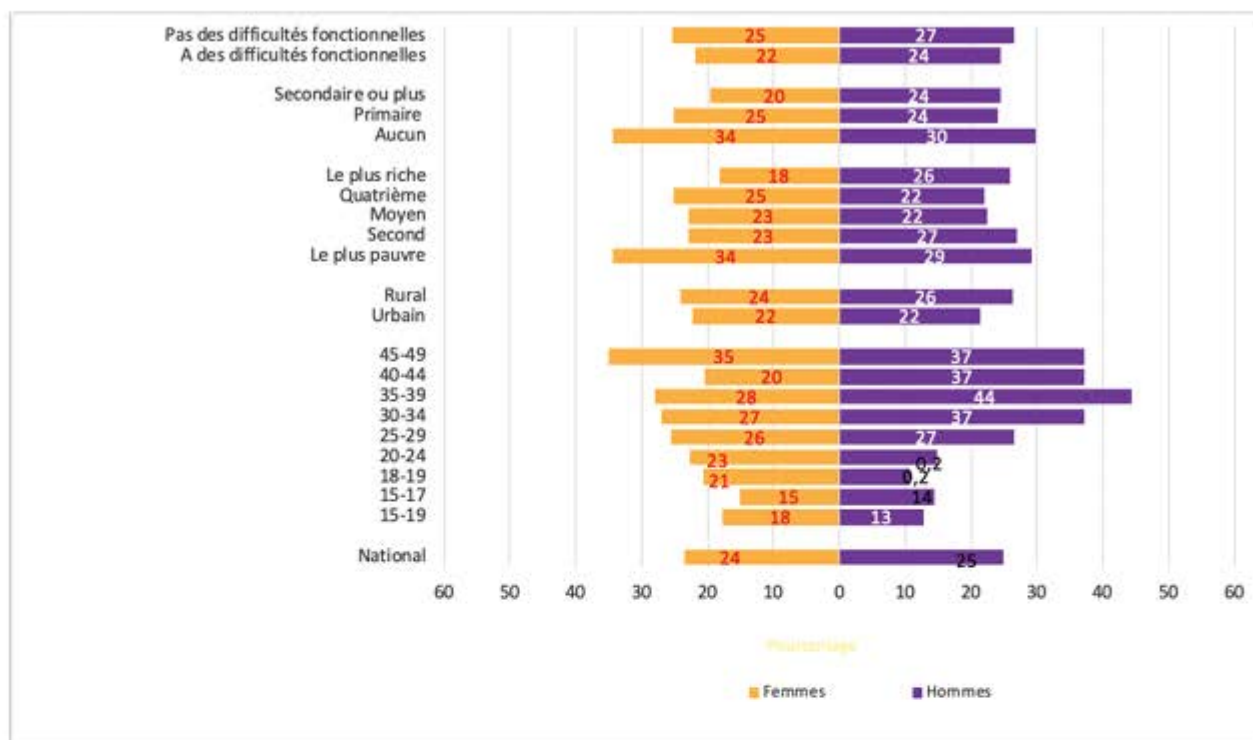
**Dénominateur** : Nombre total de femmes/hommes qui ont fait l'expérience de la violence durant les 12 derniers mois.

**Valeur cible** : Non Définie (ND)

**Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 16.3.1 :**

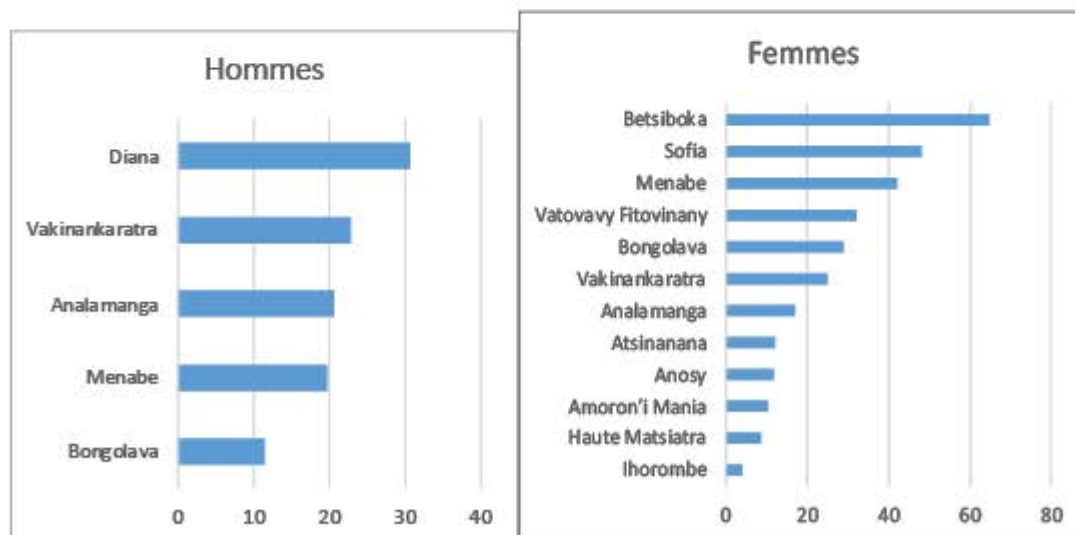
L'enquête MICS 2018 permet de renseigner cet indicateur. Il concerne aussi bien les femmes que les hommes âgés de 15-49 ans. L'Indicateur a fait référence à la déclaration à la police comme suit : « Pourcentage de femmes/hommes pour lesquelles la dernière violence physique commise à la suite d'un vol et/ou d'une agression au cours de la dernière année a été déclarée à la police ». Au niveau national, ce pourcentage est respectivement de 24% et 25% pour les femmes et les hommes de 15 à 49 ans. Selon l'âge, on note que ce pourcentage est relativement le plus faible chez les jeunes (15% chez les jeunes femmes de 15-17 ans et 11% chez les jeunes hommes de 18-19 ans), alors qu'il est le plus élevé chez les adultes (35% chez les femmes de 45-49 ans et 44% chez les hommes de 35-39 ans). La valeur de l'Indicateur est toujours plus faible en milieu urbain qu'en milieu rural quel que soit le sexe. En se basant sur l'effectif non pondéré supérieur à 50 cas, on note que le pourcentage de femmes/hommes pour lesquelles la dernière violence physique commise à la suite d'un vol et/ou d'une agression déclarée à la police est le plus élevé dans la région Betsiboka (65%) pour les femmes et Diana (31%) pour les hommes, alors qu'il est le plus faible dans la région d'Ihorombe (4%) pour les femmes et Bongolava (11%) pour les hommes. Les plus pauvres ont tendance à faire cette déclaration comparativement aux riches (34% contre 18% chez les femmes et 29% contre 22% chez les hommes). Les femmes et hommes non instruits enregistrent le pourcentage le plus élevé alors que ceux qui ont le niveau d'instruction secondaire ou plus enregistrent le pourcentage le plus faible (34% contre 20% chez les femmes et 34% contre 24% chez les hommes). L'Indicateur prend cependant une valeur relativement faible chez les femmes et hommes présentant des difficultés fonctionnelles (respectivement de 22% et 24%).

**Graphique 16.3.1 a : Pourcentage de femmes/hommes pour lesquelles la dernière violence physique commise à la suite d'un vol et/ou d'une agression au cours de la dernière année a été déclarée à la police selon certaines caractéristiques socio-démographiques.**



Source : INSTAT, MICS 2018

**Graphique 16.3.1 b : Pourcentage de femmes/hommes pour lesquelles la dernière violence physique commise à la suite d'un vol et/ou d'une agression au cours de la dernière année a été déclarée à la police selon les régions.**



Source : INSTAT, MICS 2018

**Indicateur 16.3.2 :** Proportion de la population carcérale en instance de Jugement.

**Métadonnées :**

**Définition :** Ce sont les personnes dont les dossiers sont en cours d’instruction (devant les juges d’instruction) et que des dates d’audience n’ont pas encore été fixées.

Cet indicateur permet de déterminer le taux des personnes détenues qui se trouvent en attente de jugement et/ou des décisions de Justice suite à la voie de recours demandée et qui, en conséquence, n’ont pas encore été définitivement condamnées.

**Mode de calcul :**

Numérateur : nombre des personnes en prison en attente de jugement

Dénominateur : nombre totale des personnes incarcérées.

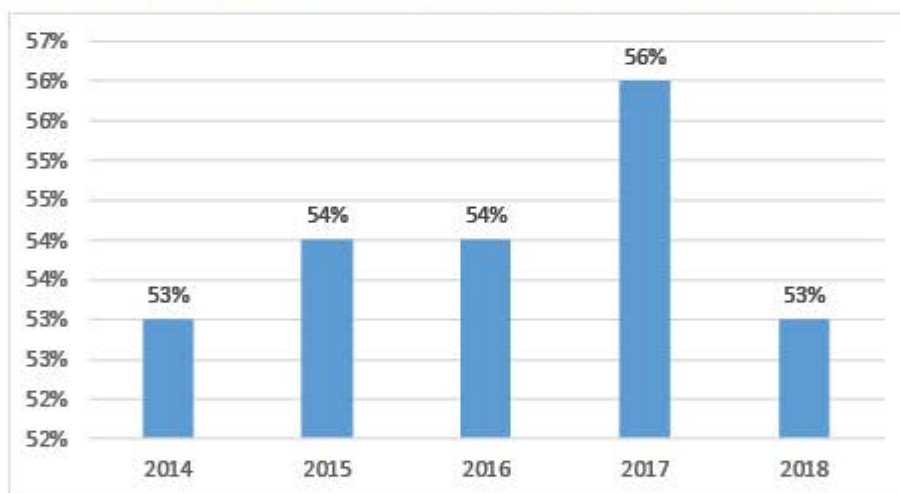
**Valeur cible :** 40% d’ici 2020

**Analyse des valeurs prises par l’Indicateur 16.3.2 :**

Depuis ces dernières années (de 2014 à 2018), plus de la moitié de la population carcérale sont en Instance de Jugement à Madagascar. La proportion la plus élevée (56%) est enregistrée en 2017 alors que la plus faible (environ 53%) a été observée en 2014 et 2018.

La proportion de la population carcérale en Instance de Jugement présente des disparités selon les régions. En se basant sur les données récentes (2018), le graphique 16.3.2 b suivant montre que la région Amoron’i Mania enregistre la proportion la plus élevée (68%) tandis que la région Sava la plus faible (25%).

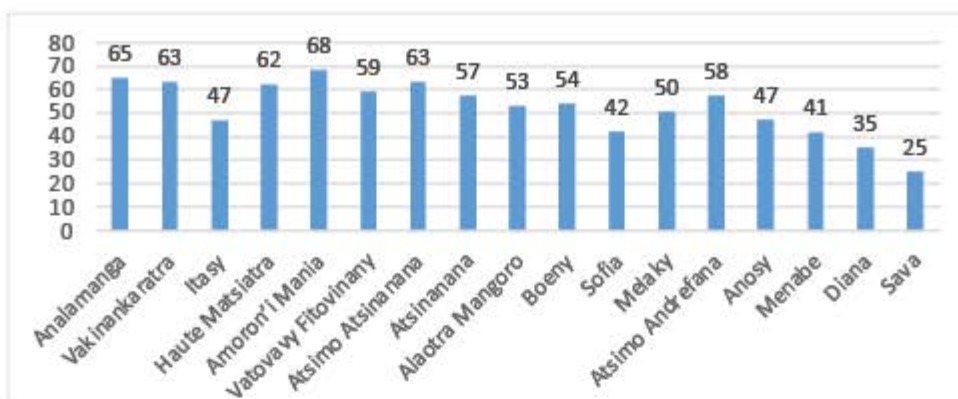
**Graphique 16.3.2 a : Proportion de la population carcérale en instance de jugement.**



Source : INSTAT, MICS 2018



**Graphique 16.3.2 b : Proportion de la population carcérale en Instance de Jugement par région en 2018.**



Source : Ministère de la Justice

**Indicateur 16.3.3** : Nombre de vindictes populaires enregistrées.

**Métadonnées :**

**Définition** : La vindicte populaire est une violence faite par la foule sur une ou plusieurs personnes soupçonnées d'avoir commis des infractions ou violé des règles coutumières ou porté atteinte aux bonnes mœurs, afin de les punir physiquement au lieu de recourir à la justice étatique.

**Méthode de calcul** : Somme de nombre de vindictes populaires déclarées aux Brigades de la Gendarmerie installées au niveau des Districts et autres unités de la Gendarmerie.

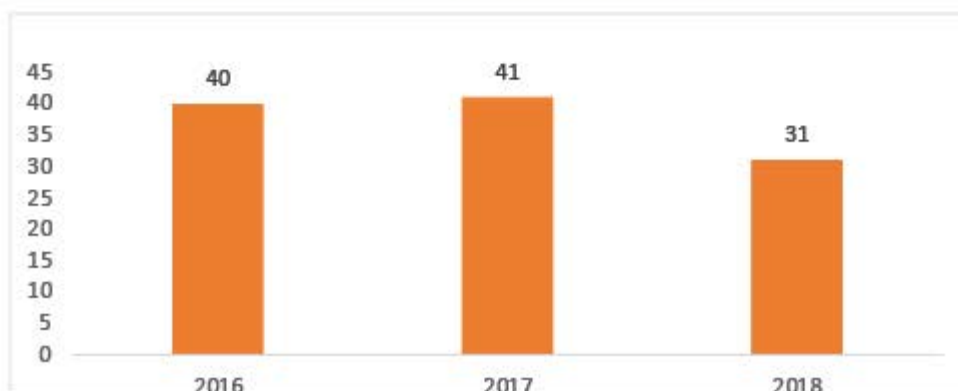
**Valeur cible** : Réduire à 15 au plus par an le nombre de vindictes populaires en 2023. Différentes actions de sensibilisations ont été

initiées par le Ministère de la Justice au niveau des Régions, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour lutter contre la vindicte populaire.

**Analyse des valeurs prises par l'indicateur 16.3.3**

Selon la Gendarmerie Nationale, entre 2016 et 2018, le nombre de personnes qui ont perdu la vie dans les vindictes populaires a été de cent douze (112). C'est à dire que sur cette période, chaque année en moyenne à Madagascar, il y a trente-sept (37) personnes victimes d'une vindicte populaire. En 2018, la situation s'est améliorée car le nombre de victimes de vindicte populaire a diminué (31 personnes) par rapport aux années précédente (40 personnes en 2016 et 41 personnes en 2017).

**Graphique 16.3.2 : Nombre de vindicte populaire à Madagascar de 2016 à 2018**



Source : Gendarmerie Nationale/Service Statistique

**Cible 16.5** : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.

**Indicateur 16.5.3** : Indice de Perception à la Corruption

**Métadonnées :**

**Définition** : C'est un indicateur qui permet d'évaluer le degré de corruption perçue dans un pays. Cet indicateur est publié chaque année par la Transparency International suivant le score obtenu par les pays. Le score varie entre 0 à 100.

**Mode de calcul** : Il s'agit d'un indice composite ou d'une combinaison de sondages et d'évaluations de la corruption réalisés par diverses institutions réputées. L'indice est élaboré à l'aide d'enquêtes réalisées auprès d'hommes d'affaires, d'analystes de risques

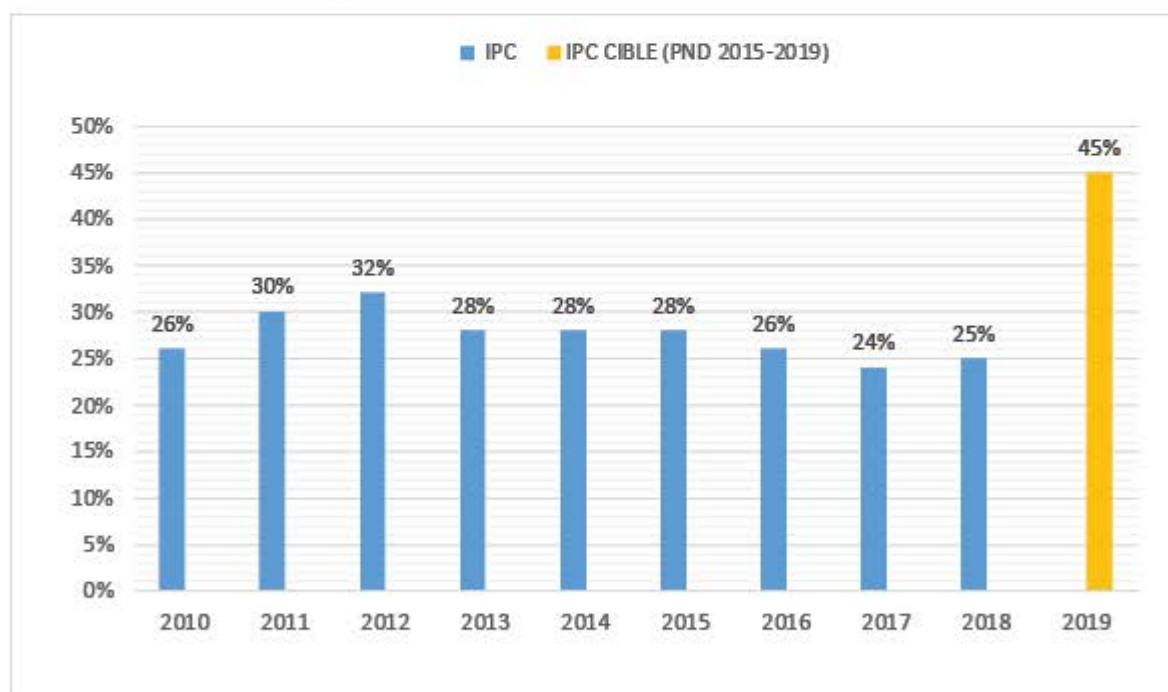
et d'universitaires résidant dans ces pays ou à l'étranger.

**Valeur cible** : politique nationale de développement 2015-2019 a fixé comme objectif de 45/100 en 2019

**Analyse des valeurs prises par l'indicateur 16.5.3 :**

Pendant dix (10) ans, le score de l'Indice de Perception à la Corruption a oscillé entre 24/100 et 32/100. Ainsi, l'objectif visé de 45/100 n'a jamais été atteint. Cette situation conjuguée avec une gestion de plus en plus inefficace des deniers publics et l'inefficacité du système de contrôle et judiciaire a de surcroît accentué le phénomène de corruption. En plus, les résultats des actions de contrôle de la corruption restent tout à fait mitigés jusqu'ici.

**Graphique 16.5.3 : Indice de Perception de la Corruption (score obtenu au niveau national de 2010 à 2018 et cible année 2019)**



Source : Rapport du Transparency International









**VII. GLOBAL**



## VII. GLOBAL

A l'instar de certains pays en développement, Madagascar a adopté une politique et un programme socio-économique essentiellement basés sur l'éradication de la pauvreté. Pour ce faire, l'Etat malagasy, à travers la Politique Générale de l'Etat, a décidé de coordonner les politiques économique et sociale pour faire de la création d'emplois faisant partie de l'objectif principal pour la croissance économique durable et équitable ainsi que pour l'amélioration des conditions de vie de la population.

Dans cette optique, quatre cibles globales ont été retenus comme prioritaires : les cibles 1.1 et 1.2 concernant la pauvreté, la cible 8.1 est relative à la croissance économique et la cible 8.5 ayant trait au plein emploi. Afin de mesurer l'effort du gouvernement dans l'atteinte de ces cibles, on a retenu 06 indicateurs dont seulement un (01) indicateur n'a pas été renseigné, tandis que pour un (01) autre, c'est un proxy qui a été retenu.

Concernant particulièrement les indicateurs relatifs à la pauvreté, force est de noter que les résultats ne sont disponibles que pour les années 2010 et 2012 au niveau national, urbain-rural, et au niveau des 22 régions du pays. Pour certains indicateurs, les résultats sont désagrégés suivant le genre, la situation dans l'emploi et le groupe d'âge de la population.



## 7.1. ODD 1 : Pas de pauvreté

**Cible 1.1** : D'ici 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier, (qui se caractérise selon la définition actuelle par le fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).

Indicateur 1.1.1 : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international par sexe âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine, zone rurale)

### Métadonnées :

*Définition et concepts clé :*

*o Pauvreté : Tout individu vivant en dessous du seuil de pauvreté international fixé de 1,25 dollar par jour. Tout individu dont la contre-valeur monétaire de ses revenus est en dessous de 1,25 Dollar par jour*

*o Seuil de pauvreté : Seuil utilisé en dessous duquel un individu est considéré comme pauvre. Il se calcule sur la base de la valeur du dollar, en parité de pouvoir d'achat (\$PPA) de la consommation privée en 2005, actualisée avec le taux d'inflation dans la capitale, entre 2005 et 2012. En monnaie nationale, ce seuil correspond à 610 496 Ariary.*

### Mode de calcul :

Le taux de pauvreté est calculé à partir de l'équivalent de 1,25 dollar par jour. Tout individu est considéré pauvre si sa consommation annuelle est évaluée à moins de 610 496 Ariary.

L'indicateur se présente comme un rapport entre le nombre des personnes vivant avec moins de 1,25 Dollar par jour en termes de PPA et le nombre total de la population.

Valeur cible et politique sectorielle :

La Politique Général de l'Etat (PGE) contribuerait à réduire la pauvreté à Madagascar à condition qu'il soit réalisé. Cette politique définit dans ses axes prioritaires plusieurs stratégies pour atteindre les objectifs qui y sont fixés. Les étapes nécessaires à la réduction de la pauvreté devraient être axées surtout l'augmentation des revenus de la population en âge de travailler<sup>1</sup>.

Réduire de 50% la proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté.

### Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 1.1.1 :

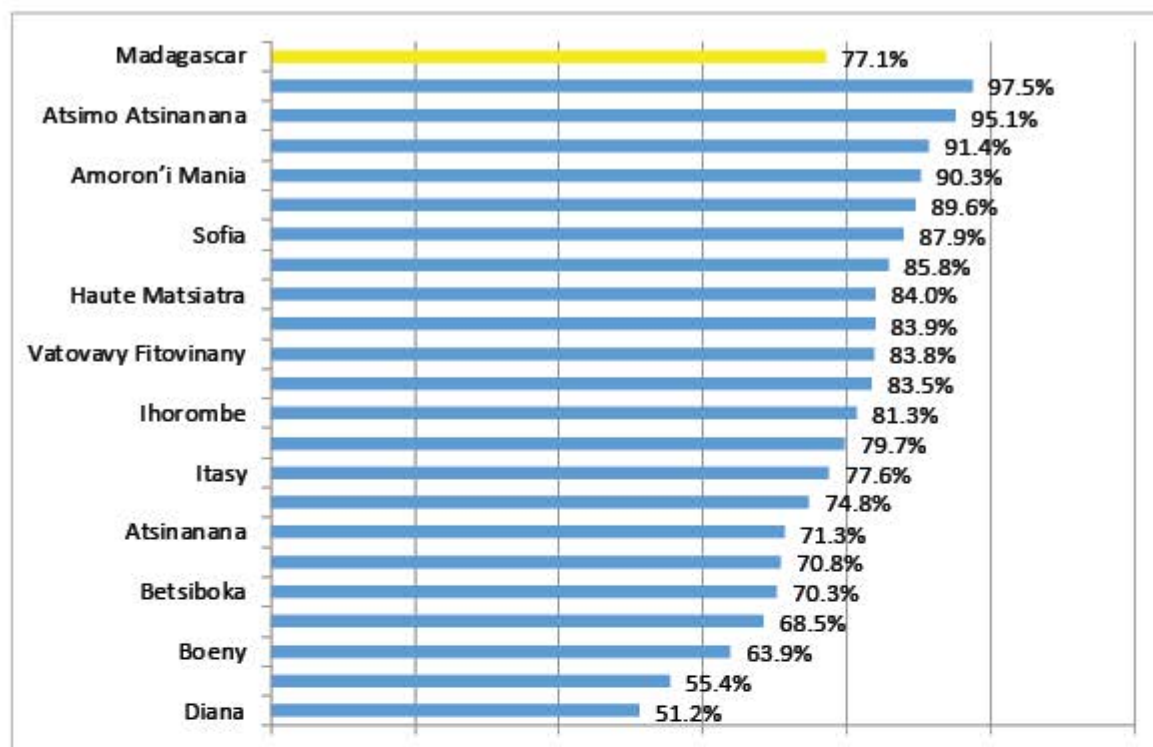
Le taux de pauvreté est estimé à 77,1% en 2012<sup>2</sup>. La pauvreté a toujours été un phénomène majoritairement rural à Madagascar. Environ 83% de la population rurale vivent dans la pauvreté selon les résultats. Les disparités de conditions de vie entre les régions de Madagascar sont très importantes. Les régions de DIANA et Analamanga figurent parmi les deux régions les moins pauvres du pays avec un taux respectif de 51,2% et 55,4%. En revanche, les régions Androy et Atsimo Atsinanana se classent en dernière position avec un taux relativement élevé de 97,5% et 95,1%. L'Agenda 2030 se donne comme objectif d'éliminer complètement l'extrême pauvreté. L'éradication de l'extrême pauvreté d'ici 2030 reste donc un grand défi compte tenu de la situation actuelle du pays. Par contre, des projets d'amélioration des conditions de vie de la population sont déjà mis en œuvre par le gouvernement et les parties prenantes afin de réduire la pauvreté dans son ensemble.

<sup>1</sup> À Madagascar, la population en âge de travailler varie de 5 à 64 ans

<sup>2</sup> ENSOMD 2012-2013

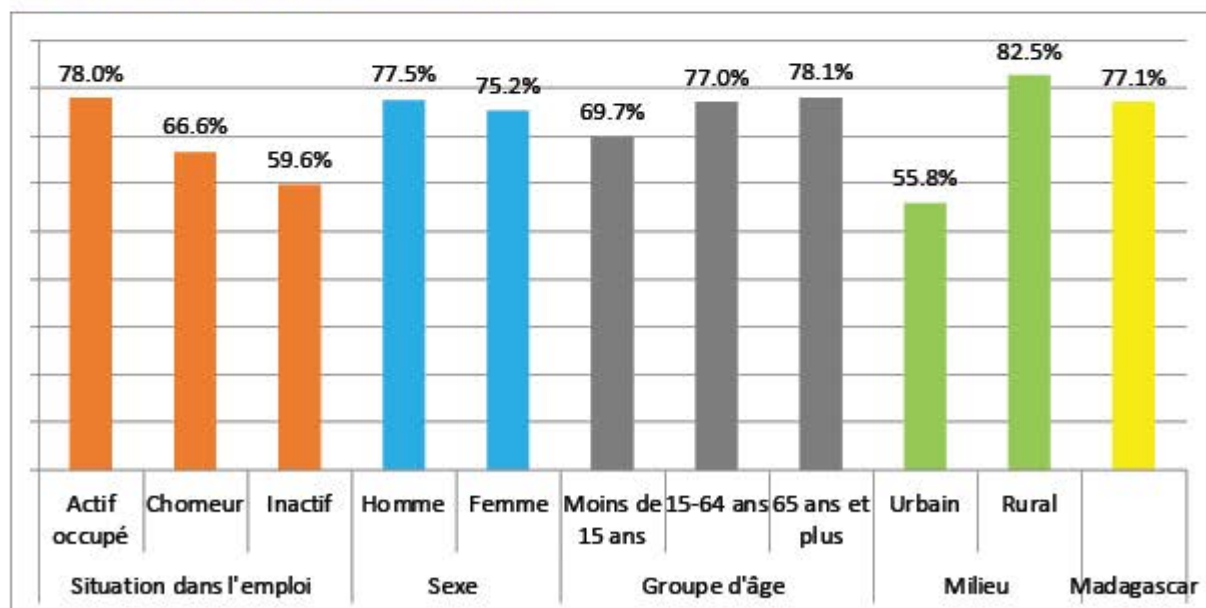


**Graphique 1.1.1 a : Pourcentage de la population vivant en dessous de 1,25\$ par jour par région en 2012 (en %)**



Source : ENSOMD 2012-2013, INSTAT

**Graphique 1.1.1 b : Taux de pauvreté de 1,25 \$ par jour selon la situation dans l'emploi, le genre et le groupe d'âge de la population en 2012 (%)**



Source : INSTAT, ENSOMD 2012-2013

**Cible 1.2** : D'ici 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes, et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects d'après les définitions nationales qui en sont données.

Indicateur 1.2.1 : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté par sexe et âge.

**Métadonnées :**

*Définition et concepts clés*

o **Pauvreté** : Tout individu vivant en dessous du seuil de pauvreté national fixé par le pays au moment de l'enquête au cours d'une année. En 2012, le seuil de pauvreté national est fixé à 535 603 Ar.

o **Seuil national de pauvreté** : Seuil au niveau national utilisé en dessous duquel un individu est considéré comme pauvre.

*Mode de calcul* : Le taux de pauvreté est calculé à partir de la consommation annuelle agrégée par tête en termes monétaires en définissant un seuil de pauvreté. Tout individu est considéré pauvre si sa consommation annuelle agrégée est inférieure au seuil national de 535 603 Ar.

La consommation concerne la consommation alimentaire et la consommation non alimentaire au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête.

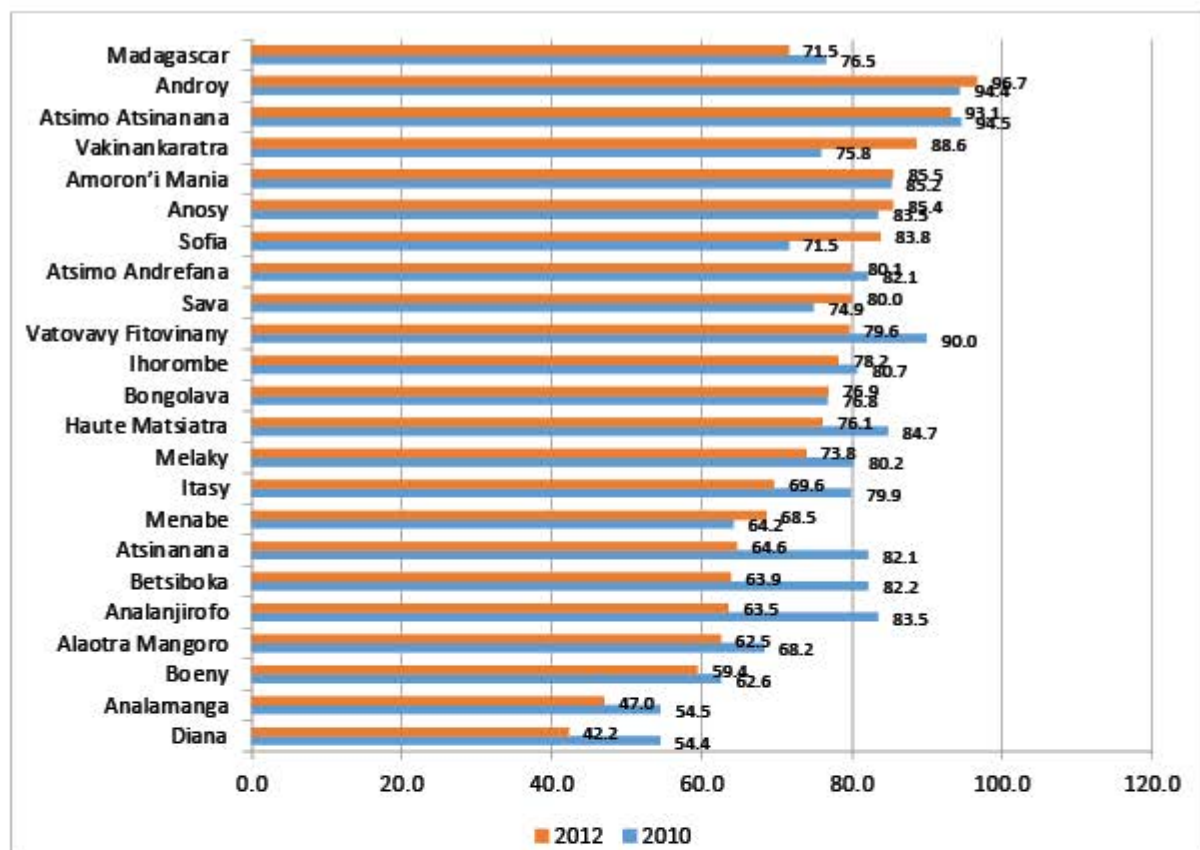
**Valeur cible** : Non Définie (ND)

**Analyse des valeurs prises par l'indicateur 1.2.1 :**

Entre 2010 et 2012, le taux de pauvreté a connu une légère baisse malgré les répercussions économiques et sociales des crises de 2002 et de 2009 qui ont été extrêmement lourdes dans tout le pays. Les chocs engendrés par ces crises politiques, ayant provoqué une forte contraction de l'économie, se sont fait sentir au niveau des conditions de vie des ménages, avec des aggravations de la pauvreté aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. L'agenda 2030 a alors retenu comme objectif de réduire de moitié la pauvreté d'ici 2030. La disparité entre les 22 régions du pays pour le taux de pauvreté mérite une attention particulière du gouvernement et les intervenants dans le domaine de la lutte contre la pauvreté dans certaines régions, entre autres : la région Androy, Atsimo Atsinanana, Vatovavy fitovinany.

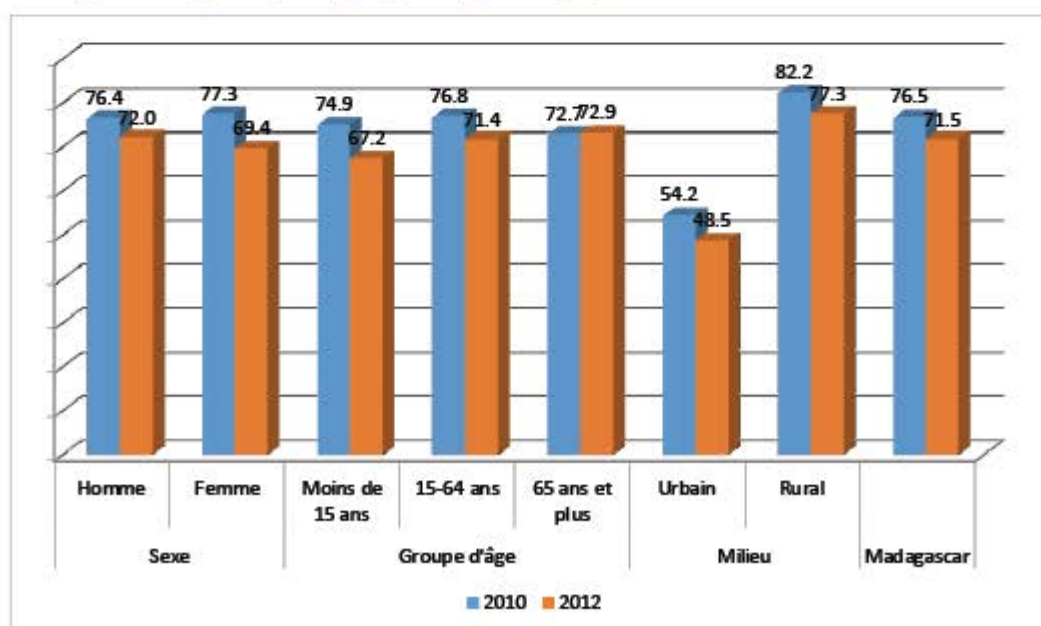


**Graphique 1.2.1 a : Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté (535 603 Ar) par région en 2010 et 2012**



Source : ENSOMD 2012-2013, INSTAT

**Graphique 1.2.1 b : Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté (535 603 Ar) selon le genre, et le groupe d'âge de la population**



Source : INSTAT, EPM 2010-ENSOMD 2012-2013



**Indicateur 1.2.2 :** Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes à Madagascar.

**Valeur cible :** Non Définie (ND)

**Analyse des valeurs prises par l'Indicateur 1.2.2 :**

**Métadonnées :**

**Extrême Pauvreté :** Tout Individu vivant en dessous du seuil de pauvreté national fixé par le pays au moment de l'enquête au cours d'une année. En 2012, le seuil extrême de pauvreté est estimé à 374 941 Ariary.

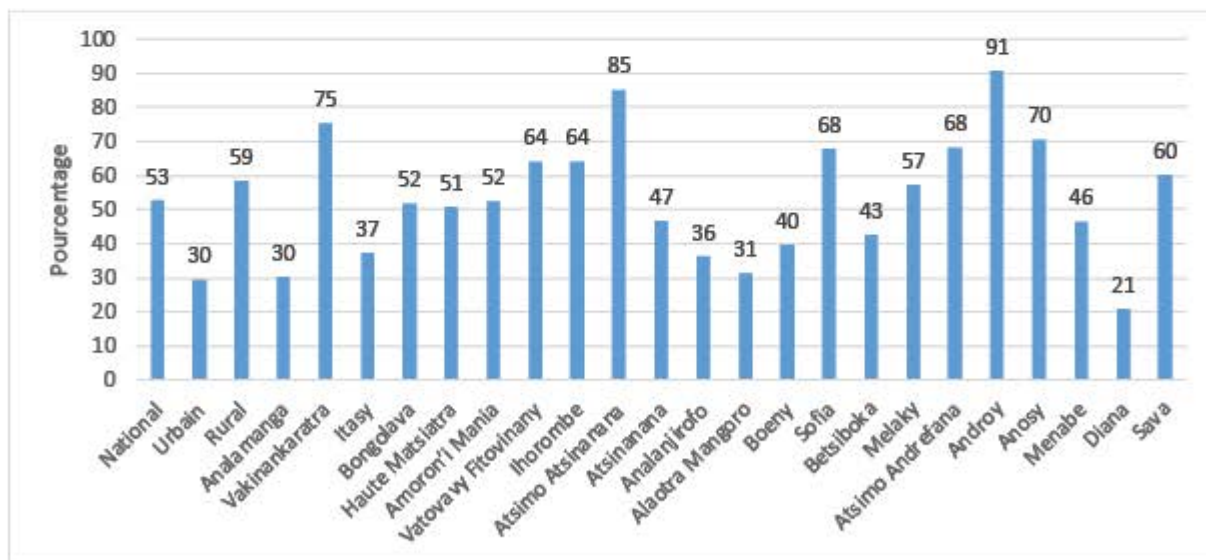
Selon les résultats de l'enquête ENSOMD 2012-2013, 53% de la population Malgache vivent en dessous du seuil de pauvreté extrême. Cette proportion est relativement plus élevée en milieu rural (59%) qu'en milieu urbain (30%). Les régions Androy, Atsimo Atsinanana et Vakinankaratra sont les plus touchées par la pauvreté extrême. La proportion de la population vivant en dessous du seuil considéré y est de 91% dans l'Androy, respectivement 85% et 75% dans l'Atsimo Atsinanana et Vakinankaratra.

**Seuil national de pauvreté extrême :** Seuil utilisé en dessous duquel un individu est considéré comme pauvre

**Mode de calcul :** Le taux de pauvreté est calculé à partir de la consommation annuelle agrégée par tête en termes monétaires en définissant un seuil de pauvreté. Tout individu est considéré extrêmement pauvre si sa consommation annuelle agrégée est inférieure au seuil extrême national de 374 941 Ariary. La consommation concerne la consommation alimentaire et la consommation non alimentaire.



**Graphique 1.2.2 :** Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes à Madagascar



Source : INSTAT, ENSOMD 2012-2013

## 7.2. ODD 8 : Travail décent et croissance économique

**Cible 8.5 :** D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

**Indicateur 8.5.1 :** Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap.

**Proxy :** Revenus salariaux annuels moyens.

### Métadonnées :

**Définition :** La rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap est la valeur moyenne de la rémunération par heure des salariés selon leur sexe, leur âge, leur profession, et leur type de handicap.

Le **Revenu salarial annuel moyen** est la valeur moyenne des revenus par an obtenus par les salariés pour leurs travaux.

**Mode de calcul :** La rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap se calcule par la moyenne arithmétique des rémunérations horaires des salariés selon leur sexe, leur âge, leur profession, et leur type de handicap.

Le revenu salarial annuel moyen s'obtient par la moyenne arithmétique des revenus salariaux par an.

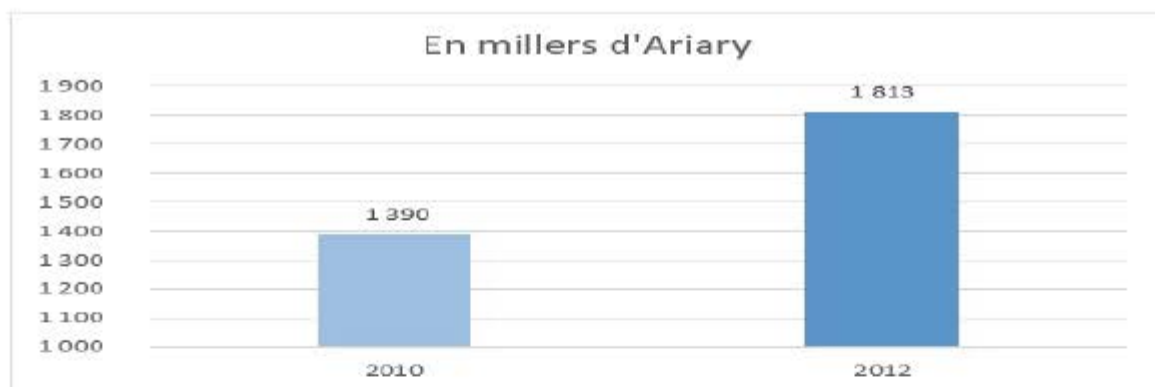
**Valeur cible :** Non Définie (ND)

### Analyse des valeurs prises par l'indicateur 8.5.1 :

Le graphique 8.5.1 suivant représente le revenu salarial annuel moyen, c'est-à-dire la valeur moyenne des revenus par an obtenus par les salariés à Madagascar. Les données y afférentes sont obtenues à partir des enquêtes EPM 2010 et ENSOMD 2012-2013. Il ressort de ce graphique qu'en 2013 un salarié percevait en moyenne 1 390 000 Ariary annuellement. On note une légère augmentation de ce revenu salarial annuel moyen en l'espace de 2 ans. Il a été de 1 813 000 Ariary selon les résultats de l'ENSOMD 2012-2013.



### Graphique 8.5.1 a : Revenus salariaux annuels moyens

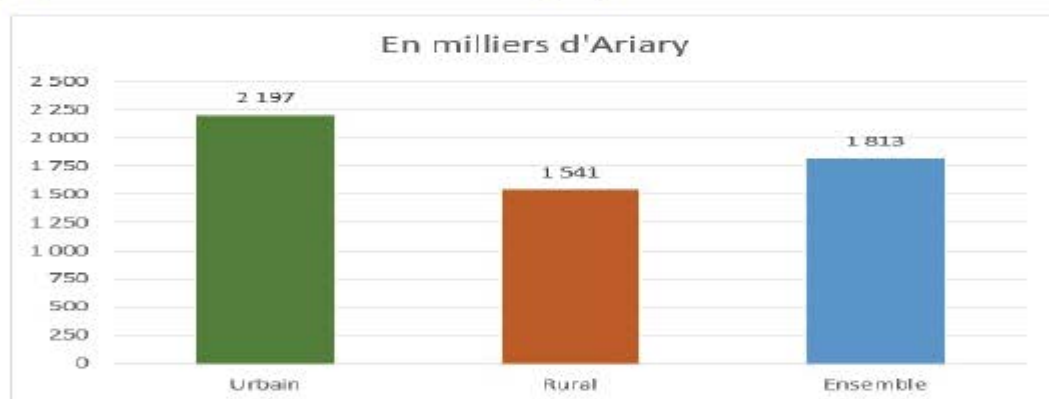


Source : INSTAT/ EPM 2010-ENSOMD 2012-2013

En se basant sur les résultats de l'enquête réalisée récemment (ENSOMD 2012-2013), force est de constater que le revenu salarial annuel moyen a été plus élevé en milieu

urbain qu'en milieu rural. Il est respectivement de 2 197 000 Ar et 1 541 000 Ar en 2012 (Cf. graphique 8.5.1 b).

### Graphique 8.5.1 b : Revenus salariaux annuels moyens par Milieu de résidence



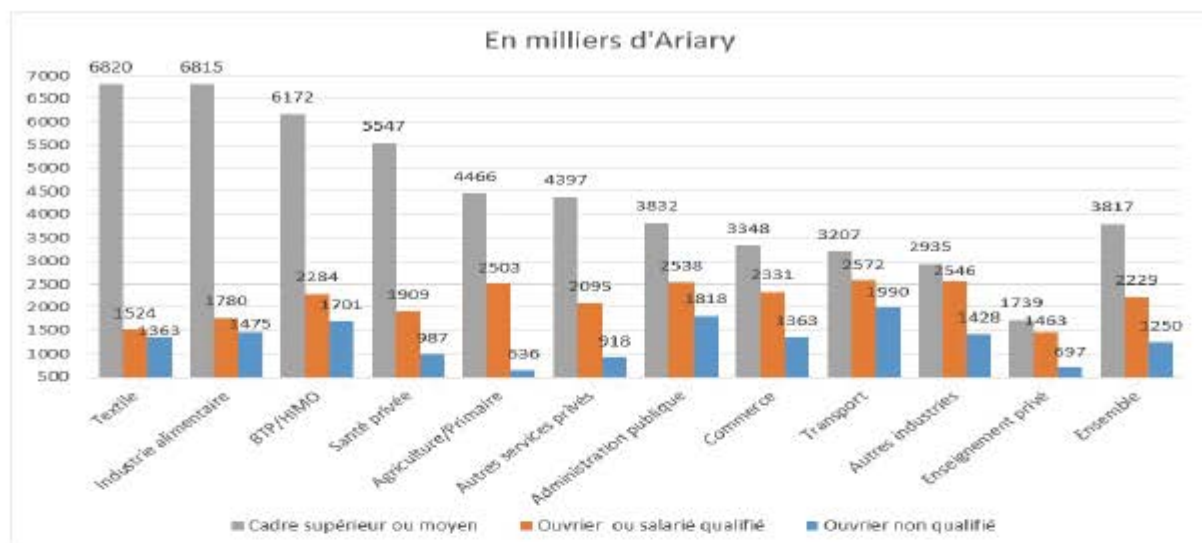
Source : INSTAT/ EPM 2010-ENSOMD 2012-2013

Quelles que soient les branches d'activités, les résultats de l'enquête ENSOMD 2012-2013 présentés sur graphique 8.5.1 c suivant montrent que le revenu salarial annuel moyen est le plus élevé chez les cadres supérieurs ou moyens alors qu'il est le plus faible chez les ouvriers qualifiés. Dans l'ensemble, ce revenu est respectivement de 3 817 000 Ar et 1 250 000 Ar pour ces deux catégories socio-professionnelles. D'une manière générale, les gens qui travaillent dans les branches d'activités textile, industrie alimentaire, BTP perçoivent des revenus salariaux annuels les

plus élevés ; tandis que ceux qui travaillent dans le transport, autres industries et enseignement privé les plus faibles.



**Graphique 8.5.1 c : Revenus salariaux annuels moyens par branche d'activité et par catégorie socio-professionnelle**



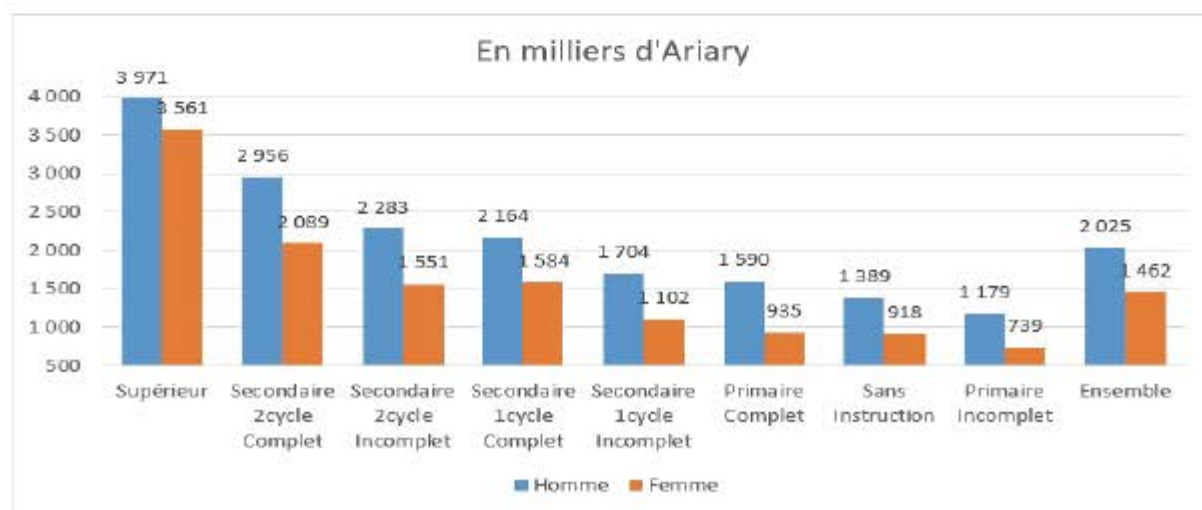
Source : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Selon le sexe, on observe une légère différence entre les hommes et les femmes en termes de revenus salariaux annuels moyens. Les hommes perçoivent beaucoup plus de revenus salariaux annuels que les femmes. Au niveau national, ces revenus sont de 2 025 000 Ar chez les hommes contre 1 462 000 Ar chez les femmes.

Les résultats de l'ENSOMD 2012-2013 montrent que les revenus salariaux annuels moyens diminuent suivant le niveau d'instruction. Ils passent de 3 971 000 Ar chez les hommes (respectivement 3 561 000 Ar chez les femmes) ayant le niveau instruction supérieur à 1 389 000 chez les hommes (respectivement 918 000 Ar chez les femmes) sans niveaux d'instruction.

Le niveau d'éducation atteint par les individus influence également leurs revenus salariaux.

**Graphique 8.5.1 d : Revenus salariaux annuels moyens par sexe et par niveau d'instruction**



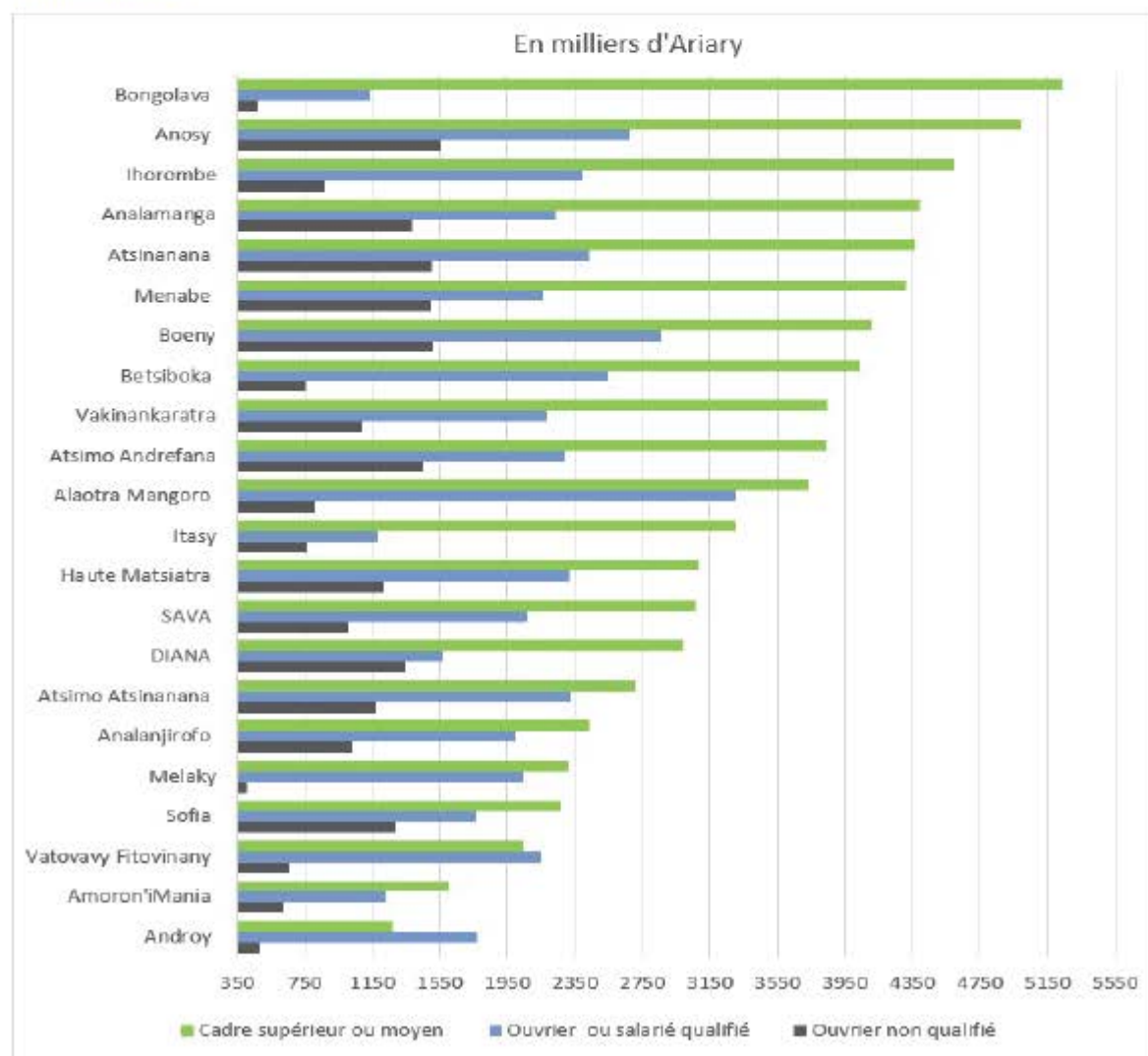
Source : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

Tout comme observé précédemment, quelles que soient les régions, les cadres supérieurs ou moyens perçoivent beaucoup plus de revenus salariaux annuels que les autres catégories socio-professionnelles.

Selon les régions, les résultats de l'ENSOMD 2012-2013 montrent que dans les régions Bongolava, Anosy, Ihorombe, Analamanga et Atsinanana, les revenus salariaux annuels moyens perçus par les salariés sont les plus élevés alors que dans les régions Amoron'i Mania et Androy enregistrent les revenus salariaux annuels moyens les plus faibles.



**Graphique 8.5.1 e : Revenus salariaux annuels moyens par Région et par catégorie socio-professionnelle**



Source : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

**Indicateur 8.5.2** : Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap

**Métadonnées :**

**Définition :** Le **taux de chômage strict** (au sens du BIT) exprime la proportion de personnes sans emploi, encore appelés chômeurs dans la population active. On appelle chômeur, tout personne faisant partie de la population active qui n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence ; qui est à la recherche de travail, et est disponible pour prendre un emploi dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence (selon le BIT).

Le **taux de chômage élargi** exprime la proportion en pourcentage de la population active de l'ensemble d'individus disponibles pour travailler, mais ne disposant pas d'un emploi.

**Mode de calcul :** Le taux de chômage peut être calculé en divisant le nombre de chômeurs (ou estimé) par le nombre de la population active (ou estimé).

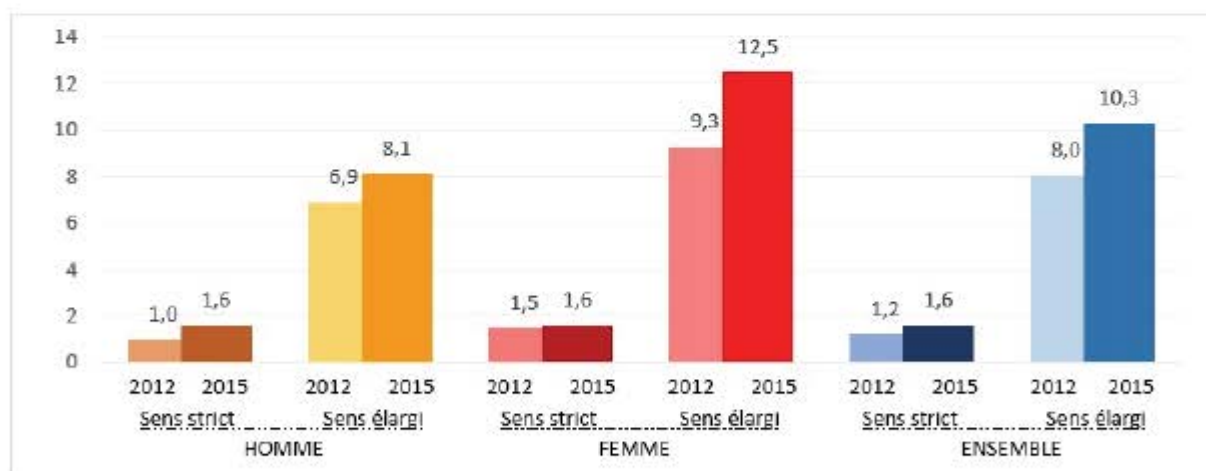
**Valeur cible :** Non Définie (ND)

**Analyse des valeurs prises par l'Indicateur ODD 8.5.2 :**

Le graphique 8.5.2a représente le taux de chômage strict (au sens du BIT) et le taux de chômage élargi. Les données y afférentes sont issues de l'enquête ENEMPSI 2012-2013 et de l'enquête emploi 2015. Entre ces deux périodes, quel que soit le critère considéré, on note que le taux de chômage à Madagascar n'a pas beaucoup bougé. Il varie de 1 à 2 points de pourcentage entre 2012 et 2015.

Selon le sexe, ce graphique montre qu'au sens strict, on n'observe pratiquement pas de différence entre le taux de chômage chez les hommes et celui chez les femmes. Par contre, au sens élargi, on note que les femmes sont les plus touchées par le chômage que les hommes. En 2015, le taux de chômage élargi est de 8% chez les hommes alors qu'il est de 13% chez les femmes.

**Graphique 8.5.2 a : Taux de chômage au sens strict et élargi, par sexe**

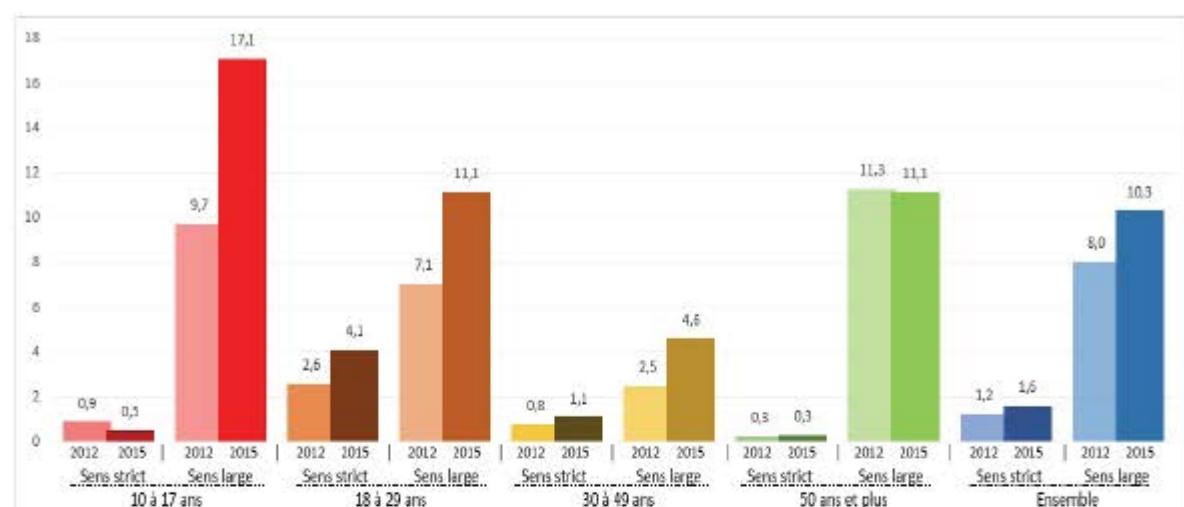


Source : INSTAT/ENEMPSI 2012-2013, Enquête emploi 2015

Selon l'âge, les jeunes de 18 à 29 ans sont les plus touchés par le chômage au sens strict du BIT. En 2015, le taux de chômage était de 4% chez les jeunes issus de cette tranche d'âge. Alors qu'au sens élargi, ce sont plutôt les jeunes de 10-17 ans qui sont les plus touchés par ce phénomène. Le taux de chômage élargi était de

l'ordre de 17% en 2015. Quel que soit le critère considéré pour définir le concept chômage, force est de constater que les individus de 30-49 ans sont les moins touchés. Il s'agit là en fait de la tranche d'âge coïncidant au plein emploi généralisé de la main d'œuvre.

**Graphique 8.5.2 b : Taux de chômage au sens strict et élargi, par tranche d'âge**

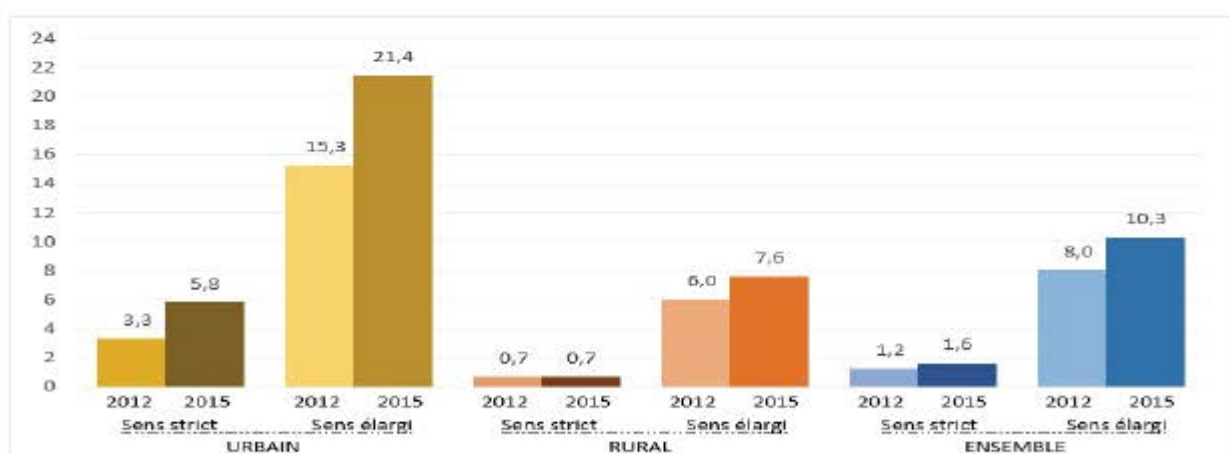


Source : INSTAT/ENEMPSI 2012-2013, Enquête emploi 2015

D'une manière générale, le chômage est un phénomène essentiellement urbain à Madagascar. Au sens strict, en 2015, le taux de chômage est de 6% en milieu urbain contre 0,7% en milieu rural. Au sens élargi, toujours en 2015, il est de l'ordre de 21% en milieu urbain contre 8% en milieu rural.

Par ailleurs, entre 2012 et 2015, le taux de chômage n'a pas beaucoup changé en milieu rural contrairement en milieu urbain. En effet, en milieu urbain, le taux de chômage au sens strict passe de 3% en 2012 à 6% en 2015 ; et le taux de chômage élargi passe de 15% en 2012 à 21% en 2015.

**Graphique 8.5.2 c : Taux de chômage au sens strict et élargi, selon le milieu de résidence**



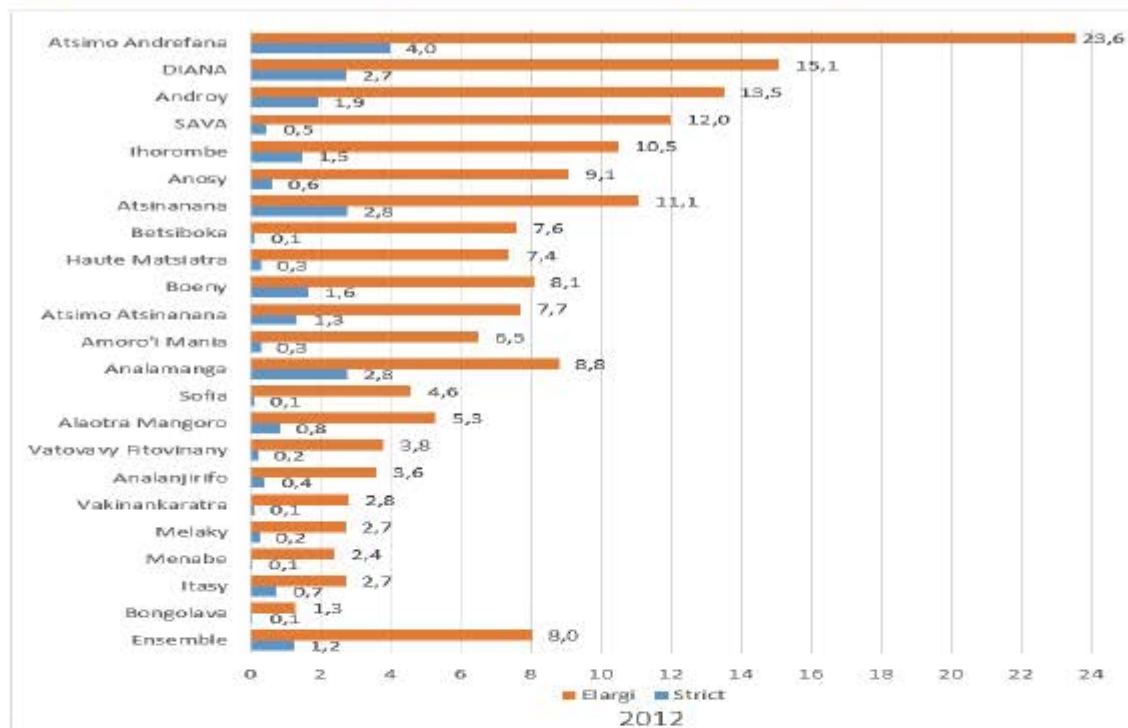
Source : INSTAT/ENEMPSI 2012-2013, Enquête emploi 2015



Le graphique 8.5.2d suivant montre que le taux de chômage varie d'une région à une autre. Au sens élargi, le taux de chômage est le plus élevé dans les régions Atsimo Andrefana (24%), Diana (15%) et Androy (14%) alors qu'il

est le plus faible dans les régions Menabe (2%), Itasy (3%) et Bongolava (1%). Presque la même situation a été observée en ce qui concerne le taux de chômage au sens strict du BIT.

**Graphique 8.5.2 d : Taux de chômage au sens strict et élargi, selon les régions**



Source : INSTAT/ENEMPSI 2012-2013











## **VIII. RECOMMANDATIONS GENERALES**

## VIII. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Les recommandations à tirer à partir de ce rapport sont de trois ordres : i) en matière de production statistique et de renforcement des systèmes statistiques sectoriels, ii) dans le cadre du renforcement en capacité de planification en politique sectorielle, iii) sur le plan de la mise en œuvre des politiques sectorielles qui privilégient les régions les plus en retard de développement durable, ou pour réduire les inégalités entre les catégories de population.

En matière de production de statistique, étant donné l'importance des indicateurs pour le suivi des politiques sectorielles, d'abord pour ceux qui sont renseignés, la fréquence de leur production doit être respectée. En revanche, pour tout indicateur qui n'est pas encore renseigné mais pour lequel il y a une méthodologie pour son calcul qui est communément admise, l'entité statistique concernée pour sa production doit être soutenue (doter de ressource) pour le produire. Quant aux indicateurs qui n'ont pas de méthodologie claire pour leur production, un partenariat peut être au besoin établi entre l'INSTAT et les services de planification les utilisant pour développer une méthodologie

de production de ces indicateurs. Mais dans les deux derniers cas de figure, le renforcement de capacité organisationnelle des systèmes statistiques sectoriels peut toujours s'avérer opportun.

En matière de renforcement de capacité en planification de politique sectorielle, celui-ci doit être effectué pour aider les départements sectoriels à mieux formuler leur politique et établir des jalons ou cibles pour mettre en évidence les progrès réalisés en vue du respect des engagements de l'Agenda 2030. La fixation des valeurs cibles des indicateurs doit pour cela se faire à travers des programmes ambitieux mais réalisables, autrement les engagements dans le cadre de l'Agenda 2030 ne pourront pas être respectés.

Sur le plan de la mise en œuvre des programmes ou politiques sectoriels, les résultats du rapport mettent en évidence des disparités entre les régions ou encore des inégalités entre les catégories de la population. Ces programmes ou politiques sectoriels doivent donc veiller à réduire les disparités et les inégalités.



## RÉFÉRENCES

---

- *Institut National de la Statistique (INSTAT). Enquête Périodique auprès des Ménages 2010.*
- *Institut National de la Statistique (INSTAT) et ORC Macro. Enquête Démographique et de Santé de Madagascar 2008-2009. Calverton, Maryland, USA: INSTAT et ORC Macro.*
- *Institut National de la Statistique (INSTAT). Enquête à Indicateurs Multiples MICS 2018 Madagascar.*
- *Ministère de l'Education Nationale-STP-CONFEMEN 2004-2005. Quelques pistes de réflexion pour une éducation primaire de qualité pour tous. Rapport Madagascar PASEC (2008).*
- *Ministère de l'Economie et de la Planification, « Rapport de priorisation des ODD à Madagascar (2018) »*
- *WHO/UNICEF. Global strategy for infant and young child feeding. Geneva, World Health Organization, 2003.*

## Annexe 1 : FICHE DE COLLECTE- INDICATEURS DES ODD-MADAGASCAR

RUBRIQUES			ANNEES								
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Numérateur											
Dénominateur											
Valeur de l'indicateur (National)											
DESAGREGATION	SEXE	Homme									
		Femme									
	AGE	A définir selon l'indicateur									
	MILIEU DE RESIDENCE	Urbain									
		Rural									
	REGIONS	Analamanga									
		Vakinankaratra									
		Itasy									
		Bongolava									
		Haute Matsiatra									
		Amoron'i Mania									
		Vatovavy Fitovinany									
		Ihorombe									
		Atsimo Atsinanana									
		Atsinanana									
		Analanjirofo									
Alaotra Mangoro											
Boeny											
Sofia											
Betsiboka											

RUBRIQUES		ANNEES								
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
		Melaky								
		Atsimo Andrefana								
		Androy								
		Anosy								
		Menabe								
		Diana								
		Sava								
	<b>PRESENCE D'HANDICAP</b>	Oui								
		Non								
<b>Valeur CIBLE de l'indicateur (National)</b>										
<b>Source (s) de données</b> (Préciser s'il s'agit des données issues des enquêtes ou administratives ou autres et Mentionner le titre du rapport/ enquête...):										
<b>Institution/service(s)Établissement responsable:</b>										
<b>Fréquence de la production de l'indicateur</b> (Tous les 5 ans /Annuel / semestriel/ trimestriel / mensuel):										
<b>Notes sur les définitions de l'indicateur, le mode calcul ou les concepts</b> (veuillez-vous référer à nos définitions dans le fichier "fiche technique" et mettre en évidence toutes les différences...):										
<b>Notes sur la portée des données</b> (Veuillez noter toute limitation dans la portée des données):										
<b>Description</b> (Décrire les démarches à suivre pour l'obtention des données):										
<b>Producteurs des données</b> (lister les nstitutions qui contribuent à la production des composants de l'indicateur):										

RUBRIQUES	ANNEES									
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
<i>Références (Mentionner le lien ou publications pour accéder à l'indicateur)</i>										
<i>Indicateurs correspondants (Préciser les indicateurs en relation (proxy) et produire le même tableau pour ces indicateurs):</i>										



## ANNEXE 2 : LISTE DES INDICATEURS NON RENSEIGNES

Indic	Libellé indic	Catégorie
1141	Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par type de patrimoine (culturel, naturel, mixte, inscrit au patrimoine mondial), niveau d'administration (national, régional et local/municipal), type de dépense (dépenses de fonctionnement/investissement) et type de financement privé (donations en nature, secteur privé à but non lucratif, parrainage)	Capital naturel
1281	Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable y compris l'éducation aux changements climatiques dans les politiques nationales d'éducation, les programmes d'enseignement, la formation des enseignants et l'évaluation des étudiants	Capital naturel
1321	Nombre de politiques, plans, programmes et projets sectoriels intégrant la dimension changement climatique	Capital naturel
1411	Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans	Capital naturel
1441	Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable	Capital naturel
1551	Indice de la liste rouge	Capital naturel
0722	Part des énergies dans le mix électrique en électrification rurale (en termes de capacité installée) (%)	Economie
0821	Indice de productivité industrielle/Manufacturière	Economie
1021	Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50% inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap	Economie
0913	Taux de désenclavement	Economie

0931	Part des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie (incluant les coopératives)	Economie
1121	Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et type de handicap	Economie
1132	Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique	Economie
0821	Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	Global
1671	Répartition des postes (par sexe, âge, type de handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale	Gouvernance
1641	Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants)	Gouvernance
1662	Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante	Gouvernance
1672	Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, type de handicap et groupe de population	Gouvernance
0612	Taux de desserte ou couverture en eau potable (au niveau national et par milieu de résidence)	Social
0242	Taux de croissance de la valeur ajoutée de l'agriculture par travailleur agricole	Social
0442	Stock d'emploi en fonction du niveau de qualification requis (Main d'œuvre hautement qualifiée).	Social
0461	Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) numératie fonctionnelle.	Social

0471	Pourcentage des élèves du collège (sc3 EF publiques et privées) ayant acquis les connaissances sur les concepts "Education à l'environnement et au développement durable	Social
0552	Proportion de femmes occupant des postes de direction	Social





# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



